



GEODIS

RAPPORT ANNUEL 2007
valant Rapport financier annuel
valant Document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Sommaire

1 Le Groupe 5

Geodis en chiffres	6
Aperçu des activités du Groupe	7
Rappel de l'historique du Groupe	9
Evolution du titre en bourse	11
Structure du Groupe	13

2 Rapport de gestion 17

Le groupe Geodis à fin décembre 2007	18
Résultats et situation financière du Groupe	20
Exposition aux risques de marché	27
Commentaires sur les comptes sociaux	29
Affectation du résultat/mise en paiement du dividende	32
Conseil d'Administration/Commissaires aux comptes/Direction Générale	33
Évolution du capital et de l'actionnariat au cours de l'exercice	35
Actionnariat des salariés	36
Rachat d'actions Geodis	37
Autorisations financières	38
Modifications statutaires	38
Perspectives	39

3 Annexes au rapport de gestion 41

Politique Ressources Humaines	42
Politique environnementale	51
Résultat des cinq derniers exercices	69

4	Rapports du Président	71	7	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires	173
	Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration	72		Ordre du jour et résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 avril 2008	174
	Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	79		Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés	180
	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Geodis, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	84		Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	181
5	Comptes consolidés	85	8	Autres informations	183
	Compte de résultat consolidé	87		Renseignements généraux concernant l'émetteur	184
	Bilan consolidé	88		Environnement législatif	190
	Tableau des flux de trésorerie	90		Facteurs de risques	193
	Variation des capitaux propres	91		Renseignements concernant le capital, les autorisations financières, le programme de rachat d'actions et les plans d'options	203
	Notes annexes aux comptes consolidés	93		Politique de dividende	212
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	147		Fonctionnement et rémunération des organes d'administration et de direction	213
6	Comptes sociaux	149		Transactions sur les titres Geodis	235
	Compte de résultat	150		Sources d'information des actionnaires et des investisseurs	237
	Bilan	151		Information financière historique	238
	Tableau d'analyse des variations de la trésorerie	152		Document d'information annuel (article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier)	238
	Notes annexes aux comptes sociaux	153		Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2007	243
	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	169		Contrôleurs légaux des comptes en fonction pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2007	244
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	171		Responsable de l'information financière	245
				Personne assurant la responsabilité du document de référence	245
				Tableau de concordance du document de référence	246

1

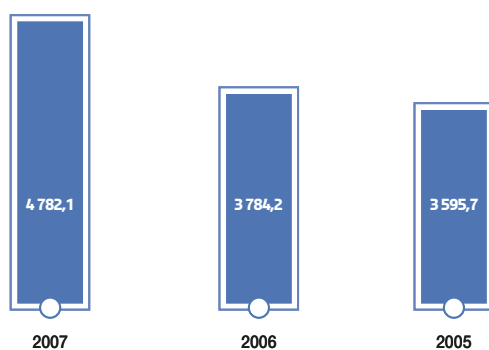
Le Groupe

GEODIS EN CHIFFRES	6
APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE	7
1. Opérateur global de la chaîne logistique organisé en quatre métiers	7
2. Principaux marchés	8
3. Marché et positionnement concurrentiel	8
RAPPEL DE L'HISTORIQUE DU GROUPE	9
EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE	11
1. Évolution du cours de l'action Geodis	12
2. Évolution sur cinq ans des principaux indicateurs liés au cours de l'action geodis	12
STRUCTURE DU GROUPE	13

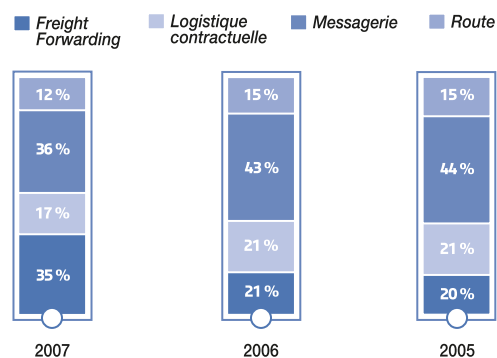
Geodis en chiffres

Geodis a accompli en 2007, année de profonde mutation de son modèle économique, la meilleure performance de son histoire ⁽¹⁾ et conserve une structure financière saine.

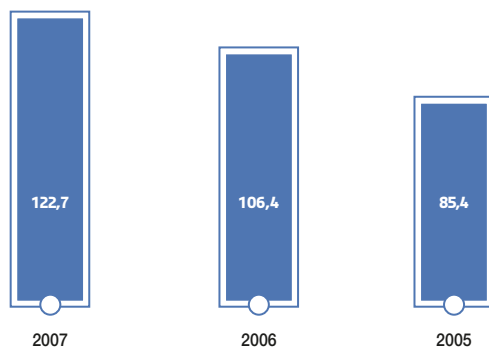
➔ CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (EN MILLIONS D'EUROS)



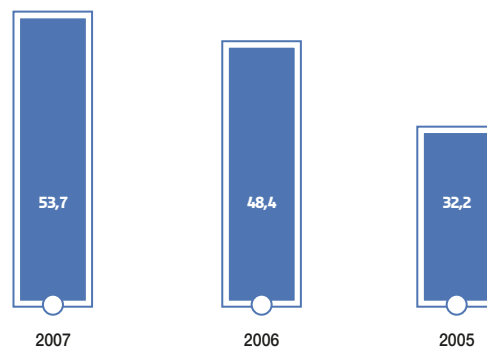
➔ RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS MÉTIERS



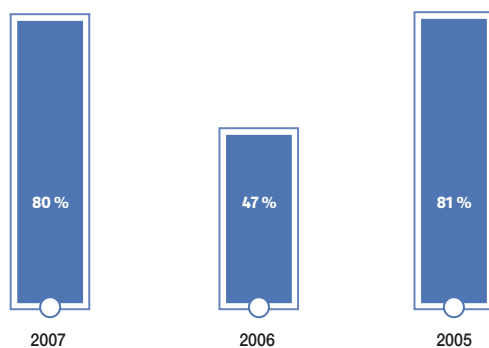
➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EN MILLIONS D'EUROS)



➔ RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) (EN MILLIONS D'EUROS)



➔ GEARING (ENDETTEMENT NET/CAPITAUX PROPRES)



(1) Hors la plus-value de cession du site immobilier de Batignolles en 2004.

Aperçu des activités du Groupe

1. OPÉRATEUR GLOBAL DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE ORGANISÉ EN QUATRE MÉTIERS

Début 2007, à la suite de l'acquisition de Wilson (ex TNT *Freight Management*), et pour tenir compte du renforcement de ses deux métiers de réseaux (le *Freight Forwarding* et la Messagerie), Geodis a procédé à une modification de son organisation interne en mettant en place une organisation en Divisions Métiers. Ces Divisions Métiers s'appuient sur des fonctions supports Groupe (finances, juridique, achat, système d'informations) et sur des fonctions transverses permettant la coordination de l'offre commerciale et le pilotage de la démarche commerciale du Groupe ainsi que le suivi des grands comptes. Cette nouvelle organisation permet une meilleure lisibilité de la performance et une meilleure appréciation des enjeux stratégiques de chacun des Métiers (*Freight Forwarding*, Logistique contractuelle, Messagerie, Route) tout en assurant un objectif commun d'offre globale, au service des *supply chain* internationales les plus complexes.

1.1 La Division *Freight Forwarding*

Implantée dans quarante-et-un pays et opérant sous la marque Geodis Wilson, elle réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 1 690 M€ (35 % du chiffre d'affaires du Groupe) et concentre 20 % des effectifs du Groupe (environ 5 000 personnes).

Elle pilote les activités de commission de transport maritime et aérien, ainsi que les activités de projets industriels.

La commission de transport aérien et maritime consiste à organiser et mettre en œuvre pour le compte d'un client, l'acheminement de marchandises par bateau ou avion en gérant les prestations annexes, notamment de documentation et de dédouanement. Le savoir faire de Geodis couvre les prestations aériennes et maritimes (l'exécution du transport étant assurée par des compagnies maritimes ou aériennes) en porte-à-porte, du *general cargo* à l'affrètement d'avions ou de navires, de la commission en douane à la gestion de projets industriels (transport et livraison d'usines clés en main...).

1.2 La Division Logistique contractuelle

Implantée dans quinze pays, et opérant principalement sous la marque Geodis Logistics, elle réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 833 M€ (17 % du chiffre d'affaires du Groupe) et concentre environ 19 % des effectifs du Groupe (environ 4 790 personnes).

L'activité logistique couvre principalement des prestations de réception, entreposage, manutention, gestion de stock, préparation de commandes ainsi que des prestations à valeur ajoutée (personnalisation, packaging, assemblage, *co-packing*...).

La *reverse logistics* constitue un service particulier visant à gérer et à optimiser les flux logistiques des produits en cours ou en fin de vie. Elle est au cœur de la stratégie du groupe Geodis depuis de nombreuses années, stratégie aujourd'hui centrée sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et les produits issus des secteurs de l'entretien et de la réparation automobile suite à la mise en place de nouvelles directives européennes.

Enfin, pour ses clients gérant une *supply chain* complexe, demandeurs de solutions de pilotage plus efficaces qu'un simple pilotage dissocié de chaque maillon de leur chaîne logistique, la Division Logistique contractuelle, est en mesure de leur présenter une offre globale de pilotage de leur chaîne logistique. Dans cette approche, la Division pilote pour le compte du client les flux physiques (en aval et/ou en amont de la production), mais aussi les flux d'information associés, voire les flux comptables et financiers (hors portage du stock). Ces prestations peuvent être effectuées en propre par le groupe Geodis et/ou par des prestataires externes. Dans le cadre de cette offre globale, la Division Logistique contractuelle peut donc être amenée à coordonner les prestations fournies par d'autres Divisions du Groupe.

1.3 La Division Messagerie

Implantée dans cinq pays européens dont la France où la Division opère principalement sous la marque Geodis Calberson, elle réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 1 758 M€ (36 % du chiffre d'affaires du Groupe) et concentre 46 % des effectifs du Groupe (11 800 personnes).

Elle pilote les activités de messagerie traditionnelle (délais de livraison de 24 à 72 heures), et d'express (délais de livraison raccourcis et surtout garantis entre 12 et 24 heures), ainsi que les activités de distribution spécialisée de Geodis Euromatic.

L'activité messagerie – qu'il s'agisse de messagerie traditionnelle ou d'express – consiste en l'acheminement de marchandises par la route et se caractérise par un réseau géographique de plates-formes de groupage-dégroupage reliées entre elles par des lignes de transport, aussi appelées "tractions". De l'enlèvement de la marchandise chez

l'expéditeur à sa distribution finale, la caractéristique propre de ce métier est la minimisation des temps de transit tout en optimisant le remplissage des véhicules. Grâce à son excellent maillage du territoire français constitué de plus de 142 agences permettant la livraison du dernier kilomètre, Geodis dispose d'une position de leader en France avec un portefeuille de plus de 20 000 clients.

Les positions de Geodis dans les autres pays européens sont plus modestes et correspondent à la volonté du Groupe de pouvoir servir en propre les besoins des grands clients.

1.4 La Division Route

Implantée dans trois pays européens et opérant sous la marque Geodis BM (Bourgey Montreuil), elle réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 585 M€ (12 % du chiffre d'affaires du Groupe) et concentre 13 % des effectifs (3 400 personnes).

Elle pilote les activités de transport spécialisé ou dédié de lots complets ou de demi-lots (selon que la marchandise est chargée et destinée à un ou bien deux clients) ainsi que l'offre multimodale du Groupe (combiné rail/route). La caractéristique de ce métier est un transport en camion complet sans passage à quai intermédiaire pour un ou deux clients/destinataires.

2. PRINCIPAUX MARCHÉS

2.1 Présence géographique

L'Europe est considérée comme le marché domestique du Groupe, historiquement ancré en Europe occidentale, et notamment en France.

Geodis est également présent sur les autres continents, notamment l'Asie et l'Afrique. Grâce à l'acquisition de Wilson (ex TNT *Freight Management*) et de Rohde et Liesenfeld, Geodis occupe désormais une place de premier plan en Scandinavie, et a pris position en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Australie et en Afrique du Sud.

2.2 Présence sectorielle

Les offres sectorielles de Geodis couvrent la plupart des grands secteurs d'activité et tiennent compte des attentes spécifiques des clients au regard des contraintes de leur activité, des particularités de leurs

fournisseurs, des exigences de leurs propres clients, de l'évolution de leurs marchés et des nouvelles technologies :

- santé & cosmétologie ;
- automotive ;
- textile ;
- vins & spiritueux ;
- luxe ;
- chimie ;
- grande distribution ;
- high-tech/produits bruns ;
- produits blancs/équipement de la maison.

3. MARCHÉ ET POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Geodis intervient sur le marché du transport et de la logistique. Ce marché peut s'analyser en différents segments, tels que la messagerie traditionnelle, l'express, la logistique d'entrepôt, le transport routier, la commission de transport aérien et maritime, ou la *reverse logistics*.

Malgré la vague massive de consolidation de ces dernières années, le marché du transport et de la logistique est encore fragmenté et fortement concurrentiel. Les dernières années ont été marquées par la constitution de groupes d'envergure mondiale au travers d'acquisitions lourdes.

Un grand nombre d'entreprises sont présentes sur le marché du transport et de la logistique, chacune d'entre elles se positionnant sur un ou plusieurs segments ou sous-segments – par exemple, le transport aérien, le transport maritime, la logistique d'entrepôt... Ce positionnement différent des acteurs rend les comparaisons entre eux difficiles, dès lors qu'ils n'opèrent pas sur les mêmes périmètres géographiques ou sur les mêmes métiers logistiques. Une majorité des prestataires ne sont présents que sur leur marché national ou immédiatement périphérique. Peu d'acteurs sont réellement globaux en termes d'offre de services logistiques ou de présence géographique, notamment sur les zones à

forte croissance (Europe centrale et orientale, Chine, Inde, Brésil). Ainsi, de nombreux groupes de transport et de logistique opèrent sur un ou plusieurs segments du marché sur lesquels Geodis est positionné, les principaux étant, de manière non exhaustive : DHL (Deutsche Post), Kühne & Nagel, Schenker, DSV, Panalpina, UPS.

Geodis se positionne comme un opérateur global (présent sur l'ensemble des métiers du transport et de la logistique à l'exception du paquet industrialisé⁽¹⁾), de dimension européenne et à vocation mondiale.

Rappel de l'historique du Groupe

L'origine de la Société remonte à 1904, époque à laquelle Émile Calberson crée au Havre une entreprise de commissionnaire bagagiste dont l'objet était le chargement et le convoiement de colis regroupés dans des compartiments de wagons de voyageurs et remis aux correspondants du chemin de fer pour livraison terminale.

1959

CTT Sceta (*holding* des participations de la SNCF) entre dans le capital de Calberson dont elle prendra le contrôle. Par une politique soutenue de développement interne autant que de croissance externe, Calberson a connu un essor remarquable, particulièrement entre 1960 et 1983, et est devenu – derrière la SNCF – le deuxième groupe français de transport terrestre.

1984

Le titre Compagnie Générale Calberson est introduit au second marché de la Bourse de Paris.

1987

Le groupe Calberson acquiert 76 % du capital d'Hermann Ludwig, société allemande de commission de transport international maritime et aérien, présente dans 25 pays. Ce réseau sera cédé en 1992 à Sceta International (filiale de CTT Sceta).

1994

Le groupe Calberson réunit l'ensemble de ses activités en grandes entités régionales et la Compagnie Générale Calberson se transforme en société *holding*.

1995, année de constitution du groupe Geodis

L'ensemble des filiales du groupe Sceta ayant une activité de transport de marchandises autre que le ferroviaire est regroupé sous une seule entité. À cet effet, le 20 décembre 1995, les sociétés Bourgey Montreuil, Sceta Transport et Sceta International sont absorbées par la Compagnie Générale Calberson. Les actifs et les passifs, constituant les branches d'activité apportées par les sociétés absorbées, sont immédiatement apportés à des sociétés filiales de la Compagnie Générale Calberson. Simultanément, la Compagnie Générale Calberson adopte la nouvelle dénomination sociale Geodis.

1996, le groupe Geodis est privatisé.

À la suite du décret de privatisation de Geodis signé le 20 août 1996, CTT Sceta a initié auprès de ses actionnaires une offre de rachat de ses propres actions moyennant un prix payable principalement par la remise d'actions Geodis figurant dans le portefeuille de CTT Sceta. La participation du groupe Sceta dans le capital de Geodis est ainsi tombée en dessous de 50 %. À l'issue de la privatisation, le groupe Geodis se restructure en quatre branches d'activité : la Logistique, l'Overseas, la Messagerie et la Route.

(1) Petit colis, pli, de très faible poids

1997

La reprise de Tailleur Industrie illustre et concrétise la nouvelle orientation stratégique du groupe Geodis vers la logistique.

1998

En 1998, une première augmentation de capital vise à accroître les moyens de développement du Groupe et à élargir le flottant, qui passe de 13,1 % à 21 %. Par ailleurs, plusieurs cessions d'activités ont permis un recentrage sur le cœur du métier.

2000

En 2000, Geodis maintient ses axes stratégiques de développement et modifie son périmètre. En mai, Geodis cède 100 % des titres de sa filiale de messagerie express Extand à la Poste Britannique (The Post Office). En novembre, Geodis renforce sa position de leader en Europe du sud en finalisant une opération qui lui permet de prendre le contrôle à plus de 99 % et avec effet au 1^{er} janvier 2001 des activités General Cargo du groupe italien Züst Ambrosetti.

2001

Début janvier, le Conseil d'Administration de Geodis nomme M. Pierre Blayau à la présidence du Groupe, en remplacement de M. Alain Poinssot. Une nouvelle organisation par zones géographiques (France, Europe hors France, Reste du monde - Asie/Afrique/Mexique) vient remplacer l'ancienne organisation en branches d'activité dès le mois d'avril 2001.

2002

Geodis poursuit sa réorganisation. En janvier, la filiale anglaise United Carriers, qui était à l'origine de pertes très importantes, est fermée. En mars, Geodis renforce la cohésion du réseau de commission de transport international par la conclusion d'un partenariat avec le groupe allemand Rohde & Liesenfeld. En avril, Geodis entre au capital d'Elix et devient le correspondant du réseau pour la France. Début novembre, la Société regroupe l'ensemble de ses équipes de Direction à Clichy (92) et y transfère son siège social. Fin novembre, une augmentation de capital permet à Geodis de renforcer ses capitaux propres et d'améliorer ainsi son ratio d'endettement, tout en confortant la confiance de ses clients. Le Groupe confirme son retour aux bénéfices.

2003

En janvier, renforcement du partenariat avec Elix : Züst Ambrosetti devient le correspondant exclusif du réseau Elix entre l'Allemagne et l'Italie. Par ailleurs, Geodis renforce son réseau en Asie, en s'installant en propre en Indonésie et en Corée. En mai, à la suite de la démission des Administrateurs représentant Salvepar, la composition du Conseil est remaniée et trois Administrateurs indépendants y font leur entrée. En juin, M. François Branche est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société.

2004

Geodis Calberson fête son centenaire. En décembre, Geodis cède à la Ville de Paris le site de Batignolles qui abrite depuis 1927 l'agence Calberson Paris.

Les résultats de l'exercice 2004 confirment le retour durable de Geodis à une croissance rentable.

2005

En février, l'action Geodis est admise au compartiment B (moyennes capitalisations) de l'Eurolist d'Euronext Paris. En avril, le Groupe lance Eurofirst, un nouveau service de messagerie européen couvrant 25 pays. L'année est marquée par un développement commercial soutenu, notamment en logistique internationale, et par une forte amélioration de la rentabilité opérationnelle ainsi que par la baisse de l'endettement.

2006, Geodis acquiert Wilson (ex TNT *Freight Management*)

L'année a été marquée par un mouvement stratégique majeur : l'annonce en novembre 2006 de l'acquisition de la division *freight forwarding* du groupe TNT (TNT *Freight Management* "TFM") pour un prix de l'ordre de 460 millions d'euros. Cette acquisition va permettre au Groupe d'atteindre une taille critique qui le place désormais parmi les premiers opérateurs du *freight forwarding* européen.

2007, année de rupture vers une nouvelle phase de croissance rentable

En janvier, Geodis lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 159 M€. Cette augmentation destinée à financer en partie l'acquisition de TFM, a remporté un grand succès puisqu'elle a été souscrite à 254 %, dont plus de 99 % à titre irréductible.

Début février, l'acquisition de TFM est réalisée définitivement. Outre la complémentarité géographique avec le réseau Geodis, le rapprochement avec TFM, qui réalise près de 90 % de son chiffre d'affaires dans les métiers de la commission de transport maritime et aérien, permet au Groupe d'opérer un rééquilibrage de ses métiers en réduisant de façon significative le poids du transport routier dans le chiffre d'affaires total du Groupe.

En avril, afin de tenir compte de cette nouvelle orientation stratégique du Groupe autour de ses métiers de réseaux, une nouvelle organisation en quatre Divisions Métiers est mise en place : la Division *Freight Forwarding*, la Division Logistique contractuelle, la Division Messagerie et la Division Route. Cette nouvelle organisation reste liée aux valeurs de proximité opérationnelle et de décentralisation, fondamentales pour le Groupe.

En juin, conformément aux accords pris avec TNT, les filiales TFM adoptent le nom Geodis Wilson. L'ensemble du réseau opère désormais sous les marques combinées Geodis Wilson.

En septembre, Geodis annonce l'acquisition - réalisée le 3 janvier 2008 - de son principal partenaire dans la commission de transport depuis 2002, le groupe allemand Rohde & Liesenfeld (R&L) dont la plupart des implantations sont complémentaires de celles du réseau Geodis Wilson.

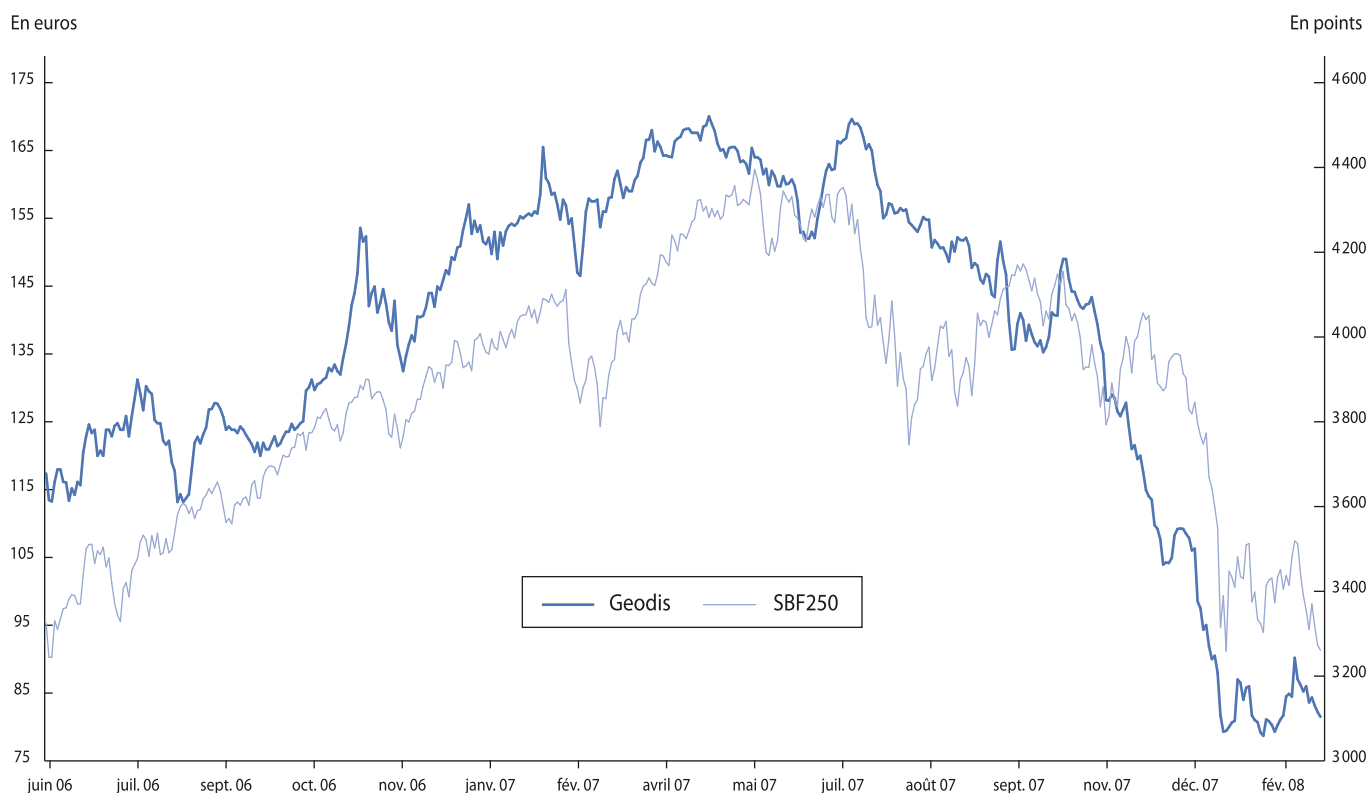
Dans un contexte de profonde mutation, le Groupe présente en 2007 les résultats les plus élevés de son histoire (hors la plus-value de cession du site immobilier de Batignolles en 2004). La réorganisation du Groupe en Divisions Métiers ainsi que l'intégration de TFM sont finalisées.

Evolution du titre en bourse

Après plus de quatre ans de hausse régulière, l'action Geodis a baissé au quatrième trimestre 2007 dans une conjoncture boursière globalement négative liée aux inquiétudes sur le secteur bancaire. Dans ce contexte, les actions des sociétés de taille moyenne, dont Geodis fait partie, ont subi une baisse plus importante que les actions des grands groupes et les sociétés du secteur du transport ont particulièrement été affectées

du fait des craintes sur un possible ralentissement économique. Dans le contexte boursier du début d'année 2008, l'évolution de l'action n'est pas liée à la performance du Groupe qui affiche des résultats en progression pour 2007. Geodis compte aujourd'hui parmi les leaders européens du transport et de la logistique, un secteur qui restera dans les années à venir en forte croissance.

1. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION GEODIS



2. ÉVOLUTION SUR CINQ ANS DES PRINCIPAUX INDICATEURS LIÉS AU COURS DE L'ACTION GEODIS

(source Euronext - cours ajustés)

	2007	2006	2005	2004	2003
Cours de clôture (euros)					
Plus haut	171,8	164,9	110,0	81,5	47,9
Plus bas	102,1	102,2	74,1	39,6	23,0
Cours moyen annuel (clôture)	151,7	130,2	88,3	64,5	32,0
Dernier cours (clôture)	109,3	155,5	104,3	77,5	39,6
Volumes annuels*	3 509 100	1 884 280	2 230 954	2 494 994	290 648
Volumes moyens par jour	13 761	7 389	8 681	9 633	1 140
Capitalisation boursière (millions d'euros)	845,7	977,1	646,2	469,4	237,9
NOMBRE DE TITRES (FIN D'ANNÉE)	7 740 539	6 283 901	6 195 119	6 056 968	6 008 344

* Y compris transactions hors marché.

Structure du Groupe

Geodis est un Groupe composé de la Société-mère – Geodis SA – et de 273 filiales consolidées ⁽²⁾.

En 2007, à la suite de l'acquisition du sous-groupe Wilson (ex TNT *Freight Management*) qui a permis de doubler le chiffre d'affaires des activités de *Freight Forwarding* (soit 35 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2007), le Groupe a profondément modifié son modèle économique, en mettant en place une nouvelle organisation par Divisions Métiers : la Division *Freight Forwarding*, la Division Logistique contractuelle, la Division Messagerie et la Division Route. Au travers de ses Divisions Métiers, le Groupe bénéficie désormais d'une présence significative à l'international. La Division *Freight Forwarding* a ainsi des implantations dans quarante-et-un pays répartis sur les zones suivantes : Europe du nord et du sud, Asie, Amérique du nord et Amérique latine, Australie, Afrique du nord, Afrique de l'ouest et Afrique du Sud. La Division Logistique contractuelle est pour sa part présente dans quinze pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Benelux, Grèce, Turquie, Maroc et Europe de l'est principalement), tandis que la Division Messagerie est présente dans cinq pays européens (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Benelux). La Division Route exerce quant à elle ses activités en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Geodis SA, pure société *holding* ne disposant pas de personnel, est propriétaire des marques Geodis et Calberson ainsi que de la plupart des sites immobiliers des activités messagerie et express en France. Ces actifs immobiliers représentent une valeur en consolidation de 51,5 M€ à comparer avec un total d'actifs immobiliers du Groupe de 295,3 M€. À ce titre, Geodis SA a facturé à ses filiales en 2007 des loyers pour 17,3 M€.

Depuis 2006, Geodis facture à ses filiales des redevances au titre de l'utilisation des marques Geodis et Calberson. Le montant de ces redevances était de 10,7 M€ en 2007. En contrepartie, Geodis a supporté des coûts de communication et de promotion pour un montant de 1,0 M€.

Par ailleurs, Geodis SA facilite le financement des opérations et des investissements de ses filiales, soit en leur consentant directement des avances de trésorerie ou des prêts à moyen ou long terme, soit en cautionnant leurs engagements auprès des établissements de crédit ou des sociétés de crédit-bail. Geodis SA assure et gère également le pool de trésorerie des sociétés françaises du Groupe.

(2) Situation au 31 décembre 2007 avant consolidation des filiales du groupe Rohde & Liesenfeld (R&L).

Les prêts de Geodis aux filiales représentent 40,8 M€ en prêts moyen ou long terme et 334,8 M€ en compte-courant (prêt court terme). À l'inverse, les avances court terme faites par les filiales à Geodis dans le cadre du pool de trésorerie représentent 254,8 M€. Ces prestations réciproques font l'objet de facturations dans le respect des dispositions fiscales applicables en la matière.

Le montant total des engagements de garantie de Geodis en faveur des filiales représente environ 123,9 M€.

Les personnels du siège social assurant les fonctions support usuelles (finances, achats, juridique et fiscal, assurances, relations humaines, communication Groupe, etc.) ainsi que les équipes marketing et commerciale de Geodis Global Solutions sont logés dans Geodis Interservices, filiale à 100 % de Geodis, qui assure, au profit des sociétés opérationnelles, des prestations de mise à disposition de personnel et des prestations administratives diverses. À ce titre, Geodis Interservices a facturé aux filiales en 2007 des *management fees* s'élevant à 58,5 M€.

Enfin, les équipes de la Direction des Systèmes d'Information sont logées dans Geodis Solutions, filiale à 100 % de Geodis, et fournissent aux *business units* des prestations d'ingénierie informatique. Ces prestations donnent lieu à des facturations à des prix de marché.

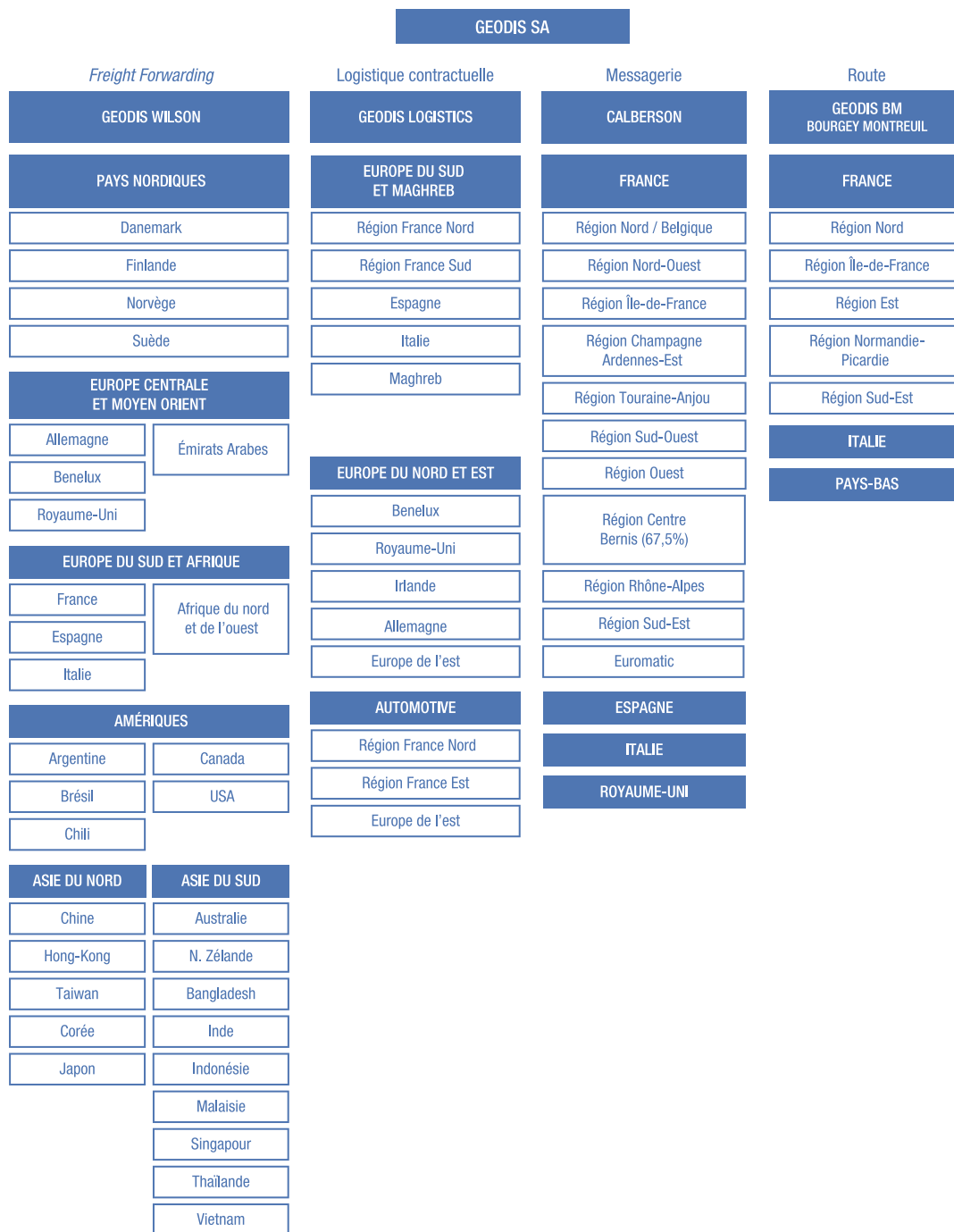
L'organigramme en page suivante, présente par Divisions Métiers, conformément à l'organisation actuelle de Geodis, les principales implantations géographiques du Groupe dans ses différents métiers. Assez fréquemment, les filiales opérationnelles sont détenues par des sous-holdings sans activité opérationnelle contrôlant un ensemble de sous-filiales exerçant un ou plusieurs des métiers du Groupe. L'ensemble des sous-holdings et des filiales ne figure pas individuellement sur l'organigramme dans la mesure où leur importance économique résulte plus de leur appartenance à un réseau que de leurs caractéristiques financières propres.

Ainsi, parmi les sous-holdings françaises :

- Calberson SAS contrôle un réseau de plus de 80 sociétés françaises dont l'activité principale est la messagerie et l'express et qui accessoirement peuvent avoir une activité de commission de transport international, d'agent en douane et de logistique de proximité multi-clients ;
- Geodis Wilson France contrôle un réseau d'agences françaises, exerçant une activité de commissionnaire de transport aérien et maritime et d'agents en douane ainsi que des sociétés exerçant la même activité dans les DOM/TOM, au Maroc, en Tunisie, au Tchad et au Cameroun ;
- Geodis Afrique détient les participations du Groupe en Afrique de l'ouest, principalement au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, et au Tchad ;
- Geodis Logistics est la Société-mère d'un ensemble de sociétés ayant pour activité la logistique contractuelle ;
- Geodis BM est la holding d'une trentaine de sociétés intervenant dans le transport routier (lots et charges complètes) ;
- Calberson GE et ses filiales sont spécialisées dans les activités de commission de transport et de logistique contractuelle avec les pays de l'est ;
- Geodis *Freight Forwarding* est une *holding* française qui détient l'ensemble des participations du sous-groupe Wilson acquis auprès de TNT en 2007 ;
- Geodis International détient un certain nombre de filiales étrangères principalement en Asie, mais également au Royaume Uni et en Italie opérant dans tous les métiers du Groupe.

Dans les pays européens, les sociétés opérationnelles du Groupe sont généralement rattachées à une *holding* pays lorsque leurs activités sont multi-métiers ou en tout cas suffisamment importantes dans le pays pour justifier une structure holding intermédiaire. C'est le cas au Royaume Uni, en Italie, en Espagne et au Benelux.

➔ **ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE**
au 31 décembre 2007



2

Rapport de gestion

LE GROUPE GEODIS À FIN DÉCEMBRE 2007	18
1. Les événements majeurs de 2007	19
2. Événements postérieurs à la clôture	19
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	20
1. Commentaire général sur les résultats du Groupe	20
2. Activités et résultats des métiers	21
3. La situation financière du Groupe	23
4. Bilan consolidé et ratios	25
EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ	27
1. Risque de liquidité	27
2. Risque de taux d'intérêt	27
3. Risque de change	28
4. Risque sur le prix du gasoil	28
5. Risque de crédit et risque vis-à-vis des clients et des fournisseurs	29
6. Autres risques	29
COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX	29
1. Compte de résultat	29
2. Bilan	31
AFFECTATION DU RÉSULTAT/MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE	32
CONSEIL D'ADMINISTRATION/COMMISSAIRES AUX COMPTES/DIRECTION GÉNÉRALE	33
ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DE L'EXERCICE	35
ACTIONNARIAT DES SALARIÉS	36
RACHAT D'ACTIONS GEODIS	37
AUTORISATIONS FINANCIÈRES	38
MODIFICATIONS STATUTAIRES	38
PERSPECTIVES	39

Le groupe Geodis à fin décembre 2007

Les chiffres du Groupe intègrent les chiffres de Wilson (ex TNT *Freight Management* "TFM") acquis le 5 février 2007. Les principaux indicateurs de Wilson (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net et total actif) étant inférieurs au seuil de 25 % des mêmes indicateurs du groupe Geodis hors acquisition, il n'est pas présenté de comptes pro forma.

En 2007, Geodis a connu de profondes modifications. Dans le cadre de sa stratégie de développement sur des métiers en forte croissance, Geodis a définitivement acquis TFM en février 2007, puis a annoncé fin septembre 2007 l'acquisition, effective début 2008, de son partenaire Rohde & Liesenfeld (R&L). La Division *Freight Forwarding* se dote ainsi d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire et dispose désormais d'un réseau mondial de premier plan.

Ces acquisitions mais également l'évolution du Groupe sur les dernières années avec le renforcement des deux métiers de réseaux : la Messagerie

et le *Freight Forwarding*, ont conduit Geodis à se réorganiser autour de quatre Divisions Métiers : *Freight Forwarding*, Logistique contractuelle, Messagerie et Route.

Dans un contexte de profonde mutation, le Groupe présente en 2007 des résultats en forte progression. Grâce notamment à l'acquisition de Wilson, le chiffre d'affaires croît de 26,4 % et de 5,4 % à taux et périmètre comparables, toutes les Divisions Métiers y contribuent. Le résultat opérationnel est de 122,7 M€, niveau jamais atteint (hors impact de la plus-value de cession du site immobilier de Batignolles constatée en 2004) et ce malgré les coûts d'intégration liés à l'acquisition de Wilson.

Enfin, le résultat net atteint 53,7 M€ en progression de + 11 % par rapport à 2006.

► CHIFFRES CLÉS

(sauf précision contraire, en millions d'euros)

	2007	2006
Chiffre d'affaires	4 782,1	3 784,8
Résultat opérationnel	122,7	106,4
Résultat net (part du Groupe)	53,7	48,4
Résultat par action dilué (en euros)	6,98	7,51
Capacité d'autofinancement	140,0	132,4
Endettement net	421,5	157,3
Endettement net/capitaux propres	80 %	47 %
Investissements totaux (y compris locations-financement)	528,2	81,8
ROCE (*)	14,2 %	15,7 %
Effectifs annuels (nombre de personnes)	25 531	23 805

(*) ROCE = résultat opérationnel sur capitaux employés moyens. Les capitaux employés moyens sont la somme algébrique des capitaux propres (y compris intérêts minoritaires), des provisions et de l'endettement financier net, retraitée de la quote-part des sociétés mises en équivalence. La moyenne des capitaux employés de l'année et de l'année précédente forme les capitaux employés moyens. À fin décembre 2007, hors coûts d'intégration, le ROCE aurait été de 16,5 %.

1. LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE 2007

L'année 2007 a marqué une étape importante dans la transformation du Groupe.

1.1 Modifications du périmètre des activités du Groupe

1.1.1 ACQUISITION DE WILSON

Le 5 février 2007, le Groupe a procédé à une acquisition majeure qui est la division *freight forwarding* de TNT (TFM) pour une valeur de titres d'un montant de 410,3 M€. Geodis s'est ainsi positionné comme un des tous premiers opérateurs européens de ce métier. Ce sous-groupe renommé Wilson en raison des accords pris avec TNT concernant l'arrêt de l'usage de leur marque, est constitué de 33 sociétés consolidées et représente sur l'année 2007 une contribution au chiffre d'affaires du Groupe de 822,4 M€.

1.1.2 AUTRES MODIFICATIONS

En janvier 2007, Geodis a cédé les sociétés Deslisle et Chenue spécialisées dans le transfert industriel. Ces deux sociétés représentaient en 2006 un chiffre d'affaires de 15 M€.

À compter du 1^{er} janvier 2007, la société Calberson Slovakia a été consolidée.

En octobre 2007, Calberson SA a acquis la totalité des parts de la société Quercy Express.

En octobre 2007, Bourgey Montreuil a créé une joint venture avec Transalliance dénommée Transwaters.

1.2 Autres événements majeurs

1.2.1 RÉORGANISATION PAR DIVISIONS MÉTIERS

L'organisation du Groupe était constituée jusqu'en 2006 en zones géographiques : France, Europe hors France et Reste du monde (Asie/Afrique/Mexique). Sur le premier semestre 2007, Geodis a modifié son organisation interne afin de prendre en compte non seulement l'acquisition de Wilson (*ex TNT Freight Management*) mais également le fort développement intrinsèque des métiers de réseaux. Au terme de cette réorganisation, le groupe Geodis est dorénavant constitué de quatre Divisions Métiers :

- la Division *Freight Forwarding* ;
- la Division Logistique contractuelle ;
- la Division Messagerie ;
- la Division Route.

À la fin de l'année 2007, le passage à la nouvelle organisation est achevé : les équipes de Direction et d'encadrement des Divisions ont été nommées, les lignes hiérarchiques et les enjeux stratégiques pour chacun des métiers précisés, et la traduction dans les systèmes comptables et de gestion est opérée. Suite à cette réorganisation, et conformément à la norme IFRS 8, le Groupe publie ses comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007 suivant une segmentation établie par Métier.

1.2.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS

En décembre 2007, Geodis Deutschland a procédé à l'arrêt des activités de messagerie de Boos, société allemande de transport routier, dont le fonds de commerce avait été acquis en janvier 2006. Les coûts de fermeture de cette activité ont été provisionnés en 2007.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 3 janvier 2008, Geodis a définitivement acquis le groupe allemand Rohde & Liesenfeld (R&L), principal partenaire du réseau Geodis depuis 2002 et opérateur international de la commission de transport maritime et aérien. Cette opération vient compléter la couverture géographique du réseau Geodis Wilson, qui prend une position significative en Allemagne devenant ainsi un acteur majeur du secteur. Cette acquisition permet également à Geodis de couvrir de nouvelles zones, notamment l'Afrique du Sud où R&L est bien implanté et de se renforcer nettement en Amérique latine. R&L apportera également au Groupe son expertise en matière de projets industriels plus particulièrement dans le domaine en développement des projets pétroliers et gaziers. La valeur d'entreprise

de R&L est estimée à 90 M€ et Geodis a acquis les titres pour 77 M€. Le financement a été assuré d'une part par un contrat de prêt amortissable d'une durée de six ans signé le 21 décembre 2007 avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France d'un montant de 50 M€ et d'autre part par un tirage sur le crédit syndiqué signé en janvier 2007.

Par ailleurs, Geodis a acquis en janvier 2008 cinq agences développant des activités d'affrètement et de messagerie afin de compléter son réseau en France.

Compte tenu des événements récents survenus au Tchad, les deux filiales Geodis Wilson Tchad et TCL Tchad ont provisoirement suspendu leur activité et le personnel expatrié a été rapatrié au début du mois de février 2008. L'activité principale de ces deux filiales est l'exploitation d'un contrat avec Exxon (approvisionnement et transfert de matériels, de pièces de rechange et de consommables destinés à l'exploitation et la maintenance d'un pipeline pétrolier). Geodis a cependant mis en place les moyens pour continuer à assurer ses opérations sur ce pays notamment à partir de pays limitrophes.

Le 30 janvier, un incendie qui a endommagé environ 15 000 m², s'est déclaré sur le site de Venlo (Hollande) dans lequel le stockage des produits de deux importants clients est assuré. Geodis s'est doté immédiatement de surfaces limitrophes de substitution et des moyens nécessaires à la poursuite de ces activités logistiques. Geodis bénéficie par ailleurs des couvertures d'assurance nécessaires à l'effet de limiter l'impact financier de ce sinistre.

Résultats et situation financière du Groupe

1. COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES RÉSULTATS DU GROUPE

Pour la quatrième année consécutive, le chiffre d'affaires est en forte progression. À fin décembre 2007, il s'établit à 4 782,1 M€ contre 3 784,8 M€ l'année précédente. Grâce notamment à l'acquisition de Wilson, le chiffre d'affaires croît de 26,4 %. À taux et périmètre comparables, le Groupe poursuit sa dynamique de croissance enregistrée depuis 2004 et affiche un taux de progression de 5,4 %. Cette performance a principalement été nourrie par la poursuite du développement des flux internationaux, par l'activité soutenue des flux domestiques français de messagerie et d'express et par un fort dynamisme commercial dans les pays de l'est. La croissance à taux et périmètre comparables de 5,4 % résulte de l'acquisition de nouveaux contrats à hauteur de + 134,8 M€, des arrêts de contrats qui représentent - 95,1 M€, des variations positives des volumes et tarifs de + 146,6 M€, des augmentations des volumes high tech de + 15,6 M€.

À fin décembre 2007, le résultat opérationnel s'établit à 122,7 M€, en augmentation de + 15,3 % par rapport au résultat opérationnel de l'exercice précédent qui s'établissait à 106,4 M€. Le résultat opérationnel de 2007 représente un niveau jamais atteint (hors impact de la plus-value de cession du site immobilier de Batignolles constaté en 2004) et ce malgré les coûts d'intégration liés à l'acquisition de Wilson qui représentent - 20,7 M€. L'intégration de Wilson menée tout au long de l'année est désormais terminée, le planning et les coûts étant conformes aux attentes du Groupe. Parallèlement, la réorganisation interne en Divisions Métiers dont la mise en œuvre s'est accompagnée dans certains pays d'un ajustement des structures est opérationnelle depuis le second semestre et a conduit à comptabiliser des coûts de l'ordre de - 17,7 M€ (- 4,4 M€ en 2006). Par ailleurs, le

Groupe a poursuivi son programme de rationalisation du patrimoine immobilier qui s'est traduit par la comptabilisation de + 42,9 M€ de plus-values immobilières (+ 18,5 M€ en 2006). Le résultat opérationnel intègre également des éléments inhabituels tels que la récupération de la TVA sur les péages à hauteur de + 0,9 M€ (+ 7,9 M€ en 2006). Enfin, le résultat opérationnel intègre des dépréciations des écarts d'acquisition et des amortissements des écarts d'acquisition affectés à hauteur de - 10,6 M€ (- 5 M€ en 2006). Au total, l'ensemble de ces éléments a un impact de - 5,2 M€ (+ 17,0 M€ en 2006) sur le résultat opérationnel du Groupe.

Hormis ces éléments, la progression du résultat opérationnel provient notamment de la forte amélioration des performances :

- des filiales asiatiques du fait du développement du chiffre d'affaires et de la suppression des foyers de perte ;
- des pays de l'est qui bénéficient du développement de nouveaux contrats dans l'automobile, de la fermeture du site déficitaire en Russie et de l'amélioration de l'exploitation des contrats logistiques en Hongrie ;
- de Bourgey Montreuil qui a repercuté de manière correcte les hausses de coûts, en particulier du gasoil.

Le résultat financier s'élève en 2007 à - 34,7 M€ contre - 17,6 M€ en 2006. Il prend en compte l'effet sur l'endettement du Groupe de l'acquisition de Wilson.

La charge d'impôt est de - 33,3 M€ contre - 39,1 M€ en 2006. Le Groupe bénéficie en 2007 d'un produit d'impôt de 2,8 M€ provenant de la dotation aux amortissements de la part des écarts d'acquisition affectés liés à l'acquisition de Wilson.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net du Groupe est un profit de + 53,7 M€ en 2007 (contre un profit en 2006 de + 48,4 M€) soit une progression de + 11 %.

Enfin, l'endettement du Groupe s'établit à 421,5 M€ fin 2007, contre 157,2 M€ fin 2006. Cette hausse est principalement due à l'acquisition de Wilson. Le niveau de résultats, la stabilité du BFR et l'augmentation de capital réalisée en février 2007 ont permis au Groupe de conserver une structure financière saine. Le ratio endettement net/capitaux propres est de 0,8 fin 2007 (contre 0,47 fin 2006).

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Suite à la réorganisation par Division Métiers et conformément à la norme IFRS 8, le Groupe publie ses comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007 suivant une segmentation par Métiers. Selon IFRS 8, Geodis a choisi le résultat des activités courantes (RAC) comme indicateur non GAAP de la rentabilité de ses Métiers. Le RAC se définit comme le résultat opérationnel retraité des plus ou moins-values de cessions immobilières, des coûts de restructuration, des coûts d'intégration, de la dépréciation des écarts d'acquisition, de l'amortissement des écarts d'acquisition affectés et des éléments inhabituels (récupération de la TVA sur les péages).

2.1 La Division *Freight Forwarding*

La Division *Freight Forwarding*, qui a intégré Wilson à partir de février 2007, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 690,1 M€ contre 807,0 M€ en 2006 et affiche une croissance de + 109,4 % soit + 10,3 % à taux et périmètre comparables. Cette Division représente dorénavant environ 35 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En doublant ses capacités en *freight forwarding*, le groupe Geodis s'est doté d'un réseau de premier plan et atteint désormais la taille critique nécessaire à l'accompagnement de ses grands clients au plan mondial.

Le réseau Geodis Wilson a renforcé ses capacités d'achat auprès de certaines compagnies aériennes ou maritimes grâce à la mutualisation des flux aériens et maritimes traités par TFM et Geodis isolément. En substituant à son réseau de correspondants un réseau en propre aux États-Unis, en Amérique du sud, en Inde, en Australie ou en Nouvelle Zélande, Geodis a construit au cours de l'exercice 2007 un réseau présent sur tous les continents, plus intégré et moins dépendant des partenaires. Le réseau Geodis Wilson est maintenant directement présent dans quarante-et-un pays et emploie environ cinq mille personnes au sein de cette activité, dont il est devenu un des leaders européens après les opérateurs majeurs que sont DHL-Exel, Panalpina, Kuehne & Nagel.

Le Groupe a pris des positions solides en Asie et dans les pays scandinaves (berceau historique de Wilson) et a acquis des positions sur des zones jusque là non couvertes par des filiales directes telles que le continent américain ou l'Australie.

La Division, dont le siège est basé à Amsterdam, est organisée en six zones géographiques (Pays nordiques, Europe centrale et Moyen Orient, Amériques, Europe du sud et Afrique, Asie du nord, Asie du sud - Pacifique) auxquelles s'ajoute l'activité projets industriels.

La répartition du chiffre d'affaires de Geodis Wilson est relativement équilibrée entre la commission de transport aérien ou *Air Freight* (37 % du chiffre d'affaires) et la commission de transport maritime ou *Sea Freight* (43 % du chiffre d'affaires). Les projets industriels représentent un peu plus de 200 M€ de facturation, soit environ 12 % du chiffre d'affaires total de la Division.

Le fort développement des échanges économiques mondiaux qui s'est poursuivi en 2007 a été un facteur clé de la croissance du chiffre d'affaires. Dans le domaine des projets industriels, les volumes traités pour le client Exxon diminuent, le contrat pluriannuel principal démarré il y a cinq ans ayant atteint une phase de maturité.

Le résultat des activités courantes s'établit à + 46,8 M€ (+ 17,5 M€ en 2006) soit 2,8 % du chiffre d'affaires de la Division. Cette forte amélioration du résultat tient à plusieurs facteurs :

- la consolidation de Wilson à compter du 5 février (donc sur onze mois) a apporté un relais de résultats significatif au Groupe ;
- les premiers effets de synergies nées de la création du nouveau réseau ont apporté un complément de résultat d'environ 3 M€ ;
- la hausse de 10 % du chiffre d'affaires à taux et périmètre comparables et la suppression des foyers de perte en Asie a permis de relever le niveau de résultat des filiales asiatiques du périmètre Geodis.

Toutefois, la contribution des projets industriels, et plus particulièrement du contrat Exxon, a été en retrait par rapport à 2006.

2.2 La Division Logistique contractuelle

La Division Logistique contractuelle affiche un chiffre d'affaires de 832,7 M€ en croissance de 4,4 % par rapport à 2007, soit + 35,1 M€, et + 4,1 % à taux et périmètre comparables.

L'arrêt en 2006 de contrats déficitaires et la décroissance de l'activité avec IBM ont été compensés par le démarrage de nouveaux contrats en France et au Benelux et par des développements géographiques (pays de l'est) et sectoriels (secteur *Automotive, reverse logistics*).

Le résultat des activités courantes s'établit à + 23,9 M€ contre + 27,3 M€ en 2006. Cette baisse provient principalement de l'Espagne et de la moindre contribution du contrat IBM, la plupart des autres pays ou zones affichant un résultat en progression.

En Allemagne, le chiffre d'affaires est de 94,9 M€ en 2007 contre 92,8 M€ en 2006. La croissance annuelle est de + 2,3 % (+ 2,1 M€). Bien qu'ayant pesé sur le chiffre d'affaires, l'arrêt définitif en 2006 d'un contrat générateur de pertes avec Thomson, a eu un effet favorable sur la rentabilité des opérations.

Dans la zone Europe de l'est et Grèce, la croissance de chiffre d'affaires s'est poursuivie en 2007 pour atteindre 118,3 M€ (contre 109,1 M€ en 2006) soit une progression de + 8,4 % par rapport à 2006. Le dynamisme commercial au sein de la zone a permis de limiter l'effet des pertes et des arrêts de contrats (Roumanie, Russie) significatifs enregistrés en 2006 et au 1^{er} trimestre 2007. La croissance s'est d'ailleurs accélérée au cours de l'exercice pour atteindre + 14,9 % au 4^e trimestre 2007.

Le résultat des Pays de l'est s'établit à 3,3 M€ en 2007 contre 1,5 M€ en 2006 du fait de l'arrêt d'un contrat déficitaire en Russie au 2^e semestre 2006, du redressement de contrats en Hongrie et de la poursuite du développement dans le secteur *Automotive*.

Le chiffre d'affaires de l'activité Logistique au Benelux a atteint 86,4 M€ en 2007, contre 75,8 M€ en 2006, marquant un retour à la croissance. Il a bénéficié de volumes à la hausse sur ses gros clients (Lexmark et IBM notamment), ainsi que du démarrage d'un nouveau contrat avec Moët-Hennessy en Belgique. Ces effets combinés compensent la perte du contrat Dell en 2006.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires s'établit en 2007 à 46,6 M€, en baisse de - 13,5 M€ par rapport à 2006 sous l'effet conjugué de l'arrêt au 1^{er} semestre 2006 d'un contrat avec Dell et de la baisse des volumes concernant la distribution européenne de PC pour le compte de IBM/LENOVO. Le Royaume-Uni présente un résultat opérationnel de + 3,2 M€ en 2007 contre + 4,8 M€ en 2006.

En Irlande, le chiffre d'affaires a progressé de + 1,4 % en 2007 et s'élève à 48,6 M€ contre 47,9 M€ en 2006. Le résultat des activités courantes de l'Irlande est de + 3,6 M€ en 2007 contre + 2,8 M€ en 2006.

2.3 La Division Messagerie

La Division Messagerie regroupe toutes les filiales françaises du groupe Geodis opérant dans les métiers de la messagerie et du transport

Express, les activités de messagerie en Europe (Italie, Espagne, Royaume-Uni et Allemagne) ainsi que le réseau de distribution spécialisée Euromatic (France & Belgique). Le chiffre d'affaires de la Division s'élève à 1 757,7 M€ à fin décembre 2007 contre 1 680,5 M€ à fin décembre 2006.

La Division affiche ainsi une progression annuelle de son chiffre d'affaires de 77,2 M€. À taux et périmètre comparables, cette progression est de 87,9 M€, soit + 5,3 %.

La Messagerie représente 37 % du chiffre d'affaires global en 2007 et demeure le 1^{er} métier du Groupe.

Les activités ont eu en 2007 des performances très disparates en termes de croissance et de rentabilité.

Si le chiffre d'affaires des activités de messagerie européenne est globalement en repli en 2007, les activités messagerie en France ont quant à elles continué à croître à un rythme soutenu de + 7,3 % en raison principalement de :

- la croissance continue des volumes, en particulier au 1^{er} semestre ;
- l'effet en année pleine des nouveaux contrats et plus particulièrement de celui signé avec Fedex ;
- la revalorisation des tarifs en France à la suite de la forte hausse des prix du gasoil et des surcoûts liés à la modification du plan de transport Express du fait des nouvelles limitations de vitesse applicables au type de véhicules utilisés pour cette activité.

Le chiffre d'affaires de la Messagerie en France s'établit ainsi en 2007 à 1 426,0 M€, soit 96,9 M€ de plus que l'année précédente.

Le résultat des activités courantes en France (réseau Calberson, France Express) atteint + 61,0 M€, soit un taux de marge opérationnelle de 4,3 % du chiffre d'affaires. Ce niveau de résultat est stable par rapport aux + 60,9 M€ réalisés en 2006. Ce taux de marge est en baisse par rapport à 2006 du fait des coûts de démarrage des nouveaux contrats et des surcoûts du plan de transport liés aux nouvelles limitations de vitesse.

Les activités de messagerie européenne demeurent en perte en 2007 avec un résultat des activités courantes de - 20,6 M€ pour 286,1 M€ de chiffre d'affaires, contre - 17,8 M€ pour 288,9 M€ de chiffre d'affaires en 2006.

En Espagne, la perte atteint - 9,7 M€ pour un chiffre d'affaires de 78,6 M€. Le remplacement du management local s'est effectué au premier semestre et un plan de restructuration a été mis en place sur le second semestre. Les difficultés opérationnelles majeures se concentrent sur l'agence de Barcelone.

En Italie, le chiffre d'affaires est en recul de - 3,4 % affecté par les effets de la grève nationale des transporteurs italiens en décembre. La perte, malgré l'effet de cette grève, s'est réduite, passant de - 6,0 M€ en 2006 à - 4,6 M€ en 2007.

En Allemagne, l'activité de messagerie qui générait une perte de - 2,6 M€ en 2006 et de - 2,9 M€ en 2007 pour un chiffre d'affaires de 8,2 M€ est définitivement arrêtée au 31 décembre 2007.

Bien que les résultats 2007 de l'activité Euromatic, réseau de distribution spécialisée, soient en retrait par rapport à 2006 (- 5,7 M€ contre - 3,4 M€ en 2006), l'activité semble être sur la voie du redressement et la perte du second semestre est inférieure à celle du premier semestre.

2.4 La Division Route

La Division Route a réalisé un chiffre d'affaires de 584,7 M€ contre 578,0 M€ en 2006, en hausse de + 1,2 %. Elle représente 12 % du chiffre d'affaires du Groupe et est constituée principalement des activités de transport routier de Geodis Bourgey Montreuil en France et de ses filiales en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Europe de l'est.

En données comparables, l'activité est restée quasiment stable : + 0,2 % par rapport à 2006, affectée par l'arrêt à la fin du 1^{er} trimestre 2007 d'un contrat dans le secteur de la grande distribution.

Elle a cependant connu une accélération au cours du second semestre avec le démarrage de nouveaux contrats en particulier avec Nestlé Waters.

Le résultat des activités courantes progresse significativement passant de 5 M€ en 2006 à 9 M€ en 2007.

L'amélioration du résultat a été réalisée grâce à une bonne maîtrise des coûts malgré la forte hausse des prix du gasoil au 4^e trimestre 2007.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.1 Le besoin en fonds de roulement

À fin décembre 2007, le besoin en fonds de roulement est de + 50,4 M€ (+ 50,0 M€ en 2006) et se décompose en :

- un BFR d'exploitation de + 73,2 M€ (+ 41,3 M€ en 2006) dont l'augmentation s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre de + 14,2 M€ provenant en quasi-totalité de l'acquisition de Wilson ainsi que de l'augmentation des comptes clients et de l'augmentation des dettes fiscales et sociales. Les effectifs du Groupe ont, en effet, augmenté de 1 726 personnes entre 2007 et 2006. L'impact des variations de change et autres est très limité et représente - 1,4 M€ ;
- un BFR hors exploitation de - 22,8 M€ (+ 8,6 M€ en 2006). La diminution de 31,4 M€ est principalement due aux impôts différés qui varient de - 33 M€ entre 2007 et 2006 en raison de la comptabilisation d'un impôt différé passif net de 33,7 M€ lié aux écarts d'acquisition affectés sur Wilson.

Afin d'améliorer les délais de paiement client, les filiales italiennes ont mis en place un programme de cessions de créances. À fin décembre 2007, le montant des créances cédées s'élève à 6,6 M€. L'ensemble des risques, et notamment les risques de non-paiement et de retard de paiement, ayant été transféré, le montant des créances cédées n'est pas inclus dans le compte clients à fin décembre 2007.

3.2 L'endettement financier net du Groupe

Le Groupe a maîtrisé son endettement financier net qui s'établit à 421,5 M€, soit un *gearing* de 0,80 (0,47 en 2006). Le niveau de résultats, la stabilité du BFR et l'augmentation de capital réalisée en février 2007 ont permis au Groupe de conserver une structure financière saine. L'endettement financier net du Groupe à fin décembre 2007 augmente de 264,3 M€ et s'élève à 421,5 M€ contre 157,2 M€ en 2006. Cette augmentation est essentiellement due à l'acquisition de Wilson qui représente une valeur d'entreprise de 458,8 M€ (410,3 M€ de valeur de titres et 48,5 M€ de dettes initiales). Cet investissement a été en partie financé par l'encaissement des fonds provenant de l'augmentation de capital (156,3 M€ nets de frais). Hors ces éléments, l'endettement financier net s'améliore de 38,3 M€ et se décompose en :

- une capacité d'autofinancement retraitée des charges financières nettes de + 170,2 M€ (+ 147,4 M€ en 2006) ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement d'activité hors variation de périmètre et de change de - 19,1 M€ (en 2006, le besoin en fonds de roulement d'activité hors variation de périmètre et de change avait diminué de 35,5 M€) ;
- des investissements nets totaux hors acquisition de Wilson de - 18,2 M€ (- 32 M€ en 2006) ;
- des paiements d'impôts de - 44,2 M€ (- 29 M€ en 2006) ;

- des charges financières nettes de - 30,3 M€ (- 15 M€ en 2006) ;
- des dividendes payés de - 20,5 M€ (- 16 M€ en 2006) ;
- d'autres éléments à hauteur de + 0,4 M€ (- 1,9 M€ en 2006).

À fin décembre 2007, l'endettement financier net est composé :

- des contrats de location financement qui représentent 139,3 M€ (142,3 M€ en 2006). Ces contrats financent principalement des actifs immobiliers, des équipements et du matériel roulant et comportent les dispositions classiques de ce type de financement. Ils sont amortissables et incluent dans certains cas des options d'achat ;
- d'un prêt amortissable de 280 M€, lié à l'acquisition de Wilson (les conditions sont décrites dans le paragraphe Investissements et financement ci-après) ;
- d'autres emprunts à hauteur de 19,9 M€ (29,9 M€ en 2006). Ces emprunts sont principalement des emprunts à moyen et long terme amortissables et ne comportent pas de clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio. Seule une filiale néerlandaise possédait un tel contrat en 2006, ce financement a été intégralement remboursé sur l'année 2007, à l'initiative de la filiale ;
- des crédits de trésorerie à hauteur de 129,8 M€ (146,6 M€ en 2006). Le programme de titrisation de 105 M€ dont l'échéance était en octobre 2007 a été remboursé et n'a pas été renouvelé. Les autres crédits de trésorerie sont soit des emprunts à court terme (spots) soit des autorisations de découvert qui ne sont généralement pas confirmées et souvent renouvelables annuellement à des dates différentes.

3.3 Investissements et financement

En 2007, le montant total des investissements s'élève à 528,2 M€ (81,8 M€ en 2006) et se subdivise en :

- investissements incorporels pour 15 M€ (12,2 M€ en 2006) incluant des investissements en logiciels et autres pour 8 M€ (5 M€ en 2006) ;
- investissements corporels pour 102,2 M€ (64,6 M€ en 2006) qui comprennent des :
 - investissements immobiliers pour 45,2 M€ (20,6 M€ en 2006) et concernent pour la majeure partie des agences de messagerie,
 - investissements en matériel de transport pour 25,3 M€ (22,2 M€ en 2006),
 - investissements en matériel informatique pour 5,8 M€ (4,8 M€ en 2006),
 - investissements en matériel et outillage pour 8,4 M€ (7,4 M€ en 2006),
 - autres investissements pour 17,5 M€ (9,6 M€ en 2006) ;
- investissements financiers pour 411,1 M€ (4,9 M€ en 2006) dont 410,3 M€ concernent l'acquisition de Wilson (ex TFM).

Par ailleurs, le Groupe a signé un bail en l'état futur d'achèvement pour un site de messagerie à Bonneuil en France, en région parisienne, dont la livraison est prévue le 1^{er} avril 2008. Les activités actuellement exercées sur le site de Batignolles (situé dans Paris intra muros), vendu à la ville de Paris en 2004, seront transférées sur ce nouveau site. L'investissement immobilier représentera en 2008 environ 30 M€ et 18 M€ d'agencements techniques.

Le Groupe utilise différents moyens de financement :

- acquisition, en toute propriété ou en crédit-bail, des actifs immobiliers et matériels à durée de vie longue dédiés aux activités de messagerie, ainsi que des remorques ;
- prise à bail des entrepôts dédiés aux activités de logistique ;
- prise en location opérationnelle du matériel d'exploitation et des véhicules de transport (hors remorques).

Pour financer l'acquisition de Wilson, Geodis a d'une part signé le 16 janvier 2007 un prêt syndiqué arrangé en prise ferme par BNP Paribas et d'autre part lancé une augmentation de capital.

3.3.1 UN PRÊT SYNDIQUÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 610 M€ QUI SE DÉCOMPOSE EN :

- un prêt relais d'un montant de 145 M€ qui a été remboursé en totalité le 16 février 2007 par le produit net reçu de l'augmentation de capital ;
- un prêt de 315 M€ amortissable, en partie remboursé par anticipation conformément à certaines clauses du contrat et qui représente à fin décembre 2007 un montant de 280 M€. Les amortissements sont progressifs, le premier interviendra en janvier 2008 et le dernier en juillet 2013 ;
- un crédit revolving d'un montant de 150 M€ remboursable en totalité le 11 janvier 2014. Ce crédit est venu remplacer en partie le crédit syndiqué de 180 M€ signé en 2005 qui a été annulé à l'initiative de Geodis. À fin décembre 2007, ce crédit n'est pas utilisé.

Les taux d'intérêts variables sont l'Euribor (Euro) et le Libor (USD, SEK, GBP) augmentés d'une marge qui varie en fonction d'un ratio de *leverage* (dette financière nette consolidée sur Ebitda consolidé). Ces marges peuvent varier de 0,425 % à 1,15 %.

La définition de l'Ebitda retenue pour le calcul de ce ratio est : le résultat opérationnel corrigé des plus ou moins-values de cessions, des provisions nettes sur actif immobilisé, des provisions nettes sur actif circulant et pour risques et charges, des dotations aux amortissements, et retraité des charges de restructuration et des coûts d'intégration.

Les cas de remboursement anticipé de ce prêt syndiqué sont les suivants :

- remboursement anticipé volontaire à l'initiative de l'emprunteur ;
- remboursement anticipé obligatoire lié à un changement de contrôle de l'emprunteur ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur des produits reçus de cessions d'actifs ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur des produits nets reçus suite à un appel au marché ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur de tout produit net reçu au titre de la garantie d'actif et de passif donnée par le vendeur et qui ne ferait pas l'objet de décaissement pour le groupe Geodis ;
- remboursement anticipé obligatoire en cas de non respect des engagements donnés par l'emprunteur et ses filiales.

Les déclarations et engagements de la Société et de ses filiales, ainsi que les cas de défaut sont usuels pour ce type de contrat de financement d'acquisition.

Les engagements financiers sont liés au respect d'un ratio de *leverage* inférieur à 3,25 pour chaque échéance semestrielle jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. À fin décembre 2007, ce ratio est respecté.

3.3.2 UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 159 M€ QUI A REMPORTÉ UN GRAND SUCCÈS

Un prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 17 janvier 2007 sous le numéro 07-017 composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2006 sous le numéro D.06-0240, de l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 17 janvier 2007 sous le numéro D.06-0240-A01 et de la note d'opération.

Le 18 janvier 2007, Geodis a lancé une augmentation de capital de 159 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, qui a rencontré un grand succès. Chaque actionnaire de Geodis a reçu un droit préférentiel de souscription ("DPS") par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 19 janvier 2007. La période

de souscription des actions nouvelles a commencé le 22 janvier 2007 et s'est terminée le 2 février 2007 inclus. Durant cette période, les DPS ont été cotés et négociables sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

19 DPS ont permis de souscrire à 4 actions nouvelles, au prix de 120 euros par action nouvelle. Les souscriptions à titre réductible ont été admises. Les actions nouvelles ont conféré à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions. Elles ont donné notamment droit au dividende au titre de l'exercice 2006.

Le règlement-livraison et la cotation des 1 322 924 actions nouvelles sont intervenus le 16 février 2007.

SNCF Participations et la Société de Participations Financières R-D, qui détenait alors environ 43,11 % du capital de Geodis, ont souscrit à titre irréductible à cette augmentation de capital par exercice de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription.

Le solde de l'opération était garanti par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, Coordinateur Global, chef de file et teneur de livre, CALYON agissant en qualité de chef de file associé.

3.4 La gestion de trésorerie

Depuis 2005, la gestion de la trésorerie des filiales françaises du Groupe est assurée de manière centralisée par Geodis SA, dans le cadre d'un contrat de gestion de trésorerie qui regroupe la quasi-totalité des filiales françaises. Les soldes des comptes bancaires sont quotidiennement nivelés sur les comptes centralisateurs de Geodis SA qui assure le financement des filiales qui en ont besoin et place les excédents de trésorerie. Les placements de trésorerie sont généralement de courte durée et doivent être immédiatement disponibles. Les sommes sont investies dans des SICAV de trésorerie sans risque, gérées par des banques de premier plan.

Dans les autres pays, chaque filiale ou, selon le cas, la principale filiale gère sa trésorerie court terme de façon autonome et fait appel à des financements Groupe en fonction de ses besoins. En 2008, Geodis SA va mettre en place une gestion centralisée des soldes des comptes bancaires des filiales européennes et internationales.

4. BILAN CONSOLIDÉ ET RATIOS

4.1 Actif

L'actif immobilisé passe de 596,7 M€ à fin 2006 à 1 054,8 M€ à fin décembre 2007. Cette variation résulte notamment de la comptabilisation de l'écart d'acquisition de Wilson pour une valeur de 471,4 M€ (nette de l'amortissement des écarts d'acquisition affectés), et de la baisse des actifs immobiliers compte tenu des cessions.

Les immobilisations corporelles se montent à 444,9 M€ contre 453,9 M€. Les terrains et constructions représentent 295,3 M€ en valeur nette comptable, dont 149,3 M€ en pleine propriété. Environ 70 % du patrimoine immobilier est localisé en France. Le portefeuille immobilier qui est principalement composé de plateformes de messagerie et de quais, est détenu par environ 130 entités juridiques différentes et représente environ 200 sites.

Le poste Clients & comptes rattachés net d'acomptes s'élève à 973,3 M€ contre 828,9 M€ en 2006. Hors effets de périmètre et de variation de change qui pèsent pour 105,9 M€ (acquisition de Wilson), le poste augmente de 38,5 M€ soit + 4,8 %. Cette progression peut être rapprochée de la hausse de + 6,2 % du chiffre d'affaires à taux et périmètre comparables au cours du 4^e trimestre 2007 (+ 5,4 % en base annuelle).

Les provisions pour dépréciation des créances clients et correspondants atteignent 61,1 M€, en hausse de 4,3 M€ par rapport à 2006. Cette hausse est principalement due à l'intégration de Wilson (y compris les dotations de l'exercice). À périmètre comparable, la provision est restée stable.

4.2 Passif

Les capitaux propres (part du Groupe) passent de 325,4 M€ fin 2006 à 516,6 M€ à fin décembre 2007. Cette variation s'explique par le résultat net de la période soit 53,7 M€, le versement de 18,5 M€ de dividendes et l'augmentation de capital à hauteur de 160,8 M€.

Les provisions pour risques et charges qui étaient de 155,7 M€ au bilan du 31 décembre 2006 se situent à 157,0 M€ au 31 décembre 2007. Le solde au 31 décembre 2007 prend en compte l'intégration de Wilson et autres variations de périmètres pour 5,9 M€. Le solde des provisions

s'élèverait à 151,9 M€ hors effet de périmètre et change soit une baisse de 3,8 M€ par rapport à 2006, principalement due aux provisions pour Coûts de Terminaison de Contrats (CTC) (fin de l'application de la cotisation Delalande dans le calcul des provisions).

Les postes Fournisseurs, comptes rattachés et correspondants nets d'acomptes atteignent 593,7 M€ au 31 décembre 2007 contre 521,4 M€ au 31 décembre 2006, soit une hausse de + 72,3 M€. Hors effets de périmètre et de variation des taux de change, la hausse est de 2 M€, soit 0,4 %.

L'évolution générale de l'endettement net et des éléments constitutifs de besoin en fonds de roulement est explicitée au paragraphe 3.2.

Les capitaux employés du Groupe, hors part des sociétés mises en équivalence passent de 637,8 M€ en 2006 à 1 095,4 M€ en 2007 ;

Le ratio du résultat opérationnel rapporté aux capitaux employés moyens (ROCE) s'établit à 14,2 % en 2007 contre 15,7 % en 2006 ;

Le chiffre d'affaires rapporté aux capitaux propres moyens ⁽¹⁾ de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires et hors part des sociétés mises en équivalence) et le chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés moyens ⁽²⁾ (hors part des sociétés mises en équivalence) ont évolué comme suit :

	2007	2006
Chiffre d'affaires/Capitaux propres moyens ⁽¹⁾	11,4	12,2
Chiffre d'affaires/Capitaux employés moyens ⁽²⁾	5,5	5,6

(1) La moyenne des capitaux propres de l'année et de l'année précédente forme les capitaux propres moyens.

(2) Les capitaux employés sont la somme algébrique des capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires), des provisions et de l'endettement financier net, retraitée de la quote-part des sociétés mises en équivalence. La moyenne des capitaux employés de l'année précédente et de l'année forme les capitaux employés moyens.

Exposition aux risques de marché

Le suivi des risques de marché est assuré au niveau de la maison mère du Groupe. Cette dernière définit également les principales lignes directrices de la gestion de ces risques et suit la mise en œuvre de ces actions.

1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour financer l'acquisition de Wilson, Geodis a signé le 16 janvier 2007, un contrat de prêt d'un montant de 610 M€.

L'augmentation de capital a permis d'en rembourser 155 M€ et conformément aux clauses du contrat, une partie des cessions immobilières (environ 25 M€) a été affectée au remboursement anticipé de cet emprunt. Par ailleurs, ce contrat comporte une clause de remboursement anticipé qui se déclenche quand le ratio de *leverage* (endettement financier net / ebitda) atteint 3,25. À fin décembre 2007, ce ratio est respecté. À fin décembre 2007, le montant restant dû est de 280 M€ et le Groupe dispose d'une autorisation supplémentaire de 150 M€ non utilisée.

Les autres emprunts sont principalement des emprunts à moyen et long terme amortissables et ne comportent pas de clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio. Seule une filiale néerlandaise possédait un tel contrat en 2006, ce financement a été intégralement remboursé sur l'année 2007, à l'initiative de la filiale.

Les placements de trésorerie sont en général de courte durée et doivent être immédiatement disponibles. Les sommes sont investies dans des SICAV de trésorerie sans risque et gérées par des banques de premier plan. À fin décembre 2007, seul le Cameroun avait des placements investis sous forme de dépôts à vue auprès de la Commercial Bank of Cameroun pour un montant de 1,1 M€.

2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Sur le second semestre 2007, le Groupe a effectué des opérations de couverture de taux qui visaient à couvrir 50 % du prêt amortissable de 280 M€. Ces opérations sont des échanges de taux variables contre taux fixes (swap) et des tunnels de taux (collar).

À fin décembre 2007, outre les couvertures mises en place sur le second semestre, des opérations de couvertures conclues en 2003

subsistent et portent sur des contrats de crédit-bail (25,5 M€) et des emprunts amortissables (2,1 M€) qui arrivent respectivement à échéance en 2008 et 2009. L'ensemble de ces couvertures qui représentent à fin décembre 2007 un gain latent de 0,5 M€ est repris dans le tableau ci-dessous.

Adossement	Devise	Type de couverture	Départ	Échéance	Notionnel à fin décembre 2007 (M€)	Taux d'intérêt emprunteur à payer	Taux d'intérêt prêteur à recevoir
Dette liée aux contrats de crédit-bail	EUR	SWAPS	déc-2003	déc.-08	25,5	3,715 %	EURIBOR 3 mois
Dette liée à un emprunt MLT	EUR	SWAPS	déc-2003	déc.-09	2,1	3,05 %	EURIBOR 3 mois
Dette liée au crédit syndiqué	EUR	SWAPS	nov-2007	janv.-11	70,1	4,267 %	EURIBOR 3 mois

Adossement	Devise	Type de couverture	Départ	Echéance	Notionnel à fin décembre 2007 (M€)	Taux d'intérêt emprunteur à payer	Taux d'intérêt prêteur à recevoir
Dette liée au crédit syndiqué	EUR	COLLAR	nov-2007	juil.-13	70,1	3,6 % < EURIBOR 3 mois < 5,0 %	EURIBOR 3 mois
Dette liée au crédit syndiqué	EUR	COLLAR	jan-2011	juil.-13	36,2	3,8 % < EURIBOR 3 mois < 5,0 %	EURIBOR 3 mois

Après ces opérations de couverture, la part de l'endettement brut à taux fixe représente 35,5 % et la part de l'endettement net à taux fixe représente 48,0 %.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt au-delà de l'Euribor 3 mois constatée à fin décembre 2007 (4,67875 %) aurait un impact d'environ 2,4 M€ en année pleine sur les charges financières nettes avec le même niveau d'endettement financier net.

3. RISQUE DE CHANGE

➔ TABLEAU DES COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS EN DEVISES HORS €

(en millions d'euros)	USD	Autres devises	Total devises	Total comptes clients/ fournisseurs	% du total USD	% du total en devises
Total Créances Clients	39,2	2,6	41,8	981,2	4,0 %	4,3 %
Total Dettes Fournisseurs	- 16,1	- 6,9	- 23,0	- 606,4	2,7 %	3,8 %
POSITION NETTE	23,1	- 4,3	18,8	374,9	6,2 %	5,0 %

Sur le total du compte Clients, les créances clients libellées en devises représentent 4,3 % (4,0 % pour les créances USD). Sur le total du compte Fournisseurs, les dettes libellées en devises représentent 3,8 % (2,7 % pour les dettes en USD). En position nette (clients - fournisseurs), les factures en devises représentent 5,0 % du total des factures (les factures en USD représentant 6,2 % du total). Dans la catégorie "autres devises" on recense principalement la livre sterling, les devises asiatiques, la couronne suédoise et les devises de l'Europe de l'est, mais la position pour chacune d'elles représente un montant peu significatif.

Dans les activités de commission de transport maritime et aérien, les transactions sont généralement libellées en USD, assurant ainsi, à la marge près, une auto-couverture. Sur le solde des opérations en USD,

le Groupe adopte une gestion au cas par cas en matière de couverture de change, en fonction de la durée des expositions et du risque de retard clients.

Les transactions commerciales inter-compagnies font l'objet de couvertures systématiques qui portent sur des positions nettes. Ces couvertures consistent en des opérations d'achat ou de vente à terme. À fin décembre 2007, la juste valeur de ces couvertures n'est pas significative.

Par ailleurs l'endettement brut du Groupe est libellé à hauteur de 97,2 % en euros.

4. RISQUE SUR LE PRIX DU GASOIL

Sur l'exercice 2007, aucune couverture n'a été mise en place sur le gasoil car la bonne application des dispositions de la Loi française du 5 janvier 2006, qui a posé le principe de la répercussion automatique des variations du prix du gasoil dans les contrats de transport, a permis

de réduire sensiblement l'exposition aux risques sur le prix du gasoil. Certaines couvertures prises en 2006 ont prolongé leur effet sur le premier trimestre 2007.

5. RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE VIS-À-VIS DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS

La dépendance du groupe Geodis vis-à-vis de ses clients et de ses fournisseurs est réduite par le nombre de ces derniers. Ainsi, en 2007, le premier client du Groupe réalise 3,6 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients en représentant 7,1 % et les dix premiers clients 10,1 %.

Cependant, l'activité Logistique est nettement plus exposée que la moyenne du Groupe au risque de non-renouvellement des grands contrats pluriannuels compte tenu de l'importance de ces contrats dans son chiffre d'affaires. C'est la raison pour laquelle depuis l'exercice 2000, le Groupe a mis en œuvre une politique de provisionnement des

conséquences du non-renouvellement éventuel de ces grands contrats, politique aujourd'hui systématiquement appliquée.

Un *reporting* mensuel sur le nombre de jours de délai clients permet à la Direction Financière d'alerter les filiales si une dégradation était constatée.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le Groupe dispose dans certains pays, dont la France, d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui contribue à réduire les risques encourus pour non-paiement des prestations.

6. AUTRES RISQUES

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, de clients ou de fournisseurs. Plus particulièrement, le Groupe n'a pas de dépendance à l'égard de brevets, licences ou nouveaux procédés d'exploitation.

Commentaires sur les comptes sociaux

1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.1 Synthèse

Le résultat d'exploitation est de + 10,2 M€ contre + 8,6 M€ au 31 décembre 2006 du fait de l'augmentation de la redevance concernant les marques Geodis et Calberson.

Geodis SA génère en 2007 un résultat financier limité à + 4,7 M€ compte tenu des intérêts liés au financement de l'acquisition de Wilson (ex TFM), des provisions et abandons à caractère financier.

Le résultat exceptionnel de 0,9 M€ est essentiellement dû à des plus values sur cessions de titres.

Geodis SA constate un produit net d'impôt de 23,8 M€ au 31 décembre 2007 dont 24,6 M€ d'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale en France.

1.2 Analyse détaillée

Le résultat d'exploitation de Geodis SA ressort à + 10,2 M€ contre + 8,6 M€ au 31 décembre 2006 soit une amélioration de 1,6 M€ s'analysant ainsi :

- une augmentation de la redevance de marque (+ 1,5 M€), des loyers (+ 0,4 M€) et divers (+ 0,1 M€) ;
- une légère hausse des dotations aux amortissements sur les acquisitions d'immobilisations 2007 soit - 0,4 M€.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2007 à + 4,7 M€, il se compose :

- des dividendes pour 58,1 M€ dont Calberson SA pour 30,5 M€, Geodis Overseas France pour 12,4 M€, BM Holding pour 6,1 M€ et Geodis Logistics pour 4 M€. Les dividendes reçus en 2006 s'élevaient à 53,2 M€ ;
- d'une charge financière nette de - 6,6 M€ en raison des intérêts sur le financement de l'acquisition de Wilson (ex TFM) contre 0,3 M€ en 2006. Le détail de ces frais est le suivant :
 - intérêts pour le financement de Wilson pour - 13,7 M€,
 - intérêts sur acquisition de Wilson refacturés à Geodis *Freight Forwarding* pour 4,4 M€,
 - intérêts *cash pooling* nets pour 1,3 M€,
 - quotes-parts de SCI pour 0,9 M€,
 - coût de couverture gasoil pour - 0,2 M€,
 - plus-value de cession de VMP pour 0,7 M€.
- d'abandons de créances pour un total de - 17,4 M€ concernant Geodis Iberia pour 17 M€ et BM Deutschland pour 0,4 M€ contre 14,7 M€ en 2006 ;
- de dotations nettes de reprises pour - 29,2 M€ contre une reprise de provisions de 81,2 M€ en 2006.

En 2007, ces dotations nettes concernent :

- des provisions sur titres : dotation nette de - 25,7 M€ due aux pertes constatées sur l'exercice de Geodis Logistics (- 17,5 M€), Geodis Interservices (5,2 M€), Geodis Solutions (6,2 M€), Geodis International (5,5 M€). Ces dotations sont partiellement compensées par des reprises dont 7,3 M€ sur BM SA ;
- des provisions sur créances rattachées et actifs circulants qui représentent une dotation nette de - 3,6 M€ :
 - des provisions sur créances financières de Geodis Iberia et Geodis Solutions,
 - une provision de - 2,4 M€ sur les actions propres détenues (au 31 décembre 105 513 actions) dans le cadre des plans d'attribution d'options et du contrat d'animation. Le cours moyen de décembre 2007 était de 112,42 € contre un cours moyen d'achat de 136,9 € ;

- des provisions sur situations nettes qui représentent une reprise de + 0,1 M€.

En 2006, les reprises de provisions nettes de dotations s'élevaient à + 81,2 M€ et comprenaient une reprise de provision de 61,1 M€ concernant la cession des titres de Geodis Holding UK par Geodis SA à Geodis International. Le produit de cession et la valeur nette comptable étaient comptabilisés en résultat exceptionnel pour un montant net de - 59,6 M€.

Hors cet effet, il ressortait une reprise nette de 20,1 M€.

En effet, en 2006, la méthode de dépréciation financière a été affinée, en prenant en compte les plus values latentes sur l'immobilier et les impacts IFRS dans les capitaux propres. Ceci a donc entraîné des reprises de provisions.

Le résultat exceptionnel est de + 0,9 M€ et correspond essentiellement à des plus-values sur cessions de titres :

- titres non consolidés Proparco cédés à un tiers : + 0,4 M€ ;
- titres consolidés Geodis Logistics Hongrie cédés à Calberson GE : + 0,4 M€.

En 2006, le résultat exceptionnel prenait en compte le résultat de cession des titres Geodis Holding UK pour - 59,3 M€ avant reprise de provisions financières et des plus values sur cession immobilière pour 7,5 M€.

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 23,8 M€ et se décompose comme suit :

- économie d'IS : 24,6 M€ ;
- gain IFA & divers : 0,5 M€ ;
- IS sur frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission : - 1,3 M€.

Les frais d'augmentation de capital, soit 3,8 M€ (montant brut) ont été imputés sur la prime d'émission après déduction de l'impôt y afférent.

En 2006, l'économie d'impôt s'élevait à 12,4 M€.

En définitive, le compte de résultat fait apparaître au 31 décembre 2007 un bénéfice net comptable de 39,6 M€ pour un bénéfice net de 88,9 M€ au 31 décembre 2006.

2. BILAN

2.1 Synthèse

Le bilan 2007 de Geodis SA est impacté principalement par l'acquisition de Wilson (ex TFM).

2.1.1 ACTIF

Immobilisation financière brute :

- augmentation de capital de Geodis *Freight Forwarding* pour l'acquisition de Wilson (ex TFM) + 427,8 M€ ;
- rachat du compte courant de TFM Holding AB vis-à-vis de TNT + 65,5 M€.

Autres créances :

- avances de trésorerie accordées aux filiales Wilson 63,3 M€.

2.1.2 PASSIF

Capitaux propres :

- augmentation de capital + 156,3 M€.

Dettes financières :

- emprunt BNP lié à l'acquisition de Wilson + 281,5 M€ ;
- avances de trésorerie reçues des filiales Wilson + 27,0 M€.

La position de trésorerie nette est passée de - 24,3 M€ à - 78,3 M€ du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2007, compte tenu des variations ci-dessous :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	Variations
Avances comptes courants versées (brutes)	277,4	235,7	
Avances comptes courants reçues	- 295,9	- 309,2	
VMP (hors actions propres)		63,9	
Concours bancaires nets des disponibilités	- 59,8	- 14,9	
TOTAL TRESORERIE NETTE	- 78,3	- 24,3	- 54,0

2.2 Analyse détaillée

2.2.1 ACTIF

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2007 à 827,2 M€ contre 329,8 M€ au 31 décembre 2006. Cette variation s'analyse comme suit :

- augmentations de capital des filiales : au cours de l'exercice, Geodis SA a souscrit à l'augmentation de capital de Geodis *Freight Forwarding* pour 427,8 M€ suite à l'acquisition de Wilson par cette société. De plus, Geodis SA a recapitalisé certaines de ses filiales par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 32,3 M€ ;
- réduction des titres de participations : la diminution du poste titres de participation s'explique par des cessions de titres pour 1,6 M€ dont 0,8 M€ hors Groupe (cession des titres Proparco) ;
- créances rattachées à des participations : l'augmentation de ce poste de 65,4 M€ s'explique essentiellement par le rachat par Geodis SA du compte courant TFM Holding AB auprès de TNT pour 65,5 M€ ;

- provisions pour dépréciation financière : les provisions sur titres augmentent de 25,7 M€ compte tenu des pertes constatées sur l'exercice sur certaines filiales dont Geodis Logistics (17,5 M€), Geodis Interservices (5,2 M€), Geodis Solutions (6,2 M€), Geodis International (5,5 M€). Ces dotations sont partiellement compensées par des reprises, dont 7,3 M€ sur BM SA.

Les provisions sur créances rattachées s'élèvent à - 0,8 M€ à la clôture de l'exercice.

L'actif circulant est en augmentation de 52,7 M€. Cette variation s'analyse essentiellement ainsi :

- augmentation des avances en comptes courants liée à la mise en place d'un système de *cash pooling* avec les filiales Wilson + 63,3 M€ ;
- baisse des avances en comptes courants consenties par les filiales Geodis - 21,2 M€ ;
- augmentation de la créance d'IS sur l'Etat + 8,4 M€ ;
- augmentation des provisions sur comptes courants - 0,4 M€.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont en baisse de - 61,4 M€, cette variation prend en compte une augmentation de la provision sur actions propres - 2,4 M€.

Les comptes de régularisation (4,5 M€) comprennent au 31 décembre 2007 des écarts de conversion actifs sur des créances et dettes en monnaies étrangères pour 2,8 M€ (essentiellement sur le financement des filiales TFM) et des frais d'émission d'emprunt amortissable sur 7 ans pour 1,6 M€.

2.2.2 PASSIF

Le montant des capitaux propres est passé de 323,8 M€ à fin 2006 à 505,7 M€ au 31 décembre 2007 compte tenu des mouvements suivants :

- augmentation de capital : Geodis SA a réalisé une augmentation de capital en date du 16 février 2007 pour un montant total de 158,8 M€ se décomposant de la façon suivante :
 - augmentation de capital : 26,5 M€,
 - prime d'émission : 132,3 M€.

Les frais d'émission afférents à cette augmentation de capital ont été imputés nets d'impôt sur la prime d'émission : 2,5 M€ (3,8 M€ brut moins 1,3 M€ d'impôt).

De plus sur l'exercice, le capital social a été augmenté à la suite de la levée de 133 714 options. Il s'élève au 31 décembre 2007 à 154 810 780 euros, divisé en 7 740 539 actions. L'impact de ces levées d'options sur les capitaux propres est de 4,5 M€.

- distribution d'un dividende de 18 482 777,95 euros payé au titre du résultat 2006.

Le solde du poste Provisions pour risques et charges est identique à celui de l'exercice précédent, il n'y a eu pas de modification significative dans sa composition.

Les dettes financières sont passées de 326,7 M€ à 638,7 M€.

La Société a contracté un emprunt de 315 M€ afin de financer l'acquisition de Wilson. À fin décembre 2007, le solde s'élève à 281,5 M€ dont 1,5 M€ d'intérêts courus.

Les concours bancaires ont augmenté de 43,2 M€.

Les avances de trésorerie reçues des filiales ont diminué de - 12,7 M€.

Les autres dettes s'élèvent à 7,9 M€ et prennent en compte principalement les comptes courants d'intégration fiscale.

Les écarts de conversion passifs s'élèvent au 31 décembre 2007 à 2,7 M€ et concernent des écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères essentiellement liées au financement des filiales Wilson.

Le total du bilan passe ainsi de 667,8 M€ fin 2006 à 1 164,1 M€ au 31 décembre 2007.

Affectation du résultat/mise en paiement du dividende

En application des dispositions de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2007, le montant du report à nouveau a été augmenté du dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société à la date de la mise en paiement, portant ainsi le report à nouveau à 157 621 118,89 €.

Par ailleurs, la réserve légale a été portée à son maximum par prélèvement sur la prime d'émission afférente aux options exercées au cours de l'exercice ainsi que sur la prime d'émission afférente aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en février 2007. De ce fait, il n'est prévu aucun prélèvement sur le bénéfice disponible, en dehors du dividende.

Ainsi le bénéfice de l'exercice, soit	39 623 791,96 €
augmenté du report à nouveau	157 621 118,89 €
DONNE UN BÉNÉFICE DISPONIBLE DE	197 244 910,85 €
que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :	
Affectation aux actionnaires à titre de dividende	22 060 536,15 €
et le solde, soit au compte de report à nouveau	175 184 374,70 €
SOIT UN MONTANT TOTAL AFFECTÉ DE	197 244 910,85 €

Le dividende revenant à chaque action sera ainsi fixé à 2,85 €. Les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux actionnaires individuels devant depuis le 1^{er} janvier 2008 être prélevés à la source lors de la mise en paiement, le dividende qui sera versé aux actionnaires individuels sera donc réduit du montant de cette contribution de 11 %.

Le dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2008.

Ce dividende est éligible à la réfaction de 40 % prévue au 2^o du paragraphe 3 de l'article 158 du CGI. À cet égard, la Loi de Finances

pour 2008 prévoyant désormais que les actionnaires individuels résidant fiscalement en France puissent opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, ces derniers devront le cas échéant faire part à l'établissement dépositaire de leurs titres, avant la mise en paiement du dividende, de leur option pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices étaient les suivants :

Exercices	2006	2005	2004
Montant du dividende/action	2,45 €	2,20 €	2,00 €

Conseil d'Administration/Commissaires aux comptes/Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2007 a coopté M. Olivier Marembaud en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Marc Veron qui avait présenté sa démission. Il est donc proposé à l'Assemblée de ratifier cette nomination faite à titre provisoire par le Conseil. Aucune autre modification n'est intervenue dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

Par ailleurs, neuf mandats d'Administrateur arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008. Afin de faciliter la transition vers un renouvellement par tiers du Conseil tous les

deux ans, dont la mise en place est recommandée par les principes de gouvernement d'entreprise résultant des rapports conjoints Afep/Medef de 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004 a introduit cette faculté dans l'article 14 des statuts, qui prévoit donc qu'à titre exceptionnel les Administrateurs, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2008, seront renouvelés pour une durée de deux, quatre ou six ans, déterminée par tirage au sort en Conseil. Une fois établi ce renouvellement par tiers, les Administrateurs seront nommés ou renouvelés pour six années.

En application de ces dispositions, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée le renouvellement de l'ensemble des Administrateurs dont le mandat arrive à échéance, pour les durées suivantes :

	Année d'entrée en fonction	Durée du renouvellement	Assemblée de fin de mandat
M. Pierre Blayau	2001	6 exercices	2014
M. Sven Boinet	2003	2 exercices	2010
M. Giorgio Frasca	2003	4 exercices	2012
M. Jean-Pierre Menanteau	2004	6 exercices	2014
M. Yves Rambaud	2003	6 exercices	2014
M. Dominique Thillaud	2006	4 exercices	2012
M. Armand Toubol	1995	4 exercices	2012
SNCF Participations	1996	2 exercices	2010
SPFR-D	2001	2 exercices	2010

MM. Sven Boinet, Giorgio Frasca et Yves Rambaud continuaient en 2007 à répondre à la définition de l'Administrateur indépendant résultant des recommandations Afep/Medef de 2003 en matière de gouvernement d'entreprise.

Les informations concernant la composition du Conseil, la liste des autres fonctions et mandats exercés par les Administrateurs, ainsi que les renseignements généraux concernant les candidats dont le renouvellement ou la ratification est proposé à l'Assemblée figurent aux pages 214 à 228 du présent document de référence.

D'autre part, les mandats du collège des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants arriveront également à échéance à l'issue de cette même Assemblée Générale Annuelle. Il est donc proposé à cette Assemblée de procéder aux renouvellement et nominations suivants :

- Commissaires aux comptes titulaires :
 - renouvellement de la Société Ernst & Young Audit, représentée par M. Philippe Hontarrède,
 - nomination de la société Mazars, représentée par M. Gilles Rainaut, en remplacement de la société Fidorex ;
- Commissaires aux comptes suppléants :
 - nomination de la société Auditex, en remplacement de la société Aplitec,
 - nomination de M. Philippe Castagnac, en remplacement de M. Bernard Pimpaneau.

Enfin, la nouvelle organisation en quatre Divisions Métiers, s'est accompagnée de la mise en place d'un Comité Exécutif, qui a succédé au Comité de Direction Générale, créé à titre temporaire en fin d'année 2006, à la suite du départ du Directeur Général Délégué. Ce Comité se réunit une fois par mois et est composé de :

- M. Pierre Blayau Président-Directeur Général ;
- M. Jean-Louis Demeulenaere Directeur Général Adjoint – Directeur de la Stratégie et du Développement, Directeur de Geodis Global Solutions ;
- M. André-Denis Piot Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route ;
- M. Denis Zimmer Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Messagerie ;
- M. Jeff Hoogesteger Directeur de la Division *Freight Forwarding* ;
- M. Alain Picard Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général en charge des Finances, des Achats, de la Direction du Développement des Ressources Humaines et de la Communication Groupe ;
- M. Stéphane Cassagne Directeur des Affaires Juridiques, des Assurances, et de l'Immobilier.

L'ensemble des informations relatives à l'organisation du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés ainsi que les travaux qu'ils ont accomplis au cours de l'exercice 2007, de même que la pratique de Geodis en matière de gouvernement d'entreprise, sont regroupés dans le rapport du Président de Geodis sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration, rapport annexé au présent rapport de gestion (chapitre 4 du présent document).

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux figurent respectivement aux pages 230 à 233 du document de référence.

Enfin, les informations relatives aux transactions réalisées au cours de l'exercice 2007 par les mandataires sociaux ainsi que par les personnes visées à l'article L.621-18-2-b) du Code monétaire et financier figurent aux pages 235 à 236 du présent document de référence.

Évolution du capital et de l'actionnariat au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2007, un certain nombre de salariés et dirigeants de Geodis et de ses filiales ont exercé tout ou partie des options dont ils étaient bénéficiaires. De ce fait, 133 714 actions nouvelles ont été créées au cours de l'année 2007. Par ailleurs, la Société a lancé le 18 janvier 2007 une augmentation de capital d'un montant nominal de 26 458 480 €. Cette augmentation de capital ayant été intégralement souscrite, 1 322 924 actions nouvelles ont été émises en date du 16 février. Le capital social s'est donc trouvé porté de 125 678 020 €, à la clôture de l'exercice 2006, à 154 810 780 € au 31 décembre 2007. Après dotation complémentaire de la réserve légale d'un montant de 2 913 276 € et imputation des frais afférents à l'augmentation de capital, une prime d'émission supplémentaire de 128 765 823,30 € a été inscrite au passif du bilan, portant ainsi le poste prime d'émission à 136 325 727,41 €.

À la clôture de l'exercice 2007, le capital de Geodis était donc de 154 810 780 €, divisé en 7 740 539 actions de 20 € de nominal chacune, entièrement libérées.

En avril 2007, la société AGF-Vie a allégé sa participation dans Geodis, de sorte qu'au 31 décembre 2007, elle ne détenait plus que 388 000 actions représentant 5,01 % du capital.

La société BNP Paribas Asset Management, agissant pour le compte du FCPE Geodis Actionnariat, a également déclaré avoir franchi à la baisse en avril 2007 le seuil de 5 %. Au 31 décembre 2007, il détenait 384 825 actions représentant 4,97 % du capital. Il a cependant déclaré, en février 2008, avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital.

À l'inverse, le 24 juillet 2007, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Ltd, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales déclaraient détenir 408 321 actions représentant 5,31 % du capital de Geodis.

Richelieu Finances et Amber Capital Management, agissant chacun pour le compte de différents fonds dont ils assurent la gestion n'ont pas signalé au cours de l'année 2007 de modification significative de leurs positions par rapport à la situation signalée pour 2006 (+ 2,5 % de détention dans le capital). En revanche en janvier 2008, Richelieu Finances a indiqué avoir franchi à la baisse le seuil de 2,5 % de détention du capital, et Amber Master Fund a signalé avoir franchi à la hausse puis à la baisse le seuil de 5 %.

L'ensemble des déclarations de franchissement de seuils à la hausse et à la baisse depuis le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 25 février 2008 est repris aux pages 204 à 205 du présent document de référence.

Actionnariat des salariés

1. PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Les capitaux investis par les 13 000 porteurs de parts dans le Plan d'Épargne Groupe mis en place en mars 1998, s'élèvent, au 31 décembre 2007, à 48,5 M€ (contre 66,4 M€ au 31 décembre 2006). Cette variation résulte d'une part d'une augmentation significative des demandes de remboursement des sommes disponibles en 2007 par rapport à 2006 et d'autre part de la baisse de la valeur de la part enregistrée sur la fin d'année. Près de 93 % de ces avoirs sont concentrés dans le FCPE Geodis Actionnariat qui compte plus de 12 000 porteurs de parts (dont 11 800 sont toujours salariés du Groupe).

Afin de pouvoir exercer les droits du FCPE Geodis Actionnariat dans l'augmentation de capital lancée en janvier 2007 par Geodis, le Conseil de Surveillance avait décidé de modifier les orientations de gestion du fonds pour autoriser le gérant à porter à 85 % (avec une tolérance de + ou - 5 %) la part des actions Geodis dans les actifs du fonds

(contre 75 % antérieurement). Au 31 décembre 2007, le FCPE Geodis Actionnariat, avait un actif total évalué à 46,5 M€ investi à 85 % en titres Geodis, dont il détenait 384 825 actions (soit 4,97 % du capital).

Au cours de l'exercice 2007, l'intérêt pour cette forme d'épargne ne s'est pas démenti puisque les sommes versées dans le Plan d'Épargne Groupe se sont élevées à 11 387 289 € (contre 8 585 167 € en 2006) provenant à hauteur de 5 703 300 € des versements volontaires des salariés, à hauteur de 4 374 212 € de l'abondement de l'entreprise, et à hauteur de 1 309 777 € de la participation et de l'intéressement. Plus de 91 % de ces sommes (soit 10 427 330 €) ont été investies dans les parts du FCPE Geodis Actionnariat, et le solde (soit 959 959 €) dans deux fonds multi-entreprises gérés par BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprise.

2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS GEODIS

Début 2007, le Président a souhaité une attribution d'options au profit principalement des membres du *Management board* de Wilson, des cadres de direction nouvellement embauchés et de quelques personnes des équipes du siège qui avaient été fortement impliquées dans l'acquisition de TFM. Sur avis conforme du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 26 février 2007 a donc décidé de mettre en œuvre un plan d'options au profit de 21 bénéficiaires et a donné mandat au Président de réaliser l'attribution effective des options à l'issue d'un délai de 10 jours de bourse suivant la publication des résultats annuels. Le Président a donc réalisé l'attribution définitive de 26 464 options de souscription et de 38 539 options d'achat d'actions le 14 mars 2007 et a fixé le prix d'exercice des options à 155,74 € correspondant à la moyenne des premiers cours cotés au cours des vingt séances de bourse précédant la date du 14 mars 2007, sans aucune décote. Afin de fidéliser les bénéficiaires des options ainsi attribuées, la période d'acquisition définitive du droit d'exercer les options a été fixée à trois ans.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et afin de permettre au Conseil d'Administration de mettre en œuvre, le moment venu, un nouveau plan d'options à un nombre élargi de bénéficiaires, la vingt-et-unième résolution proposée au vote de l'Assemblée Générale a pour

objet d'augmenter l'autorisation au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions Geodis.

Cette nouvelle autorisation serait donnée à concurrence de :

- 154 810 options de souscription d'actions nouvelles Geodis (soit 2 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 25 février 2008) ;
- 154 810 options d'achat d'actions Geodis (les actions acquises dans le cadre de l'exercice des options sont préalablement achetées sur le marché par la Société, et n'entraînent donc pas de dilution pour l'actionnaire).

Les modalités de fixation du prix d'exercice des options sont identiques à celles votées l'année dernière et la durée de validité de l'autorisation serait fixée à vingt-six mois.

Des informations détaillées concernant les plans d'options en cours, ainsi que sur les options attribuées et les options exercées au cours de l'exercice 2007 aux/par le dirigeant social et les membres du Comité Exécutif figurent aux pages 234 à 236 du présent document de référence.

Rachat d'actions Geodis

Dans le cadre du programme mis en œuvre le 28 avril 2006 à la suite de l'autorisation que lui avait consentie l'Assemblée Générale Annuelle du 27 avril 2006, les opérations suivantes ont été opérées de janvier à avril 2007 dans le cadre du contrat de liquidité confié à Fortis Bank :

■ nombre de titres achetés :	2 661
■ prix moyen d'achat :	148,74 €
■ nombre de titres vendus :	2 662
■ prix moyen de vente :	155,18 €

L'Assemblée Générale du 26 avril 2007 a renouvelé l'autorisation du Conseil de mettre en place un nouveau programme de rachat de titres, sur la base des objectifs suivants :

- faire assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie agréée par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions, dans le cadre du régime des options d'achat prévu par l'article L. 225-179 du Code de commerce, aux membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- remettre en paiement les actions acquises dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Les limites de cette autorisation étaient les suivantes :

■ nombre maximum d'actions pouvant être achetées :	600 000
■ prix maximum d'achat :	240 €
■ montant maximum des fonds pouvant être immobilisés :	112,4 M€

Conformément à cette autorisation, le Président agissant sur délégation du Conseil a mis en œuvre dès le 27 avril 2007 un programme de rachat d'actions. Dans ce cadre, il a continué à faire assurer la liquidité du titre par contrat conclu avec Fortis Bank en juillet 2005. Les moyens mis à la disposition de Fortis à cet effet étaient, au 31 décembre 2007, de 6 565 titres et de 0,3 M€. Les transactions suivantes ont été réalisées de mai à décembre 2007 dans le cadre de ce contrat :

■ nombre de titres achetés :	43 281
■ prix moyen d'achat :	145,22 €
■ nombre de titres vendus :	36 716
■ prix moyen de vente :	146,06 €
■ cours moyen de clôture de l'action sur l'exercice 2007 :	151,70 €

Par ailleurs, le Président a également confié à Fortis Bank le soin de procéder en juillet et août à l'acquisition de 33 470 actions afin de couvrir

le plan d'options d'achat mis en œuvre en mars 2007. Ces achats se sont effectués au prix moyen de 165,13 €. Puis, en décembre, il a confié un nouveau mandat de rachat à Fortis ayant pour objet la couverture du plan d'options d'achat à mettre en place en mars 2008. Dans ce cadre, 6 964 titres ont été acquis fin décembre pour un prix moyen d'achat de 105,86 €. Le montant total des sommes utilisées dans le cadre de ces deux mandats s'élève à 6,2 M€ sur la période. Fortis a par ailleurs poursuivi les achats dans le cadre de ce mandat jusqu'à la mi-février 2008.

Sur l'ensemble de la période 2007, la Société a ainsi acquis 86 376 actions.

Le montant total des sommes immobilisées dans le cadre du programme de rachat mis en œuvre en avril 2007 s'élevait au 31 décembre 2007 à 7 M€ dont 6,2 M€ correspondant à la valeur comptable des actions propres rachetées dans le cadre du programme.

La dix-neuvième résolution proposée à l'Assemblée Générale du 17 avril 2008 a pour objet de renouveler pour dix-huit mois l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société dans le cadre des objectifs suivants :

- achats et ventes en vue de faire assurer la liquidité du titre par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte déontologique reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- achats d'actions en vue de leur attribution dans le cadre du régime des options d'achat prévu par l'article L. 225-179 du Code de commerce, aux membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- achats d'actions afin de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des titres de créance donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- achats pour conservation et remise ultérieure des actions acquises en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- achats d'actions en vue de leur annulation.

Les limites de cette autorisation seraient les suivantes :

■ nombre maximum d'actions pouvant être achetées :	600 000 (en ce non compris les titres déjà détenus par la Société) ;
■ prix maximum d'achat :	200 € ;
■ montant maximum des fonds pouvant être immobilisés :	120 M€.

En application de cette nouvelle autorisation, la Société pourrait être amenée à détenir (en incluant les titres déjà en portefeuille à la date de l'Assemblée) au maximum 10 % de son capital.

Autorisations financières

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 avril 2007 a renouvelé l'ensemble des autorisations financières dans les conditions qui lui avaient été soumises par le Conseil. Le détail de ces autorisations figure à la page 208 du présent document de référence. Aucune de ces autorisations n'a fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice 2007. Toutefois, le Conseil d'Administration du 25 février 2008 ayant utilisé en totalité l'autorisation qui lui avait été consentie par l'Assemblée d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions, le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée dans les conditions visées au paragraphe Actionnariat des salariés ci-dessus.

Par ailleurs, en corollaire de l'autorisation visée dans la dix-neuvième résolution d'autoriser le Conseil à racheter des actions en vue de leur annulation, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre du programme de rachat, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Modifications statutaires

Afin que la Société puisse suivre au plus près l'évolution de la composition de son actionnariat, il est proposé à l'Assemblée de modifier l'article 11 des statuts pour fixer à 1 %, et aux multiples de ce pourcentage compris entre 1 et 50 % (contre 2,5 % actuellement), le seuil au-delà duquel un actionnaire sera tenu de déclarer à la Société le nombre de titres qu'il détient dans son capital. Cette modification de seuil conduit également à

proposer la modification de l'article 10 des statuts afin de fixer également à 1 % en capital, le seuil permettant à la Société de requérir d'une personne morale, actionnaire de Geodis, qu'elle divulgue l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Perspectives

AMBITIONS 2008-2010

L'environnement économique de début 2008 est troublé par les conséquences de la crise financière, de la hausse des cours des matières premières, en particulier du pétrole, et par des cours €/ \$ très élevés. L'ensemble des prévisions économiques affiche un ralentissement certain dans les pays de l'OCDE.

Ces difficultés économiques à court terme ne remettent pas en cause à moyen terme les tendances observées sur le transport de marchandises mondial. Ainsi, alors que le PIB mondial a crû en moyenne de 3 % par an entre 1996 et 2006 les exportations de marchandises ont quant à elles augmenté de plus de 6 % par an. Et selon les dernières études, (Airbus/étude Global Market Forecast) le trafic mondial de marchandises

devrait être multiplié par trois d'ici à 2026. Geodis est positionné sur ces marchés qui sont en croissance continue depuis plusieurs années et le resteront à moyen terme, correspondant au déplacement des zones de production et au développement des zones économiques telles que l'Asie et l'Amérique Latine.

Après une année 2007 de rupture, le Groupe connaîtra une nouvelle croissance régulière de l'activité et des résultats. Sur des marchés porteurs, Geodis continuera de proposer à ses clients une offre globale développée au niveau mondial qui gagnera chaque année en compétitivité et en attractivité.

3

Annexes au rapport de gestion

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

1. Actualité 2007	42
2. Des valeurs fortes	42
3. Les collaborateurs	43
4. Attirer et accueillir les talents	45
5. Développement des compétences & évolution professionnelle	45
6. Formation	47
7. L'évolution des collaborateurs	48
8. Reconnaissance des performances	48
9. Éthique/engagement	49
10. Communication interne	50

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. Introduction	51
2. Organisation	53
3. Les actions du groupe Geodis en faveur de l'environnement	54
4. Présentation des actions liées aux activités routières	56
5. Présentation des actions liées aux activités sédentaires	62
6. Éléments financiers de Geodis touchant à l'environnement	68

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

69

Politique Ressources Humaines

1. ACTUALITÉ 2007

2007 a marqué un tournant dans l'histoire du Groupe : avec l'acquisition de TFM (la division *freight forwarding* de TNT) en début d'année, Geodis a changé de taille, de périmètre géographique et d'organisation. Ces changements se sont accompagnés, par la mise en place début 2007, d'une nouvelle organisation en quatre Divisions Métiers.

Les actions des services de Ressources Humaines se sont donc concentrées sur l'accompagnement de la mise en place de cette nouvelle organisation : affectation des ressources, intégration des équipes et renforcement de l'adhésion des collaborateurs, tout en maintenant la transversalité nécessaire entre les nouvelles Divisions Métiers.

2. DES VALEURS FORTES

La politique de Ressources Humaines de Geodis est étroitement liée à la culture de la performance et du client établie au sein du Groupe.

La contribution des équipes est déterminante dans l'atteinte des résultats. Le talent, la motivation, et l'engagement des collaborateurs du Groupe ont donné corps aux valeurs de Geodis : innovation, proximité, excellence, recherche de la valeur ajoutée.

L'innovation est au cœur de la stratégie de l'entreprise : elle est au cœur de l'offre de services, des organisations et des *process*, y compris managériaux, afin de répondre au plus près aux besoins des clients.

L'organisation décentralisée du Groupe permet notamment de répondre aux besoins de proximité des clients, tout en offrant une grande diversité

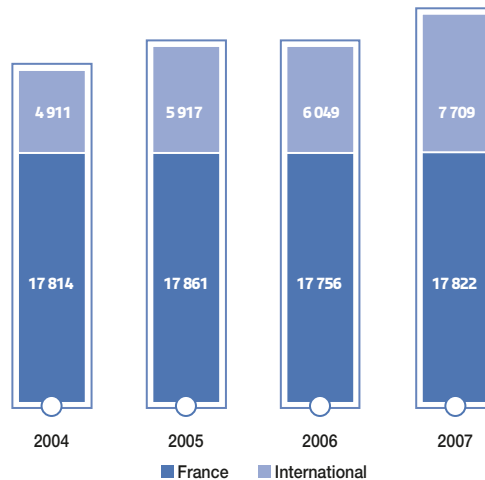
de compétences et de métiers, y compris à l'international, avec des collaborateurs présents dans plus de cinquante pays. Le mode de management allie initiative et réactivité locales avec un savoir-faire global, dans une optique d'efficacité optimale.

Les femmes et les hommes de Geodis sont au cœur de la performance globale et de l'excellence opérationnelle, tant au niveau de la fiabilité des *process*, que de la création de valeur par leur expertise sectorielle. Le développement de Geodis passe par la complémentarité de ses métiers de réseaux (messagerie, express, *freight forwarding*, affrètement, logistique d'entreposage...) et de ses métiers de solutions (pilotage de la chaîne logistique et pilotage des flux, *reverse logistics*, projets industriels, logistique contractuelle...).

3. LES COLLABORATEURS

Les effectifs du Groupe sont de 25 531 en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2007, soit une hausse de + 7,25 % par rapport à 2006. Cette augmentation est liée à l'acquisition de TFM.

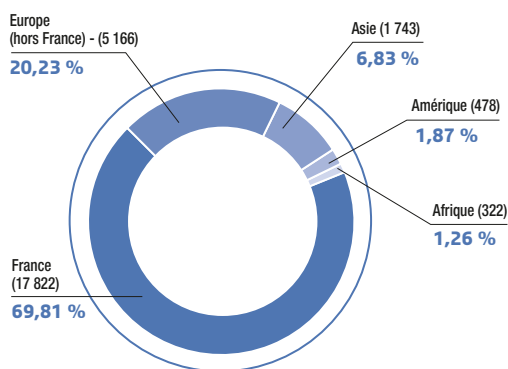
➔ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



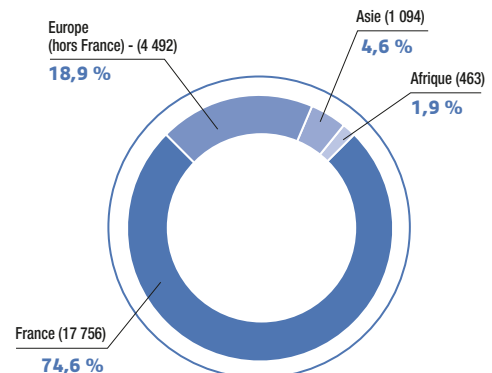
Depuis 2004, la hausse des effectifs du groupe Geodis est de 12,35 % et leur répartition montre l'internationalisation croissante du Groupe. Les effectifs du Groupe hors de France représentent en effet désormais 7 709 salariés, soit plus de 30 % des effectifs (dont 20 % sont localisés en Europe) contre 20 % en 2004, alors qu'en France, les effectifs sont globalement restés stables depuis 2004 (17 822 personnes), et représentent 70 % des effectifs du Groupe en 2007 contre 80 % en 2004.

Grâce au réseau Geodis Wilson, le Groupe affiche une présence accrue sur la zone Asie (+ 649 personnes par rapport à 2006). Il est dorénavant directement présent en Amérique du Nord et renforce également ses positions en Amérique du Sud.

➔ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS



En 2007



En 2006

Les effectifs intérimaires à fin décembre 2007 représentent 4 599 personnes en ETP, nombre équivalent à celui de 2006, mais en légère baisse en proportion de l'effectif global.

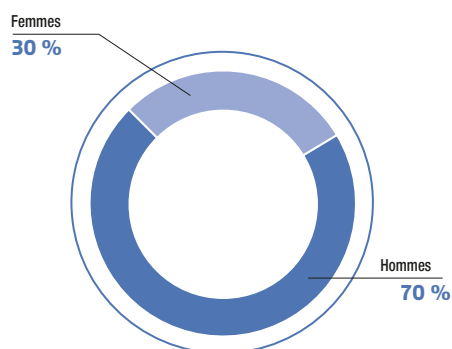
Ce recours à l'intérim reste indispensable dans le cadre d'opérations "sur mesure" pour des clients, en particulier en cas de démarrage de contrats dans de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux secteurs ; il est aussi lié à la saisonnalité de certains secteurs d'activités.

Geodis cherche à fidéliser ses salariés en leur offrant des emplois pérennes : 95 % sont en contrats à durée indéterminée.

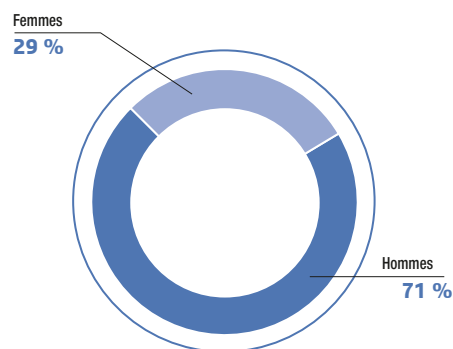
Les femmes constituent désormais 30 % de l'effectif global (7 664 salariées), proportion en hausse régulière et significative (cette proportion est passée en 4 ans de 24 % à 30 %), reflet d'une démarche affirmée de mixité des équipes.

Dans un secteur du transport et de la logistique perçu comme très masculin, Geodis favorise avec succès l'accès des femmes à toutes les fonctions et à tous les métiers, quel que soit le secteur d'activité de ses clients.

➔ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

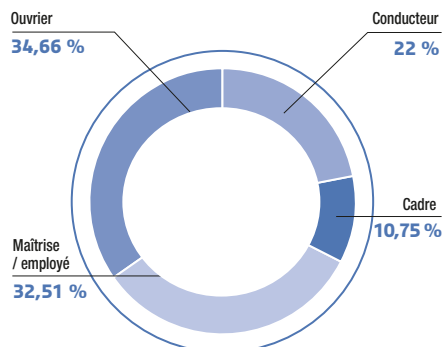


En 2007

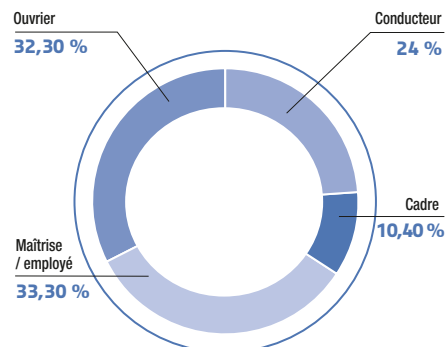


En 2006

➔ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



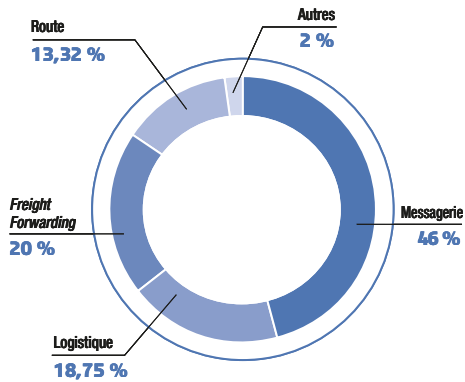
En 2007



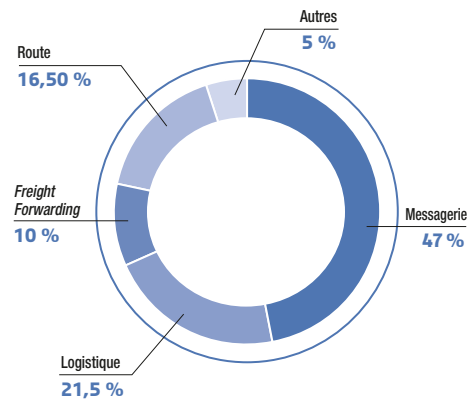
En 2006

La répartition des effectifs par catégorie professionnelle reste relativement stable par rapport à 2006.

➔ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS



En 2007



En 2006

La répartition des effectifs par Métiers est conforme à la nouvelle organisation du Groupe par Métiers.

4. ATTIRER ET ACCUEILLIR LES TALENTS

La coexistence de plusieurs métiers complémentaires ainsi que le renforcement de Geodis à l'international donne au Groupe une force et une diversité qui lui permettent de rassembler un capital unique de talents, que Geodis s'attache à faire fructifier, en priorisant la satisfaction de ses salariés.

Ces femmes et ces hommes de culture et de savoir-faire divers ont pour point commun le partage de mêmes valeurs avec une ambition d'excellence.

Détecter et attirer des talents est un axe important de la politique Ressources Humaines de Geodis.

Au-delà des indispensables compétences et des expertises, Geodis privilégie les candidats présentant un fort esprit entrepreneurial.

L'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs étant des étapes importantes, Geodis a mis en place des processus d'intégration spécifiques pour chaque Division. Dès son arrivée, chaque collaborateur reçoit les supports de communication interne et dispose d'un accès à l'intranet Groupe. Selon sa fonction, il est également sensibilisé aux questions de sécurité. Des *process* d'intégration spécifiques pour les intérimaires ont aussi été mis en place afin de faciliter leur prise de poste. Les salariés expatriés en mission à l'étranger font quant à eux l'objet d'un accompagnement et d'un suivi particuliers.

5. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES & ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La gestion des compétences fait partie intégrante de la stratégie Ressources Humaines du Groupe. La mobilisation des compétences individuelles et collectives est favorisée par la responsabilisation de chacun et une volonté de délégation aux Divisions et aux entités.

Une structure dédiée au développement des Ressources Humaines existe par ailleurs au niveau du Groupe pour les cadres dirigeants et les cadres clefs ou occupant des postes à fort enjeu. Elle identifie par ailleurs

les collaborateurs à potentiel afin de développer leurs compétences et leur offrir un parcours professionnel adapté à leur évolution.

Geodis place l'expertise au cœur de son développement et a conçu de nombreux outils afin de valoriser les compétences et le savoir-faire de ses collaborateurs. Ainsi, chaque année, au moment de l'entretien annuel, leur contribution est évaluée et des axes de développement professionnel sont définis.

Ce processus d'évaluation est un élément clé de la dynamique d'évolution des collaborateurs. Source majeure d'échanges entre le collaborateur et sa hiérarchie, l'entretien annuel professionnel représente une réelle opportunité de renforcer des relations constructives et de définir la contribution de chacun à la performance collective. Il permet également d'ajuster les plans de formation.

De même, la multiplicité des entités, la diversité des métiers et des cultures, l'expertise nécessaire à la gestion de certains dossiers clients, nécessitent la formalisation de *process* RH, favorisant et encourageant la mobilité interne. Les collaborateurs sont ainsi invités à développer leur potentiel et enrichir leur parcours professionnel.

Les moyens mis en œuvre pour favoriser le développement des carrières sont divers :

- une Bourse de l'Emploi, sur intranet et internet, qui permet aux collaborateurs de découvrir les offres d'emploi proposées par les différentes filiales du Groupe ;
- une charte de mobilité, précisant les mesures d'accompagnement en cas de mutation au sein du Groupe ;
- des actions de formation multiples ;
- la participation à des projets transversaux ou à des missions internationales.

Pour concrétiser cette volonté, une dizaine d'accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ont été signés en France en 2007 avec les organisations syndicales, ils permettent de :

- préciser les moyens par lesquels une visibilité sera donnée sur l'évolution des métiers et les besoins de compétences en découlant ;
- mettre en place un dispositif complet de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées, en particulier en matière de formation, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétences ou d'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique des salariés.

L'ensemble de ces dispositifs permet aux collaborateurs de faire apparaître leur projet professionnel et à Geodis de les soutenir ou les accompagner dans leur réalisation.

5.1 Focus sur les conducteurs

Les conducteurs symbolisent l'un des métiers au cœur des activités du Groupe. Geodis suit donc plus particulièrement ces collaborateurs, d'autant plus que le secteur d'activité connaît une pénurie de ce type de profils, notamment en France.

Divers enjeux ont été identifiés : la formation et le développement des compétences, le recrutement, la fidélisation.

- un programme de formation a été élaboré spécifiquement pour les conducteurs. Mis en œuvre dans quelques régions pilotes en France, il est construit autour de 4 axes :
 - le savoir-faire et le cœur de métier : les aspects techniques (l'informatique embarquée, le GPS⁽¹⁾, l'initiation mécanique...), les processus, les bonnes pratiques,
 - le savoir-être : le savoir vendre (sens commercial, connaissance des produits et des Solutions d'Information Clients - SIC) et le savoir vivre (respect du matériel, des règles et des valeurs),
 - le savoir prévenir : information santé préventive et formation continue à la sécurité,
 - le savoir devenir : avec des formations bureautique, et de l'information sur les passerelles entre les métiers ;
- des agences de Messagerie en France ont organisé des journées portes ouvertes pour attirer et recruter des conducteurs ;
- un travail de reconnaissance professionnelle est en cours via le déploiement systématique des entretiens annuels et un projet de challenge national récompensant les meilleurs d'entre eux.

5.2 Le développement professionnel des salariés de plus de 45 ans et de plus de 55 ans

Au sein de la Division Messagerie, l'entretien "bilan de carrière" est l'une des premières actions mise en place dans le cadre du projet "Management des seniors horizon 2010" initié en 2006. Une première phase de déploiement de cet entretien a été lancée en 2007 dans les régions de la Division Messagerie.

Ce nouvel outil de gestion de carrière répond simultanément à deux types de besoins :

- il est l'occasion pour les collaborateurs de 55 ans et plus, lors d'un entretien individuel et personnel avec leur responsable Ressources Humaines, de faire le point sur leur carrière et d'envisager leur avenir professionnel en toute sérénité et/ou d'engager une réflexion sur leur départ à la retraite ;
- il permet à l'entreprise d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution de ses effectifs afin de planifier les départs en retraite et d'élaborer des plans de succession.

Les collaborateurs de plus de 45 ans bénéficient d'un dispositif renforcé d'accompagnement et d'adaptation à l'évolution des emplois et des métiers (bilans de compétences, validation des acquis de l'expérience). Un entretien de deuxième partie de carrière est organisé tous les cinq ans, il est l'occasion de s'assurer de l'adéquation des compétences des salariés concernés au regard de leur métier et des évolutions prévisibles de celui-ci.

(1) Global Positioning System

6. FORMATION

Pour assurer sa croissance, Geodis fait évoluer son offre, accroît encore son expertise sectorielle et exploite de nouvelles technologies. Les équipes ont accès à des formations garantissant la qualité de leur prestation, leur maîtrise des évolutions technologiques et organisationnelles, et leur employabilité tout au long de leur vie professionnelle.

La formation est aussi un outil déterminant de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. À ce titre, les programmes de formation permettent de promouvoir un développement personnel, propre à garantir les capacités de mobilité et d'adaptation indispensables à la préservation de l'employabilité de chacun, dans un environnement en rapide évolution, et dans une optique de meilleure efficacité professionnelle et de satisfaction des collaborateurs et des clients. Ils s'attachent à faciliter une aptitude au travail en équipes par la maîtrise des systèmes d'information et de communication, ainsi que par la capacité à apprendre et à transmettre ses connaissances.

Conçues par les *business units* dans le cadre d'une orientation Groupe, des actions ciblées accompagnent les collaborateurs dans leur évolution professionnelle et leur permettent de progresser : aujourd'hui, 87 % des collaborateurs sont satisfaits des formations suivies (baromètre STC – Satisfaction Totale des Collaborateurs).

La formation reste ainsi le moyen privilégié de répondre aux évolutions des métiers. L'ensemble des actions de formation mises en œuvre sont en phase avec les grands axes stratégiques définis par la Direction Générale :

- développer les compétences métiers, en confortant le positionnement de Geodis vers la vente de prestations complètes multi-métiers et développer la transversalité en donnant aux collaborateurs des outils encore plus efficaces ;
 - la formation aux techniques de vente DA-PA (Découverte-Accord/ Proposition-Accord), qui existe en France depuis près de 10 ans, se déploie progressivement à l'international. Constituée de trois modules (les bases du commerce, l'aspect "découverte" et la phase proposition), elle a été lancée avec succès en Asie, au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Italie. Des bilans de suivi, basés sur des questionnaires "satisfaction", permettent aux managers d'assurer un relais en ajustant le *coaching* de leurs vendeurs. La formation DA-PA prend en compte le contexte sectoriel, la langue ou la culture locale mais conserve les mêmes fondements. Dans cet esprit, elle a été adaptée aux spécificités de la vente logistique, avec un module supplémentaire, créé spécifiquement pour les logisticiens,
- au sein de la Division Route, une formation expérimentale à la relation client par téléphone a été mise en place pour les exploitants, afin d'entretenir la relation commerciale et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la fidélisation des clients. Cette formation va être progressivement déployée dans les sites d'exploitation,
- en Irlande, des formations croisées transversales sur l'ensemble des métiers et des activités du pays continuent de se déployer. Elles permettent d'améliorer la motivation et la flexibilité des équipes ainsi que la qualité des prestations fournies aux clients par le partage des savoir-faire et le renforcement des synergies ;
- accompagner les managers, accroître la motivation des équipes et optimiser la fluidité des services en consolidant les compétences des managers dans leurs relations avec leurs collaborateurs et dans la gestion de projets ;
 - animer, impliquer, fidéliser, relayer... autant d'impératifs pour les managers. La politique de formation de Geodis a pour autre priorité de donner aux responsables d'équipes les moyens d'une gestion des hommes cohérente et motivante vers la réussite d'un projet collectif et l'évolution des collaborateurs,
 - le management est aussi sollicité pour conduire la formation de ses équipes en management opérationnel, ce qui permet une approche très axée sur les problématiques locales, tout en développant les qualités pédagogiques des managers formateurs,
 - au sein de la Division Route, la formation management récemment mise en place continue d'être déployée pour les directeurs, les responsables d'exploitation et de production et les maîtrises. Elle est orientée sur le pilotage individuel ou *coaching*, l'art de motiver et animer un Groupe et les actions de communication collective, à travers des exemples tirés de l'univers sportif et des mises en situation,
 - la Division Messagerie continue également de déployer, pour tous les personnels d'encadrement, le cursus baptisé "renforcer l'efficacité de son équipe". Complété par des ateliers de perfectionnement, ce cursus est aussi intégré à l'accueil de tout nouveau manager. Certaines régions ont développé ce cursus en y insérant des modules concernant le rôle du manager : "le manager : accompagnateur et développeur de compétences" ;

- encourager l'excellence : développer la sensibilisation de l'ensemble du personnel de Geodis aux processus de qualité et de sécurité ;
- un des axes du développement durable étant d'assurer la sécurité des collaborateurs, les actions de formation dans ce domaine se poursuivent et se renforcent. Les indicateurs qualité issus de l'analyse STC (Satisfaction Totale du Client et du Collaborateur) restent des points de vigilance pour l'encadrement et permettent de définir les actions correctrices à mettre en œuvre, en particulier au travers de formation *ad hoc* ;
- c'est ainsi que les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de manutention des colis, les formations à la prévention des risques et à la conduite rationnelle pour les conducteurs continuent d'être déployées :
 - la formation "qualité du chargement/déchargement" aux bonnes pratiques en matière de manutention des colis (qualité du chargement, économie d'effort, sécurité), conçue puis déployée via un réseau de formateurs internes et destinée en 2006 à 12 plates-formes de messagerie, s'est déployée en 2007 dans plus d'une centaine d'agences,
 - afin de sensibiliser les collaborateurs aux risques en milieu professionnel, un logiciel interactif a été développé dans certaines régions, sous forme de bande dessinée. Il présente des *scenarii* virtuels d'exploitation d'une plate-forme où les stagiaires doivent identifier les actions de prévention à mettre en œuvre. Cet outil est aussi utilisé en phase d'intégration des nouveaux arrivants pour qu'ils acquièrent une formation initiale aux risques,
 - des formations à la conduite rationnelle sont toujours prodiguées aux conducteurs, avec des actions qui permettent de réduire sensiblement les accidents et la consommation de gasoil. Tous les conducteurs sont formés au moins une fois par an et bénéficient d'un suivi personnalisé pour des actions correctrices. Ces formations dépassent largement les exigences réglementaires ; elles sont axées sur la sécurité, la conduite rationnelle et la satisfaction du client.

7. L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS

Geodis met progressivement en place un dispositif d'identification des "hauts potentiels".

La Direction du Développement des Ressources Humaines du Groupe et les Comités de Gestion des Carrières dans les régions identifient les talents et les compétences à chaque niveau.

Dans une optique d'évolution des collaborateurs et de suivi des potentiels, un cursus spécifique qualifiant, baptisé Geodis Évolution, a été mis en place en 2006 et poursuivi en 2007, en partenariat avec l'ISC (Institut Supérieur du Commerce). Destiné aux candidats identifiés

au niveau régional et susceptibles d'occuper à court-moyen terme des fonctions de management, ce cursus offre à une vingtaine de collaborateurs occupant différentes fonctions, une formation générale en finance, transport, logistique, relations sociales et management. Plus de 30 % des collaborateurs ayant bénéficié de ce parcours de formation ont eu des propositions d'évolution interne.

La définition d'objectifs clairs et partagés, l'amélioration continue des processus de management, les possibilités d'évolution et de développement permettent de créer un sentiment d'appartenance et de fidéliser nos collaborateurs.

8. RECONNAISSANCE DES PERFORMANCES

Geodis offre à ses collaborateurs une rémunération attractive, une raison supplémentaire qui le place parmi les employeurs recherchés de son secteur d'activité.

Le Groupe a toujours encouragé ses filiales à promouvoir des mécanismes de rémunération variable liés à la performance. Ainsi en France, les collaborateurs reçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'intéressement et de participation, selon les résultats de chaque filiale : plus de 17 M€ ont ainsi été distribués en 2007 à une majorité de salariés.

Afin de développer un sentiment d'appartenance, Geodis a aussi mis en place depuis 1998 un Plan d'Épargne Groupe (PEG), accessible à l'ensemble des salariés de droit français, accompagné d'une politique motivante d'abondement de la part de l'entreprise sur le fonds Geodis Actionnariat. Chaque année un nombre croissant de salariés adhère au PEG. Le FCPE Geodis Actionnariat, investi à 85 % en actions Geodis,

constitué dans le cadre de ce PEG, compte désormais plus de 12 000 porteurs de parts et concentre plus de 93 % des avoirs investis dans le PEG. Cet actionnariat salarié représente près de 5 % du capital de Geodis, ce qui démontre l'attachement et le rôle important joué par les salariés dans la vie du Groupe.

9. ÉTHIQUE/ENGAGEMENT

La diversité des métiers du Groupe nécessite l'adhésion à des valeurs communes et le respect de principes tels que le professionnalisme, l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités.

9.1 Adhésion au Pacte Mondial

Depuis 2003, Geodis adhère au Pacte Mondial. Créé en juillet 2000 à l'initiative du Secrétaire Général de l'ONU, le Pacte Mondial/Global Compact rassemble les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de 10 principes universels regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces valeurs sont intégrées à la culture de Geodis au travers du Code de déontologie et de bonne conduite, de la démarche STC (Satisfaction Totale du Client & du Collaborateur) qui existe depuis 1998, de la création d'une Direction Environnement en 2002 et plus dernièrement de la mise en place d'une Direction du Développement Durable.

9.2 Code de déontologie et de bonne conduite

Depuis 1997, Geodis a mis en place des règles de déontologie pour les principaux managers du Groupe qui indiquent les bonnes conduites que l'entreprise recommande à ses collaborateurs. Ces règles rappellent les obligations découlant de l'environnement juridique de l'entreprise : respect de la loi et des règlements, respect des principes du droit de la concurrence, respect des droits fondamentaux de la personne, interdiction du harcèlement, de la discrimination et de la corruption, rappel de la réglementation relative aux délits boursiers, respect des obligations en matière d'hygiène et sécurité.

Par ailleurs, une Charte d'Utilisation des Systèmes d'Information a été mise en place dès 2003 dans les différentes filiales du Groupe et est communiquée à chaque nouvel arrivant.

9.3 Diversité et égalité des chances

- des négociations sont actuellement en cours avec les organisations syndicales pour un accord sur la diversité au sein de la Division Messagerie, thème important pour Geodis. Ce texte permettrait notamment de formaliser ce qui se fait depuis longtemps déjà sur nos plates-formes et dans nos agences : combattre la discrimination en matière de recrutement, de gestion des collaborateurs et respecter les équilibres communautaires ;
- une formation a été élaborée en 2007 afin de sensibiliser les directeurs de régions et les directeurs de plates-formes aux rapports interculturels au sein des équipes. Ce module de "gestion opportune des différences" a été testé en octobre 2007 et les premières retours sont très positifs ;
- égalité des chances : la Division Route, est acteur du projet "100 chances, 100 emplois", visant au rétablissement de l'égalité des chances pour un public cible ZUS (Zone Urbaine Sensible), peu ou non qualifié, ou de jeunes diplômés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce projet, aujourd'hui régional, permet d'atteindre un double objectif économique et sociétal en répondant à des besoins économiques locaux et en facilitant l'accès à l'emploi de jeunes, grâce à un parcours personnalisé d'insertion professionnelle et un partenariat durable entre les acteurs publics et les entreprises du bassin d'emploi.

9.4 Handicap

Créée en 2007, la Fondation Geodis, sous l'égide de la Fondation de France, pérennise les actions de l'Association du Prix Guy Crescent (fondé en 1999), et s'inspire des valeurs de l'un des anciens dirigeants du groupe Geodis, en engageant une action innovante d'aide au développement des projets portés par des personnes handicapées. Son objectif est d'encourager l'initiative et l'entrepreneuriat des personnes handicapées en France.

Par ailleurs, Geodis étudie au cas par cas toutes les solutions possibles pour favoriser le retour ou le maintien à l'emploi de ses collaborateurs, en favorisant les solutions d'adaptation au poste de travail dans le cadre d'accidents de la vie ou d'handicaps.

9.5 Promouvoir le dialogue social avec les organisations syndicales et les collaborateurs

- Geodis s'efforce de promouvoir un dialogue social en tenant compte des spécificités de chaque entité. En France, les partenaires sociaux sont ainsi associés à l'évolution des régimes de protection complémentaire (mutuelle, retraite), ainsi qu'au contrôle de la gestion du FCPE Geodis Actionnariat ;
- des formations économiques et sociales sont régulièrement organisées à l'attention des partenaires sociaux ;
- depuis 2003, un représentant des salariés actionnaires, désigné par l'Assemblée des actionnaires parmi les deux candidats proposés par le Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat, est présent au Conseil d'Administration de Geodis ;
- à travers le Comité Européen de Concertation (CEC), la Direction Générale du Groupe développe des relations constructives avec les partenaires sociaux au niveau européen. Ce comité est composé de vingt-et-un membres, issus de cinq pays européens où Geodis exerce

son activité. La Direction Générale informe ainsi les membres du CEC des décisions concernant la stratégie et les comptes de l'entreprise. Les représentants du CEC sont amenés à émettre un avis sur des projets d'envergure européenne et susceptibles d'affecter le périmètre du Groupe et/ou d'avoir des conséquences sur l'emploi ;

- baromètre de satisfaction des collaborateurs : depuis 1998 Geodis a mis en place la démarche STC (Satisfaction Totale du Client et du Collaborateur), véritable charte qui prône l'écoute et la considération et met en avant le respect, tant des clients que des collaborateurs. Elle se traduit par un ensemble de dispositifs qui concourent à la fidélisation et au développement du professionnalisme. Démarrée au niveau de la Division Messagerie, la démarche STC s'est progressivement élargie aux activités de Logistique et de *Freight Forwarding* en France, et s'est déployée en Europe en 2007 avec l'intégration dans le périmètre de l'Espagne et du Royaume-Uni. 81 % des collaborateurs ayant répondu au questionnaire sont satisfaits. Ce taux est stable depuis 2005 et relativement homogène selon les régions ou les pays. Les cadres (90 %) et les conducteurs (83 %) affichent une satisfaction globale plus élevée que la moyenne.

10. COMMUNICATION INTERNE

L'organisation du Groupe en Divisions Métiers a entraîné une nouvelle organisation de la communication interne. Celle-ci se doit de rendre lisible les nouveaux objectifs du groupe Geodis et de mettre en valeur la transversalité existant entre les différentes entités du Groupe. Elle joue un rôle fédérateur en permettant une diffusion de l'information à l'ensemble des salariés du Groupe.

- des supports de communication écrits pour tous : afin de favoriser la compréhension par tous des divers Métiers et activités du Groupe et développer l'innovation par le partage d'expériences, et en complément des supports existants dans les différentes Divisions, tous les collaborateurs reçoivent des outils de communication multilingues tels que le magazine trimestriel (Geodis Mag, traduit en quatre langues), les communiqués d'information synthétiques adressés par messagerie électronique (Geodis News)... ;
- des supports multimédias : l'intranet assure une circulation rapide de l'information et permet d'offrir une vision complète de Geodis, qu'il s'agisse de ses savoir-faire, de ses implantations dans le monde ou des rapports d'activité des diverses fonctions ;
- des actions de communication faisant participer les collaborateurs du Groupe :
 - afin de favoriser l'expression de tous leurs talents, les collaborateurs sont invités à participer aux outils de communication : ainsi le calendrier Geodis 2007 a été réalisé à partir des photos communiquées par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un concours photo sur le thème de la couleur,
 - Geodis *League* : initiée par M. Pierre Blayau en 2001, dans le but de fédérer le Groupe autour d'un événement sportif et convivial, la Geodis *League* remporte, depuis sa création, un vif succès. Renouvelée depuis six saisons, la Geodis *League* a évolué tant au niveau de la participation du nombre d'équipes, de la représentativité des différentes *business units* que du règlement sportif et de la communication qui l'accompagnent. Dix huit équipes ont ainsi participé en 2007, dont trois équipes européennes.

Politique environnementale

Périmètre géographique et présentation des données : ce présent rapport ne couvre pas la totalité du périmètre du Groupe et se limite pour chaque Division aux pays suivants :

- *Freight Forwarding* : l'ensemble des pays où est implantée la Division ;
- Logistique contractuelle : France Métropolitaine ;

- Messagerie : France Métropolitaine ;
- Route : France, Pays-Bas et Italie.

Ne sont pas intégrées les activités de Messagerie et de Logistique contractuelle européennes (hors France). De ce fait, certaines actions recensées ou données consolidées ne peuvent être comparées aux années précédentes.

1. INTRODUCTION

1.1. Impact environnemental de l'activité de Geodis

Le tableau ci-après résume les aspects environnementaux des activités du Groupe ainsi que leur impact et risque d'impact sur l'environnement.

Aspects Environnementaux		Impacts & Risques Environnementaux
CONSOMMATIONS D'EAU	<ul style="list-style-type: none"> - Lavage interne des citernes - Lavage des camions - Chauffage - Sanitaires 	Diminution ou pénurie de la ressource
CONSOMMATION D'ÉNERGIES : - ÉLECTRICITÉ - GAZ - CARBURANT	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage et éclairage - Véhicules - Machines et maintenance 	
ÉMISSIONS DE GAZ POLLUANTS OU TOXIQUES DU TRANSPORT ROUTIER	<ul style="list-style-type: none"> - Hydrocarbures imbrûlés (HC) - Monoxyde de carbone (CO) - Dioxyde de carbone (CO₂) - Dioxyde de soufre (SO₂) - Oxyde d'azote (NO_x) 	Atteinte à la santé publique Dégradation du cadre de vie Intoxication ou désagrément des personnes
REJETS DE FUMÉES (TOXIQUE OU PAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Intentionnelles (combustion) - Non intentionnelles (feu) 	
REJETS DE POUSSIÈRE ET DE PARTICULES	<ul style="list-style-type: none"> - Gaz d'échappement (particules) - Freinage des véhicules routiers 	
REJETS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS	<ul style="list-style-type: none"> - Matières dangereuses ou toxiques (corrosives, comburantes, combustibles...) sur route/site 	

Aspects Environnementaux		Impacts & Risques Environnementaux
REJETS DE DÉCHETS BANALS (VALORISÉS OU NON)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois (palettes), carton, papier, filtres à air - Métaux - Plastiques y compris adhésifs - Déchets non dangereux en mélange 	
REJETS DE DÉCHETS DANGEREUX	<ul style="list-style-type: none"> - Filtres à huile, huiles usagées (pont, moteur, boîte) - Absorbants souillés (sable, chiffons) - Colis/conditionnement de matières dangereuses abîmés - Piles, batteries des véhicules - Boues de filtration et de lavage de véhicules et de citernes - Peintures et vernis - Kits d'impression (cartouches) - Déchets Electriques et Electroniques (néons et informatique...) - Pneus usagés 	Contamination des milieux Atteinte à la santé publique Dégradation du cadre de vie
NUISANCES SONORES	<ul style="list-style-type: none"> - Chargement/déchargement de camions sur route/site - Roulement de camions sur route/site - Climatisations (camions ou bâtiments) - Sirènes, chauffage 	Atteinte à la santé publique Dégradation du cadre de vie Désagrément des personnes
NUISANCES OLFACTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Gaz d'échappement (véhicules et chauffage) - Demande Chimique en Oxygène (lavage de citernes) 	Intoxication ou désagrément des personnes Dégradation du cadre de vie

1.2. Politique environnementale de Geodis

Le groupe Geodis affiche trois axes directeurs majeurs en matière de sécurité environnementale :

- rechercher des solutions de réduction ou d'optimisation de la consommation de ressources naturelles utilisées par le Groupe, et en particulier le gasoil, une ressource fossile non renouvelable ;
- maîtriser et/ou diminuer :
 - les émissions atmosphériques (gaz d'échappement, fumées, poussières, suie) résultant des activités du Groupe pouvant nuire à la santé, et en particulier à la qualité de vie des enfants, des

nouveaux nés, des personnes âgées et des personnes souffrant de maladies respiratoires,

- les rejets polluants (déversements, déchets) issus des activités du Groupe,
- les émissions d'oxyde de carbone (CO₂), le principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique ;
- maîtriser et réduire les risques environnementaux liés aux activités du Groupe par la mise en place et le suivi des mesures de sécurité et de surveillance des activités sur route et sur site, en particulier les risques liés aux produits chimiques et/ou dangereux.

2. ORGANISATION

2.1 Au niveau central

Création en juillet 2007 d'une Direction du Développement Durable Groupe (intégrant la Direction Environnementale créée en 2002) rattachée à la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe. Cette Direction a pour missions :

- la présentation des enjeux du développement durable aux différentes Divisions Métiers du Groupe ;
- le recensement des actions environnementales déjà initiées et à mener en collaboration avec les Divisions Métiers et les fonctions centrales du Groupe ;
- la définition, la mise en œuvre et l'animation d'une stratégie environnementale du Groupe comprenant des objectifs mesurables à court et à moyen terme ;
- la mise en place d'un reporting développement durable ;
- l'animation d'une politique de communication interne et externe en liaison avec les Directions de la communication des Divisions Métiers.

La Direction du Développement Durable travaille en étroite liaison avec les quatre Divisions Métiers du Groupe mises en place en 2007 : Messagerie, Logistique contractuelle, *Freight Forwarding & Route*.

2.2 Au niveau des Divisions Métiers

2.2.1 DIVISION ROUTE

La Direction Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement (QHSE) coordonne la politique de développement durable et environnementale de la Division. Elle s'appuie sur un réseau de responsables QHSE en régions. Dans le cadre de sa démarche de développement durable et d'amélioration continue signée le 12 décembre 2007, la Direction affiche des objectifs en matière de protection des biens et de l'environnement :

- carburant : amélioration de la consommation de gasoil et réduction des émissions polluantes :
 - concilier protection de l'environnement et amélioration de la rentabilité,
 - modifier le comportement de conduite en limitant la vitesse à 80 km/h et en développant des réflexes de conduite écologique,
 - renforcer les investissements dans des matériels plus performants,
 - déchets : réduction au maximum des déchets produits en développant une conscience environnementale par des actions de tri sélectif pour mieux recycler consommables et déchets en atelier, stations de lavage, entrepôts et bureaux ;

- patrimoine : préservation et amélioration des espaces de travail :
 - actions d'entretien préventif, de réparation et d'amélioration des sites,
 - amélioration des conditions de travail,
 - prévention de tout risque de pollution des sols et des eaux ;
- report modal : favoriser le plus possible les choix modaux alternatifs à la route :
 - limiter les émissions de CO₂,
 - réduire la consommation de gasoil,
 - réduire les risques d'accidents/d'incidents routiers,
 - limiter les émissions polluantes locales.

Il est demandé à chaque établissement et à chaque collaborateur d'assurer une remontée de toute information sur les risques menaçant la santé et la sécurité des personnes, l'environnement ou l'intégrité du patrimoine.

2.2.2 DIVISION MESSAGERIE

Créé en 2006, un comité inter-région, animé par la Direction Technique & Réglementations Internes Associées (DTRIA) de la Division Messagerie, coordonnait pour ses propres activités et celles de la Division Logistique contractuelle les démarches ISO 14001. Ce comité visait à mettre à disposition des régions et des agences une solution "clé en mains" d'accompagnement et de conseil dans cette démarche. Jusqu'au second semestre 2007 et la séparation des activités de Messagerie-Express des activités de Logistique contractuelle, le comité inter-régions pour le périmètre Messagerie-Express en France avait atteint les objectifs suivants :

- mise en œuvre et déploiement des quatre guides spécifiques environnement : "Analyse environnementale", "Communication", "Prévention des risques", "Gestion des déchets" ;
- déploiement de la méthodologie de cotation des Aspects Environnementaux Significatifs, dans les régions certifiées ISO 14001 et sur les sites en cours de démarche.

La Direction Qualité coordonne la politique environnementale de la Division. La DTRIA, assure une veille réglementaire et en assure la diffusion aux Divisions Route et Logistique contractuelle. Le processus de veille, se limitant à la réglementation applicable sur le territoire français, couvre, entre autres, les domaines techniques suivants : air, code de l'environnement, eau, déchets, énergies, ICPE, rayons ionisants, risques, transport de matières dangereuses.

2.2.3 DIVISION LOGISTIQUE CONTRACTUELLE

Depuis la réorganisation de Geodis en Divisions Métiers, la politique environnementale de la Division Logistique contractuelle est gérée par la Direction Qualité Sécurité Environnement Développement Durable nouvellement créée. Elle a défini trois grands axes en matière environnementale :

- une gestion des déchets produits sur les sites visant à une valorisation optimale (notamment des déchets banals comme le carton, le plastique, le bois) ;
- une politique de rationalisation des consommations (énergie, électricité, eau, etc.) afin d'éviter les gaspillages ;
- une conformité réglementaire des sites comme moyen privilégié de maîtrise des impacts environnementaux.

L'objectif ultime de la Division est ainsi de répondre aux exigences environnementales de ses parties intéressées (clients, collaborateurs, populations avoisinantes, partenaires, administrations) et de suivre

régulièrement leur niveau de satisfaction. La Division dispose ainsi d'un réseau de responsables qualité sécurité environnement présents dans chacune des *business units* de la Division, eux-mêmes relayés dans chacun des sites par des correspondants qualité sécurité environnement.

2.2.4 DIVISION FREIGHT FORWARDING

La gestion environnementale est assurée par le département Business Excellence. Les actions engagées en 2007 visent à :

- étendre la mise en place d'un système de management ;
- encourager la certification de l'ensemble des entités à la norme ISO 14001 ;
- former les salariés aux enjeux et impacts environnementaux de leur activité ;
- encourager les fournisseurs à intégrer les objectifs de la Division à leur propre démarche environnementale.

3. LES ACTIONS DU GROUPE GEODIS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Les deux tableaux ci-après présentent, pour l'ensemble des activités du Groupe :

- les objectifs environnementaux ;
- les Divisions Métiers concernées ;
- les actions liées aux activités routières, concernant les Divisions Messagerie et Route ;
- les actions liées aux activités sédentaires concernant les quatre Divisions Métiers.

3.1. Actions liées aux activités routières de Geodis

Par activité routière on entend toute activité de transport de marchandises ou autre activité annexe se déroulant sur route ou en transport combiné rail-route/fluvial-route, autoroute ferroviaire. L'activité routière s'étend, pour l'exercice 2007, aux activités de transport et activités annexes effectuées en propre, excluant les prestations effectuées par la sous-traitance.

Objectifs	Actions	Divisions Métier
Réduire et/ou optimiser la consommation de gasoil	Renouvellement des flottes de véhicules propres	Route & Messagerie
	Formation à la conduite rationnelle et sécuritaire	Route & Messagerie
	Utilisation d'outils embarqués de suivi des conducteurs et des moteurs	Route
Diminuer les émissions de gaz d'échappement, y compris le dioxyde de carbone (CO ₂)	Bridage des moteurs	Route
	Utilisation d'outils d'optimisation des tournées de véhicules	Route
	Utilisation de pneus basse énergie	Route
	Uniformisation des lubrifiants	Route
	Utilisation du transport combiné	Route
	Evaluation SQAS des activités de transport et de lavage en chimie vrac et conditionné	Route
Maîtriser les rejets polluants (déversements, déchets)	Mise en œuvre de démarches de certification clients ("IWAY" de Ikea)	Route
Maîtriser/réduire les risques sur l'environnement	Formations et simulations d'incidents/d'accidents routiers en chimie vrac	Route

3.2. Actions liées aux activités sédentaires de Geodis

Par activité sédentaire on entend toute activité exercée sur une agence commerciale ou siège administratif, en location ou en propre, par les quatre Divisions Métiers.

Objectifs	Actions	Divisions Métier
Réduire et/ou optimiser la consommation de ressources naturelles (eau, gaz, électricité)	Mise en place de démarches environnementales ISO 14001	Toutes
	Mise en œuvre de démarches de certification clients ("IWAY" de Ikea)	Route
	Maîtrise des consommations d'eau des stations de lavage interne de citernes	Route
Maîtriser les rejets et émissions polluantes (déversements, déchets, fumées).	Amélioration du tri des déchets et de sécurisation des filières d'élimination	Toutes
	Mise en place de démarches environnementales ISO 14001	Toutes
	Mise en œuvre de démarches de certification clients ("IWAY" de Ikea)	Route
Diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO ₂)	Sécurisation des stations de lavage interne de citernes transportant des produits chimiques	Route
	Maîtrise des rejets d'eaux des stations de lavage de véhicules	Route & Messagerie
	Mise en place de démarches environnementales ISO 14001	Toutes
Maîtriser/réduire les risques sur l'environnement	Mise en œuvre de démarches de certification clients ("IWAY" de Ikea)	Toutes
	Evaluation SQAS des activités de transport et de lavage en chimie vrac et conditionné	Route
	Sécurisation des stations de lavage interne de citernes transportant des produits chimiques	Route

4. PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS ROUTIÈRES

4.1. Renouvellement de la flotte de véhicules routiers

La mise en place d'un véhicule neuf a des conséquences positives sur l'environnement du fait d'un rendement optimisé, d'une performance de motorisation accrue et du passage d'un niveau d'émission selon la norme.

La flotte propre de véhicules routiers (hors véhicules commerciaux) de Geodis comprend au total 4 253 véhicules et se décompose ainsi :

- 2 454 véhicules pour la Division Messagerie ;
- 1 740 véhicules pour la Division Route (périmètre France) ;
- 59 véhicules pour la Division *Freight Forwarding* (< 32 tonnes).

À noter que 84 véhicules sont dédiés à l'activité de Logistique contractuelle. Pour ce présent rapport, ils sont inclus dans la flotte de la Division Route.

Répartition de la flotte de véhicules routiers des Divisions Route et Messagerie en Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) à fin 2007 :

Catégorie	< 3,5 tonnes	< 7,5 tonnes	< 16 tonnes	< 32 tonnes	≥ 32 tonnes	Total
Route	19	6	49	281	1 385	1 740
Messagerie	707	174	1 057	516	0	2 454

4.1.1 DIVISION ROUTE

➔ COMPOSITION DE LA FLOTTE (EN NOMBRE) À FIN 2007

Norme	Véhicule	2005	2006	2007
EURO I	Porteur	86	54	5
	Tracteur	21	0	0
EURO II	Porteur	265	200	12
	Tracteur	66	86	0
EURO III	Porteur	35	121	1 425
	Tracteur	1 367	1 321	0
EURO IV	Porteur	0	0	0
	Tracteur	0	3	56
EURO V	Porteur	0	0	0
	Tracteur	0	0	242
TOTAL		1 840	1 785	1 740

➔ COMPOSITION DE LA FLOTTE (EN %) À FIN 2007

Norme	2003	2004	2005	2006	2007
EURO I	9,8 %	9,4 %	5,8 %	3,0 %	0,3 %
EURO II	46,6 %	26,3 %	18 %	16,0 %	0,7 %
EURO III	43,6 %	64,3 %	76,2 %	80,8 %	81,9 %
EURO IV	0 %	0 %	0 %	0,17 %	3,2 %
EURO V	0 %	0 %	0 %	0 %	13,9 %

4.1.2 DIVISION MESSAGERIE

➔ COMPOSITION DE LA FLOTTE (EN NOMBRE ET %) À FIN 2007

Exercice	EURO I	EURO II	EURO III	EURO IV	EURO V
2007	0	39	1 950	465	0
	0 %	1,6 %	79,5 %	18,9 %	0 %

4.2. Réduction de la consommation de gasoil

Les activités routières des Divisions Route et Messagerie sont les principales consommatrices de carburant.

Un certain nombre d'actions sont en place afin d'optimiser voire diminuer la consommation de gasoil des flottes de véhicules routiers consacrés au transport routier :

- renouvellement quadriennal des flottes de véhicules routiers du Groupe ;
- formation des conducteurs à la conduite rationnelle et sécuritaire, et attribution d'objectifs de consommation aux conducteurs ;

- déploiement d'outils de suivi et d'analyse de comportement des moteurs et des conducteurs (Infomax pour les flottes Renault & Volvo, Fleetboard pour les flottes Mercedes) ;
- limitation depuis 2006 de la vitesse de pointe à 82 km/heure des flottes de véhicules de la Division Route (bridage d'origine) ;
- équipement des semi-remorques en pneus basse consommation "Énergie" en accord avec Michelin ;
- mise en œuvre d'outils de gestion des flux et d'optimisation des tournées (Winroute).

4.2.1 DIVISION ROUTE

➔ CONSOMMATION DE GASOIL

Exercice	Kilométrage annuel parcouru	Consommation annuelle (en litres)	Consommation moyenne (litres/100 km)	Variation annuelle (%) de la consommation moyenne
2003	157 832 834	48 983 243	31,03	-
2004	153 142 588	47 548 526	31,05	+ 0,06 %
2005	152 360 853	47 499 404	31,18	+ 0,42 %
2006	142 883 279	44 226 561	30,95	- 0,74 %
2007	140 596 787	43 307 732	30,80	- 0,49 %

Depuis 2006, sont intégrées les activités de porte-voitures menées par la filiale Savin. Celles-ci sont particulièrement consommatrices de gasoil (36,82 litres/100 km). Si on exclue ces activités, la consommation moyenne de l'activité route en 2007 est de 30,40 litres/100 km soit une diminution de 1,78 % par rapport à l'exercice 2006. La diminution progressive de la consommation depuis 2002 a été rendue possible par

le déploiement progressif des mesures mentionnées précédemment, et plus particulièrement :

- la formation des conducteurs : à ce jour, la quasi totalité des conducteurs présents a été formée à la conduite rationnelle et 43 % des conducteurs ont des objectifs individualisés de consommation.

➔ RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES FORMATIONS SUIVIES PAR LES CONDUCTEURS MAISON EN FRANCE

Formation des Conducteurs	2004	2005	2006	2007
1) Conduite rationnelle (nombre)	548	1 016	544	168
2) Conduite rationnelle dans le cadre de la formation FCOS (nombre)	516	586	229	183
TOTAL (1 + 2)	1 064	1 602	773	351
PART DE L'EFFECTIF TOTAL	46 %	74 %	37 %	18 %
3) Sécurité des manœuvres (nombre)	35	0	10	0
4) Sécurité des transports (nombre)	101	95	21	11
TOTAL DE 1 À 4 (NOMBRE)	1 200	1 697	804	362
PART DE L'EFFECTIF TOTAL	52 %	78 %	39 %	18 %
Effectif moyen des conducteurs (nombre)	2 293	2 175	2 076	1 992

Lors des formations FCOS (formation continue obligatoire sur la sécurité), les conducteurs suivent également un module de formation à la conduite rationnelle. Certains conducteurs reçoivent des formations complémentaires en fonction de leur activité sur la sécurité des manœuvres et du transport.

- les systèmes embarqués de suivi du comportement du conducteur et de la performance du moteur : tous les véhicules de la marque Renault sont équipés en usine d'une prise permettant des relevés

d'informations via le logiciel Infomax. Des essais du système embarqué Fleetboard sont en cours sur des véhicules Mercedes ;

- le bridage des moteurs : tous les tracteurs achetés depuis le 27 juillet 2006 sont bridés en usine à 82 km/heure (près de 500 véhicules) ainsi que les véhicules dédiés à l'activité de chimie bridés en atelier Geodis avant cette date (près de 300 véhicules), ce qui représente 46 % de la flotte (800 véhicules) à fin 2007.

4.2.2 DIVISION MESSAGERIE

➔ CONSOMMATION DE GASOIL ESTIMÉE EN 2007

Kilométrage annuel parcouru estimé	Consommation annuelle (litres)	Consommation moyenne estimée (litres/100 km)
184 596 000	43 587 000	23,61

Une campagne de formation à la conduite rationnelle est en cours de déploiement à l'ensemble des conducteurs Geodis de la Division.

4.3. Motorisations Alternatives

Dans la poursuite du partenariat engagé avec Monoprix, un accord commercial a été signé en 2007 pour l'achat de 14 porteurs frigorifiques (19 et 26 tonnes) alimentés en gaz naturel (GNV) pour la livraison de produits alimentaires frais depuis la plateforme rail-route de Bercy. Après plus de deux ans d'essais sur route avec 2 camions prototypes, les nouveaux véhicules seront déployés en 2008.

4.4. Réduction des émissions atmosphériques des véhicules routiers

La combustion de gasoil produit des émissions polluantes locales nuisibles à la santé humaine (CO, NO_x, SO₂, hydrocarbures imbrûlés, particules) et du dioxyde de carbone (CO₂ : gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique).

Les émissions polluantes des véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 3,5 tonnes sont encadrées depuis 1990 par des directives européennes de plus en plus contraignantes, avec l'introduction de normes.

➔ ÉVOLUTION NORMATIVE DES SEUILS D'ÉMISSION DEVANT ÊTRE RESPECTÉS PAR TOUT VÉHICULE LOURD EXPLOITANT LE RÉSEAU ROUTIER DE L'UNION EUROPÉENNE

Norme d'Émission	Texte de référence (Directive UE)	Date de mise en application	Oxyde d'azote (NO _x) (g/kWh)	Monoxyde de carbone (CO) (g/kWh)	Composés Organiques Volatiles (COV) (g/kWh)	Particules (suie) (g/kWh)
EURO 0	88/77/EEC	01/10/1990	14,4	11,2	2,4	-
EURO I	91/542/EEC (A)	01/10/1993	9	4,9	1,23	0,36
EURO II	91/542/EEC (B)	01/10/1996	7	4	1,1	0,15
EURO III	1996/96/CE	01/10/2001	5	2,1	0,13	0,66
EURO IV	1996/96/CE	01/10/2006	3,5	1,5	0,02	0,46
EURO V	1996/96/CE	01/10/2009	2	1,5	0,02	0,46

Source : Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT) France

4.4.1 DIVISION ROUTE

➔ ÉMISSIONS POLLUANTES PRODUITES PAR LA FLOTTE DE LA DIVISION ROUTE

Émissions ⁽¹⁾	2005 (en tonnes)	2006 (en tonnes)	2007 (en tonnes)	Évolution 2005-2007 (en %)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	140 564	130 577	124 289	- 11,6
Monoxyde de carbone (CO)	127	111	93	- 26,8
Oxyde d'azote (NO _x)	656	585	491	- 25,1
Particules (suie)	21	17	12	- 42,9
Dioxyde de soufre (SO ₂)	67	63	59	- 11,9
Composés Organiques Volatiles (COV)	75	66	55	- 26,7
Nombre de véhicules	1 839	1 785	1 740	- 5,4

(1) L'ensemble de ces chiffres a été calculé à l'aide de l'outil DIAGFLOTTE développé par l'Ademe.

4.4.2 DIVISION MESSAGERIE

➔ ÉMISSIONS POLLUANTES PRODUITES PAR LA FLOTTE DE LA DIVISION MESSAGERIE

Émissions ⁽¹⁾	2005 (en tonnes)	2006 (en tonnes)	2007 (en tonnes)	Évolution 2005-2007 (en %)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	123 694	105 372	116 306	- 6,0
Monoxyde de carbone (CO)	195	154	163	- 16,4
Oxyde d'azote (NO _x)	499	397	421	- 15,6
Particules (suie)	29	23	22	- 24,1
Dioxyde de soufre (SO ₂)	59	50	55	- 6,8
Composés Organiques Volatiles (COV)	159	123	132	- 16,9
Nombre de véhicules	2 594	2 468	2 454	- 5,4

(1) L'ensemble de ces chiffres a été calculé à l'aide de l'outil DIAGFLOTTE développé par l'Ademe.

4.5. Le report modal

La cellule BM Combi de la Division Route exploite le transport combiné "rail-route" et des autoroutes ferroviaires en France, et entre la France et d'autres pays européens (Luxembourg, Italie).

Ces transports modaux contribuent à préserver les pays traversés par les convois et à protéger leurs habitants par :

- le désengorgement de routes majeures ainsi que les passages alpins ;
- la diminution des passages de camions dans les tunnels, en particulier, le transport de matières dangereuses ;
- la réduction des émissions polluantes des camions : gaz (CO, CO₂, NO_x, SO₂, hydrocarbures), particules et poussières ;
- la réduction des nuisances sonores et olfactives produites par les camions ;
- la diminution des consommations de gasoil ;
- la réduction des risques d'accidents routiers.

Depuis 2003, BM Combi exploite trois trafics régionaux (national, italien, est) en transport combiné rail-route, et depuis 2006 il exploite aussi une

ligne d'autoroute ferroviaire (AFA : Autoroute Ferroviaire Alpine, assurée par le système Modalohr ⁽²⁾) :

- Trafic Est : Bâle (Suisse) vers Domodossola (Alpes italiennes), soit une distance de 302 km entre le terminal de départ et le terminal d'arrivée ;
- Trafic National : Rungis et Valenton (94) vers Perpignan (66) et Avignon (84), soit une distance moyenne de 700 km entre le terminal de départ et le terminal d'arrivée ;
- Trafic Italien : Noisy-le-Sec (93) vers Vercelli (Milan) ou Novara (Milan) ou Bari (Italie du Sud), Valenton (94) et Dourges (62) vers Novara (Milan), Le Havre (76) vers Novara (Milan), Bettembourg (Luxembourg) vers Novara (Milan), soit une distance moyenne de 814 km entre le terminal de départ et le terminal d'arrivée ;
- Trafic Afa : Aiton en Savoie (France) vers Turin (Italie), soit une distance de 178 km entre le terminal de départ et le terminal d'arrivée.

Les tonnes kilométriques transportées sont calculées à partir d'une charge moyenne par caisse de 28 tonnes, la consommation de gasoil est calculée à partir d'une consommation moyenne de 33 litres/100 km et les émissions de CO₂ évitées sont calculées à l'aide de l'outil EcoTransIT.

(2) Système Modalohr : Transport paneuropéen par wagon à plancher surbaissé disposant d'un berceau mobile à pivot permettant le chargement d'une remorque ou de deux tracteurs par wagon, créé par la société française Lohr Industrie.

➔ TRAFIC EST

Trafic Est	Mouvements effectués (nombre)	Émissions CO ₂ évitées (en tonnes)	Tonnes kilomètres routiers transportés	Consommation de gasoil évitée (en litres)
2005	623	134	5 268 088	62 088
2006	446	96	3 771 376	44 448
2007	218	47	1 843 408	21 726
TOTAL	1 287	277	10 882 872	128 262

➔ TRAFIC NATIONAL

Trafic National	Mouvements effectués (nombre)	Émissions CO ₂ évitées (en tonnes)	Tonnes kilomètres routiers transportés	Consommation de gasoil évitée (en litres)
2005	64	36	1 254 400	14 784
2006	218	123	4 272 800	50 358
2007	833	470	16 326 800	192 423
TOTAL	1 115	629	21 854 000	257 565

➔ TRAFIC ITALIEN

Trafic Italien	Mouvements effectués (unités)	Émissions CO ₂ évitées (en tonnes)	Tonnes kilomètres routiers transportés	Consommation de gasoil évitée (en litres)
2005	9 071	6 026	206 746 232	2 436 652
2006	11 384	7 562	259 464 128	3 057 970
2007	10 220	6 789	232 934 240	2 745 296
TOTAL	30 675	20 377	699 144 600	8 239 918

➔ TRAFIC AFA

Trafic Afa	Mouvements effectués (nombre)	Émissions CO ₂ évitées (en tonnes)	Tonnes kilomètres routiers transportés	Consommation de gasoil évitée (en litres)
2007	339	36	1 689 576	19 913

Au total en 2007, ce sont 2 979 358 litres de gasoil économisés, 252 794 024 tonnes kilomètres routiers transportés et l'équivalent de 7 342 tonnes d'émission de CO₂ évitées pour un nombre total de 11 610 mouvements.

Si le trafic sur certaines lignes est en baisse, BM Combi ouvre progressivement depuis 2007 des lignes franco-suisse (AFS : Autoroute Ferroviaire Suisse, assurée par le système Hupac⁽³⁾) et une ligne de Perpignan vers Bettembourg (Luxembourg).

(3) Système HUPAC : Transport paneuropéen de camions complets ou de remorques/tracteurs par wagon à plancher surbaissé, créée par la société italienne HUPAC.

5. PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS SÉDENTAIRES

Afin d'assurer la propreté de sa flotte de véhicules (tracteurs, semi-remorques et porteurs), les Divisions Messagerie et Route exploitent des stations de lavage implantées sur leurs propres sites d'exploitation. Ces stations sont parfois ouvertes à des sous-traitants (tractionnaires ou affrétés) de Geodis. Génératrices d'eaux polluées (salissures et détergents), ces stations sont spécialement équipées de manière à confiner les eaux et à les traiter avant leur rejet dans les réseaux d'eaux usées communales :

- aires de lavage délimitées ;
- caniveaux et puits perdus pour la collecte, la récupération et le stockage des eaux polluées ;
- filtrage des eaux sales par des déshuileurs / décanteurs ;
- collecte des boues résiduelles par une entreprise externe en vue de leur élimination conformément à la réglementation en vigueur.

➔ CONSOMMATIONS BRUTES ET PAR EFFECTIF ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) EN M³ À FIN 2007

	Région OUEST	Région TOURAINÉ-ANJOU	Site EUROMATIC G ₂ R	Total sites ISO 14001
Consommation totale (en m ³)	4 028	8 055	974	13 057
Consommation par équivalent ETP (en m ³ /ETP)	3,77	8,58	21,64	6,36

5.1.2 DIVISION ROUTE

La consommation totale en 2007 pour les activités en France s'élevait à 83 753 M³ pour un nombre total de 32 sites. La principale source de

5.1. Consommation d'eau

En dehors d'un usage sanitaire, l'essentiel de la consommation d'eau est réalisé exclusivement par les Divisions Messagerie et Route pour les activités de lavage d'extérieur de véhicules et de lavage interne de citernes de transport de produits chimiques. La consommation pour le lavage de véhicules ne concerne que les Divisions Messagerie et Route et inclut le lavage de certains prestataires, de clients ou d'autres exploitants des divisions concernées.

5.1.1 DIVISION MESSAGERIE

Seule la consommation des 16 sites certifiés ISO 14001 est représentée ici :

- 6 sites pour la région Ouest ;
- 9 sites pour la région Touraine-Anjou ;
- 1 site de la filiale spécialisée Euromatic G₂R ⁽⁴⁾.

consommation d'eau correspond aux 4 stations de lavage interne de citernes en France. En 2007, elle s'élevait pour la France à 54 842 m³, ce qui représente 65,48 % de la consommation totale de la Division.

➔ ÉVOLUTION 2006 À 2007 DE LA CONSOMMATION D'EAU (EN M³) POUR LES 4 SITES ÉQUIPÉS D'UNE STATION DE LAVAGE INTERNE DE CITERNES

Stations de Lavage Interne de Citernes	Consommation d'eau par exercice en m ³				Évolution du volume moyen de lavage 2006-2007
	2006		2007		
	Volume global	Volume moyen par lavage	Volume global	Volume moyen par lavage	
Chanas (38)	3 409	1,58	2 131	1,28	- 19 %
Martignes (13)	10 996	1,36	12 344	1,55	+ 14 %
Metz (57)	16 395	3,80	19 215	4,02	+ 6 %
Villers-Saint-Paul (60)	30 295	6,03	21 152	5,32	- 12 %

(4) Activités du site G₂R : Reconditionnement, revalorisation, recyclage et démantèlement de produits à valeur ajoutée. Personnalisation de matériel de haute technologie. Reverse Logistics DEEE.

Les évolutions de consommation entre 2006 et 2007 s'expliquent par certains facteurs spécifiques à chaque installation :

- Chanas : la diminution de la consommation brute depuis 2006 s'explique par une baisse sensible du nombre de lavages effectués (1 659 en 2007 versus 2 152 en 2006). La diminution importante du volume moyen par lavage sur l'année s'explique par l'effort d'investissement important réalisé en 2006 (remise en état de la chaudière et réparation de conduites souterraines) et la décision de dédier des citernes "revêtues" à un seul produit (type HCL ou JAVEL) ce qui évite des lavages entre chaque chargement et prolonge la longévité du revêtement. Une hausse importante du volume moyen de lavage au dernier trimestre (de 1,18 m³ en septembre à 1,91 m³ en décembre) s'explique par la part plus importante de lavages de citernes type inox pour les produits acides ou soudes plus consommateurs d'eau ;
- Martigues : malgré l'évolution favorable en 2006, l'amélioration ne s'est pas poursuivie en 2007 (passage de 1,36 m³ en 2006 à 1,55 m³ en 2007) en raison du recours plus important à l'eau municipale pour le remplissage de citernes, au passage d'épreuve pour contrôler

l'étanchéité de la citerne, et à l'augmentation de l'utilisation de produits plus consommateurs d'eau ;

- Metz : une réduction progressive de la consommation moyenne par lavage a été constatée entre 2003 et 2006 (de 5,5 m³ en 2003 à 3,8 m³ en 2006), soit une économie de 31 % en quatre ans. En 2007, la consommation moyenne a été de 4,02 m³ - en légère hausse par rapport à 2006 – en raison d'une forte hausse des lavages difficiles (lavage de produits chimiques du type : résines...) produisant plus d'égouttures et nécessitant un temps de lavage plus long ;
- Villers Saint-Paul : la diminution importante de la consommation moyenne par lavage sur l'année s'explique par l'amélioration continue des processus de lavage : optimisation des températures et de la pression.

5.2. Consommation de gaz

Le gaz naturel est source d'énergie principalement pour le chauffage d'entrepôts ou de bâtiments annexes (bureaux, ateliers...).

► CONSOMMATION DE GAZ (EN KWH) PAR DIVISIONS MÉTIERS POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE EN 2007

Division Messagerie <i>(en kWh)</i>	Division Freight Forwarding <i>(en kWh)</i>	Division Logistique contractuelle <i>(en kWh)</i>	Division Route <i>(en kWh)</i>	Total Geodis en France <i>(en kWh)</i>
8 322 713	314	30 196 627	2 743 443	41 263 097

Pour les opérations en France, la consommation de gaz de 41 263 097 kWh par le groupe Geodis en 2007 représente l'équivalent de 7 647 tonnes de dioxyde de carbone.

5.3. Consommation d'électricité

La consommation d'électricité est liée à :

- l'éclairage d'entrepôts, de parcs de stationnement, de bureaux ;

- l'alimentation de systèmes de climatisation et de chauffage ;
- l'alimentation de véhicules de manutention (chargement de batteries pour chariots élévateurs) ;
- l'alimentation de stations de lavage de véhicules, de pompes ;
- l'alimentation de postes informatiques et d'équipements bureautiques.

La source d'électricité varie selon le pays (nucléaire, hydroélectrique, solaire, fossile...), renouvelable ou non, avec un impact environnemental plus au moins prononcé. Pour les activités implantées sur le territoire français, 70 % de l'électricité est d'origine nucléaire⁽⁵⁾ avec un apport fossile (pétrole, charbon) en cas de période de pointe. Dans certains pays nordiques, les sites de la Division *Freight Forwarding* sont alimentés

en électricité issue d'énergies renouvelables. La consommation depuis les sources renouvelables s'élevait à 1 418 916 kWh, soit 14 % de la consommation globale de la Division en 2007 (10 192 005 kWh). Cette consommation représente l'équivalent de 72 tonnes d'émission dioxyde de carbone évitées⁽⁶⁾.

➔ CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (EN KWH) PAR DIVISIONS MÉTIERS POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE EN 2007 :

Division Messagerie (en kWh)	Division Freight Forwarding (en kWh)	Division Logistique contractuelle (en kWh)	Division Route (en kWh)	Siège (en kWh)	Total Geodis (en kWh)
48 592 893	875 270	27 902 450	3 621 117	1 498 009	82 489 739

Pour les opérations en France, la consommation d'électricité de 82 489 739 kWh par le groupe Geodis en 2007 représente l'équivalent de 7 176 tonnes de dioxyde de carbone⁽⁷⁾.

5.4. Programme d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets

Depuis quelques années, les Divisions Messagerie, Logistique contractuelle et Route mettent progressivement en œuvre une politique de gestion des déchets qui contribue à la protection de l'environnement. Cette politique vise à la sensibilisation du personnel aux déchets (catégorie, dangerosité...), à leur tri sélectif ainsi qu'à leurs différents modes de collecte et d'élimination par des organismes compétents et autorisés. L'identification de ces modes de traitement permet une optimisation de la valorisation des déchets du Groupe et une réduction de la mise en décharge conformément à la législation en vigueur. Pour la Division *Freight Forwarding*, qui n'effectue généralement pas avec ses moyens propres les opérations de transport qui lui sont confiées, le tri sélectif est en place pour le papier et le carton.

5.4.1 DÉCHETS PRODUITS PAR LES ACTIVITÉS DE GEODIS

Les déchets sont de deux natures, banale ou dangereuse, identifiées respectivement sous les appellations :

- DIB (Déchet Industriel Banal), déchet ne nécessitant pas un traitement spécifique et ne présentant pas de danger particulier. Les DIB se répartissent principalement sur les activités suivantes :
 - administration et bureautique : papier, carton, déchets non dangereux en mélange (ordures ménagères),
 - logistique (préparation des commandes, *cross-docking*) : bois, carton, plastique, déchets non dangereux en mélange,

- atelier (réparation et maintenance de véhicules tracteurs, porteurs et semi-remorques) : métaux, plastiques, déchets non dangereux en mélange, filtres à air, plaquettes de frein...
- entretien de site : déchets d'espaces verts, déchets non dangereux en mélange ;
- DD (Déchet Dangereux), nécessitant un tri sélectif, un prétraitement et une élimination toute particulière. Les DD se répartissent principalement sur les activités suivantes :
 - atelier (réparation et maintenance de véhicules tracteurs, porteurs et semi-remorques) : absorbants, batteries de véhicules, filtres à huile, huiles usagées (moteur - pont - boîte de vitesses), peintures et vernis, pneus usagés de véhicules et d'engins à moteur, tubes néon, conditionnements (aérosols, bidons, fûts) de produits chimiques vides,
 - logistique (préparation des commandes, *cross-docking*) : absorbants, batteries (engins à moteur, élévateurs), colis abîmés de matières dangereuses, tubes néon, pneus usagés,
 - stations de lavage de véhicules : boues de filtration,
 - stations de lavage interne de citernes : boues de filtration, absorbants,
 - administration et bureautique : piles, tubes néon, DEE⁽⁸⁾, matériel informatique, cartouches d'encre et kits d'impression,
 - entretien de site : boues de filtration en sortie de site.

(5) Source site Internet Edf.

(6) Ce chiffre a été calculé à l'aide de l'outil GHG à partir d'un facteur d'émission (51 g CO₂/kWh en 2004) pour l'électricité distribuée en Suède, ce dernier représentant 82 % de la consommation totale depuis des sources renouvelables.

(7) Ce chiffre a été calculé à l'aide de l'outil GHG à partir d'un facteur d'émission (87 g CO₂/kWh en 2004) pour l'électricité distribuée en France.

(8) DEE : Déchets Électroniques et Électriques

5.4.2 PRODUCTION & VALORISATION DES DIB

Le tableau ci-après présente les quantités de DIB produits et valorisés par Division en France en 2007

Catégorie de DIB <i>(en tonnes)</i>	Division Messagerie	Division Route	Division Logistique contractuelle
Cartons	757,90	104,84	1 150,49
Papier	158,00	11,10	65,89
Bois (palettes)	2 536,50	22,70	37,99
Plastiques (films...)	151,78	1,35	155,58
Métaux	60,67	134,48	657,10
Déchets d'espaces verts	33,01	7,30	25
Déchets en mélange (non valorisés)	3 647,79	1 902,64	573,53
QUANTITÉS GLOBALES DE DIB PAR DIVISION	7 345,65 50 % VALORISÉS	2 184,41 13 % VALORISÉS	2 655,58 78 % VALORISÉS

Compte tenu de la nature de ses activités, ces informations ne sont pas pertinentes concernant la Division *Freight Forwarding*.

5.4.3 ÉLIMINATION DES DD

Les Divisions Messagerie et Route génèrent l'essentiel des DD. Les quantités produites par les Divisions Logistique contractuelle et *Freight Forwarding* sont minimales ; elles ne sont pas consolidées au niveau du Groupe. Le tableau ci-après présente les quantités de DD produits et éliminés pour la Division Messagerie et la Division Route en France en 2007.

Catégorie de DD <i>(en tonnes)</i>	Division Messagerie	Division Route
Absorbants	0	4,57
Batteries	25,28	9,71
Boues de filtration	60,99	223,11
Colis matières dangereuses abîmés	221,20	1,60
Filtres à huile	0	12,13
Huiles usagées	0,46	159,57
Matériel informatique, cartouches d'impression	883,37	0,73
Peintures/vernis	0	0,26
Piles	0,11	0,08
Tubes néon	0,27	0,04
QUANTITÉS GLOBALES DE DD PAR DIVISION	1 191,68	411,80

5.5. Démarche de certification environnementale ISO 14001

L'ensemble des Divisions Métiers est engagé dans une démarche de mise en place de systèmes de management environnemental ISO 14001.

➔ NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 14001 PAR DIVISIONS MÉTIERS AU PLAN MONDIAL À FIN 2007

Division Messagerie	Division Route	Division Logistique contractuelle	Division <i>Freight Forwarding</i>	Totaux Geodis
16	1	5	100	122 dont 20 en France

Les sites certifiés de la Division *Freight Forwarding* représentent au niveau mondial 65 % du chiffre d'affaires et 51 % des ETP.

Pour la France exclusivement, les sites certifiés représentent :

	Division Messagerie (16 sites)	Division Logistique contractuelle (3 sites)
Chiffre d'affaires	18,2 %	2,9 %
Effectif ETP	19,4 %	2,2 %

L'année 2006 a vu l'obtention de la certification ISO 14001 Afaq-Afnor de son Système de Management Environnemental (SME) par le site classé ICPE SEVESO II de Salaise-sur-Sanne en Isère. Cette démarche, initiée en 2004, répond à une demande de la Direction Environnement de l'activité chimie-gaz de Geodis BM qui a sélectionné le site de Salaise-sur-Sanne pour de multiples raisons :

- son statut d'établissement soumis à la directive européenne SEVESO II Seuil Haut,
- son statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à Autorisation avec Servitude (AS),
- ses capacités (3 000 m²) de stockage de produits toxiques et très toxiques, inflammables, comburants, corrosifs...,
- son activité connexe de transport paneuropéen de produits chimiques conditionnés,
- son implantation dans une zone à "vocation chimie" ;

En 2007, l'établissement a consolidé sa veille réglementaire, renforcé ses contrôles relatifs à la sécurité et à l'environnement, et poursuivi l'optimisation de sa gestion des déchets par le tri sélectif et la maîtrise des filières d'élimination.

Ces axes de travail sont cohérents avec le maintien d'un système de management environnemental pérenne et efficace et sont étroitement associés au Plan de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) et au Système de Gestion de la Sécurité (SGS), tous deux indispensables pour garantir une haute sécurité environnementale permanente du site.

5.6. Veille et conformité environnementales

5.6.1 AUDITS ENVIRONNEMENTAUX ISO 14001

Pour les sites munis d'un Système de Management Environnemental, la veille et la conformité réglementaire sont évaluées et suivies en interne dans le cadre des audits ISO 14001.

➔ BILAN DES AUDITS ISO 14001 EFFECTUÉS EN FRANCE POUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Exercice	Division Messagerie	Division Route	Division Freight Forwarding	Division Logistique contractuelle	Total Geodis
2003	4	Pas de site ISO 14001	Non applicable	Pas de site ISO 14001	4
2004	6			6	
2005	10			1	11
2006	15	1		1	15
2007	18	1	0	3	22

À noter que pour la Division *Freight Forwarding*, 53 audits ISO 14001 ont été effectués en 2007 sur un plan mondial.

5.6.2 AUDITS QUALITÉ ISO 9001

En complément aux audits environnementaux, le système de management de la qualité, appliqué dans l'ensemble des Divisions du Groupe, exige la mise en place d'un dispositif de veille réglementaire.

➔ BILAN DES AUDITS ISO 9001 EFFECTUÉS EN FRANCE POUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Exercice	Division Messagerie	Division Route	Division Freight Forwarding	Division Logistique contractuelle	Total Geodis
2003	118	48	20	48	234
2004	116	105	20	60	301
2005	132	89	22	58	301
2006	125	67	24	51	267
2007	88	96	12	55	251

À noter que pour la Division *Freight Forwarding*, 83 audits ISO 9001 ont été effectués en 2007 sur un plan mondial (hors France).

5.6.3 ÉVALUATIONS "SQAS" DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

L'activité chimie-gaz de la Division Route s'appuie sur une évaluation "tierce partie" de ses activités chimiques. L'évaluation, dite SQAS⁽⁹⁾, est délivrée après audit des processus sur les plans qualité, hygiène, sécurité et environnement. Cette évaluation, valable trois ans, nécessite l'audit de chaque site une fois tous les trois ans. Chaque évaluation "tierce partie" est précédée par une pré-évaluation effectuée en interne afin d'identifier les points d'amélioration et lancer le cas échéant un programme d'actions correctives.

Se référer au paragraphe Risques Environnementaux du présent rapport annuel pour une présentation plus détaillée et un bilan des résultats depuis 2003.

5.6.4 ENGAGEMENT AVEC IKEA

Certification "IWAY" : le 24 avril 2006 la Division Route s'est engagée contractuellement dans une démarche de développement durable avec le Groupe Ikea intitulée "IWAY".

La démarche consistait en plusieurs étapes :

- au deuxième semestre 2006 et au premier trimestre 2007, la réalisation d'une série d'audits internes des principaux établissements travaillant pour le compte d'Ikea aux fins d'évaluation de leur niveau de conformité aux exigences "IWAY" ;
- au premier semestre 2007, la mise en conformité à 100 % de l'ensemble des agences ;
- au deuxième semestre 2007, la déclaration de Geodis d'une conformité totale aux exigences du référentiel, conduisant au déclenchement

(9) SQAS : "Safety & Quality Assessment System" élaboré par le Conseil Européen des Fédérations des Industries Chimiques (CEFIC).

d'un audit d'une agence par Ikea en vue de l'attribution du certificat "IWAY" pour l'ensemble des entités opérationnelles concernées.

Six entités sont concernées : les agences de Nantes (44), Metz (57), Sorgues (84), Strasbourg (68) et Vénissieux (69) ainsi que le siège social de la Division Route à Mery (73).

Le référentiel normatif "IWAY" regroupe plus de 70 critères sur les thèmes de l'environnement, de la sécurité, et des conditions sociales et de travail.

Il concerne notamment :

- les émissions atmosphériques polluantes à l'origine des sites ou des camions ;
- la contamination des sols et sous-sols et des eaux de surface et phréatiques ;

- les carburants et les produits chimiques ;
- les déchets ;
- la prévention incendie, et les équipements et dispositifs de sécurité ;
- les conditions générales de travail des employés,

avec une place importante accordée à l'amélioration continue dans tous ces domaines.

L'engagement de la Division Route implique également la sensibilisation et le suivi de ses principaux prestataires qui assurent le transport journalier des produits Ikea depuis les dépôts Ikea en France et en Espagne vers les magasins Ikea du territoire français.

6. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE GEODIS TOUCHANT À L'ENVIRONNEMENT

6.1. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Pour l'exercice 2007, des provisions pour dépollution et coûts environnementaux d'un montant de 3,2 M€ sont enregistrées concernant le périmètre visé en tête du présent rapport.

6.2. Indemnités liées à l'exécution d'une décision judiciaire

Pour l'exercice 2007, aucune indemnité n'a été payée liée à l'exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement concernant le périmètre visé en tête du présent rapport.

Résultat des cinq derniers exercices

(exprimés en euros)	2007	2006	2005	2004	2003
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	154 810 780	125 678 020	123 902 380	121 139 360	120 166 880
Nombre d'actions ordinaires existantes	7 740 539	6 283 901	6 195 119	6 056 968	6 008 344
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 696 981	18 165 001	17 348 665	16 759 964	16 140 543
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	47 689 483	- 3 252 587	38 321 315	16 686 401	16 504 829
Impôts sur les bénéfices	23 825 302	12 103 667	8 366 944	5 057 900	22 690 944
Participation des salariés					
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	39 623 792	88 884 115	31 128 270	91 886 430	3 831 782
Résultat distribué	22 060 536 ⁽²⁾	18 482 778 ⁽¹⁾	13 628 116 ⁽¹⁾	12 110 962 ⁽¹⁾	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,24	1,41	7,54	3,59	6,52
Résultat après impôts	5,12	14,15	5,02	15,17	0,64
Dividende attribué à chaque action	2,85 ⁽²⁾	2,45	2,20	2,00	néant

(1) Montant après déduction du dividende correspondant aux actions détenues par la Société qui n'y ont pas droit.

(2) Dividende de 2,85 € proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Note : La Société n'emploie aucun salarié

4

Rapports du Président

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

72

1. Composition du Conseil 72
2. Compétences du Conseil 72
3. Réunions du Conseil 73
4. Comités spécialisés du Conseil 74
5. Charte de l'Administrateur 77
6. Actionnaire de contrôle/conflits d'intérêts 77
7. Déclaration concernant le gouvernement d'entreprise 78
8. Pouvoirs du Président-Directeur Général 78

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

79

1. L'environnement de contrôle interne 80
2. Les procédures de contrôle interne 81
3. L'identification, la prévention et le contrôle des risques 82
4. Le suivi du contrôle interne 82
5. L'élaboration et la communication des informations comptables et financières 83

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

84

Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce issue de la Loi du 1^{er} août 2003 dite "de sécurité financière".

Il contient les informations qui nous paraissent pertinentes au regard de ladite Loi ainsi que les autres renseignements sur le fonctionnement du Conseil et les pratiques de gouvernement d'entreprise de Geodis.

Ainsi que nous l'avons déjà fait les années précédentes, il nous est apparu souhaitable de regrouper sous une même rubrique l'ensemble de ces informations.

1. COMPOSITION DU CONSEIL

Geodis est "une société contrôlée" au sens du rapport Bouton, puisqu'au 31 décembre 2007, 42,37 % de son capital et 45,79 % de ses droits de vote sont contrôlés par le groupe SNCF, lequel consolide Geodis par intégration globale. La composition du Conseil d'Administration reflète cette situation. Au 31 décembre 2007, le Conseil comprend douze Administrateurs, parmi lesquels :

- un seul Administrateur exerce des fonctions exécutives. Il s'agit du Président-Directeur Général, M. Pierre Blayau ;
- un Administrateur a exercé jusqu'en juin 2006 des fonctions exécutives, il s'agit de M. François Branche, ancien Directeur Général Délégué ;
- trois Administrateurs répondent entièrement à la qualification d'Administrateur indépendant selon la définition reprise dans les recommandations Afep/Medef de 2003. Il s'agit de MM. Sven Boinet, Giorgio Frasca et Yves Rambaud ;
- cinq Administrateurs représentent SNCF Participations, l'actionnaire de contrôle, ou font partie du Comité Exécutif ou du Comité de Direction de la SNCF. Il s'agit de MM. Pierre Fa, Jean-Pierre Menanteau, Dominique Thillaud, Armand Toubol et Olivier Marembaud (nommé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2007, à la suite de la démission de M. Marc Véron) ;
- un Administrateur, M. Josef Küttel est Président du groupe Ermewa SA, Genève, société ayant des relations capitalistiques et d'affaires avec le groupe SNCF. Au Conseil de Geodis, il est représentant permanent de SPFR-D, filiale de SNCF Participations ;
- enfin, M. Olivier Libert nommé par l'Assemblée sur proposition du Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat, constitué dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe Geodis, représente les salariés actionnaires.

2. COMPÉTENCES DU CONSEIL

Au cours de sa réunion du 9 décembre 2004, le Conseil d'Administration de Geodis a formalisé dans un Règlement Intérieur ⁽¹⁾ les modalités d'exercice de ses attributions et du contrôle exercé sur la Direction

Générale du Groupe qui – antérieurement – résultaient de l'usage établi et de la pratique du Conseil.

(1) Le Règlement Intérieur du Conseil est consultable dans sa version intégrale sur le site www.geodis.fr

Aux termes des dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil :

- examine et approuve régulièrement les grandes orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité du groupe Geodis et veille à leur mise en œuvre ;
- examine et formule un avis sur le budget annuel ainsi que sur le plan à trois ans du groupe Geodis ;
- est informé au moins une fois par trimestre de la situation de trésorerie et de l'endettement de Geodis ;
- délibère préalablement sur toute opération, notamment d'acquisition, de cession et de partenariat susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou les modalités d'exercice des activités ;
- délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction Générale du Groupe et notamment choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale ouvertes par la Loi ;

- et plus généralement se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

En outre, le Conseil exerce les attributions qui lui sont réservées par les dispositions légales et réglementaires (arrêté des comptes, convocation des Assemblées, autorisation des conventions réglementées ainsi que des cautions et garanties, etc.).

Par ailleurs, l'annexe 1 au Règlement Intérieur du Conseil a fixé à 10 M€ le seuil au-delà duquel le Conseil délibère préalablement à la réalisation d'acquisition ou de cession de participations majoritaires ou minoritaires, de fonds de commerce ou autres actifs incorporels ou de cessation d'activités, lorsque ces opérations sont conformes à la stratégie annoncée de l'entreprise. Dans le cas contraire, le seuil a été fixé à 3 M€.

3. RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil tient désormais cinq réunions par an auxquelles peuvent s'ajouter des réunions consacrées à des sujets particuliers qui sont évoqués, soit à l'initiative du Président-Directeur Général, soit à l'initiative d'un ou de plusieurs Administrateurs. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration de Geodis s'est réuni huit fois, dont 3 réunions extraordinaires. La première de ces réunions extraordinaire s'est tenue en janvier pour délibérer sur le lancement d'une opération d'augmentation de capital. Une deuxième réunion s'est tenue en urgence le jour de l'Assemblée Générale Annuelle afin d'examiner la proposition d'amendement d'une résolution de l'Assemblée soumise par un actionnaire. Enfin une troisième réunion s'est tenue en septembre afin d'approuver le projet d'acquisition du groupe allemand de *Freight Forwarding*, Rohde & Liesenfeld. Le taux moyen d'assiduité des Administrateurs aux réunions en 2007 a été de 77,08 %.

3.1 Convocations

Le Conseil est convoqué par écrit (lettre, télécopie, courrier électronique) à l'initiative du Président. En cas d'urgence, la convocation peut être verbale et confirmée par courrier électronique.

La convocation comporte systématiquement l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la précédente réunion, afin que les Administrateurs puissent faire part au Secrétaire du Conseil de leurs demandes de modifications.

En même temps que la convocation et au plus tard dans les 3/4 jours qui précèdent la réunion, les Administrateurs reçoivent un dossier

comportant un sous-dossier pour les principaux sujets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est fixé par le Président, il tient compte des sujets sur lesquels les Administrateurs ont demandé une information ou une délibération particulière. Cet ordre du jour comprend dans la plupart des cas une information sur la marche des affaires de la Société ou sur l'évolution du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les Conseils de juin et de décembre sont informés de l'évolution des prévisions de résultats semestriels ou annuels et le Conseil de décembre se prononce sur le budget de l'exercice suivant. Enfin, lorsqu'il est projeté de modifier les modalités de financement moyen/long terme du groupe Geodis, cette modification est portée à l'ordre du jour.

3.2 Tenue des réunions

À leur entrée en séance, les Administrateurs signent le registre des présences.

Lorsque des documents sont projetés en cours de réunion dont la présentation est différente de celle des documents adressés aux Administrateurs, notamment à l'occasion des arrêts de comptes annuels et semestriels, une version papier de l'essentiel des transparents projetés est remise aux Administrateurs en entrant en séance.

Au cours de l'année 2007, la durée moyenne des réunions du Conseil a été de 1 h 39, et de 1 h 50 si on exclue la réunion extraordinaire préalable à l'Assemblée dont l'ordre du jour était tout particulièrement restreint.

3.3 Délibérations

Conformément aux statuts, lorsqu'il apparaît nécessaire de soumettre expressément au vote une délibération, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Toutefois et conformément à la loi, lorsque le Conseil d'Administration est amené à choisir les Commissaires aux comptes qu'il envisage de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Président-Directeur Général ne prend pas part au vote. De même, si un Directeur Général Délégué est en fonction, ce dernier ne prend pas part au vote.

4. COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL

Les délibérations du Conseil peuvent être préparées dans certains domaines particuliers par des Comités spécialisés, composés d'Administrateurs désignés à cet effet par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil et/ou à la Direction Générale leurs avis et propositions. Le Conseil d'Administration de Geodis a mis en place trois Comités : le Comité des Comptes et de l'Audit, le Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux et le Comité Stratégique.

Les attributions et les modalités de fonctionnement de ces Comités sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil.

4.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

Le Comité des Comptes et de l'Audit est composé de trois Administrateurs qui ne peuvent être ni membre de la Direction Générale, ni membre du personnel du Groupe. Il se réunit sur convocation de son Président.

Les membres actuels du Comité des Comptes et de l'Audit sont : M. Jean-Pierre Menanteau (Président), M. Yves Rambaud (Administrateur indépendant) et M. Armand Toubol.

La mission de ce Comité comporte notamment :

4.1.1 EXAMEN DES PROJETS DE COMPTES QUI DOIVENT ÊTRE SOUMIS AU CONSEIL

- vérification de la permanence et de la validité des principes et méthodes comptables, adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, conformité aux normes en vigueur ;
- en particulier, dans le cadre de l'application des normes IFRS, validation des positions du groupe Geodis sur les différentes normes ainsi que de la définition choisie par Geodis des produits et charges affectables à l'information sectorielle ;
- revue des points clés de l'arrêté des comptes annuels et semestriels (tels que fonctionnement des procédures de remontée et de validation des informations, appréciation de la juste valeur des actifs, vérification des tests d'*impairment* des actifs incorporels présentant des indices de diminution de valeur et dépréciation éventuelle, règles de provisionnement, en particulier en ce qui concerne les provisions

spécifiques aux métiers de Geodis, risques et incertitudes pouvant affecter les comptes et toute autre vérification que le Comité jugera utile afin de s'assurer de la sincérité des comptes), avant que le Conseil d'Administration n'en soit saisi ;

- examen des modifications éventuelles du périmètre de consolidation ;
- examen des risques et engagements hors bilan significatifs.

4.1.2 EXAMEN DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le Comité examine les principaux risques financiers susceptibles d'affecter la sincérité des comptes, la qualité de l'information financière ou les résultats futurs du Groupe, ainsi que les couvertures éventuellement mises en place. Il est informé, par ailleurs, des modifications significatives de la politique d'assurance comportant une aggravation significative des risques conservés (tels que la mise en place d'un système de rétention des risques importants sans réassurance ou la suppression de garanties majeures). Il est également informé et formule un avis préalablement à la signature d'engagement de non-concurrence pouvant affecter significativement les activités du groupe Geodis autres que celles qui sont cédées.

4.1.3 EXAMEN DE LA MISSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- examen du programme de travail des Commissaires aux comptes ainsi que de la qualité de leurs travaux ;
- appréciation de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ; examen de leur rémunération ;
- pilotage de la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, examen de leur rémunération.

4.1.4 EXAMEN DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET D'AUDIT

- vérification de la fiabilité des procédures de collecte et de contrôle des informations financières ;

- examen des programmes de l'audit interne du groupe Geodis, articulation avec l'audit externe ;
- examen de l'opportunité de mettre en œuvre un programme d'audit particulier, proposition au Conseil ou à la Direction Générale de la décision à prendre et du contenu de la mission d'audit ;
- réception et examen périodiquement d'une synthèse des rapports des auditeurs internes et information sur les actions entreprises ;
- revue des principaux risques financiers susceptibles d'affecter la sincérité des comptes ou de l'information financière et/ou d'avoir une incidence sur les résultats futurs.

Le Président du Comité des Comptes et de l'Audit rend compte au Conseil de ses travaux et notamment exprime l'opinion du Comité sur les comptes proposés à l'arrêté du Conseil. Il attire l'attention de ce dernier sur les points d'audit particuliers examinés par le Comité, notamment sur ceux qui lui paraissent devoir faire l'objet d'investigations complémentaires.

Les réunions du Comité des Comptes et de l'Audit se tiennent en présence des Commissaires aux comptes, du Secrétaire Général - Directeur Général Adjoint du Groupe, de son collaborateur en charge de la Direction Comptable et Fiscale Groupe (ainsi que le cas échéant de la Directrice des Financements et de la Communication financière et du Responsable de la Consolidation et du *Reporting*), du Directeur de l'Audit interne et de la Secrétaire du Conseil d'Administration. Préalablement à la réunion, les membres du Comité reçoivent l'ordre du jour ainsi que, lorsque l'ordre du jour de la réunion comporte l'examen de comptes annuels ou semestriels, les projets de comptes consolidés et de comptes sociaux et leurs annexes, ainsi que les projets de rapport de gestion ou de rapport d'activité.

En début de réunion les membres du Comité se voient remettre systématiquement :

- un dossier préparé par la Direction Financière du Groupe comprenant : projets de comptes consolidés, de comptes sociaux, de rapport de gestion, tableaux détaillant les modifications de périmètre, les principales causes de variation du chiffre d'affaires, les principaux éléments de variation des soldes intermédiaires de gestion, la variation des immobilisations corporelles et incorporelles, les provisions pour risques et charges, les provisions particulières aux métiers du Groupe, les variations et la structure de l'endettement. Le cas échéant, et en fonction de l'ordre du jour, ce dossier comprend une synthèse des missions de l'Audit interne ;
- un dossier préparé par les Commissaires aux comptes comprenant : leurs remarques éventuelles sur le processus de clôture, les points d'audit particuliers sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention des membres du Comité, les principaux axes d'amélioration et les points à suivre sur l'exercice suivant ou le second semestre.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Comptes et de l'Audit a tenu cinq réunions (taux moyen d'assiduité des membres du Comité en 2007 : 93, 33 %), auxquelles se sont ajoutées début 2008 deux réunions : l'une consacrée à l'audition des Commissaires aux comptes ayant répondu à l'appel d'offres lancé par la Société dans le cadre du renouvellement des mandats en 2008, et l'autre à l'examen du projet de comptes annuels 2007.

Dans le cadre de la première réunion de l'exercice 2007, consacrée à l'examen des projets de comptes et des résultats consolidés et sociaux 2006, des focus particuliers ont été réalisés sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de quelques *Business Units*, ainsi que sur l'impact sur les résultats du Groupe de la cession du groupe Delisle-Chenu début 2007. Cette réunion a également été l'occasion d'examiner l'impact de la récupération de la TVA sur les péages sur le ROP 2006. Une information particulière a par ailleurs été donnée concernant le résultat financier et le poste "impôts", ainsi que sur la variation de l'endettement, les programmes d'investissement et de désinvestissement menés en 2006, sur l'évolution des provisions et sur la vérification de la valeur des actifs incorporels (*impairment test*).

Lors de la réunion de juillet 2007, à l'occasion de l'examen des projets de comptes et des résultats consolidés et sociaux du premier semestre 2007, une attention particulière a été apportée au déroulement du processus d'intégration de Wilson. Le Comité a par ailleurs examiné les provisions. La charge d'impôt du Groupe a également fait l'objet d'une information particulière.

Les principaux autres points abordés par le Comité des Comptes et de l'Audit au cours des autres réunions tenues au cours de l'année 2007 ont été les suivants :

- point sur la cartographie des risques, et en particulier sur les risques liés aux systèmes d'information ;
- examen de la synthèse des rapports de mission de l'audit interne 2006 ainsi que du programme des missions 2007 ;
- nouvelles obligations à la charge des émetteurs dans le cadre de l'information trimestrielle et format retenu par le Groupe pour la communication relative à l'information trimestrielle ; réflexion sur la communication financière du Groupe ;
- présentation du cahier des charges pour le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes courant 2008 ;
- nouvelle présentation des comptes par Divisions Métiers et modification des UGT ⁽²⁾ ;
- présentation par les Commissaires aux comptes du nouveau cadre de référence pour le contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Comptes et de l'Audit n'a pas fait appel à des experts extérieurs.

(2) UGT : Unité Génératrice de Trésorerie.

4.2 Le Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux

Le Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux est composé de trois Administrateurs qui ne peuvent pas être membre de la Direction Générale, ni membre du personnel du Groupe. Toutefois, le Président-Directeur Général peut être invité à participer à la réunion lorsque l'ordre du jour comprend la mise en place ou le renouvellement d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'action Geodis ou une information sur la politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux.

Les membres actuels du Comité des Rémunérations des mandataires sociaux sont M. Armand Toubol (Président), M. Pierre Fa et M. Yves Rambaud (Administrateur indépendant).

Ce Comité a pour mission de :

- donner au Conseil un avis sur le recrutement, la désignation, ou la révocation des mandataires sociaux de Geodis ;
- proposer au Conseil la rémunération directe ou indirecte, fixe ou proportionnelle, du Président-Directeur Général de Geodis et, s'il en est nommé un, du Directeur Général Délégué ;
- proposer au Conseil la mise en place ou le renouvellement de plans de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et de certains salariés du Groupe, donner un avis sur les conditions juridiques et financières de ces plans, proposer la politique d'attribution, et en arrêter, sur proposition du Président, la liste des bénéficiaires à proposer au Conseil ;
- examiner les propositions de cooptation ou nomination d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration de Geodis et notamment formuler un avis sur la recherche et la désignation d'Administrateurs indépendants ;
- donner un avis sur la qualification d'Administrateur indépendant d'un candidat à un poste d'Administrateur, ou sur le maintien ou l'acquisition de cette qualification ;
- proposer le mode de répartition de la rémunération des Administrateurs en tenant compte le cas échéant, et si le Comité le juge utile⁽³⁾, de l'assiduité des Administrateurs au Conseil et dans les Comités.

Le Comité est par ailleurs informé de la politique de rémunération des principaux cadres dirigeants non mandataires sociaux sur laquelle il peut formuler des recommandations.

Le Comité des rémunérations des mandataires sociaux se réunit sur convocation de son Président.

Au cours de l'année 2007, ce Comité a tenu deux réunions formelles (taux moyen d'assiduité des membres du Comité 100 %), auxquelles s'est ajoutée une réunion en février 2008 à l'effet d'examiner notamment les montants à proposer au Conseil concernant le bonus 2007 du Président, le projet concernant une nouvelle autorisation d'attribution d'options à

soumettre à l'Assemblée, et afin de vérifier la qualité d'Administrateur Indépendant de trois Administrateurs.

La première réunion, tenue en février 2007, avait pour objet en particulier d'arrêter les montants à proposer au Conseil du 26 février 2007 en ce qui concerne le bonus 2006 du Président-Directeur Général, et de ratifier les dispositions financières prises à l'occasion du départ du Directeur Général Délégué et notamment le montant de son bonus 2006.

Des informations complémentaires sur les principes et règles selon lesquelles le Conseil d'Administration détermine les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux figurent ci-après en pages 230 à 231 du présent document de référence. Au cours de cette première réunion, le Comité a également examiné :

- un projet de mise en œuvre d'un plan d'options par le Conseil du 26 février ;
- le texte d'un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale d'avril 2007 en vue de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'attribuer des options.

Une deuxième réunion s'est tenue en juin 2007 à l'effet d'arrêter les montants à proposer au Conseil du 26 juin 2007 concernant la rémunération fixe du Président-Directeur Général ainsi que le montant maximum et les objectifs 2007 concernant sa rémunération variable, en tenant compte des données financières concernant Wilson figurant dans la prévision présentée au Conseil de juin 2007.

4.3 Le Comité Stratégique

Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général qui en est membre de droit. Les autres membres de ce Comité, tous Administrateurs, sont M. Sven Boinet (Administrateur indépendant) ainsi que MM. François Branche, Dominique Thillaud (depuis le 26 juin 2007), Armand Toubol et Marc Véron (jusqu'à sa démission le 18 décembre 2007).

Ce Comité a pour mission de :

- réfléchir aux positions occupées par Geodis sur les différents marchés où le Groupe opère ainsi que sur leur évolution prévisible, compte tenu de la politique d'investissements conduite par les grands concurrents ;
- faire des propositions au Conseil d'Administration sur les grands axes de développement du Groupe à moyen/long terme ainsi que sur les ressources nécessaires pour conduire ce développement ;
- évaluer les possibilités éventuelles de partenariat ou d'alliance internationale ;
- réfléchir aux mesures d'urgence qui pourraient être mises en œuvre en cas de situation de crise ;
- examiner périodiquement l'adéquation de la composition et du fonctionnement du Conseil et des Comités avec le bon

⁽³⁾ Compte tenu de la bonne assiduité de chacun des Administrateurs aux réunions du Conseil, le Comité n'a pas jugé utile de faire varier le montant des jetons de présence en fonction de cette assiduité.

accomplissement des missions qui leur sont imparties et l'exercice des responsabilités des Administrateurs, et de faire des propositions au Conseil si nécessaire.

Le Comité Stratégique a tenu deux réunions au cours de l'année 2007 avec pour ordre du jour l'examen du projet d'acquisition du groupe R&L.

Au cours de la première réunion, le Comité a pris connaissance des principales caractéristiques de la cible et a autorisé la Direction Générale à présenter une offre non engageante au vendeur du groupe R&L.

La deuxième réunion a eu pour objet de donner un avis sur les conditions définitives du projet d'acquisition du groupe R&L. À cet effet, le Comité a :

- vérifié que cette acquisition s'intégrait pleinement dans la stratégie de Geodis ;

- pris connaissance des performances financières et de l'organisation managériale de la cible ;
- évalué les avantages et les risques de cette acquisition pour Geodis ;
- examiné les modalités selon lesquelles le financement pourrait en être assuré.

À l'issue de cette réunion, tenue le 20 septembre, le Comité Stratégique a donné son avis sur le projet, à charge pour le Président de faire autoriser l'acquisition par le Conseil d'Administration pour que Geodis puisse signer le projet de *Share Purchase Agreement*. Cette réunion du Comité a également été l'occasion de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la stratégie du Groupe au regard des positions qu'il occupe sur ces différents marchés.

Le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition de R&L lors de sa réunion du 24 septembre 2007.

5. CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 a également adopté la Charte de l'Administrateur.

Ce document précise la mission, les droits et les obligations des Administrateurs de Geodis. Trois articles de cette Charte ont trait

spécifiquement à la déontologie des opérations de Bourse (prévention des délits d'initiés), à la transparence des opérations réalisées par les Administrateurs sur les titres Geodis et à l'information à donner au Conseil en cas de conflit d'intérêts.

6. ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE/CONFLITS D'INTÉRÊTS

Geodis est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 II du Code de commerce par le groupe SNCF Participations (SNCF Participation et SPFR-D) qui détient, au 31 décembre 2007, 42,37 % de son capital et 45,79 % de ses droits de vote ; aucun autre actionnaire ne détient une fraction supérieure à celle détenue par le groupe SNCF Participations.

Les obstacles à un exercice abusif du contrôle par SNCF Participations résultent :

- de la composition du Conseil, constitué de six membres représentant le groupe SNCF Participations, de trois membres représentant le groupe Geodis (M. Pierre Blayau, Président-Directeur Général, M. François Branche, ancien salarié et ancien Directeur Général Délégué de Geodis jusqu'au 15 juin 2006, et M. Olivier Libert, Administrateur représentant les salariés actionnaires, nommé par l'Assemblée sur proposition du Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat) et de trois Administrateurs indépendants. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante ;

- des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, puisque quatre des Administrateurs de Geodis représentant le groupe SNCF Participations, sont également Administrateurs de SNCF Participations, et ne peuvent donc prendre part au vote sur les conventions qui mettraient en cause SNCF Participations ;
- des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil en matière de conflit d'intérêts, qui disposent que "Tout Administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à cette délibération".

La charte de l'Administrateur reprend les dispositions du Règlement Intérieur en matière de conflit d'intérêts.

7. DÉCLARATION CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les organes d'administration et de Direction Générale de Geodis fonctionnent en respectant l'essentiel des bonnes pratiques recommandées en France, en matière de gouvernement d'entreprise, à l'exception en particulier des deux points suivants :

- les usages internes du groupe SNCF imposent une forte représentation de ce Groupe aux Conseils et aux Comités Spécialisés des sociétés contrôlées et consolidées en intégration globale. De ce fait les recommandations Afep/Medef de 2003 issues des rapports Vienot/Bouton au sujet du pourcentage d'Administrateurs indépendants ne sont pas respectées ;
- pour la même raison, le Comité Stratégique n'a pas jugé utile de procéder à une évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités Spécialisés.

8. POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes de l'article 19 des statuts de Geodis, le Directeur Général ou le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous la seule réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La décision du Conseil d'Administration du 12 juin 2002 qui, dans le cadre des dispositions de la loi NRE, a confirmé M. Pierre Blayau

dans ses fonctions de Président-Directeur Général a repris les mêmes dispositions sans prévoir de limitations particulières, en dehors de celles spécialement énoncées par le Conseil en matière d'octroi de cautions, avals et garanties.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général ne sont donc limités que par les compétences du Conseil, telles qu'elles sont définies en tête du présent rapport.

Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (article 117 de la loi du 1^{er} août 2003, dite "de Sécurité Financière"), le Président de votre Conseil d'Administration vous rend compte, dans le présent rapport, des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe. Les éléments constitutifs de ce rapport ont été rassemblés par le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, mandaté par le Président du Conseil, et présentés aux principaux dirigeants du Groupe qui les ont jugés conformes aux dispositifs existants.

Geodis, engagé dans les métiers du transport et de la logistique sur tous les continents, est exposé à un certain nombre de risques inhérents à l'exercice de ces activités. Les principaux risques, leurs modalités de gestion, ainsi que les couvertures d'assurance du Groupe, sont décrits dans le chapitre "Autres informations" du rapport annuel. Les métiers du transport routier (en particulier le transport de matières dangereuses) et de la commission de transport s'exercent de longue date dans le cadre d'une réglementation très stricte et sont gouvernés par un principe de responsabilité de plein droit. Ce contexte spécifique justifie le soin particulier qu'apporte l'entreprise aux activités de contrôle.

Geodis a développé un système de contrôle destiné à assurer, de façon raisonnable, la satisfaction de ses clients, l'efficacité et la rentabilité de ses opérations, la fiabilité des informations financières communiquées aux organes sociaux de la Société et au marché, la protection de son patrimoine contre les risques de fraude ou d'accident, et le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère. Ce système repose sur un environnement de contrôle structuré, des procédures de contrôle interne, des processus d'identification et de contrôle des risques, et un suivi de l'efficacité globale du dispositif. Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne peut cependant pas garantir que tout risque d'erreur ou de fraude est éliminé ou maîtrisé. Aucune fraude, erreur ou omission pouvant avoir un impact significatif sur les comptes n'a été relevée en 2007.

Par ailleurs, l'exercice 2007 aura été marqué par deux événements importants :

- le 5 février 2007, Geodis a finalisé l'acquisition de TFM (TNT *Freight Management*), ayant pour activité la commission de transport maritime et aérien. Cette acquisition majeure a entraîné un changement important du périmètre et de l'organisation du Groupe qui est passé mi-2007 d'une organisation géographique à une organisation en quatre Divisions Métiers. L'ensemble des filiales de TFM ont été rattachées à la nouvelle Division *Freight Forwarding* constituée à cette occasion et dont la responsabilité a été confiée à la Direction de TFM. Le réseau opère désormais sous la marque combinée Geodis Wilson. Le 3 janvier 2008, Geodis a finalisé l'acquisition du groupe allemand Rohde et Liesenfeld dont les implantations sont venues compléter la couverture géographique du réseau Geodis Wilson. Ces changements nécessitent une adaptation et un élargissement du dispositif de contrôle interne, qui sont en cours ;
- en mai 2006, l'AMF avait publié un Cadre de Référence du dispositif de contrôle interne, complété en décembre 2006 par un Guide d'application relatif au contrôle interne comptable et financier. Le 22 janvier 2007, l'AMF a publié une recommandation d'utilisation du Cadre de Référence et du guide d'utilisation pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007. En janvier 2008, l'AMF a complété le dispositif en proposant, pour les "valeurs moyennes ou petites" ("VaMPs") – catégorie de sociétés dont Geodis fait partie – un guide simplifié. Jusqu'alors, Geodis ne disposait pas d'un référentiel de contrôle interne. Le Groupe a donc décidé de mettre en œuvre le référentiel de l'AMF dans sa globalité et a entrepris des travaux en ce sens à partir du deuxième semestre 2007 pour l'adapter à ses activités. Pour l'exercice 2007, cependant, Geodis ne s'est pas appuyé sur ce référentiel pour la rédaction de ce rapport. Compte tenu de l'ampleur des travaux à conduire, en particulier du fait des acquisitions sus-mentionnées, le Groupe vise une application complète et documentée du dispositif fin 2009.

1. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

Les principes d'organisation du Groupe reposent sur une large décentralisation des responsabilités, afin de mieux s'adapter aux besoins de ses marchés et de satisfaire totalement ses clients. Cette décentralisation répond aux exigences d'un contrôle de proximité en phase avec la nature des activités de service exercées par le Groupe ; elle est cependant généralement encadrée par un dispositif d'organisation et de délégations qui permet d'assurer un environnement de contrôle :

- les conditions et limites de l'exercice des responsabilités et les pouvoirs d'engagements des responsables de différents niveaux sont déterminés par un dispositif de lettres de mission et de délégations d'autorité. L'ensemble des filiales européennes et internationales s'y trouvent soumises. Ce dispositif de lettres de mission et de délégations d'autorité est en cours de révision suite aux changements d'organisation intervenus ou à intervenir. Le contrôle est renforcé par la participation de représentants du Groupe aux organes sociaux des sociétés filiales dont il détient le contrôle exclusif ou conjoint ou dans lesquelles il exerce une influence notable, et par l'existence de fonctions de support – contrôle de gestion, Ressources Humaines – à tous les échelons de l'organisation ;
- au niveau du Groupe, un certain nombre de fonctions centrales ont un rôle de pilotage, de coordination et de contrôle :
 - la Direction Financière Groupe assure la fiabilité des informations comptables et financières, la gestion des risques financiers et le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire et de suivi de gestion. Elle coordonne également la politique fiscale du Groupe en France et conseille et assiste les filiales hors de France pour toutes les questions de nature fiscale,
 - la Direction de la Trésorerie et des Financements Groupe dispose, pour les filiales françaises, d'une plate-forme unique de trésorerie ainsi que d'une centralisation quotidienne des soldes des comptes bancaires (*cash pooling*). Cette centralisation permet d'optimiser la gestion de trésorerie, de renforcer le contrôle des flux de trésorerie et de réduire le nombre de banques et de comptes bancaires,
 - la Direction Achats Groupe gère la politique d'achats du Groupe ; elle met en place des contrats cadres pour les natures d'achat les plus importantes, et effectue un suivi de leur mise en œuvre par les sociétés françaises du Groupe,
 - la Direction des Ressources Humaines du Groupe valide le recrutement des cadres supérieurs, en France et à l'étranger. Les performances des principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe font l'objet d'une revue annuelle d'évaluation. Des responsables Ressources Humaines existent dans les sociétés importantes du Groupe ; ils ont pour mission, en particulier, de veiller au respect des lois et règlements en matière de gestion sociale, ainsi qu'au respect des règles du droit du travail et des accords sociaux signés par les sociétés du périmètre pour lequel ils interviennent,
- la Direction Juridique du Groupe - ou ses correspondants dans les filiales les plus importantes – valide, avant signature, les principaux contrats de prestations ; elle veille à introduire des limitations de responsabilité dans ces contrats et/ou à obtenir des renonciations à recours des clients. Elle traite également la plupart des dossiers contentieux et litiges significatifs, qui font l'objet de revues régulières avec les services fonctionnels.
- En 2008, la Direction juridique poursuivra son effort de rationalisation des structures juridiques, afin d'améliorer l'efficacité des procédures de gestion et de contrôle du Groupe, en prenant en compte les sociétés provenant de l'acquisition de TFM et de Rohde et Liesenfeld.
- La Direction Juridique du Groupe est également chargée de la politique d'assurance des sociétés françaises et de la plupart des filiales étrangères : elle négocie les principales polices et gère tous les sinistres importants.
- Depuis 2005, Geodis dispose d'un programme d'assurance "atteintes à l'environnement" pour l'ensemble de ses filiales, fournissant une couverture des dommages causés aux tiers et subis par les sites du Groupe, tant pour les pollutions résultant d'un événement accidentel que pour les pollutions dites graduelles (avec reprise d'ancienneté). Le Groupe dispose également d'une couverture "pertes d'exploitation" pour l'ensemble des sites de la Division Automobile de Bourgey Montreuil et pour ses activités aux Pays Bas.
- En 2006, le Groupe a unifié l'ensemble de ses polices de responsabilité civile en souscrivant une police mondiale unique pour l'ensemble de ses activités, avec un plafond de garanties très augmenté par rapport aux couvertures précédentes.
- En 2007, le Groupe a reconfiguré entièrement ses programmes d'assurance relatifs aux activités commission de transport aérien et maritime et activité projets industriels (RC Transport, RC Générale, Dommages aux biens, RC Mandataires Sociaux et RC Rapports Sociaux) pour intégrer les filiales récemment acquises de la Division *Freight Forwarding*,
- la Direction Juridique, la Direction Financière Groupe, et la Direction de la Stratégie et du Développement valident conjointement les investissements immobiliers et les opérations de croissance externe ou de désinvestissement du Groupe ;

- la démarche Qualité est également un élément important du contrôle interne global. Une grande majorité des activités de Geodis en France est certifiée ISO 9001, version 2000. Des activités de certaines filiales européennes sont également certifiées. Le respect de ces normes, essentiel à la satisfaction des clients, permet également d'améliorer la gestion des activités et de mieux contrôler les risques. Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur la formation des employés, qui est considérée comme un axe important de la prévention des risques par l'accroissement des compétences ;
- la gestion des principales activités du Groupe s'appuie sur des systèmes d'information conçus pour assurer une production de haute qualité, mais également comme des outils de normalisation, de structuration et de sécurisation des processus. Le développement des systèmes majeurs est contrôlé par la Direction des Systèmes d'Information Groupe, en relation avec les responsables d'applications, majoritairement nommés parmi les directeurs fonctionnels Métiers dont la mission est d'assurer la cohérence entre les fonctionnalités de ces systèmes et les règles Métiers. La sécurité des systèmes est au centre des préoccupations de cette Direction qui met en œuvre

les meilleures pratiques dans ce domaine. En 2007, la Direction des Systèmes d'Information a poursuivi son programme d'audit de la sécurité des systèmes d'information de toutes les filiales et business units connectées aux systèmes du Groupe.

En 2007, le Groupe a procédé à une mise à jour de son schéma directeur des systèmes d'information, qui a débouché sur la définition d'une cible à trois ans et au lancement du plan de transformation associé. Ce plan vise à la convergence et la rationalisation des systèmes d'information opérationnels au sein du Groupe ;

- la disponibilité d'informations fiables et pertinentes dans des délais opportuns est considérée comme un élément important du contrôle interne, permettant à chaque responsable d'exercer ses responsabilités par la connaissance des résultats obtenus, des écarts par rapport aux objectifs, des actions correctrices en cours et de toute autre information utile. La diffusion de ces informations est du ressort de la Direction Générale du Groupe, des Directions Générales des Divisions Métiers et de la Direction Financière Groupe, via le système de reporting financier. Elle s'effectue aussi au travers de réunions de management régulières à tous les échelons de l'organisation.

2. LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Des procédures et des directives définissent les règles d'exercice des principaux actes de gestion. Elles sont généralement élaborées par les grandes directions opérationnelles ou les services fonctionnels du Groupe.

- les protocoles d'exploitation pour les activités de Messagerie, de l'Express et de la Commission de transport, élaborés par les Directions Techniques Métiers, définissent très précisément les règles d'exercice de ces activités très réglementées, dans un souci de contrôle permanent de l'efficacité des opérations et de la satisfaction des clients, ainsi que de la maîtrise de la prise de risques. Ces protocoles sont adaptés régulièrement à l'évolution des conditions d'exercice des activités ou de la législation ;
- les procédures financières et comptables, élaborées par la Direction Financière Groupe, définissent les pratiques comptables et financières à observer par toutes les sociétés du Groupe ;
- les investissements, au-dessus d'un certain seuil, sont soumis à l'approbation du Comité Exécutif ; en dessous de ce seuil, les procédures d'approbation font intervenir les divers échelons d'autorité concernés (Divisions Métiers, filiales) ;
- toute prise de participation dans une société ou toute cession d'une participation est soumise à l'approbation du Président-Directeur Général ou du Comité Exécutif, après instruction du dossier par la Direction Financière et par la Direction de la Stratégie et du Développement, et validation des documents contractuels y afférents par la Direction Juridique du Groupe. Conformément aux dispositions

du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, reprises dans le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil, ces opérations font, le cas échéant, l'objet d'une présentation au Comité Stratégique formé au sein du Conseil et d'une autorisation par le Conseil d'Administration ;

- les offres commerciales de prestations logistiques doivent faire l'objet d'un processus de validation identifiant les ressources et les investissements requis, les risques pris et leur couverture, et la rentabilité prévue ;
- la Direction Douanes émet des procédures et des directives pour encadrer la réalisation d'opérations de dédouanement pour le compte des clients et apporte un support méthodologique aux sociétés françaises et européennes qui réalisent ce type d'activités ;
- la trésorerie des filiales françaises fait l'objet d'un rapport hebdomadaire élaboré par le Directeur des Financements ;
- les arriérés de créances clients supérieurs à 100 000 euros font l'objet d'un suivi par la Direction Financière Groupe, mensuellement pour ceux jugés risqués, trimestriellement pour tous les autres ;
- les cadres dirigeants du Groupe et certains cadres supérieurs sont tenus de signer la Charte de Déontologie du Groupe qui codifie les principales règles de déontologie à respecter, en particulier en matière d'utilisation d'informations privilégiées, de loyauté envers l'entreprise, de règlement des conflits d'intérêt et de prévention de la corruption.

3. L'IDENTIFICATION, LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

L'identification des risques liés aux activités exercées, qui sont d'abord des activités de proximité, repose largement sur le fonctionnement en réseau du Groupe, la ramification des fonctions de contrôle et de support, et l'organisation du processus budgétaire et de remontée de l'information financière de gestion.

Le fonctionnement en réseau des activités de Messagerie, d'Express et de Commission de transport, spécifique à ces métiers, garantit l'exercice de contrôles réciproques par les membres du réseau permettant d'identifier et de prévenir nombre de risques pouvant résulter du non-respect des protocoles d'exploitation.

L'élaboration des budgets annuels permet de prendre en compte les risques d'activité et de prévoir des mesures préventives ou correctrices. Les processus en place assurent un suivi mensuel des écarts entre les

réalisations et le budget. La fonction contrôle de gestion, fortement structurée et décentralisée, analyse en permanence l'activité (sur la base de données directement issues de la comptabilité, qui constitue l'unique référentiel financier au sein du Groupe) et alerte sur les déviations et risques observés ou possibles. Un processus de re-prévision deux fois dans l'année permet d'anticiper les risques de dérive et de déclencher des actions correctrices.

Depuis début 2007, le Groupe dispose d'une cartographie des risques. L'un des risques majeurs identifiés – la sécurité des systèmes d'information – a donné lieu à des travaux importants de la part de la Direction des Systèmes d'Information pour sécuriser les applications et systèmes existants.

4. LE SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'Audit Interne est chargée de mener aussi bien des missions d'audit complet de filiales que des missions transversales ou thématiques. Le Président-Directeur Général et le Comité Exécutif définissent chaque semestre le programme des missions, qui peut être aménagé en fonction des circonstances. Les missions d'audit s'effectuent dans le cadre d'une Charte de l'audit interne. Toute mission d'audit fait l'objet d'un rapport écrit adressé au Président-Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et aux responsables opérationnels ou fonctionnels concernés. Les rapports présentent les constats et observations effectués, ainsi que des recommandations d'actions correctrices ou d'amélioration. Lorsque le contexte le justifie, ces recommandations font l'objet de missions de suivi après l'émission du rapport. Le Directeur de l'Audit Interne rend compte annuellement au Comité des Comptes et de l'Audit, formé au sein du Conseil, des missions effectuées et des faiblesses de contrôle interne relevées.

Geodis dispose, depuis janvier 2007, d'un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne destiné à renforcer la sensibilisation et la responsabilisation du management des sociétés du Groupe à la gestion

et au contrôle des risques. Ce dispositif repose sur l'exploitation d'un questionnaire couvrant l'ensemble des dispositifs de contrôle interne – financiers, comptables et opérationnels – existant au sein des unités. Ce questionnaire est en cours d'adaptation dans le cadre de l'adoption du référentiel de contrôle interne de l'AMF et du guide d'application associé.

Le Groupe dispose d'un Comité des Comptes et de l'Audit, composé de trois Administrateurs, qui se réunit périodiquement, au minimum trois fois par an. Ce Comité examine, en particulier, le programme d'audit annuel ; il reçoit périodiquement une synthèse des missions effectuées.

Dans le cadre de leurs travaux, les Commissaires aux comptes signalent les défaillances significatives éventuellement constatées dans les domaines comptables et financiers, en fonction de leur importance, au Président-Directeur Général, au Comité des Comptes et de l'Audit ou à la Direction de la filiale concernée. Aucune déficience majeure n'a été signalée au Président-Directeur Général par les Commissaires aux comptes pour 2007.

5. L'ÉLABORATION ET LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La Direction Financière a la responsabilité de l'élaboration des comptes du Groupe, au travers du processus de consolidation. Les comptes consolidés sont établis à partir de la remontée des comptes sociaux des sociétés du Groupe, retraités aux normes comptables du Groupe, au travers du système informatique de consolidation "Magnitude". Les comptes de bilan et de résultats sont consolidés mensuellement selon un calendrier précis établi avant le début de l'exercice. Le plan de comptes du Groupe, le manuel des procédures comptables, ainsi que l'outil informatique de consolidation assurent l'homogénéité de l'information comptable ; les procédures comptables couvrent tous les domaines où le Groupe met en œuvre des procédures spécifiques adaptées aux métiers exercés (provisions pour coûts de terminaison des contrats pluriannuels, règles de césure, provisions pour surfaces vides...). Un premier jeu de compte de résultat et de bilan consolidés est disponible environ dix jours ouvrables après l'arrêté d'un mois calendaire pour en permettre l'analyse. Les clôtures trimestrielles font l'objet de contrôles et d'analyses approfondis, sur la base des données comptables, à tous les niveaux de production ; ces contrôles et analyses permettent de justifier les comptes et de détecter les erreurs significatives s'il vient à s'en produire. Les sociétés de Geodis Wilson sont consolidées selon ce processus depuis leur date d'acquisition. Les filiales de Rohde et Liesenfeld le sont depuis le 3 janvier 2008.

Lors de la consolidation des comptes, les transactions réciproques entre sociétés consolidées sont éliminées. Ce processus peut générer des écarts. Les mesures mises en œuvre depuis 2004 (procédure formelle de rapprochement visant à anticiper les sources d'écart et les traiter rapidement, réconciliation spécifique des transactions financières réciproques entre la société de tête du Groupe et ses filiales, déploiement presque complet de la dématérialisation des facturations internes entre les sociétés de la Division Messagerie France, extension d'un système de *netting* permettant de compenser les créances et dettes réciproques

et de régler les soldes et les litiges éventuels selon des délais préétablis qui s'applique à la plupart des filiales étrangères et à un certain nombre de sociétés françaises) avaient abouti à la clôture de l'exercice 2006 à des écarts résiduels très peu significatifs. L'incorporation des filiales de TFM, qui a considérablement augmenté le volume des transactions réciproques (+ 26 %), a accru ces écarts qui restent peu significatifs ; des travaux sont en cours pour les réduire.

Outre leur bilan et leur compte de résultat, les sociétés consolidées sont tenues de faire remonter deux fois par an les informations nécessaires à la production des informations contenues dans les notes annexes aux états financiers consolidés, en particulier les engagements hors bilan et les éléments nécessaires à l'élaboration du tableau de variation de l'endettement.

Les comptes semestriels font l'objet, de la part des Commissaires aux comptes, d'une revue limitée et les comptes annuels d'une certification complète ; ils sont également examinés par le Comité des Comptes et de l'Audit. La préparation des options de clôture et l'organisation de la revue des travaux de consolidation sont effectuées en étroite coopération avec les Commissaires aux comptes, en particulier lors des procédures de pré-clôture de mai et de novembre ; la diffusion d'instructions précises par la Direction Financière du Groupe et par les Commissaires aux Comptes permet de traiter les transactions comptables complexes et d'identifier les ajustements éventuels en amont du processus de préparation des états financiers consolidés.

Toute information financière divulguée à l'extérieur est validée par la Direction Financière du Groupe et, si sa nature l'exige, par les Commissaires aux comptes.

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Geodis, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Geodis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDOREX

Pascal Housseau

ERNST & YOUNG AUDIT

Denis Thibon

5

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	87
BILAN CONSOLIDÉ	88
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	90
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	91
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	93
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	147

Compte de résultat consolidé (présentation par nature)

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	%	2006	%
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	20	4 782,1	100,0 %	3 784,8	100,0 %
Charges et consommations	12	- 3 353,6		- 2 522,5	
Charges de personnel	13	- 1 215,9		- 1 072,9	
Impôts et taxes		- 47,6		- 47,7	
Amortissements	15	- 91,6		- 74,4	
Provisions	15	- 25,2		- 18,0	
Autres produits d'exploitation nets	14	74,5		57,1	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	20	122,7	2,6 %	106,4	2,8 %
Coût financier de l'endettement net	16	- 27,8		- 13,2	
Autres produits et charges financiers	16	- 6,9		- 4,4	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	2,7		1,5	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		90,7	1,9 %	90,3	2,4 %
Impôts sur les résultats	17	- 33,3		- 39,1	
RÉSULTAT NET		57,4	1,2 %	51,2	1,4 %
Attribuable aux actionnaires ord. de la Société-mère		53,7	1,1 %	48,4	1,3 %
Attribuable aux minoritaires	10	3,7		2,8	
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS		7 740 539		6 283 901	
NOMBRE D' ACTIONS RETENUES POUR LE CALCUL					
du résultat net (non dilué)		7 486 458		6 201 795	
du résultat net dilué		7 690 773		6 446 632	
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS) - PART REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE					
Résultat non dilué		7,17		7,80	
Résultat dilué		6,98		7,51	

Bilan consolidé

ACTIF*(en millions d'euros)*

	Notes	2007	2006
Écarts d'acquisition	4	455,7	98,9
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	124,0	18,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		579,7	116,9
Valeurs brutes	6	1 082,0	1 058,9
Amortissements	6	- 637,5	- 616,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	444,5	442,5
Titres mis en équivalence	7	9,8	8,8
Titres de participation	8	5,9	4,6
Prêts et autres immobilisations financières	8	14,4	12,5
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		30,1	25,9
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	17	23,7	20,5
ACTIFS NON COURANTS		1 078,0	605,8
Valeurs d'exploitation	9	7,5	6,7
Clients et comptes rattachés	8	981,2	841,9
Autres actifs financiers courants	8	165,1	131,8
Autres actifs courants		31,4	15,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	147,5	161,6
ACTIFS COURANTS		1 332,7	1 157,2
Actifs disponibles à la vente	6	0,4	11,4
TOTAL DE L'ACTIF		2 411,1	1 774,4

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	2007	2006
Capital		154,8	125,7
Réserves consolidées		309,1	151,1
Réserves de conversion		- 1,0	0,2
Résultat de l'exercice		53,7	48,4
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		516,6	325,4
Intérêts minoritaires	10	10,1	8,3
CAPITAUX PROPRES		526,7	333,7
Provisions non courantes	11	91,2	86,0
Dettes financières et dérivés non courants	8	393,5	135,0
Impôt différé passif	17	37,3	1,1
PASSIFS NON COURANTS		522,0	222,1
Provisions courantes	11	65,8	69,7
Fournisseurs et comptes rattachés	8	606,4	515,1
Autres passifs financiers courants	8	492,6	444,2
Autres passifs courants		22,1	5,8
Dettes financières et dérivés courants	8	175,5	183,8
PASSIFS COURANTS		1 362,4	1 218,6
Passifs disponibles à la vente		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		2 411,1	1 774,4

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006
Résultat net global		57,4	51,2
Impôts sur les résultats	17	33,3	39,1
Dotations aux amortissements et provisions sur actifs et passifs		86,1	54,4
Dépréciation du <i>goodwill</i>		0,5	4,9
Neutralisation des plus ou moins-values de cession		- 40,2	- 17,4
Gains ou pertes de change latents		4,1	0,5
Gains ou pertes latents sur actifs détenus à des fins de transaction			0,3
Bénéfices non distribués des entreprises associées	7	- 1,2	- 0,6
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		140,0	132,4
Intérêts comptabilisés (charges)		34,0	17,4
Intérêts reçus (produits)		- 3,8	- 2,4
Variation des besoins en fonds de roulement		- 19,1	35,5
Impôt sur le résultat payé		- 44,2	- 29,0
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION		106,9	153,9
Investissements corporels		- 79,5	- 49,4
Investissements incorporels		- 15,0	- 12,2
Incidence des changements de méthode comptable			
Investissements financiers ^(a)		- 411,1	- 4,9
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ^(b)		- 505,6	- 66,5
Désinvestissements corporels (en prix de cession)		94,8	46,9
Désinvestissements incorporels (en prix de cession)		0,6	0,1
Désinvestissements financiers (en prix de cession)		2,4	2,5
TOTAL DES DÉINVESTISSEMENTS ^(c)		97,8	49,5
Augmentation des créances et des prêts		- 2,7	- 4,1
Remboursement des créances et des prêts		2,8	4,5
Intérêts encaissés		3,8	2,4
Incidence des variations de périmètre		20,0	- 0,8
FLUX AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS		- 383,9	- 15,0
Produits de l'émission d'actions		160,8	4,6
Dividendes versés (y compris aux minoritaires des filiales)		- 20,6	- 16,0
Rachats d'actions propres et autres		- 6,6	- 8,1
Intérêts versés		- 31,5	- 17,1
Augmentation / (remboursement) d'emprunts		180,1	- 43,5
FLUX AFFECTÉS AUX FINANCEMENTS		282,2	- 80,1
Incidence des changements de méthode comptable		1,7	- 0,1
Incidence de la variation des taux de change		- 4,7	- 0,6
VARIATION DE TRÉSORERIE		2,2	58,1
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8E2	6,5	- 51,6
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8E2	8,7	6,5
VARIATION DE TRÉSORERIE		2,2	58,1

(a) Dont acquisition des titres de TNT Freight Management pour 410,3 M€.

(b) Investissements nets de la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

(c) Désinvestissements nets de la variation des créances sur cessions d'immobilisations.

Variation des capitaux propres

1. PART DU GROUPE

(en millions d'euros)	Notes	Capital social Société-mère	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Réserves de conversion	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2005 (RETRAITÉ)		123,9	137,5	32,2	0,6	294,2
Affectation du résultat 2005			32,2	- 32,2		
Impact de la variation des taux de change					- 0,4	- 0,4
Augmentation de capital		1,8	2,8			4,6
Variation des titres d'autocontrôle	21		- 7,8			- 7,8
Dividendes versés			- 13,6			- 13,6
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers			0,5			0,5
Coût des options de souscription d'actions			0,8			0,8
Réévaluation des titres disponibles à la vente et Autres			- 1,3			- 1,3
Résultat 2006				48,4		48,4
AU 31 DÉCEMBRE 2006		125,7	151,1	48,4	0,2	325,4
Affectation du résultat 2006			48,4	- 48,4		
Impact de la variation des taux de change					- 1,2	- 1,2
Augmentation de capital		29,1	131,7			160,8
Variation des titres d'autocontrôle	21		- 6,7			- 6,7
Dividendes versés			- 18,5			- 18,5
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	22		0,3			0,3
Coût des options de souscription d'actions	23		2,8			2,8
Résultat 2007				53,7		53,7
AU 31 DÉCEMBRE 2007		154,8	309,1	53,7	- 1,0	516,6

2. INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Réserves de conversion	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2005		5,1	3,4		8,5
Affectation du résultat 2005		3,4	- 3,4		
Résultat net part des minoritaires			2,8		2,8
Dividendes versés		- 2,3			- 2,3
Autres		- 0,7			- 0,7
AU 31 DÉCEMBRE 2006		5,5	2,8		8,3
Affectation du résultat 2006		2,8	- 2,8		
Résultat net part des minoritaires			3,7		3,7
Dividendes versés		- 2,1			- 2,1
Autres		0,2			0,2
AU 31 DÉCEMBRE 2007		6,4	3,7		10,1

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Bases de préparation des états financiers	93	Note 15	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	124
Note 2	Principes comptables	94	Note 16	Charges financières nettes	125
Note 3	Faits marquants de l'année 2007 et de l'année 2006 (cf. Note 27)	106	Note 17	Impôts sur les résultats	125
Note 4	Écarts d'acquisition non affectés	107	Note 18	Engagements financiers	128
Note 5	Autres immobilisations incorporelles	109	Note 19	Capital	130
Note 6	Immobilisations corporelles	110	Note 20	Information sectorielle	131
Note 7	Titres mis en équivalence	111	Note 21	Titres d'autocontrôle (cf. Note 2.N)	133
Note 8	Instruments Financiers	112	Note 22	Réévaluation des instruments financiers (cf. Note 2.O.1)	134
Note 9	Besoin en fonds de roulement	118	Note 23	Coût des options de souscription d'actions (cf. Note 2.m et Note 13)	134
Note 10	Intérêts minoritaires	118	Note 24	Informations relatives aux parties liées	135
Note 11	Provisions	119	Note 25	Événements postérieurs à la clôture	136
Note 12	Charges et consommations	122	Note 26	Informations diverses	136
Note 13	Charges de personnel, rémunérations et effectifs	123	Note 27	Périmètre de consolidation	137
Note 14	Autres produits d'exploitation nets	124			

Note 1 | Bases de préparation des états financiers

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, publié au Journal Officiel le 11 septembre 2002, les états financiers consolidés du groupe Geodis au 31 décembre 2007 sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS, avec un comparatif au titre de 2006 établi selon ce même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers sont décrits en note 2. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 8 "Segments opérationnels". La date d'entrée en vigueur de cette norme est le 1^{er} janvier 2009 avec une application anticipée possible en 2007.

Ces états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2008.

Lors du passage du Groupe aux IFRS en 2004, les provisions pour coût de terminaison des contrats (CTC) pluriannuels se référaient à la norme IAS 37. Après une analyse plus approfondie des textes et en particulier de la norme IAS 18 sur la reconnaissance des revenus et les coûts y afférant, il s'avère que les coûts de terminaison des contrats pluriannuels doivent être considérés comme des coûts directement

rattachés au contrat et qui ne peuvent être évités. À ce titre, le texte de référence est bien la norme IAS 18.

Le Groupe a donc conclu, puisque la norme IAS 18 ne le mentionne pas, que l'actualisation des provisions pratiquées précédemment devait être corrigée. Au 31 décembre 2006, en conformité avec la norme IAS 8, cette erreur d'application d'une méthode comptable a été corrigée de manière rétrospective dans les comptes de décembre 2005.

Note 2 | Principes comptables

Cette note présente une description des principes comptables qui ont été appliqués au 31 décembre 2007, en conformité avec le référentiel IAS/IFRS tel qu'adopté par la Commission Européenne à cette date.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent du 31 décembre 2006, à l'exception des changements présentés aux points A et B ci-dessous :

A. Application de nouvelles normes, amendements de normes et d'interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et d'application obligatoire à cette date

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a adopté les nouvelles normes, amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC qui sont d'application obligatoire pour le Groupe au 31 décembre 2007 :

- IFRS 7 "Informations à fournir sur les instruments financiers" : entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne fin janvier 2006, ce texte d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elle a généré des notes annexes complémentaires.

L'adoption des normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 1 "Informations sur le capital" : amendement entré en vigueur au sein de l'Union Européenne fin janvier 2006, ce texte d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 requiert que le Groupe

présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe ;

- IFRIC 7 "Information comparative à produire en application d'IAS 29, information financière dans les économies hyperinflationnistes" : entré en vigueur au sein de l'Union Européenne en mai 2006, ce texte d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2006 est relatif à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes" ;
- IFRIC 8 "Champs d'application d'IFRS 2" : entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne en septembre 2006, cette interprétation, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006, requiert d'appliquer IFRS 2 à toutes les transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit paiement fondé sur des actions ;
- IFRIC 9 "Réévaluation des dérivés incorporés" : entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne en septembre 2006, cette interprétation, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006, précise que l'identification et la valorisation d'un dérivé incorporé ne doivent intervenir après la mise en place du contrat qu'à la condition que celui-ci subisse une modification qui entraîne des changements significatifs des flux de trésorerie dudit contrat, du dérivé incorporé ou de l'ensemble ;
- IFRIC 10, "Dépréciation d'actifs et comptes intermédiaires" : publiée en juillet 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006, cette interprétation précise qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise a, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

B. Application de normes, amendements de normes et d'interprétations de normes par anticipation de la date d'application obligatoire

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 8, "Segments Opérationnels", publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette norme stipule que l'information fournie par une entité doit permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles elle est engagée et les environnements économiques dans lesquels elle opère.

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune autre norme qu'IFRS 8, aucun amendement de normes et aucune interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2007.

Les textes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2007, pour lesquels la date d'application obligatoire est postérieure pour le Groupe et qui le concernent sont les suivants :

- IAS 1 révisée "Présentation des états financiers" : publiée en septembre 2007, son objectif est de faciliter l'analyse et la comparaison, par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers ;
- IAS 23, amendement de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunts" : d'application obligatoire en 2009, cet amendement impose désormais l'incorporation des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible, au coût de ces actifs. L'option existant dans la norme IAS 23 actuellement en vigueur permettant une comptabilisation en charges des coûts d'emprunts sera donc supprimée ;
- IFRIC 11 "IFRS 2 - Options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres" : publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007, cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe ;
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation clients" : cette norme stipule que les avantages accordés aux clients sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et qu'une partie du prix de la vente initiale doit être allouée aux avantages et différée (comptabilisation d'un produit différé) ;
- IFRIC 14 - IAS 19 "Limite des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction", "Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum" : publiée en juillet 2007 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, cette interprétation fournit des commentaires sur les modalités d'évaluation de l'actif qui peut être comptabilisé au titre d'un régime de prestations définies en application d'IAS 19 "Avantages du Personnel".

Le Groupe n'est pas concerné par IFRIC 12 "Contrats de concession", texte publié en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

C. Options ouvertes par le référentiel comptable international et retenues par le groupe Geodis

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre, le Groupe a choisi :

- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture ;
- de ne pas capitaliser les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels, comme prévu par la norme IAS 23 "Coûts d'emprunts" ;
- d'enregistrer, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels constatés depuis le 1^{er} janvier 2004 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Par ailleurs, la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" relative à la première application du référentiel comptable international prévoit un certain nombre d'options possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1^{er} janvier 2004 pour Geodis). Parmi ces exemptions offertes pour l'établissement de son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, le groupe Geodis a choisi :

- le non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurement à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 ;
- la comptabilisation en réserves consolidées des gains et pertes actuariels cumulés liés aux avantages au personnel ;
- une application non totalement rétrospective de la norme IFRS 2 "paiements fondés sur des actions", à savoir un retraitement rétrospectif limité aux seuls plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits restent à acquérir ;
- la mise à zéro des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres par un transfert en "réserves consolidées". En cas de cession ou de liquidation des filiales, le résultat de cession n'intégrera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Le groupe Geodis a choisi par ailleurs, en vertu d'IFRS 1, d'appliquer IAS 32/39 dès le 1^{er} janvier 2004.

D. Recours aux estimations et aux hypothèses

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS implique que la Direction du groupe Geodis procède à des estimations et fasse certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables, qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés ;
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et corporels ;
- les impôts différés.

Les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

E. Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- de la part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- des impôts sur les résultats ;
- du résultat des activités abandonnées, comprenant le résultat après impôt des activités abandonnées et le résultat après impôt comptabilisé et résultant de l'évaluation à la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) à être cédés constituant l'activité abandonnée. Le Groupe n'a toutefois pas d'activités abandonnées.

Le bilan est présenté en distinguant les actifs et passifs courants et non courants.

F. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes des filiales et participations arrêtés au 31 décembre 2007.

F.1. INTÉGRATION GLOBALE

Conformément à la norme IAS 27 et à l'article L. 233-16 du Code de commerce, les comptes des sociétés dans lesquelles Geodis a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

F.2. INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

F.3. MISE EN ÉQUIVALENCE

Les titres de participation des sociétés dans lesquelles Geodis exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque Geodis détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote de l'entité.

F.4. ENTITÉS AD HOC – IAS 27 ET SIC 12

La détention d'un lien en capital n'est pas nécessaire dès lors que le contrôle est démontré. Par conséquent, les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relatives aux comptes consolidés et de son interprétation SIC12 relative à la consolidation des entités ad hoc. Il n'existe plus de tels fonds communs contrôlés par le Groupe au 31 décembre 2007.

F.5. OPÉRATIONS INTERNES

Toutes les opérations effectuées entre les sociétés du Groupe sont éliminées. Les éliminations sont effectuées dans la limite du pourcentage d'intégration lorsque les opérations sont réalisées avec des sociétés intégrées proportionnellement. Si au cours de ces opérations une perte est réalisée, elle n'est pas éliminée dès lors qu'elle représente une perte de valeur d'actif.

F.6. ENTRÉES ET SORTIES DE PÉRIMÈTRE

Les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidés à partir de leur date d'acquisition. Les résultats des sociétés cédées en cours d'exercice sont consolidés jusqu'à leur date de cession.

G. Méthodes de conversion

G.1. MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euros (€), qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société-mère.

G.2. MONNAIE DE FONCTIONNEMENT

La monnaie de fonctionnement d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Les sociétés consolidées ont généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, devise de leurs transactions.

G.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice ;
- le compte de résultat est converti au cours moyen de la période ;
- l'écart de conversion en résultant est comptabilisé dans les capitaux propres consolidés au poste "Réserves de conversion" et sera comptabilisé au compte de résultat de l'exercice durant lequel les activités seront cédées.

Geodis n'a pas de filiales ou participations dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyperinflationniste.

G.4. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À chaque arrêté comptable, les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture et les écarts de change en résultant sont enregistrés au compte de résultat.

H. Activités abandonnées – IFRS 5

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs des activités abandonnées du Groupe sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif, et le résultat de ces activités ainsi que les plus ou moins-values de cessions éventuelles sont présentés séparément au compte de résultat. Toutefois, le Groupe n'a pas d'activités abandonnées.

Les actifs non courants disponibles à la vente sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour le montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur conformément à la norme IFRS 5.

I. Écarts d'acquisition d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées, majoré des coûts annexes, et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs à la date des prises de participation.

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés lors de la finalisation des montants à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis, ceci dans la limite des douze mois qui suit l'acquisition. Il en résulte une correction rétrospective de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif constaté sur des entités mises en équivalence est inclus dans la valeur de la participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur annuels, et à chaque fois que des indices de perte de valeur significatifs sont identifiés. Les pertes de valeur sont, le cas échéant, comptabilisées dans le résultat opérationnel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement reconnus en résultat.

Lors de l'acquisition du groupe TNT *Freight Management* et conformément à la norme IFRS 3 dans le cadre du *Purchase Price Allocation*, l'écart entre la situation nette de l'ensemble acquis et le prix payé a été décomposé entre l'écart sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels existants et celui correspondant au *goodwill* résiduel.

L'allocation du *goodwill* en fonction de la juste valeur des actifs existants a engendré la reconnaissance d'actifs incorporels supplémentaires ou complété des catégories d'actifs incorporels déjà existants : clientèle, logiciels et marque Wilson.

La valorisation de ces actifs a été réalisée selon des méthodes propres à chaque type d'actif :

- la valorisation de la clientèle est basée sur la méthode de l'actualisation des surprofits futurs dégagés sur la durée de vie restante des actifs. La clientèle valorisée a été segmentée en fonction de certaines caractéristiques (*global accounts*, *key accounts* et autres clients) et l'écart d'évaluation affecté à ces différentes catégories est amorti sur la durée de vie de chacune d'entre elles, soit entre 8 et 12 ans ;
- la valorisation des logiciels est basée sur la méthode de reconstitution du parc de logiciels. Elle a été réalisée en fonction du nombre de jours hommes estimé nécessaire à cette reconstitution et du coût par jour correspondant. L'écart d'évaluation affecté aux logiciels est amorti sur la durée d'utilité de ces actifs incorporels, soit 5 ans ;
- la valorisation de la marque Wilson est basée sur la méthode des redevances attendues, c'est-à-dire en actualisant les redevances susceptibles d'être appelées. La marque Wilson a une durée de vie indéterminée et n'est pas amortie conformément à la norme IAS 38.

La partie non affectée de l'écart d'acquisition n'est pas amortie mais testée tous les ans avec les autres écarts d'acquisition du Groupe, conformément à la norme IAS 36.

J. Immobilisations incorporelles et corporelles

J.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles concernent principalement les droits au bail, licences et logiciels. Lorsque leur durée de vie est déterminée, elles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Elles font l'objet de tests de perte de valeur.

Licences	1 à 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent également les actifs affectés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces actifs affectés sont reportés sur une ligne distincte (Note 5).

J.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisés en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'ils satisfont les critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Elles ont été constatées selon l'approche par composant qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes. Elles font l'objet de tests de perte de valeur (voir Note K).

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées moyennes d'utilisation estimées suivantes :

Constructions	20 - 30 ans
Agencements sur constructions et terrains	10 - 15 ans
Matériel, outillage et installations techniques	5 - 12 ans
Matériel de transport	4 - 12 ans

K. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur afin de déterminer si leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus haut entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, celle-ci correspondant à la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amorties, ce test est effectué a minima une fois par an.

Ces immobilisations sont testées au niveau du groupement d'actifs pertinent (actif isolé ou UGT) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie indépendants d'autres groupes d'actifs. Pour le groupe Geodis, les UGT correspondent à un ensemble d'entités, regroupées en unités opérationnelles dans le cadre de l'organisation opérationnelle de Geodis, ou plus rarement, à une seule entité juridique.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'UGT qui bénéficient des synergies du regroupement ayant généré ces écarts, sachant que ce niveau n'est pas inférieur au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les éventuelles pertes de valeur constatées sont en premier lieu affectées à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition sont permanentes et ne peuvent être reprises au cours d'un exercice ultérieur.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à des immobilisations amortissables entraînent une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées ; ces pertes de valeur peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

S'agissant de la valeur d'utilité de l'UGT ou groupe d'UGT incluant les écarts d'acquisition, les flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour déterminer cette valeur sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Geodis de la manière suivante :

- les flux de trésorerie sont établis sur la base du budget prévisionnel et du business plan pour trois années, en excluant les effets des investissements de croissance, la dernière année étant actualisée à l'infini ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant le taux moyen pondéré du coût du capital, soit 7,5 % à fin décembre 2007.

Dans le cadre des modifications organisationnelles du Groupe en 2007 (voir Note 20 sur l'information sectorielle), les UGT ont été redéfinies et les écarts d'acquisition existants ont été réalloués sur ces nouvelles UGT.

L. Location-financement et location simple - IAS 17

Dans le cadre de son activité, Geodis utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location-financement ou de contrats de location simple.

L.1. LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont considérés comme des contrats de location simple.

Les principaux critères examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants :

- existence d'une clause de transfert automatique ou d'une option de transfert de propriété ;
- condition d'exercice de cette clause ;
- comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien ;
- spécificité de l'actif utilisé ;
- comparaison de la valeur actualisée de paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

De plus, trois indicateurs, individuellement ou cumulativement conduisent à qualifier le contrat en location-financement. Ces indicateurs, en conformité avec le paragraphe 11 de la norme IAS 17, sont les suivants :

- le preneur a la faculté de prolonger la location avec une deuxième période moyennant un loyer inférieur au prix de marché ;
- les profits et pertes résultant de la variation de la valeur vénale résiduelle du bien sont à la charge du preneur ;
- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur.

Par ailleurs et conformément au paragraphe 12 de la norme IAS 17, si d'autres caractéristiques, non explicitées par la norme, montrent qu'un contrat ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, ce contrat est classé en tant que contrat de location simple.

Dans les comptes consolidés, les contrats de location-financement sont traités de la manière suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée de paiements minimaux au titre de la location et de la juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Si le contrat est reconstitué du fait de l'option d'achat considérée comme attractive, le bien est amorti selon les règles appliquées par le Groupe. Dans tous les autres cas de reconstitution, le bien est amorti selon une approche par composants sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien.

Par ailleurs, pour les opérations de cessions-bails ayant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, le résultat de cession est différé et amorti sur la durée du bail, sauf constat de perte de valeur définitive du bien concerné.

L.2. LOCATION SIMPLE

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

L.3. APPLICATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 4

En vertu des dispositions transitoires d'application de cette interprétation, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006, Geodis a opté pour une analyse limitée aux seuls contrats existants à la date d'ouverture de la première période comparative présentée, soit le 1^{er} janvier 2004, sur la base des faits et circonstances existants à cette date. Sur ces bases, le groupe Geodis n'a pas identifié d'accord contenant ou constituant un contrat de location, c'est-à-dire un accord dont l'exécution serait subordonnée à l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques, conférant un droit d'utilisation de cet ou ces actifs.

L'analyse menée sur les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2004 n'a pas conduit à identifier de contrat de location.

Aucun retraitement n'a, par conséquent, été opéré dans les comptes au 31 décembre 2007 au titre de l'IFRIC 4, ni sur la période comparative présentée.

M. Stock options

Des plans de souscription d'actions attribués aux dirigeants ainsi qu'à certains cadres du Groupe sont mis en œuvre par Geodis.

Des plans d'options ont été mis en place, et conformément à la norme IFRS 2, ont fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation dans les comptes consolidés. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe a utilisé le modèle *Black & Scholes* (cf. Note 13).

Cette évaluation correspond à la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

Au cours de la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question.

Cette évaluation est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

À la date de transition aux IFRS, seuls les instruments de capitaux propres émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits restaient à acquérir ont été retraités.

N. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres jusqu'à leur date de cession.

Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) est directement imputé dans les capitaux propres consolidés n'affectant pas le résultat net consolidé, en conformité avec la norme IAS 32.

O. Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les titres de participation, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs financiers courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dettes et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers courants.

O.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

O.1.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie "Titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant qu'équivalents de trésorerie ou titres de placement de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Le Groupe ne possède pas actuellement de titres de sociétés cotées. Pour les sociétés non cotées, les provisions pour dépréciation enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire, celle-ci obtenue à la date de clôture généralement par référence à la quote-part des capitaux propres de l'ensemble considéré et appréciée en tenant compte notamment du critère de rentabilité et des plus-values latentes. Les dividendes reçus de sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice de leur paiement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne "dépréciation d'actifs". Les éventuelles reprises de perte de valeur sont comptabilisées par le résultat pour les titres de dettes (obligations). Les valeurs mobilières de placement, qui sont exclusivement des SICAV, sont également classées en titres disponibles à la vente lorsque leur maturité est supérieure à trois mois, et sont aussi évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur pour cette catégorie de titres sont comptabilisées en capitaux propres à chaque arrêté.

O.1.2. Prêts et créances

La catégorie "prêts et créances au coût amorti" comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte-courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garanties, et les créances commerciales.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

0.1.3. Instruments dérivés

Pour gérer son exposition aux risques du marché, Geodis a recours à des opérations de couverture du risque de taux, du risque de change et du risque gasoil.

0.1.3.1. Couverture du risque de taux

La politique de couverture du risque de taux consiste à couvrir les risques sur les financements à taux variable afin de limiter l'impact d'une hausse de taux d'intérêt. Les financements couverts sont essentiellement des emprunts ou des crédits-bails à moyen et long terme.

La valeur de marché des instruments dérivés de taux est la valeur présente des flux futurs du produit dérivé actualisés au taux de la courbe zéro coupon.

0.1.3.2. Couverture du risque de change

La politique du risque de change consiste principalement à couvrir, le cas échéant, certaines créances en devises. La valeur de marché des instruments dérivés de change est calculée au cours à terme de clôture.

0.1.3.3. Couverture du risque de hausse du cours du gasoil

La politique de couverture sur les matières premières consiste à couvrir ponctuellement le risque de hausse du cours du gasoil pour les approvisionnements en cuve.

La valeur de marché des instruments dérivés de couverture sur les matières premières est calculée à partir de la formule de "Black & Scholes" en retenant les paramètres suivants :

- courbe gasoil en vigueur à la date de valorisation ;
- volatilité de marché de la période restant à courir, pour le prix d'exercice de l'option à la date de la valorisation.

La variation de juste valeur est égale à la différence entre la juste valeur à l'origine et la juste valeur calculée à la date de la clôture.

Toutefois, pour les instruments optionnels, il faut décomposer la variation de juste valeur en variation de valeur intrinsèque et variation de valeur temps qui sont comptabilisées différemment.

0.1.3.4. Comptabilisation

Selon la norme IAS 39, les instruments dérivés doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs à valeur inconnue (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

0.1.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte-courant bancaire et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à trois mois détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'une valeur mobilière puisse être considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit, en plus de présenter une maturité inférieure à trois mois, être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumise à un risque négligeable de changement de valeur.

En normes IFRS, la trésorerie inclut les soldes de trésorerie non disponibles pour une utilisation par le Groupe (disponibilités soumises à un contrôle des changes strict) qui ne représentent pas des montants significatifs (cf. note 8.E).

0.1.5. Clients et comptes rattachés

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, ce qui correspond à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients font l'objet de provisions pour dépréciation en cas de risque de non-recouvrement. Pour les créances dont le risque est clairement identifié, la perte de valeur s'apprécie au cas par cas, pour les autres, la dépréciation est mesurée selon une méthode statistique basée sur le retard d'échéance.

Dans ce cas, les créances sont ainsi dépréciées selon un barème progressif allant de 25 % de provisionnement sur des créances présentant un retard de paiement depuis au moins deux mois à 100 % pour les créances dues depuis plus d'un an.

Conformément à la norme IAS 18, les créances dont l'échéance est à la fois connue et supérieure à un an sont actualisées.

0.2 RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le suivi des risques de marché est évalué au niveau de la maison-mère du Groupe. Cette dernière définit également les principales lignes directrices de la gestion de ces risques et suit la mise en œuvre de ces actions.

0.2.1. Risque de crédit

La dépendance du groupe Geodis vis-à-vis de ses clients est réduite par le nombre de ces derniers. Ainsi, en 2007, le premier client du Groupe réalise 3,6 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients représentant 7,1 % et les dix premiers clients 10,1 % de ce chiffre d'affaires.

Cependant, l'activité logistique est nettement plus exposée que la moyenne du Groupe au risque de non-renouvellement des grands contrats pluriannuels compte tenu de l'importance de ces contrats dans le chiffre d'affaires de cette activité. C'est la raison pour laquelle depuis l'exercice 2000, le Groupe a mis en œuvre une politique de provisionnement des conséquences du non-renouvellement éventuel de ces grands contrats, politique aujourd'hui systématiquement appliquée.

Un *reporting* mensuel des *daily-sales-outstanding* (DSO) permet à la Direction Financière d'alerter les filiales si une dégradation était constatée.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le Groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui contribue à réduire les risques encourus pour non-paiement des prestations.

Les placements de trésorerie sont, en général de courte durée et doivent être immédiatement disponibles. Les sommes sont investies dans des SICAV de trésorerie sans risque, gérées par des banques de premier plan. À fin décembre 2007, seul le Cameroun avait des placements investis sous forme de dépôts à vue auprès de la Commercial Bank of Cameroun pour un montant de 1,1 M€.

Afin d'améliorer leurs délais clients, les filiales italiennes ont mis en place un programme de cessions de créances. À fin décembre 2007, le montant des créances cédées s'élève à 6,6 M€. L'ensemble des risques et notamment le risque de non-paiement et le risque de retard ayant été transférés, le montant de ces créances cédées n'est donc pas inclus dans le compte clients au 31 décembre 2007.

0.2.2. Risque de liquidité

Pour financer l'acquisition de Wilson, Geodis a signé le 16 janvier 2007 un contrat de prêt d'un montant de 610 M€. L'augmentation de capital a permis d'en rembourser 155 M€. Conformément aux clauses du contrat, une partie des cessions immobilières (environ 25 M€) a été affectée au remboursement anticipé de ce prêt. À fin décembre 2007, le montant restant dû est de 280 M€ et le Groupe dispose d'une autorisation supplémentaire de 150 M€ non utilisée. Par ailleurs, ce contrat comporte une clause de remboursement anticipée qui se déclenche quand le ratio de *leverage* (endettement financier net / EBITDA) atteint 3,25. À fin décembre 2007, ce ratio est respecté.

Les autres emprunts sont principalement des emprunts à moyen et long terme amortissables et ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé liées au respect d'un ratio. Seule une filiale néerlandaise possédait un tel contrat en 2006 ; ce financement a été intégralement remboursé sur l'exercice 2007 à l'initiative de la filiale.

Le programme de titrisation de 105 M€ dont l'échéance était en octobre 2007 a été remboursé en 2007 et non renouvelé. Les autres crédits de trésorerie sont, soit des emprunts à court terme (spots), soit des autorisations de découvert, qui ne sont généralement pas confirmées et souvent renouvelables annuellement à des dates différentes.

Depuis 2005, la gestion de la trésorerie des filiales françaises du Groupe est assurée de manière centralisée par Geodis SA, dans le cadre d'un contrat de gestion de trésorerie qui regroupe la quasi-totalité des filiales françaises. Les soldes des comptes bancaires sont quotidiennement nivelés sur les comptes centralisateurs de Geodis SA qui assure le financement des filiales qui en ont besoin et place les excédents de trésorerie. En général, les placements de trésorerie sont de courte durée et doivent être immédiatement disponibles. Les sommes sont investies dans des SICAV de trésorerie sans risque, gérées par des banques de premier plan.

Dans les autres pays, chaque filiale ou la principale filiale suivant les pays gère sa trésorerie court terme de façon autonome. En 2008, Geodis SA va mettre en place une gestion centralisée des soldes des comptes bancaires des filiales européennes et internationales.

0.2.3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré de manière centralisée par le groupe Geodis.

Sur le second semestre 2007, le Groupe a effectué des opérations de couverture de taux qui visaient à couvrir 50 % du prêt amortissable de 280 M€. Ces opérations sont des échanges de taux variables contre taux fixes (SWAP) et des tunnels de taux (COLLAR).

À fin décembre 2007, outre les couvertures mises en place sur le second semestre, des opérations de couvertures conclues en 2003 subsistent et portent sur des contrats de crédit-bail (à hauteur de 25,5 M€) et des emprunts amortissables (à hauteur de 2,1 M€) qui arrivent à échéance respectivement en 2009 et 2008. L'ensemble de ces couvertures et leurs conditions sont reprises dans un tableau récapitulatif inclus dans la note 22.

Après opérations de couverture, la part de l'endettement brut à taux fixe représente 35,5 % et la part de l'endettement net à taux fixe représente 48,0 %.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt au-delà de l'Euribor trois mois constaté à fin décembre 2007 (4,67875 %) aurait un impact d'environ 2,4 M€ en année pleine sur les charges financières nettes avec le même niveau d'endettement financier net.

0.2.4. Risque de change

Tableau des comptes clients et fournisseurs en devises hors €

(en millions d'euros)	USD	Autres devises	Total devises	Total comptes clients/ fournisseurs	% du total USD	% du total en devises
Total Créances Clients	39,2	2,6	41,8	981,2	4,0 %	4,3 %
Total Dettes Fournisseurs	- 16,1	- 6,9	- 23,0	- 606,4	2,7 %	3,8 %
POSITION NETTE	23,1	- 4,3	18,8	374,8	6,2 %	5,0 %

Sur le total du compte clients, les créances clients libellées en devises représentent 4,3 % (dont 4,0 % pour les créances libellées en USD). Sur le total du compte fournisseurs, les dettes libellées en devises représentent 3,8 % (dont 2,7 % pour les dettes en USD). En position nette (clients *moins* fournisseurs), les factures en devises représentent 5,0 % du total des factures (les factures en USD représentant 6,2 % du total). Dans la catégorie "autres devises" on recense principalement la livre sterling, les devises asiatiques, la couronne suédoise et les devises d'Europe de l'est, mais la position pour chacune d'elles représente un montant peu significatif.

Dans les activités de commission de transport maritime et aérien, les transactions sont généralement libellées en USD, assurant ainsi, à la marge près, une auto-couverture. Sur le solde des opérations en USD, le Groupe adopte une gestion au cas par cas en matière de couverture de change, en fonction de la durée des expositions et du risque de retard clients.

La facturation des transactions commerciales inter-compagnies fait l'objet de couvertures systématiques qui portent sur des positions nettes. Ces couvertures consistent en des opérations d'achat et de vente à terme.

Par ailleurs, l'endettement brut du Groupe est libellé à hauteur de 97,1 % en euros.

0.2.5. Risque sur le prix du gasoil

Sur l'exercice 2007, aucune couverture n'a été mise en place sur le gasoil ; en effet, la bonne application des dispositions de la Loi du 5 janvier 2006 qui a posé le principe de la répercussion automatique des variations du prix du gasoil dans les contrats de transport a permis de réduire sensiblement l'exposition aux risques sur le prix du gasoil. Certaines couvertures prises en 2006 ont prolongé leur effet sur le premier trimestre 2007.

0.2.6. Risque sur le prix des actions

Le résultat et les capitaux propres du Groupe ne sont pas exposés aux risques de variations de cours sur les marchés d'actions :

- les placements de trésorerie excédentaire ne comprennent pas d'actions ou d'instruments liés aux actions ;

- les seules actions détenues par la société concernent des actions propres et un nombre limité de participations non cotées et détenues dans une perspective stratégique à moyen long terme.

0.2.7. Autres risques

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, de clients ou de fournisseurs. Plus particulièrement, le Groupe n'a pas de dépendance à l'égard de brevets, licences ou nouveaux procédés d'exploitation.

P. Engagements de retraite et avantages similaires du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite et autres avantages envers le personnel.

En France, les principaux régimes sont les indemnités de fin de carrière et de gratifications au titre des médailles du travail. À l'étranger, les principaux pays proposant des régimes à prestations définies sont le Royaume-Uni, l'Italie (TFR), l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et l'Australie.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode dite du corridor, c'est-à-dire d'amortir la part des écarts actuariels pour chaque régime à prestations définies correspondant à l'excédent tombant au-delà du corridor de 10 % à la date de clôture précédente, sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime, le corridor étant la plus grande valeur entre 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, et 10 % de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La charge nette est constatée en résultat opérationnel pour la part correspondant au coût des services rendus et en charge financière pour la part correspondant au coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime.

Q. Provisions

Q.1. COÛTS DE TERMINAISON DE CONTRATS PLURIANNUELS

Geodis s'engage sur des contrats à long terme, compris généralement entre 2 et 5 ans, à fournir à certains clients des prestations logistiques qui peuvent requérir la mise en œuvre de moyens techniques et humains dédiés.

Dans certaines circonstances, ces moyens dédiés ne sont pas réutilisables ou réaffectables sur d'autres clients en cas de non-renouvellement des contrats.

Les contrats concernés font l'objet d'une procédure spécifique. Ce sont uniquement des contrats significatifs, à durée déterminée, et dont il est probable ou certain qu'ils ne seront pas renouvelés.

Seuls les coûts directement rattachés au contrat et qui ne peuvent être évités sont provisionnés. Il s'agit essentiellement des coûts de location immobilière et de matériel spécifique dédiés, et des coûts de fin de contrats de travail.

Les prestations logistiques vendues sont discontinues sur la durée des contrats, mais l'appréciation de la rentabilité des contrats de Geodis est effectuée globalement, en incluant notamment les coûts de terminaison des contrats.

Conformément à la norme IAS 18, ces coûts sont reconnus sur la durée du contrat en tenant compte de la probabilité de renouvellement de celui-ci.

Q.2. SURFACES VIDES

En application des règles propres aux contrats déficitaires (IAS 37 paragraphe 12), Geodis provisionne les coûts des surfaces non utilisées dès lors qu'il est estimé que ces surfaces vont demeurer vides pendant une période supérieure à 6 mois, et pour la durée pendant laquelle Geodis pense ne pas être en mesure de les réutiliser.

En effet, une obligation existe, représentée par des contrats de location signés, sur lesquels Geodis est engagé contractuellement envers le bailleur sur le paiement des loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail.

En cas d'inoccupation des locaux, les avantages économiques attendus à recevoir de ces contrats ne sont représentés que par la probabilité de relouer les locaux, si la possibilité de sous-louer ces locaux a été contractuellement prévue.

À fin décembre 2007, les provisions surfaces vides représentent un montant non significatif.

Q.3. LITIGES

Les litiges engendrés par les activités du Groupe font l'objet, pour les plus importants d'entre eux, d'un examen régulier entre les services opérationnels et les services juridiques, afin d'en apprécier les risques et de déterminer les provisions nécessaires.

Des provisions sont enregistrées dans les comptes, dès que les effets de ces litiges et procédures peuvent être estimés. Ces provisions sont déterminées au cas par cas, en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier.

À la connaissance du Groupe et compte tenu des provisions comptabilisées comme précisé ci-dessus, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

R. Situation fiscale et impôts différés

La Société-mère Geodis SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale, dont elle est tête de groupe. D'autres régimes d'intégration fiscale existent également en Europe. L'effet de ces régimes est reconnu dans le compte de résultat consolidé. Les sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues au moins à 95 % font partie du groupe fiscal dont Geodis SA est la mère intégrante.

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou arrêtés à la date de clôture.

Par exception à ce principe, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé, y compris sur déficits reportables, n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales quand le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

S. Résultat par action

Le bénéfice (perte) par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période concernée. Les actions comptabilisées en moins des capitaux propres (titres d'autocontrôle) ne sont pas prises en compte dans le calcul des actions en circulation.

Le "résultat net dilué" par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives. Les options dilutives et autres actions ordinaires potentielles dilutives sont supposées être exercées. Le produit supposé de ces émissions est considéré comme ayant été reçu de l'émission d'actions qui auraient été émises à la juste valeur.

La méthode de calcul du résultat par action et du résultat dilué par action est conforme à la norme IAS 33. Ces données par action sont présentées au pied du compte de résultat.

T. Principe d'information sectorielle (cf. Note 20)

Le groupe Geodis, organisé depuis 2001 en zones géographiques (France, Europe hors France et reste du monde) a modifié son organisation interne en 2007 pour tenir compte de l'acquisition de Wilson qui lui permet de disposer d'un réseau mondial de *Freight Forwarding* de premier rang.

Le Groupe est désormais organisé autour des Divisions opérationnelles ou Métiers.

Cette réorganisation a nécessité une adaptation de l'information sectorielle, présentée à partir de 2007 selon les secteurs d'activité et les zones géographiques suivants :

Secteurs d'activité	Zones géographiques
Messagerie	France
Logistique contractuelle	Europe hors France
Freight Forwarding	Reste du monde
Route	

Par ailleurs et compte tenu du contexte réglementaire, Geodis a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 8 dès la clôture de décembre 2007. La norme IAS 14 n'est donc plus applicable.

Les données financières dans le cadre de la norme IFRS 8 sont celles relevant du *reporting* interne et utilisées par le décideur.

Informations données par secteurs d'activité	Informations données par zones géographiques
Produit des activités ordinaires ^(*)	Produit des activités ordinaires
Résultat des activités courantes ^(**)	Immobilisations corporelles et incorporelles
Immobilisations corporelles et incorporelles	
Créances clients	
Coût d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	

(*) Le total des produits des activités ordinaires n'est pas détaillé par produits et services, les informations nécessaires n'étant pas disponibles, notamment en raison du traitement des éliminations des transactions intra-groupe par produits et services.

(**) La norme IFRS 8 permet la communication d'un indicateur de performance opérationnelle non-GAAP, si celui-ci est utilisé dans le cadre du reporting interne et suivi de façon régulière.

Le Groupe a identifié comme indicateur non-GAAP de performance opérationnelle retraité des éléments non récurrents, le "Résultat des activités courantes" qui est présenté par Métier (Note 20). Cet indicateur est rapproché du résultat opérationnel présenté dans les états financiers du Groupe.

Cet indicateur non GAAP, défini à partir du résultat opérationnel, exclut les éléments suivants :

- plus ou moins-values de cession immobilières ;
- charges nettes de restructuration ;
- dépréciation des *goodwill* non affectés ;
- amortissement des *goodwill* affectés aux immobilisations incorporelles (clientèle, ...) ;
- coûts d'intégration des acquisitions de taille significative ;
- éléments inhabituels, c'est-à-dire les éléments non récurrents ayant un impact significatif sur les comptes, tel que le produit de la récupération de la TVA sur les péages en 2006.

La ventilation des données financières entre secteurs d'activité est faite selon la méthodologie suivante :

- affectation directe pour les entités mono-métier ;
- ventilation des entités multi-métiers :
 - par affectation directe pour les chiffres d'affaires et le résultat des activités courantes,
 - par identification des montants relatifs à chaque métier via les systèmes de suivi locaux (immobilisations corporelles, créances clients et/ou provisions pour risques et charges selon les entités),
 - par l'utilisation de clés de répartition lorsque les affectations mentionnées ci-dessus n'étaient pas possibles.

Note 3 | Faits marquants de l'année 2007 et de l'année 2006 (cf. Note 27)

A. Année 2007

- Au cours de l'année 2007, la participation AGF-Vie a été réduite de 9,23 % à 5,01 %. La part du flottant s'élevait à 40,53 % à fin décembre 2007 ;
- le Groupe a cédé les titres de ses filiales Delisle et Chenue au mois de janvier 2007 ;
- le Groupe a acquis les titres de TNT *Freight Management* (Wilson) en date du 5 février 2007, pour un montant définitif de 410,3 M€ ;
- afin de procéder à cette acquisition, le Groupe a procédé à une augmentation de capital de 158,8 M€ pour son montant brut.

B. Année 2006

- En 2006, la participation de Salvepar a été réduite de 8,59 % à 5,85 %. La part du flottant s'élevait à 35,44 % à fin décembre 2006 ;
- le Groupe n'a pas procédé à d'importantes variations de périmètre par acquisition ou cession sur l'année 2006 ;
- des opérations ponctuelles ont été réalisées :

- en janvier 2006, Geodis Deutschland a acquis le fond de commerce de Boos, société allemande de transport routier,
- en janvier 2006, Calberson SA a acquis 50 % du capital de Picardie Express pour devenir l'actionnaire majoritaire,
- en mars 2006, Calberson SA a acquis 25 % du capital de Flandre Express et en est devenu l'actionnaire unique,
- en juillet 2006, la filiale de Geodis au Mexique, Geodis Logistics Mexico, a été vendue à son management. Cette cession a permis au Groupe de céder une filiale non stratégique intervenant en Logistique contractuelle sur un portefeuille clients sans synergie avec le reste du Groupe,
- en novembre 2006, Geodis s'est engagé à acheter au groupe TNT sa Division spécialisée dans le *Freight Forwarding* : TNT *Freight Management*,
- en décembre 2006, Geodis SA a acquis 3,64 % du capital de Calberson GE pour devenir l'actionnaire unique ;

Les variations de périmètre sont analysées dans la Note 27.

Note 4 | Écarts d'acquisition non affectés

L'évolution des écarts d'acquisition depuis le 1^{er} janvier 2006 se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur Brute	Pertes de Valeur	Valeur Nette
AU 31 DÉCEMBRE 2005	180,7	- 78,9	101,8
Acquisitions ^(a)	2,7		2,7
Pertes de valeur ^(b)		- 4,9	- 4,9
Cessions, variations de change et reclasses	- 1,0	0,3	- 0,7
AU 31 DÉCEMBRE 2006	182,4	- 83,5	98,9
Acquisitions ^(c)	359,6		359,6
Pertes de valeur ^(d)		- 1,2	- 1,2
Cessions, variations de change et reclasses ^(e)	- 2,3	0,7	- 1,6
AU 31 DÉCEMBRE 2007	539,7	- 84,0	455,7

(a) En 2006, les acquisitions comprenaient principalement Picardie Express pour 1,5 M€ et Flandre Express pour 1,2 M€.

(b) En 2006, conformément à la norme IFRS 3, le goodwill d'Ibercondor avait été ajusté de - 0,3 M€ en contrepartie de l'affectation définitive à l'écart d'évaluation.

Des tests d'impairment avaient été réalisés sur l'ensemble des UGT comprenant des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le taux d'actualisation utilisé était de 8,31 % et le taux de croissance à long terme attendu de 1,8 %. Le test concernant l'UGT Ibercondor présentait une valeur d'utilité des actifs nettement inférieure à la valeur des actifs économiques dans les comptes, nécessitant une dépréciation totale du goodwill pour - 4,8 M€.

(c) Le 5 février 2007, Geodis a acquis TNT Freight Management (Wilson), la filiale spécialisée du groupe TNT dans le Freight Forwarding, générant un écart d'acquisition de 480,8 M€, dont 121,7 M€ affectés à la clientèle et à la marque, soit un montant non affecté de 359,1 M€.

(d) La diminution de - 1,2 M€ reportée en "pertes de valeur" représente la dépréciation du Bois Chaland pour - 0,6 M€ (suite à la cession des immobilisations) ainsi que celle d'Euromatic pour - 0,5 M€.

(e) La diminution de la valeur brute de - 2,3 M€, reportée en "cessions et variations de change" inclut une diminution de - 1,6 M€ liée à la cession des sociétés Chenue et Delisle.

Le goodwill de TNT Freight Management a été déterminé de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 déc. 2007	Au 30 juin 2007
Prix d'acquisition au 5 février 2007	410,3	410,3
Capitaux propres au 5 février 2007 ^(*) , après imputation des goodwill existants de TNT Freight Management	(62,5)	(28,3)
GOODWILL AU 5 FÉVRIER 2007 (AVANT FRAIS D'ACQUISITION)	472,8	438,6
Frais d'acquisition des titres	8,0	7,9
GOODWILL TOTAL POUR AFFECTATION (**)	480,8	446,5
Goodwill non affecté	359,1	387,3
Goodwill affecté	121,7	59,2

(*) Les goodwill existants dans les comptes de TNT Freight Management, soit 213,2 M€ au 31 décembre 2007 (212,8 M€ au 30 juin 2007), ont été impactés sur les capitaux propres d'ouverture.

(**) Goodwill = valeur d'acquisition des titres moins capitaux propres corrigés (négatifs dans ce cas) plus frais d'acquisition.

La différence entre le *goodwill* au 30 juin et le *goodwill* au 31 décembre 2007 provient essentiellement de la prise en compte d'un Impôt Différé Passif de - 36,5 M€ sur les éléments affectés du *goodwill*.

Depuis le 5 février 2007, Wilson a contribué au résultat net du groupe Geodis à hauteur de - 3,3 M€, compte tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition affecté pour - 9,4 M€ et des coûts d'intégration s'élevant à - 6,4 M€.

Les actifs et les passifs de TNT *Freight Management* à la date d'acquisition sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan initial d'acquisition	Ajustements	Bilan d'ouverture retraité au 5/02/2007	Annulation <i>goodwill</i> locaux	Bilan d'ouverture retraité après annulation des <i>goodwill</i> locaux
Immobilisations incorporelles	214,4	0,5	214,9	(213,2)	1,7
Immobilisations corporelles	8,2	(0,1)	8,1		8,1
Immobilisations financières	4,8	1,7	6,5		6,5
BFR	18,3	(41,4)	(23,1)		(23,1)
TOTAL	245,7	(39,3)	206,4	(213,2)	(6,8)
Capitaux propres	190,4	(39,7)	150,7	(213,2)	(62,5)
Intérêts minoritaires		0,4	0,4		0,4
Provisions	5,7	1,1	6,8		6,8
Endettement net	49,6	(1,1)	48,5		48,5
TOTAL	245,7	(39,3)	206,4	(213,2)	(6,8)

Compte tenu de la date d'acquisition du 2 février 2007, le compte de résultat enregistre seulement 11 mois d'activité. Pour information, le mois de janvier représente 72,5 M€ de chiffres d'affaires et un résultat net de - 5,3 M€.

Note 5 | Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2006	Acquisition Dotation	Diminution Reprise	Périmètre	Change et autres	2007
VALEUR BRUTE						
Logiciels	54,4	6,9	- 1,1	9,9	4,0	74,1
Droit au bail		0,3	- 0,3			
<i>Goodwill</i> affecté				121,7		121,7
Autres immobilisations incorporelles	9,4	8,3	- 0,6	- 5,9	- 4,9	6,3
TOTAL VALEUR BRUTE	63,8	15,5	- 2,0	125,7	- 0,9	202,1
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS						
Logiciels	- 42,8	- 14,5	0,8	- 8,4	0,1	- 64,8
<i>Goodwill</i> affecté		- 9,4				- 9,4
Autres immobilisations incorporelles	- 3,0	- 0,2	0,6	- 1,6	0,3	- 3,9
TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	- 45,8	- 24,1	1,4	- 10,0	0,4	- 78,1
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	18,0	- 8,6	- 0,6	115,7	- 0,5	124,0

L'augmentation de 8,3 M€ des autres immobilisations incorporelles reportée en "acquisition / dotation" inclut un montant de 6,0 M€ de frais d'acquisition des titres de TNT *Freight Management*, qui s'ajoute aux 2,0 M€ décaissés en 2006, soit un montant total de 8,0 M€.

Les dotations aux amortissements et provisions totalisant - 24,1 M€ comprennent :

- l'amortissement du *goodwill* affecté de Wilson pour - 9,4 M€ (amortissement entre 8 et 12 ans selon la nature de la clientèle) ;
- un amortissement exceptionnel de - 7,5 M€ pour un logiciel en cours de développement dont la faisabilité technique n'a pas abouti.

La colonne "périmètre" totalisant 115,7 M€ inclut :

- 121,7 M€ provenant de l'affectation de l'écart d'acquisition de TNT *Freight Management*, se décomposant de la manière suivante :
 - 102,7 M€ affectés à la clientèle,
 - 17,9 M€ affectés à la marque Wilson,
 - 1,1 M€ affectés à des logiciels,
 - 1,5 M€ de logiciels provenant du bilan d'acquisition de Wilson,
 - - 8,0 M€ des frais d'acquisition de titres de TNT *Freight Management*, transférés en écart d'acquisition.

La colonne "change et autres" inclut la mise en service des développements informatiques pour 3,9 M€.

Note 6 | Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	2006	Acquisition / Dotation	Diminution / Reprise	Périmètre	Reclas- sement	Change et autres	Dont crédit-bail		
							2007	2006	2007
VALEUR BRUTE									
Terrains	78,7	0,6	- 12,3	0,2	6,1		73,3	23,3	20,8
Constructions	493,4	44,5	- 65,0	- 2,6	18,4	- 0,1	488,6	208,2	214,4
Matériel et outillage	90,1	8,4	- 5,7	2,0	- 0,3	- 0,1	94,4	21,6	21,0
Matériel de transport	215,4	25,3	- 19,4	- 0,7	2,1	- 0,2	222,5	85,9	79,0
Matériel informatique	47,4	5,9	- 6,9	6,7	0,3	- 0,4	53,0	9,6	5,2
Autres immobilisations corporelles	129,7	17,1	- 12,2	13,7	- 0,3	- 1,2	146,8	3,1	4,8
Immobilisations en cours	4,2	3,3	- 0,1		- 4,0		3,4	0,4	0,4
TOTAL VALEUR BRUTE	1 058,9	105,1	- 121,6	19,3	22,3	- 2,0	1 082,0	352,1	345,6
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS									
Terrains	- 6,4	- 0,5	0,2	- 0,4			- 7,1		
Constructions	- 257,8	- 23,2	31,6	2,0	- 12,2	0,1	- 259,5	- 90,4	- 89,2
Matériel et outillage	- 62,5	- 8,0	4,7	- 1,2		0,1	- 66,9	- 15,2	- 15,9
Matériel de transport	- 153,9	- 17,4	15,9	0,7	0,5	0,1	- 154,1	- 49,5	- 51,7
Matériel informatique	- 39,0	- 5,8	6,7	- 4,6	- 0,4	0,3	- 42,8	- 9,2	- 5,0
Autres immobilisations corporelles	- 96,8	- 12,0	9,4	- 9,0	0,4	0,9	- 107,1	- 1,8	- 3,1
TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	- 616,4	- 66,9	68,5	- 12,5	- 11,7	1,5	- 637,5	- 166,1	- 164,9
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	442,5	38,2	- 53,1	6,8	10,6	- 0,5	444,5	186,0	180,7
Hypothèques et nantissements	1,9		- 0,5				1,4		
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE^(a)									
VALEURS BRUTES									
Terrains	6,2				- 5,8		0,4		
Constructions	18,0				- 17,4		0,6		
TOTAL VALEUR BRUTE	24,2				- 23,2		1,0		
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS									
Terrains									
Constructions	- 12,8				12,2		- 0,6		
TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	- 12,8				12,2		- 0,6		
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	11,4				- 11,0		0,4		

(a) À fin décembre 2006, les actifs détenus en vue d'être cédés étaient des ensembles immobiliers situés en France (site d'Évry pour 9,6 M€) et en Italie (agence de Como pour 1,8 M€). À fin décembre 2007, les actifs à céder concernent un terrain à Mützig en Alsace.

Note 7 | Titres mis en équivalence

A. Quote-part des sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de détention		QP des capitaux propres		QP de résultat de l'exercice	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>						
Noyon	35,59 %	35,59 %	2,5	2,9	0,3	0,2
Cogip	34,00 %	34,00 %	6,6	5,7	1,7	1,6
Autres			0,7	0,2	0,7	- 0,3
TOTAL			9,8	8,8	2,7	1,5

B. Tableau de variation des titres des sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage de détention 2007	Résultat de l'exercice		Écart de conversion	Mouvement de périmètre	Reclassement et Autres	2007
		2006	Distribution				
Noyon	35,59 %	2,9	0,3	- 0,7			2,5
Cogip	34,00 %	5,7	1,7	- 0,8			6,6
Autres		0,2	0,7		- 0,2		0,7
TOTAL		8,8	2,7	- 1,5	- 0,2		9,8

C. Chiffre d'affaires global des sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Produit des activités ordinaires	189,6	181,3

D. Agrégats des principales sociétés mises en équivalence (comptes sociaux retraités)

D.1. NOYON

(en millions d'euros)	2007	2006
Produit des activités ordinaires	38,0	35,5
Résultat net	1,0	1,1
Actif immobilisé net	6,7	6,1
Trésorerie nette	0,7	0,6
Capitaux Propres	6,7	8,0
Endettement net	9,7	7,7

D.2. COGIP

(en millions d'euros)	2007	2006
Produit des activités ordinaires	122,1	120,8
Résultat net	4,3	3,9
Actif immobilisé net	15,0	15,4
Trésorerie nette	19,8	18,1
Capitaux Propres	19,0	16,9
Endettement net	4,1	5,9

Note 8 | Instruments Financiers

➔ ACTIFS FINANCIERS 2007

(en millions d'euros)	Notes	2007 Valeur de bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Titres de participation	8A	5,9	5,9	0,3	5,6			
Prêts et autres immobilisations financières	8B	14,4	14,4			14,4		
ACTIFS NON COURANTS		20,3	20,3	0,3	5,6	14,4		
Clients et comptes rattachés	8C	981,2	981,2			981,2		
Autres actifs financiers courants ^(a)	8D	165,1	165,1			165,1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8E	147,5	147,5			147,5		
ACTIFS COURANTS		1 293,8	1 293,8			1 293,8		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 314,1	1 314,1	0,3	5,6	1 308,2		

➔ PASSIFS FINANCIERS 2007

(en millions d'euros)	Notes	2007 Valeur de bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Dettes financières et dérivés non courants	8F	393,5	393,1				393,5	
PASSIFS NON COURANTS		393,5	393,1				393,5	
Fournisseurs et comptes rattachés ^(a)		606,4	606,4				606,4	
Autres passifs financiers courants ^(a)	8G	492,6	492,6				492,6	
Dettes financières et dérivés courants	8F	175,5	175,5				176,0	- 0,5
PASSIFS COURANTS		1 274,5	1 274,5				1 275,0	- 0,5
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		1 668,0	1 667,6				1 668,5	- 0,5

➔ ACTIFS FINANCIERS 2006

(en millions d'euros)	Notes	2006 Valeur de bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Titres de participation	8A	4,6	4,6	0,4	4,2			
Prêts et autres immobilisations financières	8B	12,5	12,5			12,5		
ACTIFS NON COURANTS		17,1	17,1	0,4	4,2	12,5		
Clients et comptes rattachés	8C	841,9	841,9			841,9		
Autres actifs financiers courants ^(a)	8D	131,8	131,8			131,8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8E	161,6	161,6			161,6		
ACTIFS COURANTS		1 135,3	1 135,3			1 135,3		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 152,4	1 152,4	0,4	4,2	1 147,8		

➔ PASSIFS FINANCIERS 2006

(en millions d'euros)	Notes	2006 Valeur de bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Dettes financières et dérivés non courants	8F	135,0	134,3				135,0	
PASSIFS NON COURANTS		135,0	134,3				135,0	
Fournisseurs et comptes rattachés ^(a)		515,1	515,1				515,1	
Autres passifs financiers courants ^(a)	8G	444,2	444,2				444,2	
Dettes financières et dérivés courants	8F	183,8	183,8				183,8	
PASSIFS COURANTS		1 143,1	1 143,1				1 143,1	
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		1 278,1	1 277,4				1 278,1	

(a) La maturité des fournisseurs et comptes rattachés ainsi que celle des autres actifs et passifs financiers courants est inférieure à un an.

A. Titres de participation

(en millions d'euros)	2007	2006
Montant brut	10,0	8,6
Provision pour dépréciation	- 4,1	- 4,0
MONTANT NET	5,9	4,6

Les titres de participation non consolidés concernent des titres de sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable.

L'augmentation nette de + 1,3 M€ entre décembre 2006 et décembre 2007 est principalement due à :

- l'entrée de périmètre des titres Cargo Center dans le cadre de l'acquisition de Wilson pour 2,7 M€ ;

- la cession des titres Proparco pour - 0,9 M€ ;
- la première consolidation de Calberson Slovakia et BM Services pour - 0,6 M€.

B. Prêts et autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	2007	2006
Montant brut	15,3	13,6
Provision pour dépréciation	- 0,9	- 1,1
MONTANT NET	14,4	12,5

Les autres immobilisations financières ne constituent pas un montant significatif et sont donc globalisées avec les prêts.

C. Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	2007	2006
Montant brut	1 039,3	895,6
Provision pour dépréciation	- 58,1	- 53,7
MONTANT NET	981,2	841,9

Les créances clients non échues ou échues depuis moins de deux mois ne sont pas provisionnées, sauf si un événement (faillite annoncée, cessation de paiement...) le justifie. Les créances dues depuis plus de deux mois sont provisionnées selon un barème progressif allant de 25 % à 100 % de la créance.

Afin d'améliorer leurs délais clients, les filiales italiennes ont mis en place un programme de cessions de créances. À fin décembre 2007, le montant des créances cédées s'élève à 6,6 M€. L'ensemble des risques et notamment le risque de non-paiement et le risque de retard ayant été transférés, le montant de ces créances cédées n'est donc pas inclus dans le compte clients au 31 décembre 2007.

D. Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	2007	2006
Créances sur correspondants	36,3	22,3
État et autres collectivités publiques	83,5	73,2
Avances et acomptes sur commandes	11,2	9,0
Personnel	4,3	3,1
Autres	29,8	24,2
TOTAL	165,1	131,8

Les autres actifs financiers courants ont une maturité inférieure à un an.

E. Trésorerie et équivalents de trésorerie

E.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN

(en millions d'euros)	2007	2006
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE^(a)	147,5	161,6
Plus-values latentes	NS	NS

(a) Les disponibilités soumises à des limitations d'emplois par le Groupe représentent 7,5 M€ à fin décembre 2007 et concernent principalement la Chine, l'Inde et le Chili.

E.2. PASSAGE DE LA TRÉSORERIE DU BILAN AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2007	2006
Disponibilités	141,9	92,4
Intérêts courus à recevoir	0,2	
SICAV monétaires	2,4	65,0
Compte-courant actif		1,6
Prêts et créances < 1 an	3,0	2,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (ACTIFS)	147,5	161,6
Concours bancaires courants	129,4	146,4
Intérêts courus	0,4	0,2
Compte-courant passif	6,0	5,9
TRÉSORERIE PASSIVE	135,8	152,5
Prêts et créances < 1 an et VMP	- 3,0	- 2,6
TRÉSORERIE NETTE	8,7	6,5

F. Dettes financières

(en millions d'euros)	À moins de 1 an	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 6 ans	À plus de 6 ans	Montant Total	Taux fixe	Taux variable
Montant à décembre 2007							
Crédits de trésorerie	129,8				129,8		129,8
Emprunts	24,8	44,8	171,2	59,1	299,9		299,9
Location-financement (dont crédit-bail)	20,9	18,8	36,8	62,8	139,3	34,6	104,7
ENDETTEMENT BRUT	175,5	63,6	208,0	121,9	569,0	34,6	534,4
Disponibilités et autres placements à moins d'un an	- 147,5				- 147,5		- 147,5
ENDETTEMENT NET	28,0	63,6	208,0	121,9	421,5	34,6	386,9
Endettement brut par devise :							
Dont en euros					552,7		
Dont en dollars US					3,5		
Dont en livres sterling					0,5		
Dont autres devises					12,3		
Montant à décembre 2006							
Crédits de trésorerie ^(a)	146,6				146,6	0,1	146,5
Emprunts	10,3	3,9	6,3	9,4	29,9	3,5	26,4
Location-financement (dont crédit-bail)	26,9	20,2	40,8	54,4	142,3	49,0	93,3
ENDETTEMENT BRUT	183,8	24,1	47,1	63,8	318,8	52,6	266,2
Disponibilités et autres placements à moins d'un an	- 161,6				- 161,6		- 161,6
ENDETTEMENT NET	22,2	24,1	47,1	63,8	157,2	52,6	104,6

(a) Dont 74,2 M€ de titrisation à fin décembre 2006. Il n'y a plus de titrisation à fin décembre 2007.

L'endettement net du Groupe à fin décembre 2007 est de 421,5 M€.

Pour financer l'acquisition de TNT *Freight Management* (Wilson), Geodis a signé le 16 janvier 2007 un prêt syndiqué arrangé en prise ferme par BNP Paribas. Ce nouveau financement d'un montant total de 610 M€ se décompose en :

- un prêt relais d'un montant de 145 M€ qui a été remboursé en totalité le 16 février 2007 par le produit net reçu de l'augmentation de capital ;
- un prêt de 315 M€ remboursable selon un plan d'amortissements progressifs. Ce prêt a été en partie remboursé par anticipation conformément à certaines clauses du contrat et représente, à fin décembre 2007 un montant de 280 M€. Les amortissements sont

progressifs ; le premier interviendra en janvier 2008 et le dernier en juillet 2013 ;

- un crédit *revolving* d'un montant de 150 M€ remboursable en totalité à la fin d'une période de 7 ans. Ce crédit est venu remplacer en partie le crédit syndiqué signé en 2005 qui a donc été annulé à l'initiative de Geodis.

Les taux d'intérêts variables sont l'Euribor (Euro) et le Libor (USD, SEK, GBP) augmentés d'une marge qui varie en fonction d'un ratio de *leverage* (dette financière nette consolidée sur EBITDA consolidé). Ces marges peuvent varier de 0,425 % à 1,15 %. La définition de l'EBITDA retenue pour le calcul de ce ratio est : le résultat opérationnel plus les

moins-values de cessions plus les provisions nettes sur actifs circulant, sur actifs immobilisés et pour risques et charges, plus les dotations aux amortissements, moins les plus-values de cessions, retraité des charges de restructuration.

Les cas de remboursements anticipés de ce prêt syndiqué sont les suivants :

- remboursement anticipé volontaire à l'initiative de l'emprunteur ;
- remboursement anticipé obligatoire lié à un changement de contrôle de l'emprunteur ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur des produits reçus de cessions d'actifs ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur des produits nets reçus suite à un appel au marché ;
- remboursement anticipé obligatoire à hauteur de tout produit net reçu au titre de la garantie d'actif et de passif donnée par le vendeur et qui ne ferait pas l'objet de décaissement pour le groupe Geodis ;

- remboursement anticipé obligatoire en cas de non-respect des engagements donnés par l'emprunteur et ses filiales ;
- remboursement anticipé obligatoire si le ratio de *leverage* tel que défini ci-dessus est supérieur à 3,25 à chaque échéance semestrielle (juin et décembre).

Au 31 décembre 2007, le ratio de *leverage* est respecté, le prêt relais a été entièrement remboursé et le prêt amortissable ayant été partiellement remboursé par, notamment, une partie des recettes provenant des cessions d'actifs, représente désormais 280,0 M€. Le crédit *revolving* n'est pas utilisé.

Avant couverture de taux, l'endettement brut au 31 décembre 2007 est constitué à 93,9 % de dettes à taux variable. Les emprunts et les contrats de location-financement font l'objet de couvertures sous forme de swap de taux et de tunnel d'un montant de 167,6 M€. Après couverture, la part de l'endettement à taux variable représente 64,5 % de l'endettement brut et 52,0 % de l'endettement net.

G. Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes sur correspondants	34,6	37,3
État et autres collectivités publiques	145,5	130,5
Avances et acomptes reçus	8,0	13,1
Personnel	221,5	200,6
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	10,1	6,4
Autres	72,9	56,3
TOTAL	492,6	444,2

Les autres passifs financiers courants ont une maturité inférieure à un an.

Note 9 | Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2007	2006	Écart	Dont variation d'activité	Dont autres variations ^(*)
Valeurs d'exploitation	7,5	6,7	0,8	0,8	
Clients et comptes rattachés	981,2	841,9	139,3	32,3	107,0
Acomptes clients	- 8,0	- 13,1	5,1	6,1	- 1,0
Fournisseurs et comptes rattachés	- 606,4	- 515,1	- 91,3	- 20,2	- 71,1
Acomptes fournisseurs	11,2	9,0	2,2	2,2	
Autres	- 312,3	- 288,1	- 24,2	- 2,1	- 22,1
BFR D'EXPLOITATION	73,2	41,3	31,9	19,1	12,8
Créances sur cessions d'immobilisations	2,1	1,0	1,1	1,1	
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	- 10,1	- 6,4	- 3,7	- 3,7	
État, IS et impôt différé	- 15,3	12,5	- 27,8	10,2	- 38,0
Autres	0,5	1,6	- 1,1	- 1,5	0,4
BFR HORS EXPLOITATION	- 22,8	8,7	- 31,5	6,1	- 37,6
BFR TOTAL	50,4	50,0	0,4	25,2	- 24,8

(*) Au niveau du BFR total, les "autres variations" incluent :

- l'entrée de périmètre de TNT Freight Management pour - 23,1 M€, dont - 36,5 M€ d'impôt différé passif lié à la première comptabilisation de l'écart d'acquisition affecté ;
- l'entrée de périmètre des sociétés Calberson Slovakia et Quercy Express + 0,3 M€.

Note 10 | Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	2007	2006
AU 1^{ER} JANVIER	8,3	8,5
Variations de périmètre ^(a)	0,2	- 1,8
Dividendes versés ^(b)	- 2,1	- 2,3
Autres ^(c)		1,1
Résultat revenant aux minoritaires	3,7	2,8
À LA CLÔTURE	10,1	8,3

(a) Sur 2006, les variations de périmètre sont principalement liées au rachat des intérêts minoritaires de Flandre Express pour - 1,3 M€ et Picardie Express pour - 0,3 M€.

(b) En 2007, des dividendes ont été versés aux minoritaires par GIE France Express pour - 0,5 M€, Transports Bernis pour - 0,3 M€, la SNC Bercy pour - 0,2 M€, Calberson Grèce pour - 0,2 M€ et d'autres entités pour - 0,9 M€.

En 2006, des dividendes ont été versés aux minoritaires par GIE France Express pour - 0,5 M€, Flandre Express pour - 0,4 M€, Transports Bernis pour - 0,4 M€, et d'autres entités pour - 1,0 M€.

(c) En 2006, le mouvement "autres" correspond à l'affectation de pertes aux associés de la SNC Bercy pour 1 M€.

Note 11 | Provisions

A. Provisions pour engagements envers le personnel

(en millions d'euros)	2006	Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclas-sements	Change et autres	2007	Dont courant	Dont non courant
Pensions, indemnités de départ en retraite et autres engagements	33,7	5,7	8,5	- 3,0	- 2,0	0,3	- 0,4	42,8		42,8
TFR Italie ^(a)	16,7		0,8	- 2,7	- 2,1			12,7		12,7
Médailles du travail	3,6		0,6	- 0,1	- 0,2		- 0,1	3,8		3,8
TOTAL ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	54,0	5,7	9,9	- 5,8	- 4,3	0,3	- 0,5	59,3		59,3

(a) En Italie, les salariés du Groupe bénéficient du *Trattamento di Fine Rapporto di lavoro subordinato (TFR)*. Cette indemnité de fin de contrat de travail, due par l'employeur sans considération du motif de rupture du contrat, prend la forme d'un versement unique représentant 1/14^{ème} de la rémunération annuelle par année d'ancienneté. Suite à la réforme de la TFR au 1^{er} janvier 2007 (passage d'un régime de prestations définies à un régime de cotisations définies), un « curtailment », soit une réduction des droits futurs, a été constaté. L'impact de cette réduction s'est traduit par une reprise de provision de -2,1 M€, avec impact résultat. De plus, le montant de la TFR au 31 décembre 2006 a été recalculé en excluant la projection des salaires jusqu'à la fin de carrière des salariés. Aucune dotation n'a été constatée sur l'exercice, la charge 2007 de TFR étant comptabilisée directement en frais de personnel. Le montant de 5,7 M€ reporté dans la colonne « périmètre » inclut l'entrée de périmètre de TNT Freight Management (Geodis Wilson) pour 6,3 M€ et la sortie des sociétés Delisle et Chenue suite à leur cession pour -0,6 M€.

Les éléments permettant de justifier le montant de la provision au titre des différents avantages envers le personnel sont repris dans le tableau de la page suivante (hors médailles du travail, soit 3,8 M€ et autres avantages à long terme, pour 5,8 M€).

	2007	2006
Montants reconnus au bilan		
Valeur actuelle des obligations	74,8	75,2
Juste valeur des actifs de couverture	- 25,1	- 26,3
SITUATION NETTE SUR LES PLANS FINANCÉS	49,7	48,9
Pertes (gains) actuariels non reconnus	0,1	- 2,9
Coût des Services Passés non reconnus	- 0,4	
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	49,4	46,0
Provision pour pensions et avantages similaires	49,7	46,4
Actifs de retraite (plans en situation de surfinancement)	- 0,3	- 0,4

	2007	2006
Montants comptabilisés en charge		
Coût des Services Rendus	3,9	5,4
Coût Financier	3,5	3,0
Rendement attendu des actifs	- 1,5	- 1,3
Pertes (Gains) actuariels reconnus	- 0,1	
Coût des Services Passés		0,1
Effet de Liquidations/Réductions	- 3,7	
Écart de change et autres	0,4	
CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	2,5	7,2

	2007	2006
Réconciliation du passif net comptabilisé		
Passif à l'ouverture	46,0	42,0
Transfert d'obligation	6,1	0,2
Charges comptabilisées	2,5	7,2
Prestations nettes et cotisations	- 4,8	- 3,4
Effet des écarts de change	- 0,4	
PASSIF NET À LA CLÔTURE	49,4	46,0

	2007	2006
Principales hypothèses (moyennes pondérées)		
Taux d'actualisation	5,25 %	4,50 %
Taux de rendement attendu	5,00 %	5,60 %

	2007	2006
Principales hypothèses sur le périmètre international (moyennes pondérées)		
Taux d'actualisation	De 4,4 % à 5,3 %	De 4,2 % à 5,3 %
Taux de rendement attendu	De 4,5 % à 6,5 %	De 4,5 % à 6,5 %

	2007	2006
Au cours de 5 derniers exercices (dont celui en cours)		
Valeur actualisée au titre des régimes à prestations définies	74,8	75,2
Juste valeur des actifs de couverture	- 25,1	- 26,3
SITUATION NETTE	49,7	48,9
Écarts d'expérience sur les obligations	2,4	1,4
Écarts d'expérience sur les actifs	- 1,3	0,1

B. Provisions pour risques

(en millions d'euros)	2006	Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclas-sements	Change et autres	2007	Dont courant	Dont non courant
Risques tenant à des litiges ^(b)	33,7	0,1	17,6	- 14,2	- 3,5	- 0,1		33,6	30,5	3,1
Risques sur filiales	3,9		0,2	- 1,5				2,6	0,3	2,3
Autres risques et charges ^(c)	19,8	- 0,1	2,5	- 2,7	- 1,7	- 0,1	- 0,1	17,6	7,5	10,1
PROVISIONS POUR RISQUES	57,4		20,3	- 18,4	- 5,2	- 0,2	- 0,1	53,8	38,3	15,5

(b) Les provisions pour litiges comprennent les provisions constituées pour faire face aux avaries et manquants inhérents aux activités du Groupe qui ont un caractère récurrent pour 17,9 M€ au 31 décembre 2007 et les provisions constituées au cas par cas dans le cadre de litiges commerciaux particuliers pour 15,7 M€ sur la même période.

(c) Au 31 décembre 2007, les "Autres provisions pour risques et charges" comprennent des provisions destinées à couvrir tous les autres risques et charges, identifiés au sein du Groupe, notamment une provision de 7,7 M€ après actualisation (l'échéance de cette provision est 2008/2009), relative à des coûts contractuellement définis de fermeture de sites suite à la cession de l'ensemble immobilier de Batignolles.

C. Provisions pour charges

(en millions d'euros)	2006	Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclas-sements	Change et autres	2007	Dont courant	Dont non courant
Total engagements envers le personnel ^(d)	54,0	5,7	9,9	- 5,8	- 4,3	0,3	- 0,5	59,3		59,3
Coûts de terminaison des contrats pluriannuels	31,7		7,5	- 4,1	- 4,9	- 0,5		29,7	16,8	12,9
Surfaces vides	0,8		0,6	- 0,3	- 0,3	0,1		0,9	0,9	
Coûts de restructuration	7,1		7,0	- 5,0	- 1,1			8,0	8,0	
Remise en état	4,7	0,2	1,8	- 1,4	- 0,2	0,1	- 0,1	5,1	1,6	3,5
Provisions pour impôt et IFA			0,1	- 0,1		0,1	0,1	0,2	0,2	
PROVISIONS POUR CHARGES	98,3	5,9	26,9	- 16,7	- 10,8	0,1	- 0,5	103,2	27,5	75,7

d) Le montant total des engagements au 31 décembre 2007 liés aux indemnités de départ en retraite a été estimé sur la base d'une étude actuarielle retenant les principales hypothèses suivantes pour les filiales françaises :

- taux d'actualisation 5,25 % ;
- départ à la retraite volontaire en moyenne à 60 ans pour le personnel non cadre, donnant lieu à une indemnité soumise à charges sociales au taux de 45 % ;
- départ à la retraite en moyenne à 62 ans pour le personnel cadre, donnant lieu à une indemnité soumise à charges sociales au taux de 45 % ;
- taux de rotation défini par classe d'âge et par catégorie socio-professionnelle ;
- taux d'augmentation des salaires défini par entité et catégorie socio-professionnelle ;

Le montant de 5,7 M€ reporté dans la colonne "périmètre" inclut l'entrée de périmètre de TNT Freight Management (Geodis Wilson) pour 6,3 M€ et la sortie des sociétés Delisle et Chenue suite à leur cession pour - 0,6 M€.

D. Total des provisions

(en millions d'euros)	2006	Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclas- sements	Change et autres	2007	Dont courant	Dont non courant
TOTAL	155,7	5,9	47,2	- 35,1	- 16,0	- 0,1	- 0,6	157,0	65,8	91,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			46,7	- 34,9	- 16,0					
RÉSULTAT FINANCIER			0,5	- 0,2	0,0					

Note 12 | Charges et consommations

(en millions d'euros)	2007	2006
Frais de sous-traitance ^(a)	- 2 649,7	- 1 878,6
Autres achats et services extérieurs ^(b)	- 703,9	- 643,9
TOTAL	- 3 353,6	- 2 522,5
Sous-traitance en % du CA	55,41 %	49,64 %

(a) Les frais de sous-traitance incluent les coûts de transport ferroviaire, aérien et maritime, pour lesquels Geodis ne possède aucun moyen propre. Ils incluent également les frais de transport routier et les frais de stockage et de manutention résultant de l'arbitrage économique permanent entre moyens propres et sous-traitance.

(b) Ce poste comprend les achats consommés de gasoil. En application de sa politique de gestion des risques, le Groupe a mis en place une couverture sur le gasoil en 2006 et ce jusqu'en mars 2007 par l'achat de plusieurs caps basés sur l'indice de référence ULSD 50 ppm. Le montant des primes et le résultat relatif à ces couvertures sont comptabilisés dans le résultat financier.

Note 13 | Charges de personnel, rémunérations et effectifs

(en millions d'euros)	2007	2006
Charges de personnel du Groupe	- 1 042,4	- 915,6
Charges de personnel détaché et intérimaire	- 152,1	- 136,4
Participation et intéressement	- 21,4	- 20,9
TOTAL	- 1 215,9	- 1 072,9

Les effectifs employés par le Groupe, y compris le personnel détaché, se répartissent comme suit :

Effectif annuel	2007	2006
Cadres	2 742	2 480
Non cadres	22 789	21 325
EFFECTIF DU GROUPE	25 531	23 805

Le Groupe, tant en France que dans les nombreux pays étrangers où il est présent, adapte les systèmes de rémunération aux conventions locales en vigueur.

Des accords spécifiques d'intéressement existent pour des sociétés du Groupe en France. Ils sont signés pour trois ans et s'appuient sur des critères de performance.

➔ VALORISATION DES PLANS DE STOCK OPTIONS

Conformément aux principes énoncés en note 2.M, les plans accordés sont évalués comme suit :

	Plan n° 9 ^(*)	Plan n° 9 (options d'achat) ^(*)	Plan n° 10 ^(**)	Plan n° 10 (options d'achat) ^(**)	Total
Date d'attribution	14/09/2006	14/09/2006	14/03/2007	14/03/2007	
Date d'expiration	13/09/2014	13/09/2014	13/03/2015	13/03/2015	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	65 310	53 445	26 464	38 539	
Nombre d'actions à évaluer	65 310	53 445	26 464	38 539	
Hypothèses					
Prix d'exercice (en euros)	121,69	121,69	155,74	155,74	
Cours du sous-jacent (en euros)	125,74	125,74	153,00	153,00	
Durée d'exercice attendue (en années)	5	5	5	5	
Volatilité	30,00 %	30,00 %	30,00 %	30,00 %	
Taux de dividendes	1,90 %	1,90 %	1,60 %	1,60 %	
Taux sans risque	3,70 %	3,70 %	4,15 %	4,15 %	
Prorata 2007 (en nombre de jours)	365	365	292	292	
VALEUR UNITAIRE DE L'OPTION	34,26	34,26	42,37	42,37	
CHARGE DE L'EXERCICE 2007 (en millions d'euros)	1,0	1,0	0,4	0,4	2,8

Période d'acquisition des droits :

(*) 2 ans

(**) 3 ans

Note 14 | Autres produits d'exploitation nets

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat de cessions ^(a)	41,6	18,7
Autres ^(b)	32,9	38,4
TOTAL	74,5	57,1

(a) En 2007, ce poste comprend la plus-value immobilière réalisée sur la cession de l'entrepôt de Venlo aux Pays-Bas pour un montant de 23,9 M€ ainsi que la plus-value sur la cession du site du Bois-Chaland en France pour 7,1 M€.

(b) Ce poste comprend les reprises de provisions utilisées, les pertes sur créances irrécouvrables et les autres produits et charges :

À fin décembre 2007, les reprises de provisions utilisées s'élevaient à 27,4 M€, les pertes sur créances irrécouvrables sont de - 8,3 M€ et les autres produits nets s'élevaient à 13,8 M€.

Au titre de 2006, les reprises de provisions utilisées s'élevaient à 42,1 M€, les pertes sur créances irrécouvrables étaient de - 13,5 M€, les autres produits nets s'élevaient à 9,8 M€ et concernaient essentiellement la régularisation de la TVA sur péages et autoroutes.

Note 15 | Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2007	2006
Dotations nettes aux amortissements ^(a)	- 91,6	- 74,4
Dotations et Reprises de provisions d'exploitation ^(b)	- 25,2	- 18,0

(a) L'augmentation de la dotation nette entre 2006 et 2007 provient essentiellement de :

- l'amortissement du fonds de commerce de Geodis Wilson pour - 9,4 M€ ;

- un amortissement exceptionnel de - 7,5 M€ pour un logiciel en cours de développement dont la faisabilité technique n'a pas abouti.

(b) Au 31 décembre 2007, ce poste prend en compte :

- une dotation pour dépréciation de l'écart d'acquisition d'Euromatic pour - 0,5 M€ ;

- une dotation nette pour dépréciation clients et débiteurs pour - 1,3 M€ ;

- des dotations pour provisions pour risques, nettes de reprises pour - 25,0 M€ ;

- une reprise nette sur dépréciation d'actif pour 1,6 M€.

Au 31 décembre 2006, ce poste prenait en compte :

- une dotation pour dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale espagnole Ibercondor pour - 4,8 M€ ;

- des dotations pour provisions pour risques, nettes de reprises pour - 22,4 M€ ;

- une reprise nette de dotations pour dépréciation clients et débiteurs pour 8,8 M€ ;

- des reprises sur dépréciation d'actif pour 0,4 M€.

Note 16 | Charges financières nettes

(en millions d'euros)	2007	2006
COÛT FINANCIER DE L'ENDETTEMENT NET	- 27,8	- 13,2
Couvertures, coûts des <i>swap</i> , gains et pertes de change	- 4,1	- 1,6
Juste valeur des instruments dérivés	0,1	0,3
Actualisation d'instruments financiers	0,1	- 0,2
Actualisation de provisions	- 0,3	- 0,2
Frais financiers sur PIDR	- 2,0	- 1,7
Juste valeur des titres de participations par le résultat	- 0,1	
Autres (provisions, plus ou moins values financières, dividendes reçus)	- 0,6	- 1,0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 6,9	- 4,4
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	- 34,7	- 17,6

L'augmentation des charges financières en 2007 est principalement due à l'endettement lié à l'acquisition de TNT *Freight Management*

(Wilson) pour - 13,8 M€ et les charges financières des entités Wilson pour - 8,5 M€.

Note 17 | Impôts sur les résultats

A. Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt se rapporte aux filiales à l'étranger, aux bénéfices réalisés par les filiales françaises du Groupe qui ne font pas partie du régime d'intégration fiscale et aux bénéfices du Groupe fiscal intégré.

Au 31 décembre 2007, le montant des actifs d'impôts différés (IDA) non comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable est de

57,3 M€ contre 45,2 M€ au 31 décembre 2006. Ces IDA correspondent essentiellement à des reports déficitaires de sociétés étrangères. À fin décembre 2007, l'entrée de périmètre de TNT *Freight Management* génère un excédent d'IDA non constaté de 10,6 M€.

Le périmètre d'intégration fiscale en France comprend 142 sociétés (y compris la Société-mère intégrante) au 31 décembre 2007, contre 141 au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôt courant	- 36,8	- 34,2
Impôt différé	3,5	- 4,9
TOTAL IMPÔT	- 33,3	- 39,1
Dont économie d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ^(a)	24,6	12,4

(a) En application de la convention d'intégration fiscale française, l'écart constaté le cas échéant entre l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à Geodis SA et celui dû par Geodis SA au Trésor est comptabilisé en résultat.

B. Preuve d'impôt

La réconciliation entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt réelle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	57,4	51,2
Impôt courant	- 36,8	- 34,2
Impôt différé	3,5	- 4,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	90,7	90,3
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 2,7	- 1,5
Différences permanentes (fiscales et consolidées)	- 17,7	0,5
Imputations sur déficits non activés	- 4,4	- 6,0
Déficits de la période non activés	37,0	26,0
Crédits d'impôts et autres imputations	- 1,1	
RÉSULTAT TAXABLE AU TAUX COURANT	101,8	109,3
Taux	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX COURANT	- 35,0	- 37,6
Différentiel de taux	3,1	1,1
Autres impôts (IRAP...)	- 3,1	- 1,6
Impact impôt sans effet résultat sur la période	1,7	- 1,0
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	- 33,3	- 39,1

Le montant de - 17,7 M€ reporté en différences permanentes inclut - 21,3 M€ d'abandons de créance (principalement envers Geodis Iberia), neutralisés en consolidation mais générant un gain d'Impôt Société.

C. Reports déficitaires

Du fait des modifications législatives, le solde des moins-values à long terme sur titres de participation est perdu à compter du 1^{er} janvier 2007.

(en millions d'euros)	2007	2006
Moins-values à long terme (base)	Néant	1,8

D. Impôts différés par nature

(en millions d'euros)	2006	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	2007
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS	6,3		- 0,1	1,0	7,2
Provisions non déductibles (CTC, restructuration...)	14,9		- 1,0	- 0,1	13,8
Retraite	8,9	1,0		- 0,1	9,8
Congés payés, Participation, Organic	9,4		- 0,1		9,3
Autres (intérêts Batignolles, quote-part de résultat...)	2,8	2,1		- 1,4	3,5
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	36,0	3,1	- 1,1	- 1,6	36,4
Amortissements dérogatoires	- 1,2	- 1,9			- 3,1
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS SUR DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	- 1,2	- 1,9			- 3,1
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS SUR DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	34,8	1,2	- 1,1	- 1,6	33,3
Location-financement	- 15,0		0,8		- 14,2
Écarts d'évaluation	- 5,7		4,9	- 36,5	- 37,3
Autres	- 1,0	- 2,0		0,4	- 2,6
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS SUR RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	- 21,7	- 2,0	5,7	- 36,1	- 54,1
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	19,4	- 0,7	4,5	- 36,8	- 13,6

S'agissant d'une analyse par nature, les impôts différés actifs et passifs sur les différences temporaires ne sont pas compensés.

E. Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	2007	2006
Différences temporaires actif	16,5	14,2
Déficits reportables	7,2	6,3
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	23,7	20,5
Différences temporaires passif	37,3	1,1
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	37,3	1,1
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	- 13,6	19,4

Les impôts différés nets comptabilisés au bilan ont fait l'objet d'une compensation actif - passif par entité fiscale.

F. Délai de récupération des impôts différés

La balance d'impôts différés passifs nets de - 13,6 M€ se décompose de la manière suivante :

- **+ 7,2 M€ sur déficits**, estimés se renverser sur un horizon de 3 ans ;
- **+ 33,3 M€ sur différences fiscales (dont 31,4 M€ sur le périmètre France) :**
 - + 9,9 M€ estimés se renverser sur un horizon d'un an (congrés payés, participation, Organic, commission d'escompte sur la cession du site immobilier de Batignolles),
 - + 2,0 M€ estimés se renverser sur un horizon de 2 ans (provision pour remise en état du site Batignolles),

- Le solde, soit 21,4 M€, est composé de divers éléments (provisions retraites, litiges, surfaces vides) dont l'horizon de renversement est difficilement déterminable ;

- **- 54,1 M€ sur retraitements de consolidation**, concernant essentiellement l'amortissement du *goodwill* affecté de TNT *Freight Management* pour - 36,5 M€ et d'immobilisations en crédit-bail. L'horizon de renversement est fonction de la durée d'amortissement du *goodwill* non affecté et de la durée des contrats de crédit-bail :
 - 5 à 12 ans pour le *goodwill* non affecté de TNT *Freight Management*,
 - 4 à 6 ans pour les contrats de crédit-bail mobiliers,
 - 8 à 10 ans pour les contrats de crédit-bail immobiliers.

Note 18 | Engagements financiers

A. Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	2006	2007	1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES					
Dettes à Long terme ^(a)	29,9	299,9	24,8	216,0	59,1
Obligations en matière de location-financement ^(b)	142,3	139,3	20,9	55,6	62,8
Contrats de location simple ^(b)	462,8	544,3	163,3	261,0	120,0
Obligations d'achat irrévocables ^(c)	462,9	2,9	néant	2,9	néant
Autres obligations à Long Terme ^(d)	36,6	47,2	41,2	néant	6,0
TOTAL	1 134,5	1 033,6	250,2	535,5	247,9

(a) Cf. Note 8.F. Les immobilisations prises en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan pour 139,3 M€.

(b) Les engagements en matière de location simple correspondent aux loyers dus entre le 31 décembre 2007 et la première possibilité légale de se désengager du bail. La variation entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 s'explique par la signature de nouveaux baux commerciaux en France et aux Pays-Bas dans l'activité de Logistique et par la prise en compte des locations simples de TNT *Freight Management* (Wilson).

(c) Geodis a acquis définitivement les titres de TNT *Freight Management* (Wilson) pour 410,3 M€ en date du 5 février 2007.

(d) À fin décembre 2007, les "autres obligations à long terme" comprennent :

- 36,2 M€ au titre des GIE dont Geodis est membre, et de ce fait est tenu solidairement des dettes :

- GIE 79 Express et GIE Prisme pour un total d'engagements hors bilan de 1,1 M€ ;

- GIE Financière Sceta, dont Geodis est sorti en date du 30 juin 2005. Néanmoins, une dette de 35,1 M€ (dont intérêts) pour laquelle Geodis est solidaire jusqu'à son extinction est encore inscrite dans les comptes du GIE. Geodis a reçu d'un autre membre du GIE une garantie l'exonérant de tout risque relatif à la défaillance des autres membres ;

- 10,0 M€ de reprise par Geodis des engagements de TNT au profit de Wilson, et ce jusqu'au 31 décembre 2008 ;

- 0,3 M€ de garantie de passif sur fiscalité pour les sociétés Delisle et Chenue cédées en début d'année 2007.

B. Autres engagements commerciaux donnés

(en millions d'euros)	2006	2007	1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX DONNÉS					
Lettres de crédit	néant	néant	néant	néant	néant
GARANTIES					
cautions douanes ^(e)	152,6	192,3	136,9	17,4	38,0
créances cédées non échues	néant	néant	néant	néant	néant
nantissements, hypothèques et sûretés réelles ^(f)	1,9	429,2	0,6	0,8	427,8
avals cautions et garanties données	100,0	86,8	46,4	11,9	28,5
Obligations de rachat	néant	néant	néant	néant	néant
Autres engagements commerciaux ^(g)	néant	63,2	3,6	26,0	33,6
TOTAL	254,5	771,5	187,5	56,1	527,9

(e) Le Groupe accorde dans le cadre de son activité des garanties et cautions bancaires et met en place également dans le cadre de certains contrats commerciaux des cautions de bonne exécution. Certaines filiales effectuent des transports de produits soumis à Accise, l'engagement vis-à-vis des douanes est indéfini, non valorisé et sa durée indéterminée.

(f) Dont le nantissement des titres de Geodis Freight Forwarding pour 427,8 M€.

(g) Dans le cadre de transferts de sites opérationnels, Geodis a signé des engagements locatifs sur des sites dont l'occupation sera effective en 2008. Ces engagements sont détaillés ci-dessous.

➔ DÉTAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX DONNÉS

Site	Date engagement	Début occupation	Durée du contrat (en années)	Montant annuel (M€)	Montant engagement (M€)
Bonneuil (France)	29/07/2006	01/04/2008	12	3,3	39,6
Landriano (Italie)	03/08/2007	31/07/2008	6	1,2	7,2
Angoulême (France)	25/07/2007	30/09/2008	9	0,3	2,7
Dijon (France)	05/07/2007	27/02/2008	6	0,4	2,4
Lyon Corbas (France)	06/06/2007	31/10/2008	10	1,3	11,3
TOTAL				6,5	63,2

C. Engagements reçus

(en millions d'euros)	2006	2007	1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements reçus					
Lettres de crédit ^(h)	néant	néant	néant	néant	néant
Garanties					
nantissements, hypothèques et sûretés réelles	néant	néant	néant	néant	néant
avals cautions et garanties reçues	16,3	9,2	7,6	1,6	néant
Autres engagements reçus ⁽ⁱ⁾	44,0	120,1	2,0	83,0	35,1
TOTAL	60,3	129,3	9,6	84,6	35,1

(h) Les lignes de crédits bancaires dont dispose le Groupe ne sont pas confirmées et sont résiliables sous 60 jours par la Banque.

(i) À fin décembre 2007, les autres engagements reçus comprennent :

- une garantie de passif reçue du Groupe TNT pour 61,5 M€, correspondant à 15 % du prix d'acquisition des titres de TNT Freight Management (Wilson) ;
- un engagement reçu de 14,0 M€ suite à la fin d'un contrat d'occupation ;
- un engagement reçu de 35,1 M€, correspondant à l'engagement donné envers le GIE Financière Sceta ;
- des engagements reçus pour garantie de passif à hauteur de 7,6 M€ liés aux acquisitions d'Audas et d'Ibercondor.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité courante, le Groupe est amené à prendre des engagements de fourniture de services à ses clients sur plusieurs années.

À la connaissance de Geodis, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

D. Passif latent

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée un droit individuel à formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de 6 ans.

Pour les salariés présents à la clôture de l'exercice 2007, le volume cumulé d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF représentent 966 002 heures.

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené, régulièrement, à recevoir des réclamations pouvant déboucher sur des litiges ou contentieux. Certains ne font pas l'objet de provisions, dans la mesure où le Groupe estime, sur la base des avis de ses conseils (internes et/ou externes), que ces demandes sont sans fondement, ou ont une faible probabilité de réalisation.

Note 19 | Capital

A. Engagement sur titres de capital

Néant.

B. Gestion de capital

Il n'existe pas de *covenants* assis sur cet agrégat. D'autre part, Geodis SA n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Note 20 | Information sectorielle

A. Les secteurs et zones géographiques

Le groupe Geodis, organisé depuis 2001 en zones géographiques (France, Europe hors France et reste du monde) a modifié son organisation interne en 2007 pour tenir compte de l'acquisition de Wilson qui lui permet de disposer d'un réseau mondial de *Freight Forwarding* de premier rang.

Le Groupe est désormais organisé autour des Divisions opérationnelles ou Métiers, ce qui a nécessité une adaptation de l'information sectorielle, présentée à partir de 2007 selon les secteurs d'activité et les zones géographiques suivants :

Secteurs d'activité	Zones géographiques
Messagerie	France
Logistique contractuelle	Europe hors France
<i>Freight Forwarding</i>	Reste du monde
Route	

B. Information par secteurs d'activité

(en millions d'euros)	Produits des activités ordinaires		Résultat des activités courantes	
	2007	2006	2007	2006
Messagerie	1 757,7	1 680,5	34,8	34,7
Logistique	832,7	797,6	23,9	27,3
<i>Freight Forwarding</i>	1 690,1	807,0	46,8	17,5
Route	584,7	578,1	9,0	5,0
SOUS TOTAL SECTORIEL	4 865,2	3 863,2	114,5	84,5
Autres et non alloués		0,6	13,3	4,8
Opérations inter activité	- 83,1	- 79,0		
TOTAL	4 782,1	3 784,8	127,8	89,3

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles et incorporelles		Acquisition immobilisations corporelles et incorporelles	
	2007	2006	2007	2006
Messagerie	214,6	235,5	43,4	28,6
Logistique	135,4	161,3	25,6	16,4
<i>Freight Forwarding</i>	511,1	29,4	11,5	5,0
Route	96,1	92,2	24,7	19,5
SOUS TOTAL SECTORIEL	957,2	518,4	105,2	69,5
Autres et non alloués	67,0	41,0	15,7	9,2
Opérations inter activité				
TOTAL	1 024,2	559,4	120,9	78,7

(en millions d'euros)	Créances clients	
	2007	2006
Messagerie	337,8	349,2
Logistique	190,6	164,2
Freight Forwarding	343,7	202,5
Route	108,3	119,4
SOUS TOTAL SECTORIEL	980,4	835,3
Autres et non alloués	0,8	6,6
Opérations inter activité		
TOTAL	981,2	841,9

C. Passage du Résultat des activités courantes au Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Messagerie	Logistique	Freight Forwarding	Route	Autres	TOTAL
2007						
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS COURANTES	34,8	23,9	46,8	9,0	13,3	127,8
Plus et moins-values de cessions immobilières						42,9
Charges nettes de restructuration						- 17,6
Dépréciation des <i>goodwill</i> non affectés						- 1,2
Amortissement des <i>goodwill</i> affectés						- 9,4
Coûts d'intégration						- 20,7
Éléments inhabituels : récupération de la TVA sur les péages						0,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL						122,7
2006						
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS COURANTES	34,7	27,3	17,5	5,0	4,8	89,3
Plus et moins-values de cessions immobilières						18,5
Charges nettes de restructuration						- 4,3
Dépréciation des <i>goodwill</i> non affectés						- 5,0
Éléments inhabituels : récupération de la TVA sur les péages						7,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL						106,4

D. Information sectorielle par zones géographiques

	Produits des activités ordinaires	Produits des activités ordinaires	Immobilisations corporelles et incorporelles	Immobilisations corporelles et incorporelles
<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2007	2006
France	2 840,1	2 653,5	431,5	417,7
Europe hors France	1 594,4	1 045,9	582,0	133,9
Reste du monde	626,6	243,1	10,7	7,8
SOUS TOTAL	5 061,1	3 942,5	1 024,2	559,4
Inter zones	- 279,0	- 157,7		
TOTAL	4 782,1	3 784,8	1 024,2	559,4

Note 21 | Titres d'autocontrôle (cf. Note 2.N)

Des titres d'autocontrôle ont été acquis pour 6,7 M€ sur l'exercice 2007.

Le total au 31 décembre 2007 s'élève à 14,5 M€.

Note 22 | Réévaluation des instruments financiers (cf. Note 2.0.1)

L'impact sur les capitaux propres de la variation de la juste valeur des instruments financiers se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	Compte de résultat	Réserves	2006	Compte de résultat	Réserves	2005
Juste valeur de la couverture gasoil	-	0,1	0,1	- 0,2	0,3	-	- 0,5
Juste valeur de la couverture de taux ^(a) ^(b)	0,5	-	0,3	0,2	-	0,8	- 0,6
Impôt différé associé	- 0,1	-	- 0,1	-	- 0,1	- 0,3	0,4
IMPACT CAPITAUX PROPRES	0,4	0,1	0,3	0,0	0,2	0,5	- 0,7

(a) Swaps de taux d'intérêts :

(b) Options de taux d'intérêts (non exercées en 2007)

➔ SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊTS

Adossement	Devise	Date de départ	Échéance	Montant du notional (M€)	Taux emprunteur	Taux d'intérêt à recevoir	Perte/Gain latent 2007 (M€)
Dettes hypothétiques (contrat de crédit-bail)	EUR	déc. 03	déc. 08	25,5	3,715 %	EURIBOR 3 mois	0,2
Dettes hypothétiques (emprunt MLT)	EUR	déc. 03	déc. 09	2,1	3,05 %	EURIBOR 3 mois	0,1
Dettes hypothétiques (crédit syndiqué)	EUR	nov. 07	janv. 11	70,1	4,267 %	EURIBOR 3 mois	0,2
TOTAL				97,7			0,5

➔ OPTIONS DE TAUX D'INTÉRÊTS NON EXERCÉES EN 2007

Adossement	Devise	Date de départ	Échéance	Montant du notional (M€)	Taux plancher	Taux plafond	Option sur taux variable	Perte/Gain latent 2007
Dettes hypothétiques (crédit syndiqué)	EUR	janv. 11	juil. 13	36,2	3,8 %	5 %	EURIBOR 3 mois	NA
Dettes hypothétiques (crédit syndiqué)	EUR	nov. 07	juil. 13	70,1	3,6 %	5 %	EURIBOR 3 mois	NA
TOTAL				106,3				

La juste valeur des couvertures de change n'est pas significative.

Note 23 | Coût des options de souscription d'actions (cf. Note 2.M et Note 13)

La contrepartie de la charge de personnel relative à l'évaluation du plan de stock options se trouve en capitaux propres pour le même montant soit 2,8 M€.

Note 24 | Informations relatives aux parties liées

Les transactions conclues avec des parties liées, telles que définies selon la norme IAS 24 sont les suivantes :

■ conventions réglementées :

Dans le cadre d'une convention réglementée, SNCF Participations facture 350 K€ par an à Geodis SA au titre d'une assistance commerciale et technique ;

Aucune autre convention réglementée n'a été établie entre Geodis et ses Administrateurs personne physique ou morale.

■ transactions avec d'autres parties liées :

○ locations d'entrepôts :

- SNC Bercy, filiale détenue à 51 % par Geodis et à 49 % par SNCF Participations, prend en location auprès de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires, filiale à 100 % de SNCF Participations qui en est également Administrateur, un ensemble immobilier à usage d'entrepôts, de quais de messagerie et de bureaux pour une redevance annuelle de 1,4 M€ en 2007,
- Geodis Logistics Île-de-France prend en location auprès de SCI Ney, filiale à 100 % de SNCF Participations, un ensemble immobilier à usage d'entrepôts et de bureaux pour une redevance annuelle de 8,9 M€ en 2007 ;

■ rémunération des dirigeants :

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux sont fournies de manière détaillée dans la partie "Autres informations" du document de référence. Les principales informations sont résumées dans le tableau suivant :

	Rémunérations 2007	Indemnités de fin de contrat prévues	Paiement en actions (en cours)
Dirigeants et mandataires sociaux	3,6 M€	5,1 M€	Plan #2 (1999) : 2 690 actions à 58,32 € Plan #3 (2001) : 1 236 actions à 51,12 € Plan #5 (2003) : 22 146 actions à 28,45 € Plan #6 (2004) : 12 656 actions à 73,62 € Plan #9 (2006) : 14 712 actions à 121,69 € Plan #10 (2007) : 12 501 actions à 155,74 € Total impact IFRS 2 : 0,4 M€

○ emprunt auprès d'une entreprise associée :

- La SNC Bercy emprunte à SNCF Participations par le biais d'un compte-courant, un montant de 4,3 M€ au 31 décembre 2007 ;

○ prêt à une entreprise associée :

- Le GIE Financière SCETA prête à la SNC Bercy une somme de 1,0 M€ au 31 décembre 2007 ;

○ ventes :

- Des sociétés du groupe Geodis réalisent des ventes avec des sociétés du groupe SNCF pour un montant total de 21,3 M€, dont 11,8 M€ de ventes par Geodis BM et 5,2 M€ par Geodis Logistics Île-de-France ;

○ achats de sous-traitance et location immobilière :

- Des sociétés du groupe Geodis réalisent des achats avec des sociétés du groupe SNCF pour 5,4 M€ ;

○ clients / fournisseurs :

- Les créances clients dans les comptes de Geodis vis-à-vis du groupe SNCF s'élèvent à 9,1 M€ dont 5,9 M€ chez Geodis Logistics Île-de-France et 1,6 M€ chez Geodis BM.
- Les dettes fournisseurs dans les comptes de Geodis vis-à-vis du groupe SNCF s'élèvent à 4,9 M€ dont 3,5 M€ chez Geodis Logistics Île-de-France ;

Note 25 | Événements postérieurs à la clôture

Le 3 janvier 2008, Geodis a définitivement acquis le groupe allemand Rohde & Liesenfeld (R&L), acteur international de la commission de transport maritime et aérien et de l'activité projets industriels. Le groupe R&L était déjà partenaire du réseau Geodis depuis 2002.

Cette opération vient compléter la couverture géographique du réseau Geodis Wilson, qui prend une position significative en Allemagne, devenant ainsi un acteur majeur du secteur. Cette acquisition permet également à Geodis de couvrir de nouvelles zones, notamment l'Afrique du Sud où R&L est bien implanté, et de se renforcer nettement en Amérique latine. R&L apportera également au Groupe son expertise en matière de projets industriels, plus particulièrement dans le domaine en développement des projets pétroliers et gaziers.

La valeur d'entreprise de R&L est estimée à 90 M€ et Geodis a acquis les titres pour 77 M€.

Compte tenu du caractère récent de la prise de contrôle et au regard de la date d'arrêt des comptes du Groupe, Geodis n'est pas en mesure de communiquer à ce stade les montants qui seront retenus au titre de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels par catégorie de R&L à la date de prise de contrôle, ainsi que la valeur comptable de chacune de ces catégories déterminées selon les normes IFRS immédiatement avant cette date. Sur la base des capitaux propres (en german GAAP) au 31 décembre 2006, le *goodwill* ressortirait à 73 M€.

Le financement a été assuré d'une part par un contrat de prêt amortissable d'une durée de six ans signé le 21 décembre 2007 avec

la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France pour un montant de 50 M€, et d'autre part par un tirage sur le crédit syndiqué signé en janvier 2007.

Par ailleurs, Geodis a acquis cinq agences développant des activités d'affrètement et de messagerie en janvier 2008, afin de compléter son réseau domestique en France.

Compte tenu des événements récents intervenus au Tchad, les deux filiales de Geodis, Geodis Wilson Tchad et TCL Tchad, ont provisoirement suspendu leur activité, et le personnel expatrié a été rapatrié au début du mois de février 2008. L'activité principale de ces deux filiales est l'exploitation d'un contrat avec Exxon (approvisionnement et transfert de matériels, de pièces de rechange et de consommables destinés à l'exploitation et la maintenance d'un *pipeline* pétrolier). Geodis a mis en place des moyens pour continuer à assurer les opérations sur ce pays, notamment à partir de pays limitrophes. Ces événements n'ont pas eu d'effet financier sur les comptes du début de l'année 2008.

Le 30 janvier 2008, un incendie s'est déclaré sur le site de Venlo aux Pays-Bas et a endommagé environ 15 000 m² de surfaces sur lesquelles le Groupe assure le stockage des produits de deux clients importants. Geodis s'est doté immédiatement de surfaces de substitution limitrophes et des moyens nécessaires à la poursuite de ses activités logistiques. Geodis bénéficie par ailleurs des couvertures d'assurance nécessaires à l'effet de limiter l'impact financier de ce sinistre.

Note 26 | Informations diverses

Les comptes consolidés de Geodis sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du groupe SNCF.

Note 27 | Périmètre de consolidation

A. Évolution du périmètre de consolidation en 2007

Les sociétés suivantes, préalablement détenues par le Groupe mais non consolidées, sont consolidées par intégration globale :

- Calberson Slovakia, depuis janvier 2007 ;
- BM Services, depuis mars 2007.

Le Groupe TNT Freight Management (Wilson) a été acquis par Geodis le 5 février 2007 et est consolidé par intégration globale depuis cette date.

La société Quercy Express a été acquise en octobre 2007 et est consolidée par intégration globale depuis cette date.

En octobre 2007, Bourgey Montreuil a créé une joint-venture dénommée Transwaters avec Transalliance.

Les sociétés SCI Charlotte, Delisle et Chenue ont été cédées en janvier 2007.

Les titres de la société Axis (mis en équivalence) ont été cédés en novembre 2007.

Les sociétés suivantes ont été fusionnées avec d'autres entités du Groupe lors de l'exercice 2007 :

- Picardie Express ;
- Bourgey Montreuil Dauphiné ;
- Bourgey Montreuil Ouest ;
- Wilson Korea (fusionnée dans Geodis Co Ltd, renommée Geodis Wilson Korea Ltd) ;
- Wilson Singapore (fusionnée dans Geodis Wilson Singapore Pte Ltd) ;
- Wilson Thailand (fusionnée dans Geodis Wilson Thai Ltd) ;
- Wilson Taiwan (fusionnée dans Geodis Wilson Taiwan Ltd) ;
- Geodis Wilson Amsterdam BV et Geodis Wilson Europoort BV, fusionnées dans Geodis Wilson Rotterdam BV ;

Les sociétés suivantes ont été liquidées :

- SCI Craywick ;
- GIE Financière Geodis ;
- Geodis Logistics Taiwan ;
- Waren Brokers ;
- Société Entrepôts Paris-Sud ;
- SCI Gilly la Tarentaise ;
- Geodis Overseas Services ;
- Geodis Logistics Center CV.

B. Évolution du périmètre de consolidation en 2006

La société Unitrans est consolidée par intégration globale depuis mai 2006.

Les sociétés suivantes sont consolidées par intégration globale depuis décembre 2006 :

- BM Epsilon ;
- Bourgey Montreuil Automotive Ouest ;
- GIE BM Combi ;
- Immobilière Geodis II Logistics ;
- Geodis Freight Forwarding.

La société Brixia Züst Srl est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2006.

En janvier 2006, Calberson SA a acquis 50 % des titres de Picardie Express, ce qui a porté sa participation à 99,6 %.

En mars 2006, Calberson SA a acquis 25 % des titres de Flandre Express, ce qui a porté sa participation à 100 %.

Les sociétés suivantes ont été fusionnées avec d'autres entités du Groupe lors de l'exercice 2006 :

- Seti ;
- Seine Maritime Express ;
- Bétourné International ;
- Marne Express ;
- Calberson Loire ;
- Calberson Danzas ;
- cinq sociétés Cofica (filiales de Bourgey Montreuil) ;
- Sceta Transport ;
- Geodis Overseas Guadeloupe.

Les sociétés suivantes ont été liquidées :

- SCI Portes les Valences ;
- Züst Ambrosetti Far Pte Ltd Singapore ;
- Geodis Italia ;
- Groupe United Carriers ;
- SCI Euroflory Parc.

La société Geodis Logistics Mexico a été cédée en juillet 2006.

C. Effets des variations de périmètre sur les comptes consolidés du Groupe

Les variations de périmètre survenues en 2007 et 2006 représentant moins de 25 % des indicateurs clés du Groupe (c'est-à-dire le total du bilan, le chiffre d'affaires et les principaux soldes intermédiaires de gestion), Geodis ne présente pas de comptes *pro-forma*.

D. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Geodis SA	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
MESSAGERIE							
INTÉGRATION GLOBALE							
Vellave de Transport	FRANCE	98,04 %	98,04 %	98,04 %	98,04 %	IG	IG
SCI de Vaux	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Horizons	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Charlotte	FRANCE		99,99 %		100,00 %	-	IG
Immobilière Geodis I	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Division Messagerie Services	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Les Rouleurs du Cambresis	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Picardie Express (absorbée par CA16)	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Geodis Île-de-France Service	FRANCE	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %	IG	IG
Les Transports Delisle	FRANCE		99,99 %		99,99 %	-	IG
SCI Royneau Le Coudray	FRANCE	99,05 %	97,43 %	100,00 %	98,38 %	IG	IG
SCI Région Bretagne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Champagne Ardennes	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Sud-Est	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Normandie	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Sud-Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI du Rouvray	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Alsace	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Région Île-de-France	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SNC Bercy	FRANCE	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %	IG	IG
Chenue à la Croix de Lorraine	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Pan European Transport UK	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Pan European Transport Ltd	IRLANDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Immobiliare Italia	ITALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Haute Provence Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
GIE France Express	FRANCE	71,04 %	70,01 %	73,20 %	72,16 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Euromatic Belgium	BELGIQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Quercy Express	FRANCE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Paris 8	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Hérault Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Gard Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Var Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Provence Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Alpes Maritimes Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Ain Express	FRANCE	69,85 %	69,85 %	69,85 %	69,85 %	IG	IG
Calberson F.M. (ex-Ferry Mougins)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Aveyron Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SD Calberson	FRANCE	99,97 %	99,97 %	99,97 %	99,97 %	IG	IG
Calberson Seine-Saint-Denis	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Express Seine et Marne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Autun	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calvados Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Fortec Distribution Network Ltd	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Artois Express	FRANCE	49,90 %	49,90 %	49,90 %	49,90 %	IG	IG
Calberson Oise	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Ardennes	FRANCE	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG	IG
Calberson Roussillon	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Aisne Express	FRANCE	99,93 %	99,92 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bouches du Rhône Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Gironde Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Hainaut	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Val Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Alsace	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Armorique	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Aube	FRANCE	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %	IG	IG
Calberson Auvergne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Bretagne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Eure et Loir	FRANCE	99,04 %	99,03 %	99,04 %	99,03 %	IG	IG
Calberson Europe Île-de-France	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Europe Nord	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Europe Rhône-Alpes	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Île-de-France	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Location	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Loiret	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Calberson Lorraine	FRANCE	99,98 %	99,98 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Méditerranée	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Moselle	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Normandie	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Paris	FRANCE	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %	IG	IG
Calberson Picardie	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Rhône-Alpes	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Seine-et-Marne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Sud-Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Yvelines	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Chaveneau Bernis Transport	FRANCE	72,32 %	72,31 %	99,92 %	99,91 %	IG	IG
Drôme Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Dusolier Calberson	FRANCE	99,94 %	99,94 %	99,94 %	99,94 %	IG	IG
Flandre Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Euromatic (ex-TBD)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Messagerie Parisienne du Livre	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
MG Transports	FRANCE	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG	IG
Rhône Dauphiné Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SMTR Calberson	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Seine Express	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SNTN Calberson	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Transports Bernis	FRANCE	67,66 %	67,66 %	67,66 %	67,66 %	IG	IG
Walbaum	FRANCE	99,76 %	99,75 %	99,76 %	99,75 %	IG	IG
MISE EN ÉQUIVALENCE							
Axis et associés	FRANCE		49,00 %		49,00 %	-	MEE
Brixia Züst S.r.l	ITALIE	30,00 %	30,00 %	30,00 %	30,00 %	MEE	MEE
Cogip	FRANCE	34,00 %	34,00 %	34,00 %	34,00 %	MEE	MEE
Noyon	FRANCE	35,59 %	35,59 %	35,59 %	35,59 %	MEE	MEE
LOGISTIQUE CONTRACTUELLE							
INTÉGRATION GLOBALE							
Unité de consolidation Allemagne	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calopération	FRANCE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Immobilière Geodis II Logistics	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Europarts	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Immolog	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Le Bois Chaland	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Société des Entrepôts Paris-Sud (SEPS)	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Vitesse Onroerend Goed BV	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Center CV	PAYS-BAS		98,53 %		98,53 %	-	IG
Geodis Calberson Lipetsk	RUSSIE, FÉDÉRATION	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Voujeaucourt	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Danjoutin	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis BM Unitrans	POLOGNE	52,00 %	52,00 %	52,00 %	52,00 %	IG	IG
SCI Etupes	FRANCE	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG	IG
Vitesse Logistics BV	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Vitesse Pharmaceuticals Distribution BV	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Maroc	MAROC	99,89 %	99,88 %	99,90 %	99,90 %	IG	IG
Calberson Hungaria	HONGRIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Polska	POLOGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Compagnie Européenne de Services	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Méditerranée	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Slovakia	SLOVAQUIE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Trate S.r.l	ITALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis BM Rakotrans	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	52,00 %	52,00 %	52,00 %	52,00 %	IG	IG
Audas Distribution	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson Grèce	GRECE	52,00 %	52,00 %	52,00 %	52,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Sud-Ouest	FRANCE	100,00 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Automotive Est	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Picardie	FRANCE	99,96 %	99,96 %	99,96 %	99,96 %	IG	IG
Calberson GE	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Gestion Immobilière	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Champagne-Ardenes Est	FRANCE	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %	IG	IG
Geodis Logistics Île-de-France	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Nord	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Nord-Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Rhône-Alpes	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics Sud	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Networks	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Valenda	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Magyarország Logisztikai Kft	HONGRIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Ireland Ltd	IRLANDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Calberson Romania	ROUMANIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
FREIGHT MANAGEMENT							
INTÉGRATION GLOBALE							
Geodis Wilson Holding AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Australia Holdings Pty Ltd	AUSTRALIE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geosiap Cameroun	CAMEROUN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
TCL Cameroun	CAMEROUN	99,99 %	99,98 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Far East Ltd	CHINE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Wilson Denmark Holding A/S STP	DANEMARK	100,00 %		100,00 %		IG	-
Exceed Denmark A/S	DANEMARK	100,00 %		100,00 %		IG	-
Combined Logistics, Inc. New 2006	ÉTATS-UNIS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Polar Air & SeaCargo Oy	FINLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Exceed Finland Oy	FINLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Speditionsservice Oy (dormant)	FINLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Afrique	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Waren Brokers	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Waren Shipping	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Netherlands BV	PAYS-BAS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Helu Trans Malaysia	MALAISIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Overseas Mexico	MEXIQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
J. Boots Exploitiemaatschappij BV	PAYS-BAS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Europoort BV	PAYS-BAS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Freight Management Holdings AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Exceed AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Exceed Sweden AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Cargo Link AB	SUÈDE	93,89 %		93,89 %		IG	-
United Consolidation Service AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Overseas AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
TCL Tchad	TCHAD	99,99 %	99,98 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
TCL Houston	ÉTATS-UNIS	88,62 %	88,60 %	88,63 %	88,63 %	IG	IG
Geodis Overseas Transport (Thaïland)	THAÏLANDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Tchad	TCHAD	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Bangladesh Ltd	BANGLADESH	60,00 %		60,00 %		IG	-
Geodis Wilson Malaysia SDN BHD	MALAISIE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Thailand Ltd.	THAÏLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Taiwan Ltd.	TAIWAN	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Côte D'Ivoire	COTE D'IVOIRE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Geodis Overseas Réunion	FRANCE	89,94 %	89,93 %	89,95 %	89,95 %	IG	IG
Geodis Wilson Korea Ltd.	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas Maroc	MAROC	99,99 %	99,97 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Sénégal	SÉNÉGAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Overseas Polynésie	POLYNÉSIE FRANÇAISE	93,84 %	93,80 %	93,85 %	93,83 %	IG	IG
Geodis Wilson Singapore Pte Ltd	SINGAPOUR	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Argentina SA	ARGENTINE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas PT Indonesia	INDONÉSIE	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Freight Management Sdn Bhd	MALAISIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson. New Zealand Ltd	NOUVELLE- ZÉLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas (Taiwan) Ltd	TAÏWAN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson UAE LLC	ÉMIRATS ARABES UNIS	80,00 %		80,00 %		IG	-
Geodis Cameroun	CAMEROUN	90,18 %	90,18 %	90,18 %	90,18 %	IG	IG
Geodis Wilson Chile SA	CHILI	99,50 %		99,50 %		IG	-
Geodis Antilles	FRANCE	99,99 %	99,84 %	100,00 %	99,87 %	IG	IG
Geodis Wilson Germany GmbH	ALLEMAGNE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Pty Ltd Australia	AUSTRALIE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Belgium NV	BELGIQUE	100,00 %		100,00 %		IG	-
GW Freight Management Brazil	BRÉSIL	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Canada Limited	CANADA	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas International Freight Forwarding	CHINE	100,00 %	99,95 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Combined Logistics HK Ltd	CHINE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Hong Kong Ltd.	CHINE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Shanghai Ltd.	CHINE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Shanghai E&T Calberson Overseas	CHINE	89,87 %	74,85 %	89,87 %	74,89 %	IG	IG
Geodis Co. Ltd	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Denmark A/S	DANEMARK	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Spain (ex-Ibercondor)	ESPAGNE	99,44 %	99,44 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson USA Inc.	ÉTATS-UNIS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Finland Oy	FINLANDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Freight Management France SAS	FRANCE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Oil and Gaz	FRANCE	99,99 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Projets	FRANCE	99,99 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
Geodis Wilson France	FRANCE	99,99 %	99,98 %	99,99 %	99,98 %	IG	IG
Geodis Wilson UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Rotterdam BV	PAYS-BAS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas Hong-Kong Ltd	HONG KONG	100,00 %	99,95 %	100,00 %	99,95 %	IG	IG
Geodis Overseas India	INDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Norway AS	NORVÈGE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Wilson Amsterdam BV	PAYS-BAS	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas Pte Ltd	SINGAPOUR	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Wilson Sweden AB	SUÈDE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis Overseas (Thailand) Ltd	THAÏLANDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
INTÉGRATION PROPORTIONNELLE							
Thales Geodis Freight & Logistics	FRANCE	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	IP	IP
Geodis Overseas Tunisie	TUNISIE	50,00 %	49,99 %	50,00 %	50,00 %	IP	IP
ROUTE							
INTÉGRATION GLOBALE							
Belgitrans	BELGIQUE		100,00 %		100,00 %	-	IG
SCI Gilly La Tarentaise	FRANCE		82,50 %		82,50 %	-	IG
SCI BM Craywick	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Geodis BM Réseau	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Dauphiné (absorbé par BM44)	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Bourgey Montreuil Ouest (absorbé par BM70)	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Blazy	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Équipement 1	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Équipement 2	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Équipement 3	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
BM Services	FRANCE	100,00 %		100,00 %		IG	-
SCI SVIG	FRANCE	99,97 %	99,97 %	99,97 %	99,97 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Spécialités	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil (Holding)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI JCC	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI de la Brèche	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Borny	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI Charval	FRANCE	100,00 %	99,50 %	100,00 %	99,50 %	IG	IG
SCI BM Le Fontanil	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI de la Poudrière	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI CEL	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
SCI Le Polygone	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI BM Mery	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI BM Chelles	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SCI BM Salaise	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Deutschland	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
BM Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
PLC	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
SLV	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
GIE BM Combi	FRANCE	99,95 %	99,95 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
MGL	FRANCE	99,91 %	99,91 %	99,91 %	99,91 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Île-de-France	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Limousin (ex-SMC)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Transwaters	FRANCE	50,00 %		50,00 %		IG	-
Bourgey Montreuil Auvergne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
BM Chimie (ex-Innocenti)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Alimentaire (ex-Sotrago)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Alsace	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Aquitaine (ex-Telf Lamaysouette)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Atlantique (ex-Transport Huet)	FRANCE	99,97 %	99,97 %	99,97 %	99,97 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Automotive Ouest	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Francilienne	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Lorraine (ex-Sotrameuse)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Nord (ex-Transnord)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Normandie	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Presse (ex-Beugniet)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Provence	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Rhône-Alpes (ex-Foissin)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Savoie (ex-BM Route)	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
France Location Distribution	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Mancelle d'Emballage Industriel	FRANCE	99,60 %	99,40 %	99,60 %	99,40 %	IG	IG
Transports J. Savin	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Van der Laan Transport	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Bourgey Montreuil Italia	ITALIE	99,75 %	99,75 %	99,75 %	99,75 %	IG	IG
MISE EN ÉQUIVALENCE							
Ermechem	FRANCE	33,33 %	33,33 %	33,33 %	33,33 %	MEE	MEE

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
AUTRE							
INTÉGRATION GLOBALE							
Calberson International	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Calberson SAS	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Freight Forwarding	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Freight Management	FRANCE	100,00 %		100,00 %		IG	-
Geodis International	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Interservices	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Logistics	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Overseas Services	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
Geodis Solutions	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
GIE Financière Geodis	FRANCE		100,00 %		100,00 %	-	IG
SCI Le Revard	FRANCE	66,70 %	66,70 %	66,70 %	66,70 %	IG	IG
Setcargo	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Holdings UK Limited	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Holding Italia	ITALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
MULTI-MÉTIER							
INTÉGRATION GLOBALE							
Geodis Holding BV	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Deutschland	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Belgium NV	BELGIQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Iberia	ESPAGNE	99,44 %	99,44 %	99,44 %	99,44 %	IG	IG
Creneau SA	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Vitesse Netherlands BV	PAYS-BAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG
Geodis Züst Ambrosetti	ITALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG	IG

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Geodis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation

d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2.I et 2.K de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites en annexe aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application, ainsi que

du caractère raisonnable des éléments retenus pour la détermination des valeurs recouvrables ;

- votre Groupe constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et autres avantages assimilés selon la méthode et les modalités décrites dans les notes 2.P et 11.A et 11.C aux états financiers. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note 11.A et C aux états financiers fournit une information appropriée ;

- votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les coûts de terminaison des contrats pluriannuels, selon les principes décrits dans la note 2.Q.1 de l'annexe et dont les montants sont exposés dans la note 11.C. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par le Groupe, résumées dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondages leur application. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations qui sous-tendent les calculs de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons

pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDOREX

Pascal Housseau

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

6

Comptes sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT	150
BILAN	151
TABLEAU D'ANALYSE DES VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE	152
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	153
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	169
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	171

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Locations immobilières		17,3	16,9
Redevance de marques		10,7	9,2
Autres produits		1,4	1,3
Transfert de charges		1,9	0,0
PRODUITS D'EXPLOITATION	4	31,3	27,4
Autres charges externes	5	- 16,9	- 15,0
Impôts, taxes et versements assimilés		- 1,5	- 1,5
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 2,7	- 2,3
CHARGES D'EXPLOITATION		- 21,1	- 18,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6	10,2	8,6
DIVIDENDES		58,1	53,2
CHARGES FINANCIÈRES NETTES		- 6,6	0,3
DIFFÉRENCES DE CHANGE NETTES		- 0,2	0,0
ABANDONS DE CRÉANCES		- 17,4	- 14,7
DOTATIONS NETTES DE REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIÈRES		- 29,2	81,2
RÉSULTAT FINANCIER	7	4,7	120,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		14,9	128,6
Résultat exceptionnel	8	0,9	- 51,8
Impôts sur les bénéfices	9	23,8	12,1
RÉSULTAT NET		39,6	88,9

Bilan

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Immobilisations incorporelles (brut)		0,4	0,4
Immobilisations incorporelles (amortissements)		- 0,2	- 0,2
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NET)	10	0,2	0,2
Immobilisations corporelles (brut)		54,7	49,0
Immobilisations corporelles (amortissements)		- 33,5	- 31,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NET)	10	21,2	17,9
Immobilisations financières (brut)		1 236,1	712,2
Immobilisations financières (dépréciation)		- 408,9	- 382,4
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (NET)	11	827,2	329,8
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		848,6	347,9
Créances clients et comptes rattachés		0,1	0,4
Autres créances	12	298,1	245,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		12,8	74,2
TOTAL ACTIF CIRCULANT		311,0	319,7
Comptes de régularisation et écarts de conversion	14	4,5	0,2
TOTAL DE L'ACTIF		1 164,1	667,8

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Capital social		154,8	125,7
Primes d'émission		136,3	7,6
Réserves		175,0	101,6
Résultat de l'exercice		39,6	88,9
CAPITAUX PROPRES	15	505,7	323,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	8,5	8,5
Dettes financières	17	638,7	326,7
Fournisseurs et comptes rattachés		0,6	1,6
Autres dettes		7,9	7,2
TOTAL DETTES	18	647,2	335,5
Comptes de régularisation et écarts de conversion		2,7	0,0
TOTAL PASSIF		1 164,1	667,8

Tableau d'analyse des variations de la trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net	39,6	88,9
Dotations aux amortissements et provisions	43,5	33,2
Reprises sur amortissements et provisions	- 11,5	- 113,2
Neutralisation des plus ou moins-values de cession	- 0,8	53,0
Autres ^(a)	17,4	14,7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	88,2	76,6
Variation des besoins en fonds de roulement d'exploitation	- 18,5	- 4,8
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	69,7	71,8
Investissements corporels	- 5,6	- 0,4
Investissements incorporels	0,0	0,0
Investissements financiers	- 543,4	- 51,2
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	- 549,0	- 51,6
Désinvestissements corporels (en prix de cession)	0,0	6,6
Désinvestissements incorporels (en prix de cession)	0,0	0,0
Désinvestissements financiers (en prix de cession)	2,9	65,6
TOTAL DES DÉINVESTISSEMENTS	2,9	72,2
FLUX AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 546,7	20,6
Augmentation des capitaux propres	160,9	4,6
Dividendes versés (y compris aux minoritaires des filiales)	- 18,5	- 13,6
Émission d'emprunts nets	460,0	0,0
Remboursement d'emprunts	- 180,0	0,0
FLUX AFFECTÉS AUX FINANCEMENTS	422,4	- 9,0
Incidence de la variation des taux de change	0,0	0,0
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 54,0	83,4
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	- 24,3	- 107,7
Trésorerie à la clôture de l'exercice	- 78,3	- 24,3
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 54,0	83,4

(a) Le montant correspond aux abandons de créances de l'exercice.

Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1	Faits marquants de l'exercice	153	Note 15	Capitaux propres	160
Note 2	Principes généraux	154	Note 16	Provisions pour risques et charges	160
Note 3	Règles et méthodes comptables	154	Note 17	Dettes financières	161
Note 4	Ventilation des produits d'exploitation	155	Note 18	Autres dettes	161
Note 5	Détail des autres charges externes	155	Note 19	Charges à payer	161
Note 6	Résultat d'exploitation	155	Note 20	Entreprises liées	162
Note 7	Résultat financier	156	Note 21	Informations en matière de crédit-bail	163
Note 8	Résultat exceptionnel	156	Note 22	Engagements hors bilan	163
Note 9	Impôts sur les bénéfices	156	Note 23	Sociétés consolidant les comptes de Geodis	164
Note 10	Immobilisations incorporelles et corporelles	157	Note 24	Jetons de présence	164
Note 11	Immobilisations financières	157	Note 25	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille	165
Note 12	Autres créances	159	Note 26	Tableau des filiales et participations	166
Note 13	Produits à recevoir	159	Note 27	Liste des filiales intégrées fiscalement	167
Note 14	Charges à répartir et écarts de conversion actif	159			

Les informations ci-après ne regroupent que les données les plus significatives et les plus utiles aux lecteurs ; il n'y a pas d'autres éléments dans les comptes individuels qui seraient de nature à éclairer le jugement de l'investisseur.

L'ensemble des documents est disponible au siège de la Société :

Geodis - Direction Financière - Cap West - 7/9, allées de l'Europe
92615 Clichy Cedex.

Note 1 | Faits marquants de l'exercice

Le résultat d'exploitation est en progression sur 2007, il ressort à 10,2 M€ contre 8,6 M€ à fin décembre 2006.

Geodis SA génère un résultat financier de 4,7 M€ au 31 décembre 2007 en recul de 115,3 M€ par rapport à 2006. Cette baisse s'explique par le montant des dotations nettes de reprises à fin 2007, - 29,2 M€ contre + 81,2 M€ à fin 2006. Cette dégradation s'explique essentiellement par :

- une reprise de 60,7 M€ en 2006 suite à la cession des titres Geodis Holding UK par Geodis SA à Geodis International ;

- les pertes de certaines filiales au cours de l'exercice 2007.

Dans le même temps, le montant des dividendes est en augmentation de 4,9 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 0,9 M€.

L'exercice 2007 a été marqué par l'acquisition du groupe TFM (Wilson) pour un montant de 460 M€. Cet investissement a été financé par une augmentation de capital de 159 M€ et par un emprunt d'un montant de 315 M€.

Note 2 | Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes définis par la loi comptable et ses textes d'application, sans modification des méthodes d'évaluation et de comptabilisation, par rapport à celles de l'exercice précédent.

Note 3 | Règles et méthodes comptables

A. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire traduisant la dépréciation économique des dits biens ; le complément d'amortissement, découlant de l'application du mode dégressif, est inscrit en résultat exceptionnel et dans les provisions réglementées au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 ans ;
- installations générales, agencements : 10 ans ;
- installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans ;
- matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans.

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction des capitaux propres le cas échéant consolidés, corrigés notamment du critère de rentabilité et des plus ou moins-values latentes.

Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

C. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée dès l'apparition d'un risque probable de non-recouvrement.

D. Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées au prix de revient, ou bien au cours moyen du mois de clôture si celui-ci est inférieur.

E. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours, est portée au bilan en "Écarts de conversion".

F. Provisions pour risques et charges

Elles sont estimées en fonction des données connues de la Société à la date de clôture de l'exercice et sont constituées par :

- une provision relative au site de Batignolles ;
- d'autres provisions pour risques, principalement sur filiales déficitaires.

G. Intégration fiscale

En application des articles 223A et suivants du Code général des impôts, Geodis SA et la majorité de ses filiales françaises ont opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés. Son périmètre au 31 décembre 2007 comprend 142 sociétés (y compris la Société-mère).

La convention d'intégration fiscale qui lie la Société-mère à ses filiales prévoit :

- que les filiales et la Société-mère supportent leur impôt propre ;
- et que la Société-mère conserve l'économie globale réalisée par le Groupe.

Toutefois, l'économie correspondant aux déficits, qui constitue un produit de l'exercice, engendrera une charge durant l'exercice où les filiales déficitaires redeviendront bénéficiaires.

Note 4 | Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation correspondent à :

- des produits de locations immobilières à hauteur de 17,3 M€ ;
- des facturations au titre des redevances de marques Geodis et Calberson pour 10,7 M€ ;
- des refacturations diverses (taxes foncières et taxes sur les bureaux) pour 1,4 M€ ;
- et un transfert de charges d'exploitation pour 1,9 M€.

Note 5 | Détail des autres charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Redevance de crédit-bail	3,4	4,3
Locations immobilières	4,3	4,1
Frais de communication	1,0	2,1
Honoraires	2,8	2,7
Frais bancaires	4,5	0,7
Divers	0,9	1,1
TOTAL DU POSTE AUTRES CHARGES EXTERNES	16,9	15,0

Les frais de communication sont liés à la facturation par Geodis SA des redevances de marques Geodis et Calberson.

Note 6 | Résultat d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat d'exploitation	10,2	8,6

Note 7 | Résultat financier

Le résultat financier diminue de 115,3 M€ par rapport à 2006 et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Dividendes	58,1	53,2
Charges financières nettes	- 6,6	0,3
Abandons de créances	- 17,4	- 14,7
Dotations nettes de reprises sur provisions financières	- 29,2	81,2
RÉSULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE	4,7	120,0

Note 8 | Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2007	2006
Charges / Produits exceptionnels	0,8	- 52,8
Mouvements nets sur provisions exceptionnelles	0,1	1,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE	0,9	- 51,8

Note 9 | Impôts sur les bénéfices

L'impôt est un produit net de 23,8 M€ dont 24,6 M€ d'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale.

La fiscalité différée et latente du groupe fiscal dont Geodis SA est la mère intégrante se résume ainsi :

Conditions de report du déficit du groupe intégré	Groupe intégré	
	Base	Impôt
Déficit ordinaire reportable (34,43 %)		
Différences temporaires (34,43 %)	85,2	29,3
SITUATION LATENTE DIFFÉRÉE NETTE	85,2	29,3

Note 10 | Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	2006	Augmentation	Poste à poste	Diminution	2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Valeurs brutes	0,4				0,4
Amortissements	- 0,2				- 0,2
VALEURS NETTES	0,2				0,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Valeurs brutes	49,0	5,7			54,7
Amortissements	- 31,1	- 2,4			- 33,5
VALEURS NETTES	17,9	3,3			21,2
IMMOBILISATIONS EN COURS					
Valeurs brutes	0,0				0,0
TOTAL	18,1	3,3			21,4

Note 11 | Immobilisations financières

(en millions d'euros)	2006	Augmentation	Reclassement	Diminution	2007
TITRES DE PARTICIPATION					
Valeurs brutes	693,5	460,0		1,5	1 152,0
Provisions	- 382,3	- 36,2		- 10,5	- 408,0
VALEURS NETTES	311,2	423,8		- 9,0	744,0
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS					
Valeurs brutes	18,4	83,4		18,0	83,8
Provisions	0,0	- 0,8			- 0,8
VALEURS NETTES	18,4	82,6		18,0	83,0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Valeurs brutes	0,2				0,2
Provisions	0,0				0,0
VALEURS NETTES	0,2				0,2
TOTAL	329,8	506,4		9,0	827,2

Les mouvements de titres de participation concernent :

Acquisitions et augmentations de capital		Cessions et diminutions	
Augmentation de capital de Immobilière Geodis I	1,5	Cession Geodis Logistics Hongrie	0,7
Augmentation de capital de Geodis International	30,0	Cession Proparco	0,7
Augmentation de capital de Geodis Freight Forwarding	427,8	Cession Geodis Projets et Geodis Automotive Nord	0,1
Augmentation de capital de TGP	0,1		
Augmentation de capital Geodis Logistics Hongrie	0,6		
TOTAL	460,0	TOTAL	1,5

Le montant des provisions sur titres de participation augmente de 25,7 M€ et porte sur :

(en millions d'euros)	Dotations	Reclassement	Reprises	Total
BM Holding			7,3	- 7,3
Geodis Benelux			2,2	- 2,2
Geodis Interservices	5,2			5,2
Transport Gestion Participations	0,2			0,2
Geodis Logistics	17,5			17,5
Geodis Logistics Pologne	0,1			0,1
Geodis Afrique			0,7	- 0,7
Geodis Iberia	0,4			0,4
Geodis International	5,5			5,5
Geodis Île-de-France Services			0,2	- 0,2
Geodis Solutions	6,2			6,2
Geodis Networks			0,1	- 0,1
Immobilière Geodis I	1,0			1,0
Calberson international	0,1			0,1
TOTAL	36,2		10,5	25,7

Les créances rattachées à des participations augmentent de 65,4 M€. La variation se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Augmentation	Reclassement	Diminution	Total
Geodis Afrique	1,0			1,0
TFM Holding AB	65,9			65,9
Geodis Iberia	16,5		17,0	- 0,5
SCI Normandie			0,1	- 0,1
SNC Bercy			0,5	- 0,5
BM Deutschland			0,4	- 0,4
TOTAL	83,4		18,0	65,4

Le montant des provisions sur créances rattachées augmente de 0,8 M€ et porte sur :

(en millions d'euros)	Dotations	Reclassement	Reprises	Total
Geodis Iberia	0,8			0,8
TOTAL	0,8			0,8

Note 12 | Autres créances

(en millions d'euros)	2007	2006
État et autres collectivités publiques	9,5	1,1
Comptes courants filiales	277,4	235,7
Autres créances ^(a)	13,4	10,1
Provisions pour dépréciation	- 2,2	- 1,8
MONTANT NET	298,1	245,1

(a) Comptes courants d'intégration fiscale, dividendes à recevoir et divers.

Les autres créances sont exclusivement constituées de créances à moins d'un an.

Note 13 | Produits à recevoir

Ils correspondent à des intérêts de filiales pour un montant de 761 K€ et à des intérêts bancaires pour 180 K€.

Note 14 | Charges à répartir et écarts de conversion actif

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission d'emprunt (liés à l'acquisition de TFM) qui ont été étalées sur la durée de l'emprunt soit 7 ans. Au 31/12/2007 :

(en millions d'euros)	Solde Initial	Amortissements antérieurs	Dotation de l'exercice	31/12/2007
Frais d'émission d'emprunt	1,9	0	0,2	1,7

Les écarts de conversion actif s'élèvent au 31 décembre 2007 à 2,8 M€ et concernent principalement le financement des filiales TFM (Wilson). Les positions actives sont compensées par des positions passives (2,7 M€), une provision est passée pour les différences non couvertes.

Note 15 | Capitaux propres

Catégorie de titres			Nombre de titres	Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions	7 740 539 ^(a)	1 456 638	néant	20 €

(a) Dont 1 954 091 actions à droits de vote double.

La variation des capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	323,8	244,0
Augmentation de capital	29,1	1,8
Distribution de dividendes	- 18,5	- 13,6
Autres	131,7	2,7
Résultat de l'exercice	39,6	88,9
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE	505,7	323,8

La société a réalisé une augmentation de capital en date du 16 février 2007 pour un montant total de 158,8 M€ se décomposant de la façon suivante :

- augmentation de capital : 26,5 M€ ;

- prime d'émission : 132,3 M€.

Les frais d'émission afférents à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission net d'impôt : 2,5 M€ (3,8 M€ brut moins 1,3 M€ d'impôt)

Note 16 | Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassements	2007
Risques sur filiales	0,2	0,1	0,2			0,1
Autres risques	8,3		0,1			8,2
Risque de change		0,2				0,2
TOTAL	8,5	0,3	0,3			8,5
Résultat d'exploitation						
Résultat financier		0,3	0,2			
Résultat exceptionnel			0,1			

Note 17 | Dettes financières

(en millions d'euros)	À 1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	2007	2006
Crédits de trésorerie	60,8	0,0	0,0	60,8	17,5
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ^(a)	14,8	208,9	57,7	281,4	0,0
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,6	0,0	0,6	0,6
Emprunts et dettes financières divers (avances reçues des filiales)	295,9	0,0	0,0	295,9	308,6
TOTAL	371,5	209,5	57,7	638,7	326,7
ÉCHÉANCIER 2006	326,1	0,6	0,0		326,7

(a) Geodis SA a contacté un emprunt de 315 M€ afin de financer l'acquisition des titres de TFM (Wilson), à fin décembre 2007 il reste à rembourser 280 M€.

Note 18 | Autres dettes

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,4	0,0
Comptes courants filiales	7,4	7,1
Dividendes à payer		
TOTAL	7,9	7,2

Les autres dettes sont exclusivement composées de dettes à court terme,

Note 19 | Charges à payer

Elles correspondent à :

- des intérêts sur l'emprunt (financement de TFM) pour 1,5 M€ ;
- des agios bancaires pour 0,5 M€ ;
- des factures à recevoir pour 0,5 M€.

Note 20 | Entreprises liées

<i>Montant en K€</i>	Montant brut au bilan	Dont entreprises liées
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participations	1 152 089	1 151 546
Créances rattachées	83 811	83 811
ACTIF CIRCULANT		
Créances	305 005	290 633
DETTES		
Dettes	649 929	303 558
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts	48 046	33 998
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	70 865	70 822
Produits de créances	10 536	8 674
Intérêts	151	0

Note 21 | Informations en matière de crédit-bail

Engagements de crédit-bail immobilier au 31/12/2007

VALEUR D'ORIGINE	49,6
Amortissements	
Cumul exercices antérieurs	14,2
Exercice en cours	2,3
TOTAL	16,5
VALEUR NETTE	33,1
REDEVANCES PAYÉES	
Cumul exercices antérieurs	44,6
Exercice en cours	3,4
TOTAL	48,0
REDEVANCES À PAYER	
À 1 an au plus	3,4
À plus d'1 an et moins de 5 ans	13,1
À plus de 5 ans	18,6
TOTAL	35,1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	3,4

Le montant des options d'achat s'élève à 4,1 M€ pour le site de Parçay Meslay, à 2,7 M€ pour le site de Bruguières et à 1 € pour les autres contrats.

Note 22 | Engagements hors bilan

À la connaissance de la Société, la présentation des engagements n'omet aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

(en millions d'euros)	Montants	
	Donnés	Reçus
Avals et cautions	124,0	
Contrat de location simple	1,2	
Nantissement des titres GFF	427,8	
Autres obligations à long terme	35,3	40,2

- Le contrat de location simple concerne un contrat de location immobilier (site de Capwest) ;
- les engagements donnés correspondent principalement à des cautions consenties à des banques et établissements financiers, en garantie des crédits qu'ils accordent aux filiales françaises et étrangères du Groupe ;
- les titres de Geodis *Freight Forwarding* ont été donnés en nantissement auprès des banques ;
- figure dans les autres obligations à long terme (Donnée + Reçue) une dette du GIE Financière Sceta dont Geodis est tenu solidaire pour 35,1 M€, Geodis recevant par ailleurs d'un autre membre du GIE une garantie l'exonérant de tout risque relatif à la défaillance des autres membres. Geodis SA est sorti du GIE Financière Sceta en juin 2005 ;
- figurent enfin des garanties de passif reçues sur les opérations d'acquisition + 5,1 M€.

Note 23 | Sociétés consolidant les comptes de Geodis

Par intégration globale :

SNCF Participations

137, rue de l'Université – 75007 Paris

Note 24 | Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés en 2007 s'élève à 147 500,00 €.

Note 25 | Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Dénomination	Nominal de l'action	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par Geodis	%	Valeur brute des titres (en millions d'euros)
1. TITRES DE PARTICIPATION					
Bernis	40 euros	65 188	44 107	67,7	7,3
Bourgey Montreuil	2,8 euros	12 107 000	12 106 999	100,0	95,1
Calberson	10 euros	5 747 000	5 746 999	100,0	90,2
Calberson International	5 euros	8 710	8 709	100,0	44,1
Geodis IDF Services	10 euros	50 000	49 994	99,9	11,2
Geodis Afrique	3 euros	307 430	307 429	100,0	37,4
Geodis Benelux	500 euros	750	750	100,0	54,7
Geodis Deutschland ^(a)	-	-	-	100,0	5,3
Geodis Freight Forwarding	10 euros	42 784 100	42 784 100	100,0	427,8
Geodis International	9 euros	3 380 257	3 380 257	100,0	192,7
Geodis Interservices	243 euros	27 578	27 578	100,0	63,8
Geodis Logistics	25 euros	400 000	399 994	100,0	55,4
Geodis Wilson France	15 euros	272 000	271 974	99,8	7,2
Geodis Solutions	34,3 euros	362 500	362 499	100,0	21,6
Setcargo	70 euros	7 642	7 640	99,8	9,6
Geodis Iberia	3,4 euros	2 136 786	2 124 925	99,5	15,9
Thalès Geodis Freight & Logistics	8 euros	332 058	166 029	50,0	7,8
Immobilière Geodis I	15 euros	80 693	80 692	100,0	1,6
TOTAL					1 148,7
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de la société Geodis					3,3
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION					1 152,0
2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
Actions propres (105 513 actions)					14,4

(a) Il n'existe pas de valeur nominale et d'actions individualisées pour Geodis Deutschland.

Note 26 | Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres	% détention	Dividendes	Titres		Prêts, avances	CA	Résultat
					Valeur brute	Valeur nette			
FILIALES (PLUS DE 50 %)									
Bernis	2,6	11,5	67,7	1,2	7,3	7,3		102,9	3,4
BM Holding	33,9	46,6	100,0	6,1	95,1	68,5		0,2	5,5
Calberson SA	57,5	107,4	100,0	30,5	90,2	90,2		0,0	43,2
Calberson GE	0,6	3,5	100,0	0,8	0,8	0,8		56,4	1,6
Calberson Grèce	0,1	1,5	52,0	0,2	0,1	0,1		10,4	0,7
Calberson International	0,0	0,2	100,0		44,1	0,0	0,8	0,0	- 0,1
Chaveneau Bernis ^(a)	0,5	6,5	14,6	0,1	0,1	0,1		46,0	1,8
Geodis IDF Services	0,5	0,3	99,9		11,2	1,0		0,0	- 0,2
Geodis Afrique	0,9	- 0,4	100,0		37,3	4,0	3,2	0,0	- 1,1
Geodis Benelux	0,0	53,8	100,0		54,7	54,7		0,0	6,1
Geodis Deutschland	7,0	8,0	100,0	0,8	5,3	5,3		103,1	1,0
Geodis Freight Forwarding	427,8	422,8	100,0		427,9	427,9		0,0	- 5,0
Geodis Gestion Immobilière	0,0	3,5	100,0	0,6	0,0	0,0		15,1	3,5
Geodis International	30,4	15,9	100,0		192,7	24,5		0,0	- 14,5
Geodis Interservices	6,7	- 1,6	100,0		63,8	20,9		0,0	- 6,8
Geodis Logistics	10	9,7	100,0	4,0	55,4	21,8		0,0	- 10,0
Geodis Logistics Pologne	0,7	- 0,1	100,0		0,7	0,0		3,7	- 0,2
Geodis Networks	0,2	1,1	100,0		0,5	0,5		11,4	0,8
Geodis Wilson France	4,1	11,9	99,8	12,4	7,1	7,1		303,3	7,3
Geodis Solutions	12,4	- 1,4	100,0		21,6	0,0		0,0	- 7,2
Immobilière Geodis I	1,2	0,4	100,0		1,6	0,5		0,0	- 0,9
Setcargo	0,5	- 1,2	99,8		9,6	0,0		0,0	0,2
SNC Bercy	0,0	0,5	51,0		0,2	0,0	1,1	0,0	0,5
Geodis Iberia	7,3	- 1,5	99,5		15,9	0,0	11,6	118,1	- 18,1
PARTICIPATIONS (10 % À 50 %)									
Thalès Geodis Freight & Logistics	2,7	5,8	50,0	0,7	7,8	7,8		33,5	1,7
AUTRES TITRES									
Autres filiales				1,6	1,0	1,0	0,9		
TOTAL				59,0	1 152,0	744,0	17,6		

(a) Transports Bernis détient le solde du capital de Chaveneau Bernis, soit 85,4 %.

Note 27 | Liste des filiales intégrées fiscalement

Geodis Interservices	Calberson Méditerranée	Geodis BM Réseau
Calberson	Alpes Maritimes Express	Bourgey Montreuil Équipement 1
Geodis Division Messagerie Services	Bouches du Rhône Express	Bourgey Montreuil Équipement 2
Geodis Logistics Services	Var Express	Bourgey Montreuil Équipement 3
Immobilière Geodis I	Provence Express	Bourgey Montreuil Services
Geodis Projets	Gard Express	BM Chimie
Geodis Freight Forwarding	Haute Provence Express	Picardie Lavage Citernes
Geodis Freight Management	Hérault Express	BM I.D.F.
Immobilière Geodis II Logistics	SCI Région Sud Est	Bourgey Montreuil Auvergne
Calberson Île-de-France	Calberson Sud Ouest	Bourgey Montreuil Normandie
Calberson Paris	Calberson Roussillon	Bourgey Montreuil Provence
Calberson Autun	Gironde Express	Bourgey Montreuil Savoie
Calberson Seine Saint Denis	Aveyron Express	Bourgey Montreuil Francilienne
Calberson Seine et Marne	SCI Région Sud Ouest	Bourgey Montreuil Presse
Transport Express de Seine et Marne	Calberson Bretagne	Creneau
Paris 8	Calberson Armorique	Bourgey Montreuil Aquitaine
Calberson Europe Île-de-France	SMTR Calberson	Bourgey Montreuil Rhône-Alpes
Calberson Location	SCI Région Bretagne	Bourgey Montreuil Alsace
Seine Express	SCI Région Ouest	Bourgey Montreuil Automotive Ouest
SD Calberson	Dusolier Calberson	Bourgey Montreuil Alimentaire
Messageries parisiennes du livre	Calberson Loiret	Bourgey Montreuil Lorraine
Geodis Île-de-France Services	Geodis Euromatic	Bourgey Montreuil Nord
SCI de Vaux	Geodis Logistics	Bourgey Montreuil Limousin
SCI Région Île-de-France	Geodis Logistics Europarts	SLV
M.G.Transports	Geodis Gestion Immobilière	France Location Distribution
Calberson Yvelines	Immolog Paris Ouest	Bourgey Montreuil Atlantique
Calberson Oise	Le Bois Chaland	Magasinage Gestion Logistique
Calberson Normandie	Geodis Logistics Île-de-France	SCI Etupes
Calvados Express	Geodis Logistics Nord Ouest	SCI BM Salaise
Calberson Eure et Loir	Geodis Logistics Nord	Transports J Savin
SCI Horizons	Geodis Logistics Champagne-Ardennes Est	Société Mancelle d'Emballage Industriel
SCI Région Normandie	Geodis Logistics Rhône-Alpes	
SCI du Rouvray	Geodis Logistics Méditerranée	
SNTN Calberson	Geodis Logistics Sud	
Calberson Picardie	Geodis Logistics Sud Ouest	
Val Express	Geodis Logistics Ouest	

Calberson Hainaut	Audas Distribution
Calberson Europe Nord	Geodis Automotive
Flandre Express	Geodis Automotive Nord
Walbaum	Geodis Automotive Est
Calberson Aube	Geodis Wilson France
Calberson Ardennes	Geodis Antilles
Aisne Express	Geodis Oil & Gas Logistics Services
Calberson Alsace	Geodis Networks
Calberson Lorraine	Les Rouleurs du Cambrésis
Calberson Moselle	Valenda
SCI Région Champagne Ardennes	Calberson International
SCI Région Alsace	Calberson GE
Calberson Rhône - Alpes	Geodis International
Rhône Dauphiné Express	Transports Gestion Participations
Calberson Europe Rhône - Alpes	Geodis Afrique
Société Vellave de Transports	Setcargo
Calberson FM	Geodis Solutions
Drome Express	Bourgey Montreuil
Calberson Auvergne	Bourgey Montreuil Spécialités

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Geodis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées en note 3.2 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations de valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. La méthode appliquée et le caractère raisonnable des évaluations retenues n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDOREX

Pascal Housseau

ERNST & YOUNG AUDIT

Denis Thibon

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices, antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la société SNCF Participations

La convention d'assistance commerciale et administrative, signée entre Geodis et la société SNCF Participations en 2005, s'est poursuivie en 2007. La redevance facturée à Geodis pour cet exercice s'est élevée à 350 000 euros.

Conventions de trésorerie

Dans le cadre de la convention de trésorerie, les avances octroyées par Geodis aux filiales emprunteuses ont été rémunérées au taux mensuel moyen du marché monétaire (T4M) + 0,40 %. En sens inverse, les avances consenties par les filiales à Geodis ont porté intérêt à T4M + 0,35 %. La différence entre ces marges rémunère les prestations de Geodis en sa qualité de gestionnaire centralisateur.

La filiale adhérente à cette convention et ayant avec Geodis un Administrateur commun, la société Transport Bernis, a eu au cours de l'exercice 2007, une position "prêteuse". À ce titre, elle a encaissé de Geodis un montant total d'intérêts de 470 444 euros.

Les sociétés Flandre Express et Chaveneau Bernis n'ont plus d'Administrateur commun avec Geodis en 2007 et ne sont donc plus mentionnées ici.

Conventions de redevances de marques

Lors de sa séance du 8 décembre 2005, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à facturer à ses filiales une redevance au titre des marques Geodis et Calberson dont elle est propriétaire.

Ces conventions ont pris effet au 1^{er} janvier 2006 pour les sociétés Calberson GE et Geodis Iberia mais ne sont plus présentées dans ce rapport en l'absence d'Administrateur commun avec Geodis SA en 2007.

Paris-La Défense et Paris, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Denis Thibon

FIDOREX

Pascal Housseau

7

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires

ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2008	174
1. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	174
2. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	178
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL OU AUX DIRIGEANTS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIÉS	180
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACHETÉES	181

Ordre du jour et résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 avril 2008

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'évolution des affaires de la Société et sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2007 ;
- rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du nouveau Code de commerce ;
- approbation des comptes consolidés ;
- approbation des comptes sociaux et des conventions susvisées ;
- affectation du résultat ;
- ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- renouvellement du mandat de 9 Administrateurs ;
- renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- nomination d'un deuxième Commissaire aux comptes titulaire ;
- nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;

- nomination d'un deuxième Commissaire aux comptes suppléant ;
- autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société.

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions achetées ;
- rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- autorisation donnée au Conseil de décider la réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;
- renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions Geodis ;
- modification des articles 10 et 11 des statuts ;
- pouvoirs pour les formalités.

1. RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Geodis, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été établis selon le référentiel IFRS et lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesdits comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 53,7 M€ (part du Groupe).

Deuxième résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la société Geodis SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes sociaux arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesdits comptes sociaux se soldant par un bénéfice de 39 623 791,96 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu et les conclusions.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

1. L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, constate que :

le bénéfice net de l'exercice, soit	39 623 791,96 €
augmenté du "report à nouveau", soit	157 621 118,89 €
DONNE UN MONTANT DISPONIBLE DE	197 244 910,85 €

Elle décide d'affecter ce bénéfice disponible de la manière suivante :

affectation aux actionnaires à titre de dividende	22 060 536,15 €
et le solde, soit au compte "report à nouveau"	175 184 374,70 €
TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DISPONIBLE	197 244 910,85 €

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,85 €.

Ce dividende est éligible à la réfaction de 40 % prévue au 2° du § 3 de l'article 158 du CGI.

Les actions Geodis qui seront possédées par la Société à la date de mise en paiement du dividende seront exclues de la distribution conformément à la Loi et le dividende correspondant sera – à l'initiative du Conseil d'Administration – ajouté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 2 juillet 2008.

2. L'Assemblée Générale reconnaît, par ailleurs, qu'il lui a été rappelé que le dividende distribué au titre de l'exercice 2004 a été de 2 € par action, que celui qui a été distribué au titre de l'exercice 2005 a été de 2,20 € par action, et que celui qui a été distribué au titre de l'exercice 2006 a été de 2,45 € par action.

Cinquième résolution

Ratification de la nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de M. Olivier Marembaud en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, en remplacement de M. Marc Veron qui avait présenté sa démission.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Pierre Blayau arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Pierre Menanteau arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Dominique Thillaud arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de quatre exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2012, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Armand Toubol arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de quatre exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2012, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de la société SNCF Participations arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de deux exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2010 en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de la société SPFR-D arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de deux exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2010, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Sven Boinet arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de deux exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2010, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Giorgio Frasca arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de quatre exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2012, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Quatorzième résolution

Renouvellement d'un Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Yves Rambaud arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six exercices, qui se terminera au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Quinzième résolution

Renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young Audit arrive à expiration ce jour, décide de renouveler la société Ernst & Young Audit pour une durée de six exercices, qui se terminera le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Seizième résolution

Nomination d'un deuxième Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat du deuxième Commissaire aux comptes titulaire arrive également à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement la société Mazars, pour une durée de six exercices, qui se terminera le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Dix-septième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Aplitec, arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement la société Auditex, pour une durée de six exercices, qui se terminera le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Dix-huitième résolution

Nomination d'un deuxième Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Bernard Pimpaneau arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement M. Philippe Castagnac, pour une durée de six exercices, qui se terminera le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014, en vue de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Dix-neuvième résolution

Autorisation d'acheter des actions de la Société

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter ou vendre par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses actions aux fins suivantes :

- achats et ventes en vue de faire assurer la liquidité du titre par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte déontologique reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- achats d'actions en vue de leur attribution dans le cadre du régime des options d'achat prévu par l'article L. 225-179 du Code de commerce, aux membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la Société

et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- achats d'actions afin de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des titres de créance donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- achats pour conservation et remise ultérieure des actions acquises en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- achats d'actions en vue de leur annulation.

Les achats, cessions et transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché et hors marché, de gré à gré, par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des instruments financiers dérivés.

L'Assemblée Générale décide :

- que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées au titre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 600 000 actions, représentant au 25 février 2008, environ 7,75 % du capital ;
- que le prix maximum d'achat hors frais d'acquisition ne pourra excéder 200 €, sous réserve des éventuels ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
- que le montant maximal des fonds pouvant être immobilisés dans le programme de rachat autorisé par la présente résolution ne pourra pas dépasser 120 M€ ;

Cette autorisation annule et remplace pour sa partie encore non utilisée, l'autorisation qui avait été donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

2. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingtième résolution

Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour réaliser sur ces seules décisions :

- l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre des autorisations données par l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération ; et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de ce jour.

Vingt-et-unième résolution

Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions Geodis

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux ou celles qu'il désignera parmi les membres du personnel ou des dirigeants sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du même Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes détenues par la Société dans les conditions légales ;
2. décide que ces options ne pourront être attribuées qu'à des personnes dont l'activité est entièrement consacrée à Geodis ou à l'une des filiales ou sous-filiales de Geodis ;
3. décide que le nombre total des actions nouvelles qui pourront être souscrites par exercice des options de souscription ne pourra excéder 154 810 actions ;

4. décide que le nombre total des options d'achat d'actions qui seront consenties ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 154 810 actions ;
5. décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires d'options de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration ou, sur délégation de ce dernier, le jour où les options seront consenties, sans que ce prix puisse être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'attribution des options ;
6. décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires d'options d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration ou, sur délégation de ce dernier, le jour où les options seront consenties, sans que ce prix puisse être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'attribution des options, ni inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions propres détenues par la Société le même jour ;
7. prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;
8. confirme, en tant que de besoin, que les options qui auront été attribuées par le Conseil en application de la présente résolution, et qui auront été annulées avant la fin de validité de ladite résolution, seront disponibles pour une nouvelle attribution ;
9. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :
 - fixer la nature des options et les conditions dans lesquelles les options seront consenties et pourront être levées ; fixer le cas échéant les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires ; arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ; décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions sous options pourront être ajustés conformément aux dispositions réglementaires ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que la durée de validité des options ne pourra excéder 10 ans à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir, s'il le juge utile, des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions – et le cas échéant y renoncer – se faire consentir toutes garanties pour le règlement de tout ou partie des cotisations et contributions sociales ;

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, et/ou prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - fixer la date de jouissance des actions souscrites par levée d'options de souscription ;
 - déterminer pour chaque exercice sur quelle assiette seront calculées les nouvelles contributions sociales prévues par la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale ;
 - prendre toutes autres décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire le nécessaire.
10. décide que, par le vote de la présente résolution, il est mis fin à la délégation qui avait été précédemment conférée au Conseil d'Administration aux termes de la treizième résolution votée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour.

Vingt-deuxième résolution

Modification statutaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

Article 10 : forme des actions

(...)

La Société peut également dans les conditions légales demander à toute personne morale possédant des participations dépassant 1 % de son capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de cette dernière.

Vingt-troisième résolution

Modification statutaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

Article 11 : droits et obligations attachés aux actions

(...)

En sus du respect de l'obligation légale d'informer la Société et les autorités du marché de la détention de certaines fractions du capital et des droits de votes qui y sont attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction du capital égale à 1 % ou à un multiple de ce pourcentage compris entre 1 % et 50 % doit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement en hausse ou en baisse de l'un de ces seuils, porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient seule et/ou de concert et le nombre de titres qu'elle détient de la même manière qui sont susceptibles de donner accès au capital.

Le reste sans changement.

Vingt-quatrième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport de votre Conseil d'Administration du 25 février 2008, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDOREX

Pascal Housseau

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 7,75 % du capital au 25 février 2008, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de cinq ans à compter du 17 avril 2008, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDOREX

Pascal Housseau

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

8

Autres informations

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉMETTEUR	184
ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF	190
FACTEURS DE RISQUES	193
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL, LES AUTORISATIONS FINANCIÈRES, LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET LES PLANS D' OPTIONS	203
POLITIQUE DE DIVIDENDE	212
FONCTIONNEMENT ET RÉMUNÉRATION DES ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	213
TRANSACTIONS SUR LES TITRES GEODIS	235
SOURCES D' INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS	237
INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUE	238
DOCUMENT D' INFORMATION ANNUEL (ARTICLE L. 451-1-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	238
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2007	243
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES EN FONCTION POUR L' ARRÊTÉ DES COMPTES DE L' EXERCICE 2007	244
RESPONSABLE DE L' INFORMATION FINANCIÈRE	245
PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	245
TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	246

Renseignements généraux concernant l'émetteur

1. DÉNOMINATION

Geodis (anciennement Compagnie Générale Calberson).

2. FORME

Société anonyme à Conseil d'Administration, régie par la législation française sur les sociétés commerciales (loi n° 66- 537 du 24 juillet 1966).

3. CAPITAL

154 810 780 € divisés en 7 740 539 actions de 20 € de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

La Société respecte donc les dispositions de l'article L. 224-2 du Code de commerce prévoyant un capital minimum de 225 000 € pour les sociétés par actions faisant appel public à l'épargne.

4. SIÈGE SOCIAL

Cap West

7/9, allées de l'Europe – 92615 Clichy Cedex

Téléphone : 33 (0) 1 56 76 26 00

E-mail : geodis@geodis.com

5. RCS

542 084 322 Nanterre.

6. CODE NAF

7010 Z

7. DATE DE CONSTITUTION

25 juillet 1926.

8. DURÉE

Jusqu'au 20 juillet 2041, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

9. OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la gestion de valeurs mobilières ou droits mobiliers dont la Société est propriétaire et ceux qu'elle pourrait acquérir quels qu'ils soient ;
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés industrielles ou commerciales, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer ;
- l'acquisition, la prise à bail ou la location et l'exploitation sous toutes ses formes de tout immeuble bâti ou non bâti ;
- l'achat, en vue de la revente, de tous biens et droits immobiliers ;
- l'animation et la direction de la politique de ses filiales dans les domaines administratifs, financiers et dans celui de la gestion ;
- toutes études et conseils techniques, économiques et de gestion concernant les activités de transport ;
- tous services d'administration générale comportant notamment la réalisation de travaux informatiques, comptables, d'analyses financières pour les sociétés du Groupe ;
- le transport de toutes marchandises, la commission de transports toutes catégories, l'entreposage et plus généralement la gestion de la chaîne logistique ;
- la location de véhicules industriels, le déménagement ;
- et d'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à des objets similaires ou connexes.

10. DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, le règlement intérieur du Conseil, les rapports annuels 2001 à 2006 ainsi que les documents financiers semestriels de 2005 à 2007 et les différents communiqués de presse depuis 2002 sont disponibles

sur le site internet de Geodis à l'adresse suivante : www.geodis.fr ou www.geodis.com (en anglais).

11. EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

12. ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration, exerçant le choix prévu par les statuts, a choisi de confier l'exercice de la Direction Générale de la Société au Président du Conseil d'Administration.

13. CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 13 ET 14 DES STATUTS)

1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus.

Par ailleurs, dans le cas où les actions détenues par le personnel dans les conditions visées à l'article L. 225-23 du Code de commerce, représenteraient plus de 3 % du capital social, un Administrateur supplémentaire sera élu par l'Assemblée Générale des actionnaires, parmi les salariés, représentant les porteurs de parts, membres des Conseils de Surveillance de tout fonds commun de placement d'entreprise remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- les parts du fonds commun de placement d'entreprise doivent être détenues exclusivement par des salariés et/ou d'anciens salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- le fonds commun de placement d'entreprise doit détenir au moins 1 % du capital de la Société.

Les candidats au poste d'Administrateur seront au nombre de deux maximum et seront désignés par l'ensemble des membres, représentant les porteurs de parts ou représentant l'entreprise, du Conseil de Surveillance des fonds communs de placement d'entreprise remplissant les conditions ci-dessus. En cas de pluralité de fonds commun de placement d'entreprise répondant aux conditions ci-dessus, il sera constitué un collège unique dans lequel chaque conseil de surveillance des fonds disposera d'un nombre de voix proportionnel au pourcentage de titres détenus par ce fonds

dans le capital de la Société, les autres modalités de constitution du collège, de présentation des candidatures et de vote étant fixées par la Direction de la Société.

Cet Administrateur supplémentaire devra pendant toute la durée de son mandat être salarié de la Société ou d'une société de son Groupe. Si, pour quelque cause que ce soit, cet Administrateur supplémentaire venait à perdre la qualité de salarié de la Société ou d'une société de son Groupe, il serait réputé démissionnaire d'office à l'expiration d'une période de trente jours courant à partir du jour de la résiliation de son contrat de travail.

2. Chacun des Administrateurs doit, pendant la durée de ses fonctions, être propriétaire de vingt actions.

Les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas à l'Administrateur désigné par l'Assemblée Générale sur proposition du Fonds Commun de Placement des salariés des sociétés ayant adhéré au Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe Geodis.

3. Sous réserve des dispositions particulières prévues pour les renouvellements de mandats devant être soumis à l'Assemblée de 2008, la durée des fonctions des Administrateurs est, en principe, de six années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Tout Administrateur sortant est rééligible.

4. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

14. RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

1. Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ainsi que toutes autres sommes à porter en réserve en application de la Loi.

La dotation de la réserve légale cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Elle reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter

à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, de distribuer aux actionnaires à titre de dividende, ou de reporter à nouveau.

2. L'Assemblée peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

3. L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

15. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints

de la prescription quinquennale sont reversés à l'État (article L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État).

16. ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, tant qu'elles sont négociées sur un Marché Réglementé. Si cette condition venait à ne plus être remplie, les actions prendraient obligatoirement la forme nominative.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-9 du Code de commerce, les actions non intégralement libérées doivent revêtir la forme nominative et demeurer sous cette forme jusqu'à leur entière libération.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La conversion des actions du nominatif au porteur, et réciproquement, s'opère conformément à la législation en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit dans les conditions de l'article L. 228-2 et suivants du Code de commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central, tous renseignements relatifs aux

détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux ainsi que les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. Après avoir suivi la procédure prévue ci-dessus, la Société aura la faculté de demander, soit par l'entremise du dépositaire central, soit directement dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les informations prévues par l'article L. 228-2-1 concernant les propriétaires des titres.

En ce qui concerne les titres inscrits au nominatif, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, conformément aux dispositions de l'article L. 228-3 du même Code, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la Société ou de son mandataire.

Tant pour les titres au porteur que pour les titres au nominatif, aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers, propriétaire des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

La Société peut également dans les conditions légales demander à toute personne morale possédant des participations dépassant 2,5 % ⁽¹⁾ de son capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux Assemblées Générales de cette dernière.

17. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

17.1 Convocation et admission aux Assemblées (articles 24 et 25 des statuts)

1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice désigné à la demande de toute personne habilitée à effectuer une telle demande et répondant aux conditions légales et réglementaires, ainsi que par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de contrôle.
2. Après la dissolution de la Société, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.
3. Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu distant de moins de 100 km ou encore au siège de tout établissement secondaire, succursale ou filiale, ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
4. Sous réserve de la déchéance encourue en vertu de toutes dispositions législative, réglementaire ou statutaire (seuils statutaires), tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et qu'ils ont fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions prévues par l'article R. 225-85 du Code de commerce.
5. En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'Assemblée.

6. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration. Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et Administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. En outre, les actionnaires non résidents peuvent se faire représenter par l'intermédiaire inscrit, lorsque cet intermédiaire a satisfait aux obligations légales, réglementaires ou statutaires.

17.2 Compétence des Assemblées

1. L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts. Elle délibère sur toute proposition figurant à son ordre du jour et qui ne relève pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire ou des pouvoirs réservés au Conseil d'Administration. Elle peut en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs Administrateurs ou procéder à leur remplacement.
2. Elle peut être réunie exceptionnellement pour l'examen de toute question de sa compétence.
3. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ou pour la négociation de "rompus" en cas d'augmentation ou de réduction du capital.
4. Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, lorsque l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration la compétence pour décider une augmentation de capital, ou le pouvoir pour en fixer les modalités, cette délégation s'accompagne des pouvoirs nécessaires pour que le Conseil puisse procéder à la modification corrélative des statuts.

(1) La vingt-deuxième résolution proposée à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008 prévoit d'abaisser ce seuil à 1%.

17.3 Modification du capital

Aux termes de l'article L. 225-129 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital, mais elle peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Les délégations de compétence en cours de validité ou soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont visées au paragraphe "Renseignements concernant le capital et les autorisations financières" ci-après.

18. DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 27 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 26 juin 1984 a introduit dans les statuts un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent. Ce droit est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ⁽²⁾. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation

de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double octroyé aux actions remplissant les conditions ci-dessus, qu'avec l'autorisation d'une Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

19. FRANCHISSEMENT DE SEUILS (ARTICLE 11 DES STATUTS)

En sus du respect de l'obligation légale d'informer la Société et les autorités du marché de la détention de certaines fractions du capital et des droits de votes qui y sont attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction du capital égale à 2,5 % ⁽³⁾ ou à un multiple de ce pourcentage compris entre 5 % et 50 % doit, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement en hausse ou en baisse de l'un de ces seuils, porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient seule et/ou de

concert et le nombre de titres qu'elle détient de la même manière, qui sont susceptibles de donner accès au capital.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal d'une Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées de droit de vote à compter de ladite Assemblée et pour toute nouvelle Assemblée Générale d'actionnaires qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

(2) Au 25 février 2008 le nombre d'actions ayant un droit de vote double est de 1 954 040 sur les 7 740 539 actions composant le capital à cette même date.

(3) La vingt-troisième résolution proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008 prévoit d'abaisser ce seuil à 1% et aux multiples de ce nombre compris entre 1 et 50%

Environnement législatif

1. ÉVOLUTION LÉGISLATIVE RÉCENTE

Au cours de ces deux dernières années plusieurs dispositions législatives ont eu un impact significatif sur les conditions d'exercice des activités du Groupe, en particulier en France.

- la Loi française dite de Sécurité et Développement des Transports en date du 5 janvier 2006 a posé le principe selon lequel les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser 30 jours ⁽⁴⁾ à compter de l'émission de la facture dans les secteurs suivants :
 - transport routier de marchandises,
 - location avec ou sans conducteur,
 - commission de transport et de douane,
 - transit,
 - agence de fret,
 - agence maritime,
 - courtage de fret ;

Les infractions à ces dispositions sont punissables d'une amende de 15 000 €.

Sur la zone France, la réduction des délais de paiement liés à l'application de ces nouvelles dispositions a eu un impact sur les postes clients et fournisseurs.

- cette même Loi du 5 janvier 2006 a également posé le principe de la répercussion automatique des variations du prix du gasoil dans les contrats de transport. Cette indexation – d'ordre public – peut s'opérer de deux manières :
 - lorsque le contrat de transport mentionne les charges de carburant retenues pour l'établissement du prix de l'opération de transport, le prix de transport initialement convenu est révisé de plein droit pour prendre en compte la variation des charges liée à la variation du coût du carburant entre la date du contrat et la date de réalisation de l'opération de transport. La facture fait apparaître les charges

de carburant supportées par l'entreprise pour la réalisation de l'opération de transport,

- à défaut de stipulations contractuelles identifiant les charges de carburant dans les conditions définies ci-dessus, celles-ci sont déterminées, au jour de la commande de transport, par référence au prix du gasoil publié par le Comité National Routier et à la part des charges de carburant dans le prix du transport, telle qu'établie dans les indices synthétiques du Comité National Routier. Le prix du transport initialement convenu est alors révisé de plein droit en appliquant aux charges de carburant la variation de l'indice gasoil publié par le Comité National Routier sur la période allant de la date de la commande de l'opération de transport à sa date de réalisation. La facture fait apparaître les charges de carburant supportées par l'entreprise pour la réalisation de l'opération de transport ;

Cette disposition nouvelle a eu un effet indirect sur l'activité du Groupe, dans la mesure où elle a permis à Geodis de réduire, voire depuis début 2007 supprimer les couvertures à mettre en place pour couvrir le risque gasoil.

- à compter du 1^{er} janvier 2007 une nouvelle réglementation a été mise en place en France concernant la vitesse maximale autorisée des véhicules dont le PTAC ⁽⁵⁾ excède 3,5 tonnes sans dépasser 12 tonnes. La vitesse de ces véhicules est désormais fixée à 90 km/h sur les autoroutes ainsi que sur les routes à chaussées séparées (contre 110 km/h et 100 km/h auparavant).

Ces nouvelles dispositions ont eu des répercussions en termes d'organisation au niveau de la Division Messagerie qui a dû prendre les mesures nécessaires pour adapter ses conditions d'exploitation et ses plans de transport.

Par ailleurs, les activités de transport routier et de commission de transport s'exercent dans le cadre d'une réglementation stricte dont les exigences ont été durcies ces dernières années.

(4) Avant l'entrée en vigueur de cette Loi, il était notoire que les transporteurs et autres prestataires étaient réglés à 60, 90 ou 120 jours.

(5) PTAC : poids total autorisé en charge.

2. TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES

2.1 Conditions d'accès à la profession

Les conditions d'accès à la profession sont définies au niveau européen par deux Directives du 29 avril 1996 et du 1^{er} octobre 1998, et au niveau national par le décret du 30 août 1999.

Les entreprises qui effectuent de tels transports en France ou sur le territoire de l'Union européenne, au moyen de véhicules motorisés, sont soumises aux obligations suivantes pour pouvoir être inscrites au registre des transporteurs et des loueurs (inscription obligatoire pour l'exercice de la profession) :

- condition de capacité financière :
 - métropole :
 - véhicule dont le PMA ⁽⁶⁾ est inférieur ou égal à 3,5 tonnes : l'entreprise doit disposer de capitaux propres ou de garanties d'un montant au moins égal à 900 € par véhicule,
 - véhicule dont le PMA est supérieur à 3,5 tonnes : l'entreprise doit disposer de capitaux propres ou de garanties d'un montant égal à 9 000 € pour le premier véhicule, et de 5 000 € pour chaque véhicule suivant ;
 - outre-mer :
 - véhicule dont le PMA est inférieur ou égal à 3,5 tonnes : l'entreprise doit disposer de capitaux propres ou de garanties d'un montant au moins égal à 600 € par véhicule,
 - véhicule dont le PMA est supérieur à 3,5 tonnes : l'entreprise doit disposer de capitaux propres ou de garanties d'un montant égal à 6 000 € pour le premier véhicule, et de 3 000 € pour chaque véhicule suivant ;
- condition d'honorabilité professionnelle exigée du responsable permanent et effectif de l'activité de transport (attestataire), ainsi que de tous les dirigeants de l'entreprise ;
- attestation de capacité professionnelle du responsable permanent et effectif de l'activité (attestataire) pour les véhicules d'un PMA supérieur à 3,5 tonnes ou justificatif d'aptitude professionnelle pour les véhicules d'un PMA inférieur à 3,5 tonnes, y compris depuis le 1^{er} janvier 2007 les véhicules motorisés de moins de 4 roues ;
- obtention d'une licence communautaire (véhicule d'un PMA supérieur à 6 tonnes et dont la charge utile excède 3,5 tonnes) ou d'une licence de transport intérieur (véhicule d'un PMA inférieur à 6 tonnes et dont la charge utile ne dépasse pas 3,5 tonnes) valables cinq ans ;
- depuis le 19 mars 2003, tout conducteur effectuant un transport entre des pays membres de l'Union Européenne sous couvert d'une

licence communautaire et ressortissant d'un pays tiers, doit être muni d'une attestation de conducteur lui permettant de justifier son emploi selon les règles applicables dans l'État membre d'établissement du transporteur.

Les entreprises qui effectuent de tels transports au départ ou à destination de pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne, au moyen de véhicules dont le PTAC dépasse 6 tonnes ou dont la charge utile est supérieure à 3,5 tonnes, sont en outre soumises aux obligations suivantes :

- soit obtention d'une autorisation dite bilatérale valable uniquement pour les transports entre les deux pays visés par l'autorisation ;
- soit obtention d'une autorisation multilatérale délivrée dans le cadre du contingent CEMT (Conférence Européenne des Ministres des Transports) couvrant 43 pays et attribuée aux transporteurs qui justifient du respect des réglementations relatives au transport, au droit du travail et à la sécurité et qui utilisent pour ces transports des véhicules conformes aux conditions techniques prévues par décret.

2.2 Réglementation sociale

En matière de réglementation sociale, les entreprises de transport doivent se conformer simultanément aux règles relatives à la durée du travail et aux règles relatives aux temps de conduite et de repos.

- en France, les dispositions applicables en matière de durée du travail résultent de l'application combinée des dispositions du Code du travail, du Décret du 26 janvier 1983 (modifié dans un premier temps par le Décret n° 2005-306 du 31 mars 2005 dont les dispositions ont été annulées par le Conseil d'État pour vice de forme le 18 octobre 2006, puis dans un deuxième temps par le Décret n° 2007-13 du 4 janvier 2007), et de la convention collective n° 3085 ;
- ces dispositions sont en cours d'harmonisation au niveau européen dans le cadre des Directives 2000/34/CE et 2003/88/CE, dont la transposition a été réalisée en France par ordonnance n° 2004-1197 du 12 novembre 2004. Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n° 2005-810 du 20 juillet 2005 ;
- de source communautaire, le règlement n° 561/2006 du 15 mars 2006 abroge le règlement 3820/85 et prévoit de nouvelles dispositions en matière de temps de conduite et de temps de repos qui sont entrées en vigueur le 11 avril 2007. La réglementation des temps de conduite et de repos est donc identique dans tous les États membres de l'Union Européenne. Elle s'applique, sauf exception, à tous les transports intérieurs ou extracommunautaires effectués au moyen d'un véhicule dont le PMA excède 3,5 tonnes ;

(6) PMA : poids moyen autorisé.

- à cet égard et afin de permettre un contrôle plus efficace de la réglementation des temps de conduite et de repos, le chronotachygraphe électronique est obligatoirement installé sur les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes, mis en circulation pour la première fois à partir du 1^{er} mai 2006, en application des articles 27 et 29 du règlement n° 561/2006 du 15 mars 2006.

2.3 Transport de marchandises dangereuses

Le transport de marchandises dangereuses fait l'objet d'une réglementation détaillée tant au niveau international, qu'au niveau national.

Les pouvoirs publics ont commencé à se préoccuper de la réglementation du transport des matières dangereuses dès la seconde moitié du XIXe siècle. Au niveau européen les transports routiers internationaux sont assujettis à une convention internationale dite Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route (ADR), signée à Genève en 1957 sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Cette convention est entrée en vigueur en France en 1968. Par la suite, l'entrée en vigueur de la Directive-cadre dite ADR du 21 novembre 1994 relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route et l'application de l'ADR à tous les transports intra-communautaires (y compris aux transports réalisés à l'intérieur des États membres) a conduit la France à mettre en place une première réglementation dite ADR. Ce texte entré en vigueur en 1997 a été abrogé le 1^{er} juillet 2001 afin de tenir compte des nouvelles prescriptions de "l'ADR-restructuré". Désormais, tous les transports routiers de marchandises dangereuses sont donc assujettis aux dispositions de l'arrêté ADR (en date du 1^{er} juin 2001)⁽⁷⁾. Cette réglementation a pour objet de définir les règles spécifiques applicables aux transports intérieurs et internationaux de marchandises dangereuses réalisés sur le territoire français. Ces règles peuvent compléter, modifier ou déroger à celles édictées par la convention européenne ADR.

La réglementation ADR prévoit en particulier deux dispositifs applicables notamment aux entreprises qui chargent, transportent ou déchargent des matières dangereuses :

- le conseiller sécurité titulaire d'un certificat de qualification délivré après réussite à un examen⁽⁸⁾. Ce certificat peut être soit global, soit limité à certains modes de transport terrestres ou à certaines classes de matières dangereuses. La durée de validité du certificat de qualification est de cinq ans. Les missions principales du conseiller sécurité sont les suivantes :
 - examiner le respect des règles relatives au transport de marchandises dangereuses,
 - conseiller l'entreprise dans les opérations concernant le transport de marchandises dangereuses,
 - rédiger un rapport, selon le modèle prévu par le règlement ADR, lorsqu'un accident ayant porté atteinte aux personnes, aux biens ou à l'environnement est survenu au cours d'un transport, ou d'une opération de chargement ou de déchargement effectués par l'entreprise. Lorsque l'accident s'est produit en France le rapport est transmis par le chef d'entreprise au Préfet du département où est survenu l'accident, au Ministère des Transports ainsi qu'au Ministère de l'Industrie et au Ministère de l'Environnement pour les accidents concernant les matières radioactives,
 - rédiger un rapport annuel sur les activités de l'entreprise entrant dans son champ de compétence. Ce rapport annuel doit être conservé cinq ans par l'entreprise ;
- la formation des personnes employées par les intervenants dans le transport des marchandises dangereuses. Ces dernières doivent recevoir une formation répondant aux exigences que leur domaine d'activité et de responsabilité imposent lors du transport de marchandises dangereuses. Cette obligation de formation s'impose ainsi en particulier aux conducteurs routiers. Cette obligation a été récemment renforcée et, depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les conducteurs d'un véhicule, indépendamment de la masse maximale admissible du véhicule, transportant des marchandises dangereuses doivent être titulaires d'un certificat de formation ADR. Ce certificat de formation est délivré pour cinq ans à l'issue d'une formation et d'un examen assurés par un organisme agréé par le Ministère chargé des Transports.

(7) Qui a fait l'objet de plusieurs modifications notamment en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.

(8) En France, ce certificat est délivré par le Comité Interprofessionnel pour le développement de la formation dans les transports de marchandises dites dangereuses.

3. COMMISSION DE TRANSPORT

Le commissionnaire se distingue du transporteur en ce sens qu'il organise et fait exécuter sous sa responsabilité les différentes étapes d'un transport de marchandises, sans effectuer lui-même le transport ou sans en effectuer l'intégralité.

En France, l'exercice de la profession de commissionnaire de transport est réglementé de façon plus ou moins étendue depuis 1939. L'actuelle réglementation embrasse toutes les formes de commission de transport, quel que soit le mode utilisé. Elle résulte du Décret n° 90-200 du 5 mars 1990 pris en application de la Directive CEE n° 82/470 du 29 juin 1982 et de l'article 8, I, de la Loi dite LOTI du 30 décembre 1982. Les entreprises exerçant cette activité doivent être inscrites au registre des commissionnaires de transport, tenu par les Directions Régionales de l'Équipement.

Cette inscription qui est obligatoire quel que soit le mode de transport utilisé – terrestre, maritime ou aérien – suppose également que soient satisfaites des conditions de capacité financière, d'honorabilité et d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 3 septembre 1999, modifié par un décret en date du 28 décembre 2001, prévoit que pour satisfaire à la réglementation professionnelle, les commissionnaires de transport doivent disposer de capitaux propres ou de cautions bancaires d'un montant total au moins égal à 22 800 €. Cette capacité financière, obligatoirement requise au moment de l'inscription au registre des commissionnaires, peut faire l'objet d'un contrôle par les administrations compétentes à tout moment. Cette réglementation n'a pas été en elle-même suffisante pour rééquilibrer l'offre et la demande sur le marché du transport et de la commission de transport dont l'environnement reste extrêmement concurrentiel.

L'activité de commissionnaire de transport est également réglementée dans de nombreux pays.

Facteurs de risques

1. RISQUES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES AUX MÉTIERS

L'activité de transporteur routier de marchandises expose l'entreprise aux risques habituels de la circulation routière. Ces risques sont bien entendu aggravés en cas de transport de marchandises dangereuses, malgré un strict respect d'une législation très contraignante. Toutefois, les conséquences de ces accidents routiers relèvent de l'assurance obligatoire des véhicules à moteur et, en France comme dans plusieurs pays de l'Union européenne, font l'objet aujourd'hui encore d'une garantie illimitée en ce qui concerne les dommages corporels. Le maintien d'une garantie de cette nature n'est cependant pas acquis pour l'avenir.

Par ailleurs, il est de la nature même des activités de transporteur et de commissionnaire exercées par les filiales de Geodis de générer un contentieux récurrent lié aux dommages aux marchandises transportées, à la mauvaise exécution des opérations ou aux déclarations douanières présentées pour compte de la clientèle. De façon générale les opérateurs de transport considèrent comme normale une sinistralité de l'ordre de

1 à 2 % du chiffre d'affaires. La provision pour litiges enregistrée au 31 décembre 2007 d'un montant de 33,6 M€ (contre 33,7 M€ en 2006 et 45,8 M€ en 2004), reste stable bien que le volume d'activité ait augmenté de façon significative sur la même période. Elle représente 0,7 % du chiffre d'affaires et n'a donc pas un caractère exceptionnel au regard de nos activités.

En ce qui concerne les dommages aux marchandises transportées, un dossier est ouvert par les services d'exploitation dès la connaissance d'une réserve à la livraison. Le dossier est alors valorisé de manière automatique sur la base des limitations de responsabilité prévues aux conditions générales de vente proches des dispositions de la LOTI. La provision constituée pour faire face à ces litiges est de 17,9 M€ à fin décembre 2007 (contre 17,6 M€ à fin 2006). En ce qui concerne les autres litiges, notamment la mauvaise exécution des opérations contractuelles ou les litiges douaniers, les plus importants de ces litiges font l'objet d'un examen annuel entre les services opérationnels et les

services juridiques du Groupe, afin d'apprécier l'importance réelle des risques, compte tenu des derniers éléments procéduraux dont la Société a connaissance ainsi que des garanties d'assurance existantes. L'historique de l'évolution de ce type de litiges sur une période d'au moins cinq ans a validé jusqu'ici la politique de provision pratiquée par le Groupe.

Enfin, il convient de signaler la persistance, en particulier en France, des risques fiscaux et sociaux liés à la sous-traitance, pratique très répandue dans les métiers du transport, ce qui a conduit les instances professionnelles françaises, en vue de normaliser certains aspects de la sous-traitance, à recommander l'adoption d'un contrat type de sous-traitance publié au Journal Officiel du 22 juillet 2001. À la suite de l'annulation en Conseil d'État de l'arrêté aux termes duquel ce contrat

type avait été publié, ses dispositions ont été reprises dans un texte approuvé par Décret du 26 décembre 2003 et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2003. Le respect par les transporteurs des dispositions de ce contrat-type est de nature à amoindrir les risques fiscaux et sociaux précités.

Enfin, s'agissant des risques liés à l'existence de litiges, il est précisé qu'à la connaissance de la Société il n'existe pas à la date de rédaction du présent document, de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspend ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

2. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les risques environnementaux résultant des activités du Groupe sont modérés et relèvent de deux grandes catégories :

- les risques liés à l'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et de certains autres sites non classés ;
- les risques inhérents au transport et à la manutention (chargement et déchargement) de matières dangereuses.

2.1 Exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et de certains sites non classés

Un certain nombre de sites en France font l'objet d'une autorisation administrative au titre du Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'environnement ⁽⁹⁾.

Un nombre plus important de sites relève du régime de la simple déclaration, applicable aux installations considérées comme présentant une dangerosité et un niveau de risque réduit pour l'environnement et la santé publique.

La grande majorité des sites soumis à autorisation le sont du fait du volume et / ou de la nature des produits ou matières combustibles qu'ils abritent.

2.1.1 CLASSEMENT SELON LA RUBRIQUE 1510 POUR LES ENTREPÔTS COUVERTS

Les sites, dont le volume des entrepôts de stockage dépasse ou est égal à 50 000 m³ et renfermant plus de 500 tonnes de produits combustibles, sont soumis à autorisation au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour les entrepôts couverts.

Le niveau de risque constaté, conduisant au régime d'autorisation de ces sites, résulte essentiellement du volume important de produits ou de matières susceptibles d'alimenter un incendie, de tels incendies pouvant avoir un impact sur le personnel du site, se propager au voisinage et, le cas échéant, provoquer des émissions nocives dans l'atmosphère.

Certains sites classés sous la rubrique 1510 font l'objet d'une classification supplémentaire du fait :

- de la nature particulière des marchandises entreposées ;
- des substances ou matériels utilisés pour l'exploitation (plastiques, pneumatiques, alcools, gaz liquéfiés, gasoil, chariots élévateurs électriques...);
- des installations d'exploitation ou administratives (climatisation, chauffage...).

Exemples de classifications relatives aux marchandises entreposées :

- rubrique 1 200 : substances ou préparations comburantes ⁽¹⁰⁾ ;
- rubrique 1 412 : gaz inflammable liquéfié (aérosols) ;

(9) Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances : Installations classées pour la protection de l'environnement.

(10) Une substance ou préparation comburante est un corps qui provoque la combustion d'un autre avec lequel il est combiné.

- rubrique 1 530 : papier, carton et bois ;
- rubrique 2 180 : tabac ;
- rubrique 2 255 : alcools de bouche d'origine agricole, eau-de-vie et liqueurs ;
- rubrique 2 662 et 2 663 : matières plastiques / caoutchouc / pneumatiques.

Exemples de classifications relatives aux substances ou matériels utilisés pour l'exploitation :

- rubrique 1 412 : gaz inflammable liquéfié (aérosols) ;
- rubrique 1 432 : liquides inflammables (carburant pour véhicules routiers) ;
- rubrique 2 925 : atelier de charge d'accumulateurs.

Exemples de classifications relatives aux installations d'exploitation ou administratives :

- rubrique 1 434 : remplissage de liquides inflammables (carburant pour véhicules routiers) ;
- rubrique 2 910 : installation de combustion (chaudière à gaz) ;
- rubrique 2 920 : installation de réfrigération à compression.

Au vu du stockage de substances solides et liquides toxiques et très toxiques (pour l'homme ou les organismes aquatiques), de produits agroalimentaires et de substances facilement inflammables, le site

de Salaise-sur-Sanne (38) de l'activité chimie-gaz de la Division Route est soumis à une classification supplémentaire spécifique (cf. § 1.4 ci-après).

2.1.2 SQAS - SYSTÈME D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LES ACTIVITÉS CHIMIQUES

La totalité des sites européens utilisés par l'activité chimie-gaz de la Division Route - y compris ceux qui ne relèvent pas du régime d'autorisation préalable - sont soumis à l'évaluation *Safety Quality Assessment System* (SQAS) élaborée par le Conseil Européen des Fédérations des Industries Chimiques (CEFIC).

Cette procédure soumet les sites à des audits réguliers par des experts indépendants de l'entreprise, en vue de vérifier leur performance en matière de qualité, sécurité, sûreté, hygiène, respect de l'environnement. Chaque site concerné doit être audité au minimum tous les trois ans.

Au cours des exercices 2003 à 2007, le programme d'évaluation SQAS a porté sur les agences de transport de matières dangereuses et les quatre stations de lavage interne de citernes.

Notons que depuis 2006, le CEFIC a regroupé les activités de transport et organisations de transports sous la rubrique "Transport & Services".

Le tableau ci-après présente les résultats des évaluations qualité, hygiène-sécurité, environnementales (QHSE) pour 2007, avec une moyenne globale de 92,97 % et une moyenne environnementale de 94,80 %, en progression constante et positive depuis 2003.

➔ TRANSPORT & SERVICES (EXERCICE 2007)

Site	Date d'évaluation	Évaluations QHSE - 2007 (% de conformité)			Total
		Hygiène-Sécurité	Environnement	Qualité	
BM Italia Cormano	11/2007	93,8	91,9	91,3	92,2
Metz	01/2007	96,6	97,4	88,4	91,9
Lacq	02/2007	93,2	89,5	95,3	94,1
Lillebonne	01/2007	95,2	100	90,7	93,0
Strasbourg	03/2007	95,1	95,1	93,8	94,4
Villers Saint Paul	02/2007	93,9	94,9	90,7	92,2
RÉSULTAT MOYEN		94,63	94,80	91,70	92,97

Le tableau ci-après présente les résultats des évaluations environnementales en termes de pourcentage de réussite pour les exercices 2003 à 2006.

À noter que le site de BM Italia Piacenza a été connu jusqu'à fin 2006 sous l'appellation CIAT Rossi.

➔ TRANSPORT & SERVICES (EXERCICE 2006)

Grenoble (38)	94,7
BM Italia Piacenza (Italie)	91,9
Martigues (13)	97,4
Van der Laan (Pays Bas)	92,3
MOYENNE ENVIRONNEMENTALE :	94,07

➔ STATIONS DE LAVAGE (EXERCICE 2004)

Chanas (38)	82,1
Metz (57)	93,8
Martigues (13)	91,6
Villers-Saint-Paul (60)	86,0
MOYENNE ENVIRONNEMENTALE :	88,37

➔ TRANSPORT (EXERCICE 2003)

Grenoble (38)	77,6
Salaise-sur-Sanne (38)	90,5
Lacq (64)	83,1
Tavaux (39)	88,5
Lillebonne (76)	81,8
Villers-Saint-Paul (60)	89,7
Martigues (13)	88,6
Van Der Laan (Pays Bas)	80,8
Metz (57)	90,9
BM Italia Piacenza (Italie)	97,4
MOYENNE ENVIRONNEMENTALE :	86,89

2.1.3 DT 78 - HABILITATION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Depuis 2006, les sites BM Alsace et BM Normandie de la Division Route sont soumis aux obligations du référentiel DT 78 de l'UIC (Union des Industries Chimiques) pour l'exploitation sur des sites client.

Il s'agit d'une habilitation, délivrée par un organisme agréé (APAVE ou AFAQ) pour une période de trois ans, permettant aux équipes de Geodis d'exercer leur prestation logistique chez leur client :

- site de Drusenheim (67) chez Dow Agrosciences ;
- site de Cuise-la-motte (60) chez Clariant.

2.1.4 SITE DE SALAISE-SUR-SANNE (ISÈRE) DE LA DIVISION ROUTE

L'établissement de Salaise-sur-Sanne, rattaché à l'activité chimie-gaz, est un entrepôt affecté au stockage de produits chimiques conditionnés et qui appartient à la catégorie des établissements classés dits Seveso II.

a) Classification ICPE SEVESO II Seuil Haut

Le site est soumis à autorisation avec servitude (classement AS) de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui intègre des activités et produits ou activités à autorisation ou à déclaration :

- activités au régime d'autorisation avec servitude (AS) : stockage de substances solides et liquides très toxiques (rubriques 1111-1a et 2a), stockage de substances liquides toxiques (rubrique 1131-2a), dépôt de substances comburantes (rubrique 1200-2a) et dépôt de produits agro-alimentaires (rubrique 1155-2) ;
- activités au régime d'autorisation (A) : stockage de solides facilement inflammables (rubrique 1450-2a), dépôt de liquides inflammables (rubrique 1432-2a), stockage de substances (très) toxiques pour les organismes aquatiques (rubriques 1173-3 et 1172-3), stockage de matières plastiques (rubrique 2662-a) ;
- activités au régime de déclaration (D) : installation de combustion, stockage de substances (très) toxiques, stockage de substances combustibles, dépôt de bois, papier et carton, stockage d'acides et dépôt d'engrais.

b) Conformité à la loi relative à la prévention des risques technologiques

De ces faits, ce site est soumis en particulier aux dispositions de la Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Cette Loi introduit la mise en œuvre des PPR (11) autour des installations classées SEVESO AS (à Autorisation avec Servitude). Lancé en 2006, le site participe au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) autour de la plate-forme chimique Les Roches-Roussillon, afin de mieux maîtriser l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles.

c) Réglementation SEVESO II

Conformément à la réglementation relative à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances et préparations dangereuses présentes dans l'installation classée SEVESO II, l'établissement se doit de réévaluer tous les cinq ans les dangers environnementaux de ses activités. Cette évaluation comprend une remise à niveau des activités exercées, l'identification de l'environnement naturel, géographique et socio-économique du site, la caractérisation et l'évaluation des dangers et risques potentiels liés aux activités inhérentes au site et aux effets domino sur les sites industriels avoisinants. La finalité de cette

(11) PPR : La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques introduit la mise en œuvre des PPR (Plan de Prévention des Risques Technologiques) autour des installations classées SEVESO AS (à Autorisation avec Servitude) obligeant les entreprises concernées à participer aux instances locales de gestion des risques industriels et de l'urbanisation liés aux activités de ces installations (CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation).

réévaluation vise la remise à niveau de la politique de prévention des accidents, du système de gestion de la sécurité environnementale et des dispositifs de prévention et de protection mais également, et surtout, la définition des zones d'effets autour du site en cas d'accident majeur (incendie, épandage massif de produit...).

En application de cette réglementation, le site de Salaise a effectué en 2002 une étude de dangers, et mis en œuvre des plans d'opérations internes (POI) et de prévention des accidents majeurs (PPAM). Ces plans ayant pour objet d'identifier les accidents susceptibles de survenir et les dispositifs à mettre en place pour y pallier (par exemple : l'évacuation des blessés donne lieu à des exercices conduits en interne tous les ans et, en collaboration avec les pompiers, tous les trois ans. Ils sont validés conjointement par la DRIRE ⁽¹²⁾, un cabinet conseil extérieur et les pompiers).

En 2007 le site a réactualisé :

- l'étude de dangers, effectuée par un consultant indépendant, qui a conclu qu'un accident majeur (séisme, épandage, incendie) sur le site pouvait impacter le voisinage en terme d'effets toxiques ;
- le plan de prévention des accidents majeurs (PPAM).

d) Conformité à la Directive ATEX relative aux risques liés aux atmosphères explosives

Conformément à la Directive 1999/92/CE dite Directive ATEX transposée, le site a procédé en 2006 à l'évaluation des risques liés aux atmosphères explosives (la mise en conformité avec la Directive devant s'effectuer avant le 30 juin 2006 pour tout lieu de travail existant avant le 30 juin 2003).

Cette évaluation, menée en collaboration avec un consultant extérieur, avait pour but d'identifier les zones à risque et de mettre en œuvre les dispositifs nécessaires selon les zones explosives identifiées.

e) Certification à la norme de gestion environnementale ISO 14001

Certifié ISO 14001 depuis février 2006, le site a réussi son premier audit de renouvellement en début d'année 2007 et a poursuivi ses efforts d'amélioration de maîtrise des risques environnementaux en collaboration étroite avec les organismes de contrôle et de prévention.

2.2 Transport et manutention de matières dangereuses

Sont concernés par le transport et la manutention de matières dangereuses :

- la Division Route spécialisée dans le transport de lots et charges complètes et en particulier son activité de chimie-gaz dont la vocation première est le transport de produits chimiques, pétroliers et gaz en vrac ou conditionnés et l'entreposage de produits chimiques conditionnés ;
- la Division Messagerie qui n'accepte de transporter des matières dangereuses que sous conditions et dans la mesure où ces transports sont compatibles avec l'organisation et les procédures d'un réseau messagerie et en excluant les matières les plus dangereuses (ex : explosives, gaz toxiques, radioactives, infectieuses, etc.).

2.2.1 DIVISION ROUTE

a) Risques identifiés

Les risques principaux sont liés au transport, au chargement et au déchargement de produits chimiques et gaz en vrac.

Les matériels (citernes ou conteneurs) utilisés pour le transport de produits chimiques en vrac sont conçus et fabriqués sous le contrôle d'un organisme agréé à cet effet, tel que l'APAVE ⁽¹³⁾, et reçoivent un certificat d'agrément avant leur mise en service.

Ils font l'objet d'un suivi réglementaire annuel sous l'autorité de la DRIRE concernée, renforcé par la procédure de contrôle trimestriel mise en place par l'activité chimie-gaz de la Division Route.

b) Sensibilisation et formation du personnel

L'activité principale de la branche chimie de la Division Route est le transport des matières dangereuses (chimiques ou gaz).

Celle-ci nécessite des conducteurs formés aux risques intrinsèques des produits et à ceux inhérents à leur transport sur route.

Les produits chimiques sont transportés soit en vrac dans les camions citernes soit conditionnés dans les semi-remorques.

Sur les 1 992 conducteurs à fin 2007, environ 500 sont concernés par le transport en citerne.

Un total de 4 845 heures de formation en matières dangereuses a été dispensé à 303 salariés en 2007 par une équipe de 10 moniteurs/formateurs.

(12) DRIRE : Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

(13) APAVE : Le groupe APAVE est agréé par le Ministère en charge de l'industrie pour les contrôles initiaux et périodiques des véhicules citernes routiers au titre d'appareils à pression pour le transport de marchandises dangereuses.

En complément aux formations obligatoires, les moniteurs dispensent des formations internes afin de sensibiliser et former les conducteurs aux situations réelles telles que l'effet de mouvements de liquides au niveau des ronds points ou en sortie d'autoroute.

L'activité chimie-gaz dispose de neuf conseillers sécurité agréés.

L'objectif de ces formations est d'anticiper les incidents éventuels ; des opérations de simulation d'événements grandeur nature sont ainsi régulièrement organisées en étroite collaboration avec les services de secours et les autorités concernées.

c) Dispositifs d'intervention

Une procédure d'intervention d'urgence ("Manuel Opérateur d'Intervention") a été mise en place depuis 1994 en cas d'accident ou d'incident grave en cours de transport ou de manutention de matières dangereuses en vrac. Cette procédure a été étendue en 2003 à l'ensemble des transports de matières dangereuses conditionnées. Elle a pour objectif de gérer toute situation de crise générée par un accident ou un incident grave (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) en mettant immédiatement en œuvre une équipe opérationnelle tant sur le plan technique que sur celui de la maîtrise des informations (clients, média...), en relation directe avec les autorités compétentes (gendarmerie, pompiers...). Les équipes techniques ont pour principal objectif de limiter les risques de pollution engendrés par l'accident, et si besoin, à l'aide d'équipements spécifiques par un transfert de produits de la citerne accidentée vers une citerne de remplacement.

Par ailleurs, des procédures spécifiques ont été définies pour l'utilisation sur chacun des sites ou à l'extérieur d'équipements de rétention et de récupération mis à la disposition du personnel.

Ainsi, l'ensemble des conducteurs transportant des produits chimiques est équipé d'une "valise environnementale" comprenant des équipements de première intervention (pelle, absorbant et isolant) permettant d'éviter l'écoulement de petites fuites dans les égouts. Cette opération a pour objectif d'éviter une pollution immédiate dans l'attente des équipes d'intervention (pompiers ou équipes techniques de la Division).

d) Simulations en situation réelle

La branche chimie-gaz organise régulièrement des exercices de simulation d'accident pour contrôler ses dispositifs et capacité d'intervention.

Fin 2005, une simulation d'accident d'un camion-citerne, contenant un produit inflammable, a été organisée dans un village des Pyrénées-Atlantiques. Cette simulation, effectuée en collaboration étroite avec le client, a mobilisé l'ensemble des parties concernées telles que la mairie, les pompiers, la gendarmerie et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). L'exercice mettait en scène une citerne de THT (tétrahydrothiophène), une matière de classe 3 très inflammable, victime

d'un accident au centre d'un village. Une fois le produit neutralisé par l'équipe de Geodis, il a été transvasé dans une deuxième citerne par la cellule d'intervention du client.

Fin 2007, une simulation d'accident de camion-citerne, contenant un produit acide, a été organisée par Geodis sur le site du client Arkema. Cet exercice, effectué en étroite collaboration avec le client, simulait le renversement d'une citerne contenant de l'acide chlorhydrique, appartenant au site de Lacq de Geodis, provoquant une fuite du produit et la perte de conscience du conducteur du camion. La simulation, qui a duré plus de 2 heures, consistait à appeler les pompiers, sauver la victime, colmater la fuite, mettre en sécurité la zone, organiser le transfert du produit dans une citerne de secours, et informer la Direction Générale et la Direction de la Communication de la Division.

Ces exercices ont pour but de tester la réactivité de la cellule d'intervention et d'évaluer les procédures de sécurité internes décrites au Manuel Opérateur d'Intervention et mises en œuvre dans le Plan Opérations Internes (POI) des sites Geodis concernés.

e) Opti-Tr@ck : traçabilité des contenants

Depuis 2004, l'entité Pack Services de la branche chimie-gaz propose une prestation de traçabilité en temps réel des contenants.

L'offre, intégrée à une prestation de logistique et / ou de transport, ou proposée comme prestation indépendante, garantit pour le client le suivi de son parc de contenants (grands récipients vrac, bouteilles, ISO containers, bacs...) et de leur contenu (en matière dangereuse ou non dangereuse).

Les contenants sont tracés pendant l'ensemble de leur cycle de vie (affectation, emplacement, remplissage, stockage, lavage, collecte, maintenance, destruction) par l'outil Opti-Tr@ck qui positionne géographiquement les contenants, émet des alertes si besoin, maintient un historique et un état du parc. L'outil contribue à réduire les pertes de contenants, déclencher des réparations préventives et suivre le lavage maîtrisé des résidus polluants de contenants vides.

2.2.2 DIVISION MESSAGERIE

a) Risques identifiés

L'activité de transport de matières dangereuses ne représente que 5 % des flux de marchandises messagerie. Cette activité est à ce titre soumise à la réglementation ADR – législation européenne relative au transport des marchandises dangereuses par route.

Afin de veiller au respect des règles d'exclusion (non compatibilité), une analyse préalable de faisabilité est toutefois réalisée avec chaque client expéditeur susceptible de remettre au transporteur des matières dangereuses.

b) Sensibilisation et formation du personnel

Lorsque le transport peut être réalisé en réseau messagerie, un protocole écrit (dit "protocole ADR")⁽¹⁴⁾ est établi et signé par le conseiller à la sécurité régional de Geodis Messagerie. Le protocole ADR détaille notamment les classifications des produits, les documents obligatoires, le poids maximal par expédition, les dispositions à mettre en œuvre lors des opérations d'enlèvement.

Chaque région dispose d'un conseiller sécurité, agréé et titulaire de l'examen délivré par le CIFMD.

Le personnel chargé d'effectuer la manutention, le chargement et le déchargement de colis contenant des marchandises dangereuses reçoit une formation spécifique intitulée "Manutention en sécurité de marchandises dangereuses" dispensée en interne par un conseiller sécurité. Enfin, les chauffeurs amenés à transporter des marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation spécialisée à cet effet.

2.3 Protection des milieux naturels

La protection des milieux naturels consiste à protéger les espèces et leur habitat. Elle contribue au maintien de la diversité biologique et à l'exploitation durable des ressources naturelles.

Dans ce cadre, Geodis s'attache en permanence à concilier activités humaines et protection des milieux naturels. Le Groupe étudie ainsi l'ensemble des impacts et risques de l'exploitation de ses entités sur le milieu naturel, en particulier lorsqu'il s'agit d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ou soumises au régime de l'autorisation.

Ceci est d'autant plus vrai pour les installations autorisées au régime SEVESO II avec l'obligation de l'exploitant à effectuer une étude des dangers, et depuis 2006, d'intégrer localement le plan de prévention des risques technologiques.

C'est le cas du site d'entreposage et de transport en conditionné de matières dangereuses de l'activité chimie-gaz de la Division Route de Salaise-sur-Sanne en Isère, implanté dans une zone industrielle à vocation chimique. L'étude des dangers, menée tous les cinq ans (et renouvelée en 2006 et 2007), identifie et analyse la présence avoisinante de faune et de flore terrestre et aquatique, ainsi que la présence de réserves naturelles ou d'écosystèmes locaux protégés, susceptibles d'être impactés. Elle édicte alors les contraintes relatives à l'établissement afin de protéger au mieux ce milieu. Ainsi, l'étude des dangers a révélé pour le site de Salaise-sur-Sanne l'existence d'une réserve naturelle et de cours d'eau abritant plusieurs espèces d'oiseaux, de mammifères et de végétaux rares ou d'un intérêt botanique ou biologique non négligeable.

3. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

3.1 Politique générale d'assurance

La politique d'assurance du groupe Geodis se situe encore aujourd'hui dans le cadre d'une évolution qui n'est pas totalement achevée. En effet, le principe de base qui – de longue date – sous-tend l'organisation de Geodis est celui d'une large délégation de responsabilité aux managers des filiales. En effet, traditionnellement, ces dernières géraient elles-mêmes leurs garanties d'assurance. Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de Direction Générale en 2001, le Département des Assurances, rattaché à la Direction Juridique Groupe, a initié une politique de rationalisation et d'uniformisation des programmes d'assurance en commençant par les sociétés françaises qui concentraient, avant l'acquisition début 2007 de TFM, 70 % de l'activité et un pourcentage plus élevé de risques. Cette politique de rationalisation s'est poursuivie à l'international avec notamment une refonte complète des programmes d'assurances de la Division *Freight Forwarding*.

En ce qui concerne certaines filiales européennes, dans l'impossibilité pour des raisons techniques ou financières et d'effectifs de basculer l'intégralité de leurs garanties sur les programmes d'assurance français, le Département des Assurances s'est attaché à améliorer la couverture des risques qui lui semblaient être les risques majeurs. Les garanties d'assurance souscrites sont placées auprès de compagnies de première réputation, le plus souvent par l'intermédiaire de courtiers français bénéficiant d'un réseau de correspondants bien implantés en Europe et hors d'Europe.

Les principales compagnies garantissant les risques de Geodis sont AGF, Helvétia, Chubb, Royal International Insurance, AXA, IF P&C et TT CLUB auxquelles il faut ajouter certains syndicats des Lloyds.

Les deux principaux courtiers sont Diot SA et Verspieren.

(14) Protocole ADR : Document interne à la Division Messagerie, définissant les règles de fonctionnement et les obligations réciproques de l'expéditeur et du transporteur pour réaliser les transports de marchandises dangereuses conformément à la réglementation "ADR-restructuré" de 2007 (Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route).

3.1.1 FRANCE

Les filiales françaises de chaque Division Métier sont couvertes au sein de contrats cadres reprenant un niveau de couverture en principe identique et ce, par typologie de risque :

- responsabilité contractuelle & professionnelle (transport) : Ces couvertures sont réparties en trois contrats reprenant les métiers de Messagerie et Logistique, du *Freight Forwarding*, et de la Route. Le niveau des garanties de première ligne contractuellement prévu dans ces polices de base a été augmenté à compter du 1^{er} janvier 2008 et complété par la souscription d'une police de deuxième ligne visant à renforcer les couvertures existantes compte tenu de la valeur croissante des marchandises transportées, en particulier dans le domaine de la commission de transport maritime et des activités projets ;
- responsabilité civile générale : À compter du 1^{er} janvier 2007, la couverture de responsabilité civile générale regroupe les métiers de Messagerie, *Freight Forwarding*, Route et Logistique contractuelle. Le Groupe a unifié l'ensemble de ses polices de responsabilité civile pour l'ensemble des Divisions reprises ci-dessus en même temps qu'il a augmenté le niveau de garanties ;
- dommages aux biens : il existe deux grandes polices, la première regroupant les sites des Divisions Messagerie, Logistique contractuelle, *Freight Forwarding*, et la deuxième, les sites de la Division Route. Ces contrats bénéficient d'une couverture en "valeur à neuf" avec abrogation de la règle proportionnelle de capitaux, ce qui doit assurer une couverture totale à l'exception de la perte d'exploitation qui n'est généralement pas assurée. Toutefois, le Département des Assurances Groupe a mis en place une couverture "Perte d'exploitation" à compter de 1^{er} novembre 2005 regroupant l'ensemble des sites des activités Automotive de la Division Logistique contractuelle pour lesquels il existe peu de solutions de remplacement dans leur région. De manière générale, les contrats dommages aux biens prévoient une garantie couvrant les frais supplémentaires de mise en œuvre des solutions de substitution qui existent le plus souvent dans les métiers du transport et de la logistique ;
- le risque d'incendie des marchandises stockées est assuré, soit par les clients avec une renonciation à recours envers la filiale du Groupe concernée, soit par l'intermédiaire de Geodis. Dans ce dernier cas, le client déclare la valeur de stock à assurer ;
- en matière de couverture des vols, Geodis est assuré pour un premier risque, ce qui est conforme à la pratique du marché de l'assurance. Toutefois, dans les cas particuliers, des couvertures complémentaires peuvent être mises en place ;
- flotte automobile : toutes les filiales françaises sont regroupées au sein d'un même contrat à l'exception de BM Chimie qui dispose d'une police propre. Chaque filiale décide de sa politique pour ce qui est de la couverture des véhicules en dommages ou seulement en responsabilité.

3.1.2 INTERNATIONAL

Compte tenu de l'intégration des filiales Wilson (ex-TFM) début 2007, les couvertures d'assurances de ces sociétés et des filiales Geodis Overseas ont été uniformisées à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Département des Assurances s'est attaché à mettre en place trois polices d'assurances de première ligne : la première pour la zone Europe du nord /Centre, USA et Canada, la deuxième pour l'Europe du sud ainsi que pour la zone Asie/Pacifique, la troisième pour les zones Amérique du sud et UAE. Ces contrats d'assurances couvrent tant les risques de responsabilité contractuelle & professionnelle pour les dommages causés aux marchandises que les risques de responsabilité civile générale. Il convient de préciser que ce découpage a été réalisé en tenant compte de l'organisation de la Division *Freight Forwarding* et de l'historique de TFM et de Geodis Overseas, chacune des trois zones d'assurances étant traitée individuellement pour répondre aux spécificités des régions et/ou entités concernées.

Les entités de la Division *Freight Forwarding* bénéficient également des polices françaises Groupe de deuxième ligne dite Umbrella, pour la responsabilité contractuelle & professionnelle (transport) et la responsabilité civile générale.

En ce qui concerne les polices dommages aux biens, une police d'assurance regroupant l'ensemble des sites des zones : Europe du nord/Centre, USA et Canada, Asie / Pacifique, Amérique du sud et UAE, a été mise en place au 1^{er} janvier 2008 avec des conditions de garanties uniformes. Concernant la zone Europe du sud, la France, l'Italie et l'Espagne conservent leurs propres polices locales.

Pour le cas particulier de l'Afrique, les garanties responsabilité civile et dommages sont couvertes localement par l'intermédiaire des filiales africaines du courtier français Gras Savoye et sous la responsabilité de ces dernières. En cas d'insuffisance de garantie de responsabilité civile en raison des obligations d'assurance prévues dans certains grands contrats signés avec les clients, une garantie deuxième ligne en DIC/DIL est couverte par la police française.

Ainsi qu'il est précisé en préambule, la situation des garanties de certaines filiales européennes est encore diversifiée. À cet égard, l'analyse faite par le Département des Assurances du Groupe a conduit à considérer que, tant en matière de responsabilité civile qu'en matière de dommages aux biens, les risques majeurs hors de France sont situés dans le secteur des métiers de la Logistique contractuelle, c'est-à-dire des prestations fournies à l'intérieur ou à partir d'un entrepôt.

C'est la raison pour laquelle la responsabilité civile contractuelle et la responsabilité civile générale des activités logistiques en Espagne, Italie, Allemagne, Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Benelux, Grèce, République Tchèque, Irlande, Royaume-Uni, Maroc et Tunisie ont été garanties soit directement sur la police française, soit en deuxième ligne sur la police française en DIC/DIL (*difference in limits/difference in conditions*).

En ce qui concerne les polices d'assurances dommages aux biens, les sites logistiques en Allemagne, au Benelux, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Irlande, et en Espagne sont assurés directement sur la police dommages française. Par ailleurs, un travail de revalorisation des capitaux a été effectué en vue de quantifier le sinistre maximum possible.

Les garanties dommages de tous les sites, quelle que soit la Division, au Royaume-Uni, en Italie ainsi que celles relatives aux bâtiments autres que ceux dédiés à la Logistique contractuelle en Espagne, sont souscrites par l'intermédiaire et sous la responsabilité de courtiers locaux.

Les garanties de responsabilité civile, contractuelle & professionnelle des activités de Messagerie en Italie, au Royaume-Uni et en Espagne sont couvertes par des polices locales, par l'intermédiaire et sous la responsabilité de courtiers locaux. Toutefois et à l'instar des activités logistiques, celles-ci bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2007, et ce "en différence de limite" des polices souscrites localement, des couvertures du contrat Groupe responsabilité civile générale souscrit en France.

3.2 Risques de pollution

À la suite d'une étude initiée par le Département des Assurances visant à évaluer et circonscrire les risques de pollution des sites du groupe Geodis, un programme d'assurance "Atteintes à l'environnement", monde entier, a été mis en place au 1^{er} janvier 2006 reprenant une couverture des dommages causés aux tiers et ceux subis par les sites du Groupe, et ce, tant pour les pollutions découlant d'un événement accidentel que d'une pollution graduelle.

3.3 Données chiffrées

Les capitaux assurés sur les polices dommages Groupe, y compris les capitaux des filiales européennes assurés dans le cadre de ces polices dommages Groupe, représentent globalement 1,5 Md€.

Le budget assurances du groupe Geodis géré par le Département des Assurances de la Direction Juridique Groupe était de 17 M€ en 2007. Toutefois le coût des assurances ad valorem des marchandises en cours de transport et en stockage, souscrites pour le compte et aux frais des clients est compris dans ce montant. À l'inverse, ne sont pas intégrées, les primes refacturées par les propriétaires et crédits bailleurs d'immeubles qui ne sont pas propriété de Geodis ainsi que les primes d'assurances comprises dans les loyers refacturés par les loueurs de véhicules.

3.4 Analyses et appréciation des garanties

Indépendamment des couvertures d'assurances souscrites, la maîtrise des risques de Geodis est largement assurée par un ensemble de procédures Groupe et, en particulier par :

- la validation obligatoire de la majorité des contrats de prestations par la Direction Juridique Groupe qui introduit des limites de responsabilité et/ou obtient des renoncations à recours des clients ;
- des solutions de sauvegarde informatique ou de mise en place d'unités centrales de réserve qui sont initiées par activités, de la manière suivante :
 - pour la Messagerie en France, chaque région dispose d'une unité centrale de réserve (type AS400). Afin d'accélérer la remontée des informations, toutes ces unités ont vocation à être reliées courant 2008 à un serveur unique centralisant l'ensemble des données informatiques, avec une solution de *backup* en temps réel. Entre-temps une remontée physique centralisée des cassettes de sauvegarde informatique est effectuée de manière hebdomadaire,
 - pour la Logistique, l'ensemble des données informatiques du Groupe à l'exception de certaines filiales étrangères est centralisé en France sur le site d'Évry. Ces données sont dupliquées sur un second système situé également à Évry mais qui va être relocalisé sur un site indépendant du premier courant 2008,
 - pour la *Freight Forwarding*, l'ensemble des données informatiques des entités françaises est également centralisé en France sur le site d'Évry, la situation des entités étrangères étant diversifiée, compte tenu de l'acquisition de TFM et donc de l'existence de plusieurs systèmes d'informations. Une partie des données est centralisée à Stockholm. Les pays disposent de leur propre système d'information localement,
 - pour la Division Route (Bourgey Montreuil) les données informatiques relatives à l'ensemble des activités sont centralisées sur un système situé au siège de Bourgey Montreuil à Méry. Ces données sont dupliquées sur un second système isolé du premier. Des procédures de certification qualité et environnementale sont progressivement étendues chaque année à de nouvelles filiales en France et en Europe.

Compte tenu de cet environnement, les garanties d'assurances souscrites par Geodis peuvent faire l'objet de l'appréciation suivante :

- l'ensemble des immeubles situés en France, en Allemagne, au Benelux, en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie, en Roumanie, en Irlande, en Italie ainsi que les sites dédiés à la Logistique en Espagne est assuré "en valeur à neuf" avec renonciation à la règle proportionnelle, ce qui doit garantir une couverture totale, à l'exception de la perte d'exploitation qui n'est généralement pas couverte sauf pour les sites dédiés au secteur automobile d'une part, et les sites de la Division Logistique aux Benelux d'autre part ;
- en ce qui concerne la responsabilité civile des filiales françaises ainsi que des filiales étrangères couvertes directement ou en DIC/DIL sur les polices françaises, et compte tenu de l'évaluation qui a été faite du sinistre maximum possible, le Groupe a acquis l'assurance raisonnable qu'il ne devrait pas y avoir d'insuffisance de garantie ;
- la responsabilité civile automobile de l'ensemble des filiales françaises est garantie sans limitation pour les risques corporels et/ou avec des capitaux très élevés pour les risques matériels. En ce qui concerne

les filiales hors de France, les garanties RC automobile qui sont conformes à la réglementation locale doivent encore faire l'objet d'une analyse par le Département des Assurances ;

- le groupe Geodis n'utilise pas de "captives" et ne pratique pas une politique de rétention des risques significative, les franchises des différentes polices restant en ligne avec les pratiques usuelles du marché ;
- le Département des Assurances Groupe poursuit son identification des sites qui pourraient faire l'objet d'une garantie "Pertes d'exploitation" du fait de leur importance stratégique ou de la difficulté de trouver des solutions de remplacement ;
- enfin, il est rappelé l'insuffisance de garanties déjà signalée antérieurement en ce qui concerne les risques d'attentat et assimilés et relatifs à la responsabilité des commissionnaires de transport aérien.

Renseignements concernant le capital, les autorisations financières, le programme de rachat d'actions et les plans d'options

Sauf indication expresse en sens contraire, les informations chiffrées indiquées dans ce chapitre prennent en compte la situation au 31 décembre 2007.

1. ÉVOLUTION DU CAPITAL

1.1 Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2007

Entre janvier et décembre 2007, 133 714 options de souscription d'actions ont été exercées donnant lieu à l'émission de 133 714 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 2 674 280 € et une prime d'émission de 4 572 534,97 €.

Par ailleurs, début janvier 2007, Geodis a lancé une augmentation de capital d'un montant nominal de 26 458 480 € par émission de 1 322 924 actions nouvelles de 20 € de valeur nominale. Le prix d'émission des actions nouvelles était de 120 € par action. La totalité des actions a été souscrite donnant lieu à une augmentation de capital

de 26 458 480 € et à une prime d'émission de 132 292 400 €. Les actions nouvelles ont été cotées sur Eurolist Paris à partir du 16 février 2007.

Au cours de l'exercice 2007 le capital a donc été augmenté au total de 29 132 760 €, et le compte prime d'émission a été augmenté de 128 765 823 €, après imputation des frais d'augmentation de capital pour 2 511 555 €, et dotation à la réserve légale de 2 913 276 € pour la porter à son maximum.

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait donc à 154 810 780 €, divisé en 7 740 539 actions de 20 € de valeur nominale.

1.2 Tableau d'évolution du capital social au cours des 5 derniers exercices

Année	Nature des opérations	Nombre d'actions	Variation du capital (nominal en euros)	Primes (en euros)	Capital après opération	
					Montant (en euros)	Nombre cumulé d'actions
2003	Exercice d'options de souscription	51	1 020	3 256	120 166 880	6 008 344
2004	Exercice d'options de souscription	48 624	972 480	1 203 530	121 139 360	6 056 968
2005	Exercice d'options de souscription	138 151	2 763 020	4 009 273	123 902 380	6 195 119
2006	Exercice d'options de souscription	88 782	1 775 640	2 797 710	125 678 020	6 283 901
2007	Augmentation de capital	1 322 924	26 458 480	132 292 400	152 136 500	7 606 825
2007	Exercice d'options de souscription	133 714	2 674 280	1 898 255	154 810 780	7 740 539

2. CAPITAL POTENTIEL AU 25 FÉVRIER 2008

Entre 1997 et 2006, le Conseil d'Administration a mis en œuvre neuf plans généraux d'options et deux plans particuliers portant à l'origine sur l'attribution de 849 986 options de souscription d'actions et 54 450 options d'achat, attribuées aux dirigeants ainsi qu'à un certain nombre de cadres clés du Groupe.

En date du 14 mars 2007, le Président, agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 26 février 2007, a attribué 26 464 options de souscription et 38 539 options d'achat Geodis à 21 bénéficiaires.

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité et disposant encore d'options exerçables au cours de l'exercice 2007 ainsi que le plan mis en place début 2008, est repris dans le

tableau figurant aux pages 210 et 211 du présent document. Les options attribuées aux dirigeants sociaux, ainsi que, selon le cas, aux membres du Comité de Direction ou du Comité Exécutif, en fonction à la date d'attribution des options, sont indiquées entre parenthèses.

Le capital pourrait donc être augmenté en cas d'exercice par les bénéficiaires des options de souscription d'actions. Si toutes les options en cours de validité venaient à être exercées, la dilution du capital serait de 4,89 % sur la base du capital au 25 février 2008.

Il n'existe à ce jour aucune catégorie de valeurs mobilières donnant accès au capital.

3. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE JUSQU'AU 25 FÉVRIER 2008

3.1 Principaux actionnaires

3.1.1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote de Geodis a évolué de la façon suivante :

- en date du 12 mars 2007, Amber Capital Investment Management agissant pour le compte d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % du capital. À la date du 8 mars 2007, Amber Master Fund détenait 191 639 actions et autant de droits de vote, soit 2,52 % du capital et 2,02 % des droits de vote ;
- en date du 12 avril 2007, AGF Vie a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 10 % des droits de vote. À la date du 11 avril 2007, AGF détenait 382 125 actions Geodis représentant 764 250 droits de vote soit 5,02 % du capital et 7,93 % des droits de vote ;
- en date du 4 juillet 2007, BNP Paribas Asset Management, agissant en qualité de gérant du FCPE Geodis Actionnariat, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 5 % du capital. En date du 24 avril 2007, le FCPE Geodis Actionnariat détenait 376 607 actions Geodis représentant 409 507 droits de vote, soit 4,95 % du capital et 4,19 % des droits de vote. En date du 5 juillet 2007, BNP Paribas Asset Management a précisé que le FCPE Geodis Actionnariat détenait 370 607 actions Geodis représentant 403 507 droits de vote, soit 4,87 % du capital et 4,22 % des droits de vote ;
- en date du 24 juillet 2007, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs

gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital. En date du 17 juillet 2007, elles détenaient 408 321 actions Geodis représentant autant de droits de vote, soit 5,31 % du capital et 4,23 % des droits de vote ;

- en date du 13 novembre 2007, Amber Capital Investment Management, agissant pour le compte d'Amber Master Fund (Cayman) SPC, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % du capital. En date du 9 novembre 2007, Amber Master Fund détenait 202 205 actions Geodis représentant autant de droits de vote, soit 2,62 % du capital et 2,09 % des droits de vote ;
- en date du 29 janvier 2008, Richelieu Finances Gestion Privée, agissant en qualité de gérant de plusieurs fonds commun de placement, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2,5 % du capital. En date du 28 janvier 2008, ces fonds détenaient 192 751 actions Geodis représentant autant de droits de vote, soit 2,49 % du capital et 1,99 % des droits de vote ;
- en date du 30 janvier 2008, Amber Capital Investment Management, agissant pour le compte d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital. En date du 25 janvier, ce fonds détenait 401 851 actions Geodis, représentant autant de droits de vote, soit 5,19 % du capital et 4,15 % des droits de vote ;
- en date du 8 février 2008, Amber Capital Investment Management, agissant pour le compte d'Amber Master Fund (Cayman) SPC, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 5 % du capital. En date du 4 février 2008, ce fonds détenait 382 319 actions Geodis, représentant autant de droits de vote, soit 4,94 % du capital et 3,94 % des droits de vote ;

■ en date du 13 février 2008, BNP Paribas Asset Management, agissant en qualité de gérant du FCPE Geodis Actionnariat, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital. En date

du 5 février, le FCPE Geodis Actionnariat détenait 393 114 actions Geodis représentant 426 014 droits de vote, soit 5,08 % du capital et 4,39 % des droits de vote.

3.1.2 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2007

Actionnaires	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
SNCF Participations	3 036 318	39,23 %	3 994 574	41,20 %	2 508 262	39,92 %	3 266 518	39,98 %
Mandataires sociaux et/ou salariés du groupe SNCF Participations	126	0,002 %	212	0,002 %	106	0,002 %	192	0,002 %
Société de Participations Financières-D	243 170	3,14 %	444 048	4,58 %	200 878	3,20 %	401 756	4,92 %
GRUPE SNCF PARTICIPATIONS	3 279 614	42,37 %	4 438 834	45,79 %	2 709 246	43,11 %	3 668 466	44,90 %
SALVEPAR	445 145	5,75 %	812 874	8,38 %	367 729	5,85 %	735 458	9,00 %
AGF-VIE	388 000	5,01 %	770 125	7,94 %	580 017	9,23 %	1 098 657	13,45 %
FCPE GEODIS	384 825	4,97 %	417 725	4,31 %	341 107	5,43 %	374 007	4,58 %
ACTIONS PROPRES (*)	105 513	1,36 %	105 513	1,09 %	58 515	0,93 %	58 515	0,72 %
AUTRES ACTIONNAIRES	3 137 442	40,53 %	3 149 559	32,49 %	2 227 287	35,44 %	2 235 873	27,36 %
TOTAL	7 740 539	100,00 %	9 694 630	100 %	6 283 901	100,00 %	8 170 976	100,00 %

(*) Au 31 décembre 2007 la valeur comptable des actions propres était de 14 449 693 €.

Actionnaires	31 décembre 2005				31 décembre 2004			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
SNCF Participations	2 508 256	40,49 %	3 266 512	39,61 %	2 508 256	41,41 %	4 066 512	44,36 %
Mandataires sociaux et/ou salariés du groupe SNCF Participations	112	0,002 %	204	0,002 %	112	0,002 %	184	0,002 %
Société de Participations Financières-D	200 878	3,24 %	401 756	4,87 %	200 878	3,32 %	401 756	4,38 %
GRUPE SNCF PARTICIPATIONS	2 709 246	43,73 %	3 668 472	44,48 %	2 709 246	44,73 %	4 468 452	48,75 %
SALVEPAR	532 324	8,59 %	1 064 648	12,91 %	832 324	13,74 %	1 664 648	18,16 %
AGF-VIE	580 017	9,36 %	1 098 657	13,32 %	568 640	9,39 %	1 087 280	11,86 %
FCPE GEODIS	362 544	5,85 %	395 444	4,79 %	365 079	6,03 %	397 979	4,34 %
ACTIONS PROPRES	0	0,00 %	0	0,00 %	42 377	0,70 %	0	0,00 %
AUTRES ACTIONNAIRES	2 010 988	32,46 %	2 019 869	24,49 %	1 539 302	25,42 %	1 548 305	16,89 %
TOTAL	6 195 119	100,00 %	8 247 090	100,00 %	6 056 968	100,00 %	9 166 664	100,00 %

3.1.3 ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE

Aucun autre actionnaire ne détient une fraction du capital supérieure à celle détenue par le groupe SNCF Participations. Geodis est donc contrôlée au sens de l'article L. 233-3-II du Code de commerce par le groupe SNCF Participations (SNCF Participation et SPFR-D) qui détient, au 31 décembre 2007, 42,37 % de son capital et 45,79 % de ses droits de vote. Les obstacles à un exercice abusif du contrôle par le groupe SNCF Participations sont indiqués dans le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil.

3.2 Informations complémentaires concernant le capital

- Le nombre des actionnaires est estimé à environ 4 225 (enquête TPI en date du 31 décembre 2007 et liste des actionnaires nominatifs au 31 décembre 2007) ;
- au 31 décembre 2007, les actionnaires ou groupes d'actionnaires contrôlant plus de 2,5 % du capital social (seuil statutaire) sont à la connaissance de la Société, et sur la base des informations déclarées par divers investisseurs institutionnels, les suivants :
 - groupe SNCF Participations : 42,37 % du capital et 45,79 % des droits de vote,
 - Salvepar : 5,75 % du capital et 8,38 % des droits de vote,
 - AGF-Vie : 5,01 % du capital et 7,94 % des droits de vote,
 - FCPE Geodis Actionnariat : 4,97 % du capital et 4,31 % des droits de vote ;

Par ailleurs les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited agissant pour le compte de différents fonds ont déclaré en date

du 24 juillet 2007 détenir 5,31 % du capital, et 4,23 % des droits de vote. La Société n'a pas connaissance qu'ils aient franchi à la baisse ce seuil légal depuis cette date. Amber Capital Investment Management agissant pour le compte du fonds Amber Master Fund, a déclaré détenir en date du 13 novembre 2007, 202 205 actions Geodis représentant 2,62 % du capital. Les franchissements de seuils intervenus depuis le 1^{er} janvier 2008 sont mentionnés au § 3.1.1 ci-dessus ;

- à la connaissance de la Société, au 25 février 2007, il existait 8 164 actions de la Société nanties sur les 4 713 295 actions inscrites au nominatif ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe aucun autocontrôle au sens de l'article L. 233-31 du Code de commerce ;
- pacte d'actionnaires : à la connaissance de la Société, il n'existe – à la date de rédaction du présent document – aucun pacte d'actionnaires au sens des articles L. 233-10 et L. 233-11 du nouveau Code de commerce ;
- par ailleurs, ni Geodis, ni l'une de ses filiales n'est partie à une convention d'actionnaires susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre Geodis ;
- clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de Geodis : à la connaissance de la Société, il n'existe – à la date de rédaction du présent document – aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle ;
- établissement assurant le service financier de la Société Geodis : **Société Générale-Gestion des titres - 32, rue du Champ-de-Tir, B.P. 81236, 44312 Nantes Cedex 03.**

4. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

4.1 Utilisation des autorisations financières au cours de l'exercice 2007

- L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 avril 2005 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules décisions, à diverses opérations financières ayant pour conséquence d'augmenter immédiatement ou à terme le capital. Le 17 janvier 2007, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2007, a décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 26,5 M€ (plafond de l'autorisation : 80 M€) ;

- par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 27 avril 2006 avait autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et les dirigeants sociaux de la Société ou de sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans les limites suivantes : 92 930 options de souscription, 92 930 options d'achat. Le solde des options, encore disponibles aux termes de cette autorisation, a été intégralement attribué par le Conseil d'Administration du 14 mars 2007. Le détail des plans d'options mis en œuvre dans le cadre de cette autorisation est précisé aux pages 210 et 211 du présent document.

4.2 Renouvellement des autorisations financières au cours de l'exercice 2007

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 26 avril 2007 a renouvelé, dans les conditions ci-après, les autorisations financières suivantes :

- émission avec maintien du DPS ⁽¹⁵⁾, d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 75 M€ ;
- émission avec suppression du DPS, d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 33 M€ ;
- autorisation d'augmenter le montant des émissions visées aux paragraphes ci-dessus dans les conditions prévues de l'article L.225-135-1 du Code de commerce dans la limite d'une fraction de 15 % de l'émission initiale, lorsque le Conseil constate une demande de souscription excédentaire ;
- émission d'actions dans la limite d'un montant nominal de 75 M€, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Geodis sur les actions d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un Marché Réglementé ; émission d'actions dans la limite de 10 % du capital social, à l'effet de rémunérer

un apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'une société dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché Réglementé, ou pour lesquels une offre publique d'échange (OPE) n'est pas mise en œuvre ;

- émission d'actions, ou augmentation de la valeur nominale des actions existantes réalisée par incorporation au capital de primes, de réserves ou de bénéfices, dans la limite du montant des réserves, primes et bénéfices disponibles à la date de l'émission ;
- émission d'actions dont la souscription sera réservée au FCPE Geodis Actionariat, dans la limite d'un montant nominal de 5 M€.

Ces nouvelles autorisations, qui ont mis fin aux autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 avril 2005, ont été consenties pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée et dans la limite d'un plafond global, toutes autorisations confondues, de 75 M€.

Enfin, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 26 avril 2007 a renouvelé, dans les conditions ci-après, l'autorisation consentie au Conseil d'attribuer au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et les dirigeants sociaux de la Société ou de sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce :

- des options de souscription pouvant donner lieu à l'émission de 76 112 actions nouvelles ;
- des options d'achat pouvant donner lieu à l'acquisition de 76 112 actions existantes.

(15) Droit préférentiel de souscription.

4.3 État des autorisations financières en cours de validité au 31 décembre 2007

Opérations sur le capital pouvant être réalisées par le Conseil d'Administration	Date de l'autorisation	Fin de validité	Montant des autorisations financières à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007	
			Nombre d'actions autorisé (nominal 20 €)	% d'augmentation de capital pouvant en résulter (sur la base du capital au 31/12/2007)
PLAFOND GLOBAL DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL AUTORISÉES (HORS OPTIONS)	26-AVR. 07	25-JUIN 09	3 750 000	48,45 %
Sous-plafond des autorisations				
Émission avec DPS de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	26-avr.-07	25-juin-09	3 750 000	48,45 %
Émission sans DPS de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	26-avr.-07	25-juin-09	1 650 000	21,32 %
Émissions d'actions réservées aux FCPE GEODIS Actionnariat	26-avr.-07	25-juin-09	250 000	3,23 %
Émission d'actions pour réaliser une OPE	26-avr.-07	25-juin-09	3 750 000	48,45 %
Émission d'actions pour rémunérer un apport en nature de titres	26-avr.-07	25-juin-09	774 054	10 %
ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	26-AVR.-07	25-JUIN-09	76 112	0,98 %

4.4 Renouvellement des autorisations financières proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008 d'augmenter le plafond de l'autorisation consentie au Conseil d'attribuer au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et les dirigeants sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce :

- des options de souscription pouvant donner lieu à l'émission de 154 810 actions nouvelles ;
- des options d'achat pouvant donner lieu à l'acquisition de 154 810 actions existantes.

Cette nouvelle autorisation, qui mettra fin à l'autorisation consentie par l'Assemblée du 26 avril 2007, serait consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée.

5. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation d'acheter des actions de la Société qui avait été conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 26 avril 2007 viendra à expiration le 25 octobre 2008. L'utilisation qui en a été faite par le Conseil d'Administration est précisée au paragraphe I du rapport de gestion. Il sera donc soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 17 avril 2008 une résolution ayant pour objet de renouveler – pour une période de dix-huit mois - l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société, pour les motifs et dans les conditions précisés ci-après :

5.1 Objectifs du programme de rachat

- achats et ventes en vue de faire assurer la liquidité du titre par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte déontologique reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- achats d'actions en vue de leur attribution dans le cadre du régime des options d'achat prévu par l'article L. 225-179 du Code de commerce, aux membres du personnel ou aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- achats d'actions afin de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des titres de créance donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;

- achats pour conservation et remise ultérieure des actions acquises en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- achats d'actions en vue de leur annulation.

5.2 Limites d'intervention

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 600 000 (en sus des titres déjà détenus par la Société), soit 7,75 % du capital, sur la base du capital au 25 février 2008. À cette même date, la Société détenait 166 984 actions propres (hors actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité), soit environ 2,16 % du capital. Le nombre maximal d'actions pouvant être détenues ne pourra donc en principe excéder 10 % du capital de la Société ;
- prix maximum d'achat : 200 € ;
- montant maximum des fonds pouvant être immobilisés dans le cadre de ce programme : 120 M€.

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, la Société est dispensée de faire viser par l'AMF une note d'information préalablement à la mise en œuvre du programme. Un communiqué reprenant les informations visées aux articles 241-1 et suivant du Règlement Général de l'AMF sera diffusé dans les conditions prévues par les articles 221-1 à 221-6 du Règlement Général de l'AMF préalablement à la mise en œuvre du programme, et sera tenu gratuitement à la disposition du public.

6. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS GEODIS

Entre 1997 et la date d'établissement du présent document, Geodis a mis en œuvre 10 plans d'options généraux et 2 plans d'options particuliers. Le détail du plan mis en place le 14 mars 2007 est mentionné au paragraphe H du rapport de gestion. Le plan particulier mis en place en janvier 2001 (10 336 options de souscription) a été intégralement

exercé en 2005. Le plan n° 8 mis en place en septembre 2006, dont l'unique bénéficiaire était M. Luc Oursel, a été annulé lors du départ de ce dernier en décembre 2006. Ces deux plans ne sont donc pas repris dans le tableau ci-après.

➔ INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (AU 31 DÉCEMBRE 2007)

Date d'attribution	PLAN N°1	PLAN N°2		PLAN N°3	PLAN N°4
	10/12/1997	24/11/1999		22/03/2001	28/06/2001
		1 ^{re} tranche	2 ^e tranche		
Nombre total d'options attribuées	121 100	62 000	5 000	122 000	98 000
Nombre de bénéficiaires	27	43	2	62	49
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité Exécutif /Comité de direction	41 500	4 500	5 000	36 000	-
nombre de dirigeants concernés (non mandataires sociaux)	10	1	2	8	-
nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	1	-	-	-	-
Point de départ du délai d'exercice des options	10/12/1997		24/11/1999	22/03/2001	28/06/2001
Date d'expiration	09/12/2007		23/11/2009	21/03/2011	27/06/2011
Modalités d'exercice					
prix de souscription	46,50 €	63,00 €	80,00 €	54,75 €	54,75 €
décote / surcote	- 5 %	- 5 %	20,6 %	0 %	33,4%
prix de souscription après ajustement à la suite de l'augmentation de capital de 2007	43,42 €	58,82 €	74,70 €	51,12 €	51,12 €
Nombre d'options radiées	3 900	18 697	-	29 380	35 040
NOMBRE TOTAL D'OPTIONS EXERCÉES (*)	119 564	19 721	5 212	85 538	-
SOLDE DES OPTIONS DISPONIBLES	-	28 378	-	9 979	68 318

(*) le nombre et le prix des options ont été ajustés à deux reprises lors de l'augmentation de capital de 2002 et de 2007.

Renseignements concernant le capital, les autorisations financières, le programme de rachat d'actions, et les plans d'options

Plan particulier 2003	PLAN N°5	PLAN N°6	PLAN N°7	PLAN N°9	PLAN N°9 (options d'achat)	PLAN N°10	PLAN N°10 (options d'achat)
24/06/2003	24/06/2003	09/12/2004	01/07/2005	14/09/2006	14/09/2006	14/03/2007	14/03/2007
60 000	143 000	151 000	5 000	66 550	54 450	26 464	38 539
1	37	52	1	44	44	21	21
60 000	57 000	18 000	-	21 450	17 550	5 092	7 409
	9	6	-	10	10	4	4
1	-	-	-	-	-	-	-
24/06/2003	24/06/2003	09/12/2005	01/07/2006	14/09/2008	14/09/2008	14/03/2010	14/03/2010
23/06/2013	23/06/2013	08/12/2014	30/06/2015	13/09/2014	13/09/2014	13/03/2015	13/03/2015
30,00 €	30,00 €	77,63 €	81,68 €	127,83 €	127,83 €	155,74 €	155,74 €
3,3 %	3,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28,45 €	28,45 €	73,62 €	77,46 €	121,69 €	121,69 €		
-	1 000	20 000	-	6 712	5 492	1 221	1 779
63 270	86 759	20 164	-	-	-	-	-
-	60 866	117 225	5 273	62 998	51 553	25 243	36 760

Politique de dividende

Geodis s'était fixé comme objectif la reprise du versement d'un dividende dès que cela serait possible. L'exercice 2003, bien que marquant un retour aux bénéfices, n'avait pas permis, en raison des différentes dotations légales à effectuer, de proposer la distribution d'un dividende au vote de l'Assemblée. L'augmentation régulière du dividende par action versé par la Société au titre des exercices suivants marque la

volonté de la Société d'associer ses actionnaires au développement de ses résultats. La Société entend poursuivre au cours des prochaines années une politique de versement d'un dividende dont le montant évoluera en fonction de ses résultats, de son niveau de fonds propres et de son endettement.

Exercice	2007	2006	2005	2004	2003
Dividende/action	2,85 € (*)	2,45 €	2,20 €	2,00 €	Néant

(*) Sous réserve de l'approbation de la quatrième résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008.

Fonctionnement et rémunération des organes d'administration et de direction

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

Nom et Prénom Fonction	Nombre d'actions	Année d'entrée en fonction	Assemblée de fin de mandat	Principaux mandats au sein du Groupe en 2007
M. Pierre Blayau Président-Directeur Général	39 270	2001	2008	Président de Geodis <i>Freight Forwarding</i> SAS Administrateur de Transport Bernis SA et de Geodis Holding Italia SpA Représentant permanent de Geodis au sein du Conseil de Geodis Belgium NV
M. Sven Boinet Administrateur indépendant	50	2003	2008	
M. François Branche Administrateur	2 866	2003	2009	Président du Conseil d'Administration de Calberson Normandie
M. Giorgio Frasca Administrateur indépendant	20	2003	2008	
M. Olivier Libert Administrateur ⁽¹⁶⁾	-	2004	2010	Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat
M. Olivier Marembaud ⁽¹⁷⁾ Administrateur	-	2007	2012	
M. Jean-Pierre Menanteau Administrateur	24	2004	2008	
M. Yves Rambaud Administrateur indépendant	20	2003	2008	
M. Dominique Thillaud Administrateur	24	2006	2008	
M. Armand Toubol Administrateur	24	1995	2008	
M. Marc Véron ⁽¹⁸⁾ Administrateur	24	2003	2012	
SNCF Participations Administrateur Représentée par M. Pierre Fa	3 036 318	1996	2008	
SPFR-D Administrateur Représentée par M. Josef Küttel	243 170	2001	2008	
Mme Agathe Marie Secrétaire du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés du Conseil				

(16) M. Olivier Libert représente les salariés actionnaires au sein du Conseil d'Administration de Geodis. Il a été désigné par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les deux candidats proposés par le Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat.

(17) Coopté par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2007 en remplacement de M. Marc Véron, démissionnaire.

(18) Jusqu'à sa démission lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007.

2. RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET DES ORGANES D'ADMINISTRATION

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres des organes de Direction et d'Administration résultent des différentes fonctions salariées et/ou de Direction qu'ils ont précédemment exercées et/ou qu'ils continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organismes divers.

M. Pierre Blayau

Né le 14 décembre 1950 à Rennes, de nationalité française, ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration, diplômé de l'IEP de Paris, il débute sa carrière à l'Inspection Générale des Finances en 1978 puis rejoint le groupe Saint-Gobain en tant que Directeur du Plan en 1982. De 1984 à 1993, il occupe successivement les fonctions de Directeur Financier puis

de Directeur Général avant de devenir Président-Directeur Général en 1991 du groupe Pont-à-Mousson. Président du groupe Pinault-Printemps de 1993 à 1995, il exerce en outre à partir de 1994 les fonctions de Président de la Fnac et de la Redoute. En 1996 il devient Président du groupe Moulinex et ce jusqu'en décembre 2000, date de la fusion avec Brandt. Depuis le 4 janvier 2001 il est Président-Directeur Général de Geodis. Il est par ailleurs Membre du Comité Exécutif de la SNCF.

Le renouvellement, pour une durée de six exercices, du mandat d'Administrateur de M. Pierre Blayau est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

Geodis – Cap West, 7/9 allées de l'Europe – 92615 Clichy Cedex.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS (HORS GROUPE GEODIS) EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	Geodis (Président-Directeur Général) SNCF (Membre du Comité Exécutif) Président du GITL (*)	Geodis (Président-Directeur Général) SNCF (Membre du Comité Exécutif)	Geodis (Président-Directeur Général) SNCF (Membre du Comité Exécutif)
Président du Conseil de Surveillance		PSG (jusqu'en juin 2006)	PSG
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance		Fimalac (jusqu'en mars 2006)	Fimalac

(*) GITL : Groupement Interprofessionnel du Transport et de la Logistique qui assure la représentation de l'ensemble des acteurs du secteur Transport/Logistique au sein du Conseil Exécutif du Medef. Nomination en septembre 2007.

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	Geodis (Président-Directeur Général) SNCF (Membre du Comité Exécutif)	Geodis (Président-Directeur Général) SNCF (Membre du Comité Exécutif)	Geodis (Président-Directeur Général)
Représentant permanent de Sperans au Conseil de			SI Finances
Représentant permanent de Fimalac Participations au Conseil de	Fimalac	Fimalac	Fimalac

M. François Branche

Né le 24 novembre 1943 à Mont-Saint-Martin, de nationalité française, ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, il débute sa carrière d'ingénieur en 1968 au CNES, puis à l'European Launcher Development Organisation. En 1973, il entre à la Société Générale en tant qu'Ingénieur Conseil avant de devenir, en 1981, Directeur Général de CFTA Serres et Pilaire. Il rejoint le groupe Calberson en 1984, occupant successivement les fonctions

de Directeur Financier (1991 à 1993), Secrétaire Général (1993-1995), puis de Directeur Général (1995-1997) et enfin de Président-Directeur Général. Nommé Directeur de la branche Messagerie de Geodis en 2000, puis en février 2001, Directeur Général de Geodis (non mandataire social), il en devient en juin 2003, Administrateur et Directeur Général Délégué. Depuis 2003 il est également co-Président de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR). Le 15 juin 2006, il a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de Geodis. Il demeure Administrateur de la Société.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS (HORS GROUPE GEODIS) EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES 5 EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Fonction	FNTR (Co-Président)	Geodis (Directeur Général Délégué jusqu'au 15/06/2006) FNTR (Co-Président)	Geodis (Directeur Général Délégué) FNTR (Co-Président)	Geodis (Directeur Général Délégué) FNTR (Co-Président)	Geodis Directeur Général Délégué (depuis juin 2003) FNTR (Co-Président)	Geodis (Directeur Général - non mandataire social)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance		BM Virolle (jusqu'au 16/02/2006)	BM Virolle (ex Transports Virolle) Tick France	BM Virolle (ex Transports Virolle)	BM Virolle (ex Transports Virolle)	BM Virolle (ex Transports Virolle)
Représentant permanent de Calberson au sein du		GIE Prisme (jusqu'au 31/10/2006)	GIE Prisme	GIE Prisme	GIE Prisme	

M. Sven Boinet

Né le 11 avril 1953 à Saint-Brieuc, de nationalité française, Ingénieur de l'École Centrale de Paris et *Master of Science (Economic & Regional Planning)* de l'Université de Stanford. Ingénieur chez Schlumberger Ltd (1979-1981), puis chef de projet chez Coflexip (1981-1983) et enfin *senior consultant* au SRI International (1983 – 1987), il intègre le groupe Accor en 1988 en tant que Directeur du Bureau des Présidents. Nommé en 1990 Directeur Général de la Division Tourisme, puis Vice-Président Exécutif en septembre 1992, il prend en charge l'Hôtellerie en 1994 et devient membre du Directoire en charge de l'Hôtellerie en 1997 jusqu'à

fin 2002. En 2003 et 2004, il exerce une activité de consultant pour différents Groupes spécialisés dans l'hôtellerie et le tourisme (Pierre et Vacances ; groupe Lucien Barrière). Depuis 2005, il est Président du groupe Lucien Barrière.

Le renouvellement, pour une durée de deux exercices, du mandat d'Administrateur de M. Sven Boinet est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

Groupe Lucien Barrière – 35 boulevard des Capucines
75002 Paris.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	Groupe Lucien Barrière (Président du Directoire)	Groupe Lucien Barrière (Président du Directoire)	Groupe Lucien Barrière (Président du Directoire)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Membre du Comité Stratégique) Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD) Société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les- Bains (SEETE) Pierre & Vacances	Geodis (Membre du Comité Stratégique) Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD) Société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les- Bains (SEETE) Pierre & Vacances Société Française de Papiers Peints (jusqu'en juillet 2006)	Geodis (Membre du Comité Stratégique) Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD) Société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les-Bains (SEETE) Pierre & Vacances Société Lilloise d'Animation Touristique Société Française de Papiers Peints Sycovest 1 Lastminute.com (jusqu'en juillet 2005)
Divers	Société du Golf de Dinard (Administrateur)	Société du Golf de Dinard (Administrateur)	Société du Golf de Dinard (Administrateur)

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	Consultant	Consultant	Groupe Accor (Membre du Directoire en charge de l'Hôtellerie)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Membre du Comité Stratégique) Lastminute.com Pierre & Vacances SA Dinard Golf	Geodis Lastminute.com Pierre & Vacances Accor Casinos et Hôtels et Casinos de Deauville SA Dinard Golf	SA Dinard Golf

M. Pierre Fa

Né le 23 avril 1951 à Perpignan, de nationalité française, titulaire d'un DES de sociologie et diplômé de l'IEP de Paris, il débute sa carrière en 1975 au sein du cabinet Price Waterhouse. En 1980 il intègre le groupe Air Liquide en qualité de Directeur du Contrôle de Gestion et des Investissements, poste qu'il occupe jusqu'en 1985, date de son entrée dans le groupe Rhône-Poulenc où il assume successivement les fonctions de Directeur Adjoint des Ressources Humaines puis de Directeur Adjoint des Affaires Internationales. Directeur de l'Audit du

groupe Elf de 1990 à 1995, il rejoint Gaz de France en 1995 en tant que responsable de la Banque Petrofigaz. Entré en 1996 à la SNCF en qualité de Secrétaire Général, il devient Inspecteur Général de la SNCF en 1998 en charge notamment des sociétés Socrif et Sofiap, et depuis 2004 de Soprim.

Adresse professionnelle :

Soprim – 7 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	SNCF (Inspecteur Général)	SNCF (Inspecteur Général)	SNCF (Inspecteur Général)
Président-Directeur Général	Sofiap Socrif	Sofiap Socrif	Sofiap (empêché jusqu'au 26/05/2005) Socrif (empêché jusqu'au 21/09/2005)
Président	Soprim	Soprim	Soprim
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	SNCF Participations ICF Naviland Cargo	SNCF Participations ICF Naviland Cargo	SNCF Participations Albawaneuf ICF Naviland Cargo CTC
Représentant permanent de SNCF Participations au Conseil de	Geodis (Membre du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) CTC	Geodis (Membre du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) CTC	Geodis (Membre du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux)
Représentant permanent de Segi au Conseil de	Novatrans	Novatrans	Novatrans

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	SNCF (Inspecteur Général)	SNCF (Inspecteur Général)	SNCF (Inspecteur Général)
Président-Directeur Général	Socrif Sofiap	Socrif Sofiap	Socrif Sofiap
Président	Soprim		
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	CNC CTC ICF Sernam SNCF Participations	CNC CTC ICF BPI Sernam SNCF Participations	CNC CTC ICF BPI Sernam SNCF Participations
Représentant permanent de SNCF Participations au Conseil de	Geodis (Membre du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux)	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit)	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit)
Représentant permanent de Segi au Conseil de	Novatrans	Novatrans	Novatrans

M. Giorgio Frasca

Né le 13 octobre 1941 à Rome, de nationalité italienne, Docteur en droit administratif, il commence sa carrière dans la banque à la Banca Nazionale del Lavoro en Italie. Directeur adjoint de la Société Financière Européenne en 1968, il est ensuite, de 1973 à 1975, Directeur à la Banque Lazard Frères. En 1975, il rejoint la Direction Générale d'Exor, l'une des sociétés holding du groupe Agnelli en France. Nommé Président de Fiat USA en 1978, il devient Vice-Président de Fiat France

en 1980. De 1984 à septembre 2006, il est Président de Fiat France. Depuis novembre 2006, il est *Vice Chairman* de Lazard International.

Le renouvellement, pour une durée de quatre exercices, du mandat d'Administrateur de M. Giorgio Frasca est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

Lazard Frères – 121 boulevard Haussmann
75382 Paris cedex 08

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	Lazard International (Vice-Chairman)	Fiat France (Président jusqu'en septembre 2006) Lazard International (Vice-Chairman depuis novembre 2006)	Fiat France (Président)
Président	Monde Europe (jusqu'au 7 décembre 2007)	Fiat Finance & Service (ancien Business Solutions) Monde Europe	Fiat France Iveco France Fiat Auto France ⁽¹⁹⁾ Monde Europe Business Solutions
Senior Vice Président International Relations		Fiat SpA (jusqu'au 15/09/2006)	Fiat SpA
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis Société Éditrice du Monde (jusqu'en décembre 2007) Monde & Partenaires Associés (jusqu'en décembre 2007)	Geodis Iveco France (Président d'Honneur jusqu'au 15/09/2006) Société Éditrice du Monde Monde & Partenaires Associés	Geodis Société Éditrice du Monde Monde & Partenaires Associés
Représentant permanent de la Stampa au Conseil de		Le Midi Libre (jusqu'au 15/09/2006)	Le Midi Libre
Divers	Membre de l'International Board de Brasilinvest	Membre de l'International Board de Brasilinvest	Membre de l'International Board de Brasilinvest

(19) Fiat Auto France a été absorbée à compter du 1er janvier 2006 par Fiat France.

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	Fiat France (Président)	Fiat France (Président)	Fiat France (Président)
Président	Fiat France Iveco France Fiat Auto France Monde Europe Business Solutions Stampa Europe	Fiat France Iveco France Fiat Auto France Monde Europe	Fiat France Iveco France Fiat Auto France Monde Europe
Senior Vice Président International Relations		Geodis Monde	Monde
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis Monde, Monde & Partenaires Associés Société Éditrice du Monde	Monde & Partenaires Associés Société Éditrice du Monde Continent Holding Continent Iard	Monde & Partenaires Associés Société Éditrice du Monde Continent Holding Continent Iard
Représentant permanent de la Stampa au Conseil de	Le Midi Libre	Le Midi Libre	Le Midi Libre
Divers	Membre de l'International Board de Brasilinvest	Membre de l'International Board de Brasilinvest	

M. Josef Küttel

Né le 20 juin 1952 à Schwyz, de nationalité suisse, diplômé de l'École de Commerce de Lucerne en 1969, il débute sa carrière dans les Chemins de fer suisses. En 1973 il intègre le groupe Danzas en qualité d'employé au service commercial, puis évolue jusqu'en 1984 dans différentes fonctions. Directeur de Stag Ag (filiale du groupe Danzas) de 1984 à 1997, il cumule ces fonctions avec celles de Directeur responsable de l'activité Technique et Exploitation du groupe Danzas à partir de 1991,

puis à partir de 1996, avec celles de Directeur de Danzas-Railcargo à Fribourg. En septembre 1997, après avoir suivi le *Senior Executive Program* de la Columbia Business School de New York, il devient Directeur Général du groupe Ermewa à Genève.

Adresse professionnelle :

Groupe Ermewa – rue du Mont Blanc 7,
case postale 1464,
CH-1211 Genève 1 – Suisse.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)
Président	Chemfreight (Autriche) Ermeferret Italia Ermewa (Suisse) Eurotainer Stag (Suisse) TMF (France)	Chemfreight (Autriche) Ermeferret Italia Ermewa (Suisse) Eurotainer Stag (Suisse) TMF (France) Vinalmar (Suisse) Ermewa Sati (France)	Ermewa (Suisse) Griston Holding (Suisse) Stag (Suisse) Ermeferret (Suisse) Vinalmar (Suisse) Chemfreight (Autriche) Ermeferret (Belgique) Ermeferret (Italie) Eurotainer (France) EVS (France) TFM (France)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	BLS Cargo (Suisse) CCR (France) CIWC (France) Ermechem (France) Griston Holding (Suisse)	Citerne Invest (Suisse) EVS Griston Holding (Suisse) Hercule Participations (Belgique) Ermechem (Vice-Président du Conseil de Surveillance)	Ermechem (Vice-Président du Conseil de Surveillance)
Gérant			
Représentant permanent de SPFR-D au Conseil de	Geodis	Geodis	Geodis
Représentant permanent d'Ermewa au Conseil de		Ermeferret Belgium	Ermeferret Belgium
Divers	Ermewa France (Président du Comité de Surveillance) Ermewa France (Président du Comité de Surveillance)	CCR (Membre du Comité de Surveillance) Président du Comité de Surveillance d'Ermewa-Sati (France) Ermewa (Président du Comité Consultatif)	CCR (Membre du Comité de Surveillance) Vice-Président du Comité Consultatif d'Ermewa (France) Président du Comité de Surveillance d'Ermewa-sati (France)

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)	Groupe Ermewa (Suisse – Président-Directeur Général)
Président	Ermefer (Suisse) Ermefret (Italie) Ermewa (Suisse) Vinalmar (Suisse) EurotainerStag (Suisse) TMF (France) Ermewa-Sati (France)	Stag (Suisse) Ermefer (Suisse) Ermefret (NL) Ermefret (Italie) Ermewa (Suisse) Vinalmar (Suisse) Eurotainer	Ermewa-Sati (France) Stag (Suisse) Vinalmar (Suisse) Ermefret (NL) Ermefer (Suisse) Chemfreight (Autriche) Ermefret (Italie)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Griston Holding (Suisse) Seatrans- Ermefer Tankers (Norvège) Chemfreight (Autriche), Ermefret (NL) Eurotainer Finance EVS Hercule Participations (Belgique) Ermechem	TMF (France) Griston Holding (Suisse) Navale Française Seatrans-Ermefer Tankers (Norvège)	TMF (France) CCR Navale Française Seatrans-Ermefer Tankers (Norvège) Griston Holding (Suisse)
Gérant		Ermewa (Allemagne)	Ermewa (Allemagne)
Représentant permanent de SPFR-D au Conseil de	Geodis	Geodis	
Représentant permanent d'Ermewa au Conseil de	Ermefret Belgium	Ermefret Belgium	Ermefret Belgium
Représentant permanent de Groupe Ermewa au Conseil de			Locatransport

M. Olivier Libert

Né le 18 décembre 1958 à Laxou, de nationalité française, il est entré dans le groupe Calberson en 1978 en qualité de conducteur de véhicule léger, il est aujourd'hui conducteur hautement qualifié d'un véhicule super-lourd au sein de la société Calberson Lorraine. Délégué syndical CFDT, il exerce également différentes fonctions au sein des instances représentatives du personnel de son agence (Délégué du Personnel à plusieurs reprises depuis 1986, Secrétaire du Comité d'Entreprise de l'agence de 1994 à 2002, puis Secrétaire adjoint depuis 2002 et Secrétaire adjoint du CHS-CT depuis 2007). Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Geodis Actionnariat depuis sa création en 1998, il est par ailleurs Conseiller Prud'homal à Nancy depuis plus de quatorze

ans, et depuis trois ans Président salarié de la deuxième Chambre section commerce. Il est enfin membre de la Commission juridique de l'union départementale CFDT pour l'interprofessionnel et membre du Conseil Régional de Perfectionnement des Apprentis du Transport et de la Logistique auprès de l'Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans le Transport (AFT-CFATL). Depuis 2005 il est également Administrateur salarié de l'Association Lorraine de Santé en Milieu du Travail de Nancy. Il est par ailleurs diplômé d'un DES en droit social de l'Université de Nancy II.

Adresse professionnelle :

Calberson Lorraine – 416 rue Gustave Eiffel
B.P. 1 – 54712 Ludres.

M. Olivier Marembaud

Né le 21 août 1952 à Bourg en Bresse, de nationalité française, diplômé de l'École des Mines de Nancy. Il débute sa carrière à la SNCF en 1977 où il occupe des fonctions de Directeur d'établissement à Chambéry, Valence, Besançon et enfin à Lyon (Lyon voyageurs). En 1986 il rejoint la Direction Générale de la SNCF où il fait partie d'un groupe de prospective. De 1988 à 1993 il occupe des fonctions de Directeur des Ressources Humaines de Paris-Nord et de Chef du département études et développement des Ressources Humaines. De 1993 à 1995 il est Directeur Adjoint de l'action régionale de la SNCF, puis de 1996 à 1997, Directeur de cabinet du Président de la SNCF. En 1997 il devient Président-Directeur Général du groupe d'hôtellerie et de tourisme Frantour jusqu'à sa cession par la SNCF en 1999. De 1999 à 2000

il occupe des fonctions de Directeur du transport public régional et local de la SNCF avant d'être nommé, en juin 2000, Président-Directeur Général de Via Cariane puis de Keolis (Membre du Comité Exécutif de la SNCF). Il est depuis décembre 2006, Directeur Général Délégué de Fret SNCF, Membre du Comité Exécutif.

La ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de M. Olivier Marembaud est proposée à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

SNCF – 34 rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris Cedex 14.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	Directeur Général Délégué de Fret SNCF Membre du Comité Exécutif	Directeur Général Délégué de Fret SNCF Membre du Comité Exécutif (depuis décembre 2006)	Keolis (Président-Directeur Général jusqu'au 17/2/2005)
Président	Transport et Logistique Partenaires		Cariane (Président-Directeur Général jusqu'au 8/3/2005) Financière Keos (Président du Directoire jusqu'au 17/2/2005)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	SNCF Participations Geodis (depuis le 18/12/2007) Financière Ermewa (Suisse) SEMMARIS (Rungis marché international) depuis le 15/11/2007		Keolis Lyon (jusqu'au 20/4/2005)
Divers	Biocydex (Administrateur) Fret GV (Administrateur depuis le 3/12/2007)	Biocydex (Administrateur)	Eole (Président jusqu'au 17/2/2005) Biocydex (Administrateur)

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	Keolis (Président-Directeur Général)	Keolis (Président-Directeur Général)	Keolis (Président-Directeur Général)
Président	Cariane (Président-Directeur Général) Financière Keos (Président du Directoire)	Cariane (Président-Directeur Général)	Cariane (Président-Directeur Général)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Keolis Lyon	Keolis Lyon	
Divers	Eole (Président)		

M. Jean-Pierre Menanteau

Né le 6 novembre 1964 à Paris, de nationalité française, diplômé de l'ESSEC et de l'IEP de Paris, il débute sa carrière en qualité d'Assistant parlementaire du Secrétaire d'État aux Transports du Japon (1987-1988). À sa sortie de l'École Nationale d'Administration en 1994, il rejoint l'Inspection Générale des Finances. Il entre en juin 1998 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour y exercer des responsabilités en matière de stratégie et de contrôle de gestion. Il devient Directeur de la Stratégie, des Finances, du Contrôle de gestion et de la Comptabilité du groupe Caisse des Dépôts et Consignations en janvier 2002 ainsi que Directeur

de cabinet du Directeur Général de la Caisse. Il est depuis le 1^{er} février 2004, Directeur des Finances, des Achats, des Systèmes d'information et de télécommunications de la SNCF, Membre du Comité Exécutif.

Le renouvellement, pour une durée de six exercices, du mandat d'Administrateur de M. Jean-Pierre Menanteau est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

SNCF – 34 rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris Cedex 14.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006	2005
Fonction	SNCF (Directeur des Finances, Achat, Systèmes d'information et de Télécommunication Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur des Finances, Achat, Systèmes d'information et de Télécommunication Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur des Finances, Achat, Systèmes d'information et de Télécommunication Membre du Comité Exécutif)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit) SNCF Habitat SNCF Participations Socrif Sofiap Eurofima (Suisse) Aviva Participations Aviva France Transport et Logistique Partenaires	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit) SNCF Participations Socrif Sofiap SNCF Habitat Socrif Sofiap Eurofima (Suisse) Ixix Asset Management Group	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit) SNCF Participations SNCF Habitat Socrif Sofiap Eurofima (Suisse) Ixix Corporate Investment Banking Ixix Asset Management Group CNP Assurances
Divers	SNCF Conseils (Président du Conseil de Surveillance) Keos (Censeur au Conseil de Surveillance jusqu'en août 2007)	Keos (Censeur au Conseil de Surveillance)	Keos (Censeur au Conseil de Surveillance)

Mandats/Fonction	2004	2003	2002
Fonction	SNCF (Directeur des Finances, Achat, Systèmes d'information et de Télécommunication Membre du Comité Exécutif)	Caisse des Dépôts et Consignation (Directeur de la Stratégie, des Finances, du Contrôle de gestion et de la Comptabilité du Groupe)	Caisse des Dépôts et Consignation (Directeur de la Stratégie, des Finances, du Contrôle de gestion et de la Comptabilité du Groupe)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Président du Comité des Comptes et de l'Audit) SNCF Participations SNCF Habitat Socrif Sofiap Eurofima (Suisse) CDC Ixis Capital Markets Ixis Asset Management CNP Assurances	CDC Ixis Capital Markets Caisse des Dépôts Développement CDC Kineon Société de management du Fonds Galaxy (Luxembourg) CDC DI (Allemagne) CNP Assurances Caisse Nationale des Caisses d'Épargne Caisse des Dépôts (PME) CDC Holding Finance (ex Sodeve)	CDC Ixis CDC Ixis Capital Markets Caisse des Dépôts Développement CDC Kineon Sogeposte Société de management du Fonds Galaxy (Luxembourg) CDC DI (Allemagne) CDC Ixis Italia Holding (France) CNP Assurances Caisse Nationale des Caisses d'Épargne SCICCDC PME CDC Holding Finance (ex Sodeve)
Divers	Keos (Censeur au Conseil de Surveillance)		

M. Yves Rambaud

Né 5 février 1935 à Lyon, de nationalité française, ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, il débute sa carrière en 1958 au Service des Mines de Paris, puis de Douai avant de rejoindre, en 1964, l'Aménagement du Territoire. En 1967, il intègre la Société Minière et Métallurgique de Peñarroya en qualité de Directeur Adjoint puis de Directeur Général. En 1971, il est nommé Directeur Général

des activités nickel du groupe Le Nickel-Peñarroya. En 1974, il devient Directeur Général de Le Nickel-SLN, puis Président-Directeur Général d'Eramet de 1991 jusqu'en mars 2003.

Le renouvellement, pour une durée de six exercices, du mandat d'Administrateur de M. Yves Rambaud est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

► FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Président-Directeur Général						Eramet
Président	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM)
Vice-Président	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM – depuis mars 2006)				
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) Ipsen (Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations)	Geodis (Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) Ipsen	Geodis (Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) Le Nickel SLN Ipsen	Geodis (Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) Le Nickel SLN Ipsen	Geodis (Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux) Le Nickel SLN Ipsen	Comilog
Représentant permanent d'Eramet au Conseil de						Eurotungtène

M. Armand Toubol

Né le 19 juillet 1947 à Casablanca, ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées, il débute sa carrière en 1971 en tant qu'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées à Béthune. Il poursuit sa carrière au Port autonome de Dunkerque d'abord en qualité de Directeur de l'Outillage (1975-1979) puis de Directeur du Développement (1979-1982). Après deux années dans le groupe Générale des Eaux en tant que Directeur de succursale à la Compagnie Générale de Travaux Hydrauliques Sade, il entre en 1984 à la SNCF en qualité de Directeur de l'Armement Naval (1984-1990), puis de Président de CNC (1990-1995) et enfin en qualité de Directeur du Fret

(1995-2000). Président de SNCF Participations de 2000 à février 2004, il est depuis cette date Conseiller du Président puis de la Présidente de la SNCF.

Le renouvellement, pour une durée de quatre exercices, du mandat d'Administrateur de M. Armand Toubol est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

SNCF – 34 rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris Cedex 14.

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Fonction	SNCF (Conseiller de la Présidente)	SNCF (Conseiller de la Présidente)	SNCF (Conseiller du Président)	SNCF (Conseiller du Président depuis février) SNCF Participations (Président-Directeur Général jusqu'en février)	SNCF Participations (Président-Directeur Général)	SNCF Participations (Président-Directeur Général)
Président	Sealogis STSI (depuis le 1/10/2007)	Sealogis	Sealogis	Sealogis		
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	G. Feron – E. de Clebsattel Financière Ermewa (Suisse) Transfesa (Espagne)	G. Feron – E. de Clebsattel Financière Ermewa (Suisse) Transfesa (Espagne)	G. Feron – E. de Clebsattel Financière Ermewa (Suisse) Transfesa (Espagne) Albawaneuf	G. Feron – E. de Clebsattel Financière Ermewa (Suisse) Sernam Transfesa (Espagne)	G. Feron – E. de Clebsattel Socrif Sofiap Sernam Keolis Imprimerie Nationale Financière Ermewa (Suisse)	CTC Transfesa (Espagne) G. Feron- E. de Clebsattel Socrif Sofiap Sernam STVA Keolis Groupe Ermewa (Suisse) Ermewa Imprimerie Nationale
Représentant permanent de SNCF Participations au Conseil de					Cariane CNC Cofital Novatrans SGW SNCF International STVA	Cariane CNC Cofital Novatrans SGW SNCF International

M. Dominique Thillaud

Né à Paris le 24 décembre 1968, de nationalité française, diplômé de l'ISC Paris (1991) et titulaire d'un mastère de l'ESC Lyon (1992), il débute sa carrière en 1992 chez BNP (Banexi) à Bruxelles en qualité d'analyste fusions-acquisitions. En 1994 il rejoint la Division *Corporate Finance* de Price Waterhouse qu'il quitte en 1997 pour devenir Vice-Président de JP Morgan Chase & Co à Paris. Entré en décembre 2002 chez SNCF Participations en qualité de Directeur des Opérations, il est nommé Directeur des Filiales et Participations de la SNCF et Directeur Général

Adjoint de SNCF Participations en juillet 2003, puis Directeur Général Délégué en mars 2004.

Le renouvellement, pour une durée de quatre exercices, du mandat d'Administrateur de M. Dominique Thillaud est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008.

Adresse professionnelle :

SNCF – 34 rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris Cedex 14

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats/Fonction	2007	2006
Fonction	SNCF (Directeur des Filiales et Participations) SNCF Participations (Directeur Général Délégué)	SNCF (Directeur des Filiales et Participations) SNCF Participations (Directeur Général Délégué)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Membre du Comité Stratégique depuis juin 2007) SNCF Participations Seafrance Voyageurs France Europe Partenaires SGW (Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 13/2/2007) Systra Voyages-SNCF.com France Rail Publicité	Geodis SNCF Participations France Wagons (jusqu'au 27/10/2006) VFE Partenaires Voyages-SNCF.com Rail Europe Groupe Inc (USA) Seafrance (jusqu'au 02/02/2007) Sealogis (jusqu'au 31/03/2006) SGW (Vice-Président du Conseil de Surveillance) Shem (jusqu'au 20/12/2006) Systra Frigo Suisse (Suisse jusqu'au 03/07/2006) France Rail Publicité
Représentant permanent de SNCF Participations	Effia STVA SNCF-P2 (jusqu'au 24/7/2007) SNCF-P3 GIE Financière Systra	Effia
Divers	SNCF Conseil (Membre du Conseil de Surveillance) Agence VSC (Membre du Comité Exécutif) Rail Europe Group Inc (Director) Financière Systra (Co-gérant) Kuvera Développement (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité des Investissements et de la Stratégie, Membre du Comité des Rémunérations, Membre du Comité de Sécurité Ferroviaire)	

Mandats/Fonction	2005	2004	2003	2002
Fonction	SNCF (Directeur des Filiales et Participations) SNCF Participations (Directeur Général Délégué) GL Expédia (Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur des Filiales et Participations) SNCF Participations (Directeur Général Délégué)	SNCF (Directeur des Filiales et Participations) SNCF Participations (Directeur Général Adjoint)	SNCF Participations (Directeur des Opérations)
Président-Directeur Général	Albawaneuf (du 01/12/2005 au 15/12/2005)			
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	SNCF Participations France Wagons VFE Partenaires Voyages-SNCF.com Rail Europe Groupe Inc (USA) Shem Systra Frigosuisse (Suisse) Seafrance SGW	SNCF Participations France Wagons Grandes Lignes Internationales Voyages-SNCF.com Seafrance Sealogis SGW (Vice-Président du Conseil de Surveillance) Shem Systra Cegetel GIE Financière Sceta Frigosuisse (Suisse)	Seafrance Frigosuisse (Suisse) Systra (depuis le 04/11/2003)	
Représentant permanent de SNCF Participations	Effia	Effia SNCF International VFLI		

M. Marc Véron

Né le 9 août 1949 à Paris, de nationalité française, titulaire d'un DEA de droit et de sciences politiques, il débute sa carrière au sein du groupe Thomson-Brandt en 1977 où il occupe successivement les postes de chargé de mission à la Direction Générale (1977-1980), puis de Chef du service des implantations industrielles (1981-1983), et enfin de Directeur du centre de Corbeville-Orsay (1983-1985). Nommé Directeur Général, puis Président-Directeur Général de la société Froid- Satam-Brandt (1986-1988), il est ensuite Directeur de la Division Assistance et Service de Thomson-CSF (1988-1994). En 1994, il rejoint le groupe Air France en qualité de Directeur Général Délégué aux Achats, puis de Directeur

Général Délégué (1995) avant d'être nommé Directeur Général en 1996. En 1998 il réintègre le groupe Thomson-CSF (Thales) en tant que *Senior Vice Président Group Executive* de la branche Systèmes de sécurité aérienne et de missiles (1998-2000) puis de Directeur Général Adjoint, Membre du Comité de Direction (2000-2001). Chargé de mission auprès de la Direction Générale d'Alcatel en 2001-2002, il était de 2003 à décembre 2006, Directeur Général Délégué de Fret SNCF, Membre du Comité Exécutif.

Adresse professionnelle :

MV Conseil : 10 rue du Buisson-Richard – 78600 Le Mesnil-le-Roi

➔ FONCTION ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS EN 2007 ET AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

Mandats	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Fonction	Président de MV Conseil	SNCF (Directeur Général Délégué du Fret jusqu'en décembre 2006, Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur Général Délégué du Fret, Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur Général Délégué du Fret, Membre du Comité Exécutif)	SNCF (Directeur Général Délégué du Fret, Membre du Comité Exécutif)	Alcatel (Chargé de mission auprès de la Direction Générale)
Administrateur/Membre du Conseil de Surveillance	Geodis (Membre du Comité Stratégique) Aéroports de Paris	Geodis (Membre du Comité Stratégique) SNCF Participations Groupe Ermewa (Suisse) Aéroports de Paris	Geodis (Membre du Comité Stratégique) SNCF Participations Groupe Ermewa (Genève) Aéroports de Paris	Geodis (Membre du Comité Stratégique) SNCF Participations Groupe Ermewa (Genève) Aéroports de Paris	Geodis SNCF Participations Groupe Ermewa (Genève) Alcatel-Space	Alcatel-Space

3. DÉCLARATIONS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 14 ET 16 DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE N° 809/2004

3.1 Déclarations concernant les Administrateurs

- De février 1996 à décembre 2000, M. Pierre Blayau a exercé les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur Général du groupe Moulinex. Cette société a déposé une déclaration de cessation des paiements le 7 septembre 2001 et le Tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de redressement judiciaire. Dans le cadre de l'instruction ouverte en 2003 sur les conditions du dépôt de bilan du groupe Moulinex, M. Pierre Blayau, de même que son successeur à la Présidence de Moulinex, ainsi que quatre autres personnes ayant exercé des fonctions de mandataires sociaux ou de dirigeants de cette société ont été mis en examen pour banqueroute. Cette instruction n'a pas donné lieu à la date de rédaction du présent document à une ordonnance de renvoi devant le Tribunal. Parallèlement à cette instruction, des actions en responsabilité ont été engagées devant le Tribunal de commerce à l'encontre de l'ensemble des Administrateurs de la société Moulinex, ainsi qu'à l'encontre des banques membres du pool bancaire de la Société et des Commissaires aux comptes ;
- l'un des Administrateurs de Geodis a fait l'objet en 2003 d'une condamnation avec sursis par le Tribunal correctionnel de Paris. Ce même tribunal ayant ordonné ultérieurement que cette condamnation n'avait pas à être inscrite sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire, il n'y a pas lieu d'en faire état dans le présent document ;
- la société Albawaneuf, dont M. Dominique Thillaud était le Président-Directeur Général depuis le 1er décembre 2005 et dont M. Pierre Fa et M. Armand Toubol étaient Administrateurs, a été mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 15 décembre 2005 ;
- à la connaissance de la Société, aucun autre dirigeant ou Administrateur de la Société n'a :
 - été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années,
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
 - fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des cinq dernières années.

3.2 Existence d'un conflit d'intérêt potentiel au niveau des organes de direction et d'administration

- il n'existe entre les membres du Conseil d'Administration aucun lien familial ;
- le groupe Geodis n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement au Président-Directeur Général ou à sa famille ;
- Geodis Logistics Île-de-France prend en location auprès de SCI Ney, filiale à 100 % de SNCF Participations (actionnaire de Geodis, Administrateur de Geodis et ayant également des administrateurs communs avec Geodis), un ensemble immobilier à usage d'entrepôts et de bureaux situé boulevard Ney à Paris (17^e) et représentant une surface locative d'environ 117 000 m². Le bail correspondant a été renouvelé par avenant en date du 27 décembre 2006 pour une durée de 3/6/9 ans à compter du 1er janvier 2007. Au titre des loyers de l'année 2007, Geodis Logistics Île-de-France a versé 8,8 M€ ;
- SNC Bercy, société détenue conjointement par Geodis (51 %) et par SNCF Participations (49 %) prend en location auprès de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (filiale à 100 % de SNCF Participations, qui en est également Administrateur) un ensemble immobilier à usage d'entrepôts, de quais de messagerie et de bureaux, situé boulevard Poniatowski à Paris (12^e) et représentant une surface d'entrepôts et de quais de messagerie de 18 000 m² et une surface de bureaux de 7 000 m². À ce titre SNC Bercy a versé en 2007 une redevance annuelle de l'ordre de 1,3 M€ ;
- au deuxième semestre 2007, un mandat de commercialisation a été conclu entre SNCF Participations/SCI Ney et Geodis Gestion Immobilière (filiale à 100 % du groupe Geodis) au terme duquel Geodis Gestion Immobilière apportera son assistance à la SCI Ney pour la commercialisation des entrepôts Ney et en contrepartie de laquelle Geodis Gestion Immobilière percevra une rémunération minimum forfaitaire de 0,35 M€ (payable en 2008).

3.3 Contrat de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société

Le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2005 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance avec SNCF Participations. Ce contrat d'assistance comprend deux volets : un premier volet aux termes duquel le groupe SNCF apporte sa pleine assistance à Geodis afin de faciliter son développement notamment commercial (mise en relation en particulier avec des fournisseurs ou des

clients du groupe SNCF), un deuxième volet consistant dans la possibilité offerte à Geodis de faire appel aux moyens d'assistance et d'expertise mis à sa disposition par SNCF Participations dans les domaines financier, comptable, Ressources Humaines, achat, juridique et communication. La rémunération est forfaitaire. Elle s'élève à 350 K€ par an, dont 250 K€ au titre du 1er volet et 100 K€ au titre du 2^e volet. À l'exception de cette convention il n'existe, à la connaissance de la Société aucun autre contrat de services liant les membres des organes d'administration ou de Direction à la Société ou à l'une de ses filiales.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations concernant le gouvernement d'entreprise sont contenues désormais dans le rapport particulier du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration de Geodis.

5. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 Modalités de fixation de la rémunération de M. Pierre Blayau, Président-Directeur Général

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 26 juin 2007 a révisé la partie fixe de la rémunération du Président-Directeur Général ainsi que le montant maximum de la partie variable de sa rémunération et a confirmé les modalités de calcul de cette part variable (bonus) telle qu'elles avaient été établies par le Conseil du 6 mars 2006. Cette part variable est calculée à raison de 50 % sur la base de critères chiffrés et à raison de 50 % sur la base de l'atteinte d'objectifs qualitatifs. La partie de la part variable de la rémunération calculée sur la base de critères chiffrés dépend pour moitié de l'atteinte, du dépassement, ou au contraire de la non-atteinte d'un objectif de résultat opérationnel fixé chaque année par le Conseil sur la base du budget approuvé, et pour l'autre moitié de l'atteinte d'un objectif de flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation également fixé chaque année de la même manière. Dans le cas où les objectifs chiffrés seraient dépassés et où l'intégralité des objectifs qualitatifs seraient atteints la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général représenterait au maximum 43,47 % de la part fixe et 30,30 % de la rémunération totale. En revanche, dans le cas où les objectifs chiffrés ne seraient pas

atteints, la réduction du bonus basé sur ces objectifs serait plus que proportionnelle. Ainsi, si seulement 50 % des deux objectifs quantitatifs sont atteints, le bonus calculé sur ces objectifs ne représenterait plus que 39,36 % du maximum de la partie du bonus basée sur des objectifs quantitatifs, le Conseil restant libre de son appréciation en ce qui concerne l'atteinte des objectifs qualitatifs. Les objectifs qualitatifs fixés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2007 comprenaient notamment le suivi de l'évolution de l'équipe de Direction ainsi que le maintien chez Geodis de l'équipe des principaux managers de Wilson, la motivation de l'ensemble du personnel autour des objectifs de la Société, la définition d'une stratégie à moyen terme, le renforcement de l'image de la Société et la réaction face à des crises imprévues.

Une partie du bonus du Président-Directeur Général a été versée aux mois de septembre et décembre 2007 sur la base des résultats semestriels et de la réprévision de résultats de fin d'année. Le Conseil d'Administration du 25 février 2008, sur proposition du Comité des Rémunérations, a arrêté le montant définitif du bonus du Président-Directeur Général pour l'exercice 2007. Les chiffres qui figurent dans le tableau ci-après enregistrent les décisions prises par le Conseil.

5.1.1 RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE VERSÉE EN 2007 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Année	Partie fixe	Partie Variable	Avantage en nature	Jetons de présence	
				Geodis	Filiales
2007	460 000 €	175 014 €	3 694 €	5 000 €	8 143 €

5.1.2 RÉMUNÉRATIONS BRUTES ANNUELLES VERSÉES AU TITRE DES EXERCICES 2005, 2006 ET 2007 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Année	Partie fixe	Partie Variable	Avantage en nature	Jetons de présence	
				Geodis	Filiales
2005	440 000 €	150 000 €	4 027 €	5 000 €	8 374 €
2006	440 000 €	190 000 €	3 728 €	5 000 €	8 143 €
2007	460 000 €	166 000 €	3 694 €	5 000 €	

5.2 Avantages sociaux du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général bénéficie du même régime de protection sociale que les autres Membres du Comité Exécutif, sans régime spécifique de retraite.

5.3 Rémunération différée du Président-Directeur Général

En cas de cessation de ses fonctions, et sauf en cas de faute lourde, le Président-Directeur Général aurait droit à une indemnité correspondant à une année de rémunération, sans condition de performance. Le mandat du Président-Directeur Général arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2008, les modalités et conditions de versement de l'indemnité de fin de mandat seront réexaminées à l'occasion du Conseil d'Administration devant statuer, à l'issue de l'Assemblée, sur le renouvellement du Président-Directeur Général.

5.4 Tableau des jetons de présence versés par Geodis aux Administrateurs en fonction au 31 décembre 2007

Nom et Prénom	Année d'entrée en fonction	Jetons de présence versés au titre de 2005	Jetons de présence versés au titre de 2006	Jetons de présence versés au titre de 2007
M. Pierre Blayau Président-Directeur Général	2001	5 000 €	5 000 €	5 000 €
M. Sven Boinet Administrateur indépendant, Membre du Comité Stratégique	2003	30 000 €	30 000 €	30 000 €
M. François Branche Membre du Comité Stratégique	2003	5 000 €	7 500 €	7 500 €
M. Pierre FA représentant SNCF Participations Membre du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux	1996	7 500 €	7 500 €	7 500 €
M. Giorgio Frasca Administrateur indépendant	2003	25 000 €	25 000 €	25 000 €
M. Josef Küttel représentant SPFR-D	2001	5 000 €	5 000 €	5 000 €
M. Olivier Libert ⁽²⁰⁾	2004	-	-	-
M. Jean-Pierre Menanteau Président du Comité des Comptes et de l'Audit	2004	10 000 €	10 000 €	10 000 €
M. Dominique Thillaud Membre du Comité Stratégique	2006	-	5 000 €	7 500 €
M. Armand Toubol Président du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux, Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité Stratégique	1995	10 000 €	10 000 €	10 000 €
M. Yves Rambaud Administrateur indépendant, Membre du Comité des Comptes et de l'Audit et du Comité des Rémunérations des Mandataires Sociaux	2003	35 000 €	35 000 €	35 000 €
M. Marc Véron Membre du Comité Stratégique	2003	7 500 €	7 500 €	7 500 €

(20) M. Olivier Libert, Administrateur représentant les salariés actionnaires, n'a pas souhaité recevoir de rémunération au titre de ses fonctions d'Administrateur de Geodis.

5.5 Rémunérations brutes annuelles versées en 2007 par la SNCF ou SNCF Participations à des mandataires sociaux de Geodis en fonction au 31 décembre 2007

Nom	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature
M. Pierre Fa	164 791 €	-	-
M. Olivier Marembaud	158 930 €	92 784 €	-
M. Jean-Pierre Menanteau	195 118 €	70 654 €	-
M. Dominique Thillaud	130 323 €	142 900 €	2 640 €
M. Armand Toubol	158 930 €	22 385 €	-

La mention des rémunérations versées par SNCF et par SNCF Participations à des Administrateurs de Geodis est insérée dans le présent document, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, aux termes duquel la Société a l'obligation de donner aux actionnaires, dans le cadre de son rapport de gestion et pour le dernier exercice clos, les informations concernant les rémunérations versées aux

mandataires sociaux notamment par une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16. Il est toutefois précisé que ces rémunérations versées aux Administrateurs représentant le groupe SNCF au sein du Conseil, correspondent à la rémunération de leurs fonctions au sein de la SNCF ou au sein de SNCF Participations. Ces rémunérations ne sont pas supportées par Geodis.

6 ORGANISATION DE LA DIRECTION DU GROUPE GEODIS

Dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe par Divisions Métiers, le Comité de Direction Générale mis en place en fin d'année 2006 à la suite du départ du Directeur Général Délégué et dans l'attente de la mise en

place de la nouvelle organisation, a été dissous en mars 2007 et le groupe Geodis s'est doté d'un Comité Exécutif se réunissant 1 fois par mois.

6.1 Composition du Comité Exécutif

M. Pierre Blayau	Président-Directeur Général
M. Jean-Louis Demeulenaere	Directeur Général Adjoint – Directeur de la Stratégie et du Développement ; Directeur de Geodis Global Solutions
M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint – Directeur de la Division Logistique contractuelle – Directeur de la Division Route
M. Denis Zimmer	Directeur Général Adjoint – Directeur de la Division Messagerie
M. Jeff Hoogesteger	Directeur de la Division <i>Freight Forwarding</i>
M. Alain Picard	Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général en charge des Finances, des Achats, de la Direction du Développement des Ressources Humaines et de la Communication Groupe
M. Stéphane Cassagne	Directeur des Affaires Juridiques, des Assurances, et de l'Immobilier

6.2 Politique de rémunération des dirigeants

La politique de rémunération suivie, en ce qui concerne les dirigeants du groupe Geodis, répond à un double objectif :

- servir un niveau de rémunération motivant, en ligne avec les pratiques et les niveaux du marché, pour limiter les risques de débauchage ;
- allouer une partie significative de la rémunération globale en fonction des résultats du Groupe et de la contribution directe de l'intéressé.

La partie variable des rémunérations est déterminée en fonction :

- des résultats consolidés du groupe Geodis et de leur évolution d'une année sur l'autre ;
- des résultats de la Division dont l'intéressé à la charge ;
- de l'appréciation personnelle du Président du Groupe sur la contribution directe de l'intéressé au cours de l'exercice écoulé.

Les rémunérations brutes (salaires et avantages en nature) payées en 2005, 2006 et 2007 aux Membres du Comité Exécutif **en fonction au 31 décembre** de l'année concernée (celles des dirigeants sociaux, en fonction au 31 décembre, incluses) se décomposent de la façon suivante :

Années	Nombre de Membres	Partie fixe	Partie variable	IJD	Avantage en nature	Total	Jetons de présence versés par les filiales de Geodis
2005	9	2 452 150 €	659 596 €	159 408 €	24 949 €	3 296 103 €	37 221 €
2006 ⁽¹⁾	9	2 192 500 €	722 390 €	1 401 €	29 086 €	2 945 378 €	31 986 €
2007	7	2 301 442 €	1 282 966 €	5 395 €	31 066 €	3 620 869 €	31 175 €

(1) Les rémunérations versées en 2006 à M. François Branche (Directeur Général Délégué jusqu'au 15 juin 2006) et M. Luc Oursel (Directeur Général Délégué du 15 juin au 20 décembre 2006) ne sont pas reprises dans ce tableau pour l'année 2006. Le détail de ces rémunérations est mentionné aux pages 220 et 221 du rapport annuel 2006.

7. INFORMATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU LES OPTIONS D'ACHAT ATTRIBUÉES OU EXERCÉES EN 2007 (ARTICLE L. 285-184 DU CODE DE COMMERCE)

7.1 Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2007

7.1.1 PAR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date du plan	Nombre de personnes concernées	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options
24 juin 2003	1	63 270	28,45 €

7.1.2 PAR DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (EN FONCTION AU JOUR DE L'EXERCICE DES OPTIONS)

Date du plan	Nombre de personnes concernées	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options
22 mars 2001	1	1 000	51,12 €
24 juin 2003	1	5 273	28,45 €

7.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2007

7.2.1 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : NÉANT

7.2.2 AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (NON-MANDATAIRES SOCIAUX) DE GEODIS (EN FONCTION AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION)

Date du plan	Nombre de personnes concernées	Nombre d'options de souscription	Nombre d'options d'achat	Nombre total d'options	Prix d'exercice des options
14 mars 2007	4	5 092	7 409	12 501	155,74 €

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'ayant été attribuée à un dirigeant social depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration n'a pas eu à prendre de décision concernant ces options en application des nouvelles dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Transactions sur les titres Geodis

1. TRANSACTIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 621-18-2-A DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER) EN 2007

Date	Nom	Fonction	Nature de l'opération	Nombre de titres concernés	Prix unitaire	Montant total de la transaction
29/01/2007	SNCF Participations	Administrateur	Acquisition de DPS	4	7,37 €	29,48 €
01/02/2007	M. François Branche	Administrateur	Cession de DPS	8 336	7,63 €	63 603,68 €
01/02/2007	M. Marc Veron	Administrateur	Cession de DPS	1	7,51 €	7,51 €
01/02/2007	M. Jean-Pierre Menanteau	Administrateur	Cession de DPS	1	7,51 €	7,51 €
01/02/2007	M. Dominique Thillaud	Administrateur	Cession de DPS	1	7,51 €	7,51 €
02/02/2007	M. Armand Toubol	Administrateur	Cession de DPS	6	7,62 €	45,72 €
15/02/2007	M. Pierre Blayau	Administrateur	Souscription d'actions	4	120,00 €	480,00 €
15/02/2007	M. Yves Rambaud	Administrateur	Souscription d'actions	4	120,00 €	480,00 €
16/02/2007	M. Armand Toubol	Administrateur	Souscription d'actions	4	120,00 €	480,00 €
16/02/2007	SPFR-D	Administrateur	Souscription d'actions	42 292	120,00 €	5 075 040,00 €
16/02/2007	SNCF Participations	Administrateur	Souscription d'actions	528 056	120,00 €	63 366 720,00 €
16/02/2007	M. Marc Veron	Administrateur	Souscription d'actions	4	120,00 €	480,00 €
16/02/2007	M. Jean-Pierre Menanteau	Administrateur	Souscription d'actions	4	120,00 €	480,00 €
20/03/2007	M. François Branche	Administrateur	Souscription d'actions	2 152	74,70 €	160 754,40 €
30/03/2007	M. François Branche	Administrateur	Cession d'actions	2 152	157,39 €	338 703,28 €
13/06/2007	M. Pierre Blayau	Président-Directeur Général	Souscription d'actions	63 270	28,45 €	1 800 031,50 €

2. TRANSACTIONS SUR LES TITRES GEODIS RÉALISÉES PAR LES PERSONNES VISÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2-B&C DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER EN 2007

Date	Nom	Fonction	Nature de l'opération	Nombre de titres concernés	Prix unitaire	Montant total de la transaction
19/06/2007	M. Stéphane Cassagne	Directeur Juridique, Assurances Immobilier	Souscription d'actions	4 000	28,45 €	113 800 €
31/10/2007	M. Stéphane Cassagne	Directeur Juridique, Assurances Immobilier	Souscription d'actions	1 273	28,45 €	36 216,85 €
31/10/2007	M. Stéphane Cassagne	Directeur Juridique, Assurances Immobilier	Cession d'actions	1 273	148,82 €	189 447,86 €
06/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Souscription d'actions	600	51,12 €	30 672 €
06/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Cession d'actions	600	144,20 €	86 250 €
07/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Souscription d'actions	40	51,12 €	2 044,80 €
07/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Cession d'actions	40	144,20 €	5 768 €
14/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Souscription d'actions	360	51,12 €	18 403,20 €
14/11/2007	M. André-Denis Piot	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Logistique contractuelle et de la Division Route	Cession d'actions	360	143,02 €	51 487,20 €

Sources d'information des actionnaires et des investisseurs

- le rapport annuel : répondant à l'essentiel des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et aux nouvelles dispositions découlant de l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Prospectus n° 2003/71 et du Règlement de la Commission n° 809/2004, ce document de référence contient en outre tous les éléments destinés à l'information des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle et prévus par les dispositions du Code de commerce ;
- le rapport financier semestriel : en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et financier, la Société a publié le 1er août 2007 le rapport financier semestriel 2007 ;
- l'information trimestrielle prévue par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier. La Société a publié le 30 octobre 2007, l'information trimestrielle concernant l'activité du Groupe au cours du 3^e trimestre 2007 ;
- le site Internet www.geodis.fr⁽²¹⁾ ou www.geodis.com⁽²²⁾ ouvre la possibilité d'accéder au détail de l'information réglementée visée par le Règlement Général de l'AMF et notamment de télécharger le rapport annuel, de consulter les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration, ainsi que les communiqués de presse ne relevant pas de l'information réglementée ;
- les réunions : à l'issue de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, des réunions sont organisées avec les analystes financiers et les journalistes de la presse financière et économique, afin de leur permettre notamment de poser directement leurs questions aux dirigeants du Groupe. Les présentations faites aux analystes lors de ces réunions sont consultables sur le site : www.geodis.fr (version française) et www.geodis.com (version anglaise).

➔ AGENDA PRÉVISIONNEL DES ANNONCES FINANCIÈRES EN 2008 :

Événements	Date
Chiffre d'affaires annuel 2007	29 janvier 2008
Résultats annuels 2007	26 février 2008
Réunion des analystes financiers	26 février 2008
Assemblée Générale Annuelle	17 avril 2008
Chiffre d'affaires T1 2008	13 mai 2008
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2007	2 juillet 2008
Chiffre d'affaires et résultats du S1 2008	31 juillet 2008
Chiffre d'affaires du T3 2008	30 octobre 2008

(21) Document en français.

(22) Document en anglais.

Information financière historique

En application de l'article 28 du Règlement Européen (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes ont été incluses par référence dans le document de référence 2007 :

- le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 72, les comptes consolidés du Groupe et les rapports des Commissaires aux comptes correspondants figurant aux pages 84 à 153 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 10 avril 2006 sous le n° D.06-0240 ;
- le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 3 à 25, les comptes consolidés du Groupe et les rapports des Commissaires aux comptes correspondants figurant aux pages 71 à 120 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 5 avril 2007 sous le n° D.07-0276.

Il est rappelé que le document de référence 2005 et son actualisation (déposés auprès de l'AMF en date du 10 avril 2006 sous le n° D.06-0240 et du 17 janvier 2007 sous le n° D.06-0240-A01) ainsi que le document de référence 2006 (déposés auprès de l'AMF en date du 5 avril 2007 sous le n° D.07-0276) sont incorporés par référence dans le présent document. Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le document de référence 2007.

Document d'information annuel (article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier)

1. LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE [HTTP://WWW.AMF-FRANCE.ORG](http://www.amf-france.org) MIS EN LIGNE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007

15/01/2007	Chiffre d'affaires 2006 (en français et en anglais)
17/01/2007	Actualisation du document de référence 2005
17/01/2007	Note d'opération : émission et admission
18/01/2006	Communiqué sur le lancement d'une augmentation de capital de 159 M€ (en français et en anglais)
14/02/2007	Communiqué sur les résultats de l'augmentation de capital (en français et en anglais)
20/02/2007	Communiqué sur les droits de vote au 16/02/2007
22/02/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
27/02/2006	Communiqué des résultats 2006 (en français et en anglais)
08/03/2007	Communiqué sur le calendrier financier 2007 (en français et en anglais)
06/04/2007	Rapport annuel 2006 valant document de référence
06/04/2007	Communiqué sur la mise à disposition du document de référence 2006 (en français et en anglais)
11/04/2007	Communiqué sur les droits de vote au 30/03/2007
24/04/2007	Communiqué sur le chiffre d'affaires du T1 2007 (en français et en anglais)
27/04/2007	Communiqué sur la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

2. LISTE DES COMMUNIQUÉS ET DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE [HTTP://WWW.GEODIS.FR](http://www.geodis.fr) MIS EN LIGNE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007

05/01/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/12/2006)
15/01/2007	Chiffre d'affaires 2006
18/01/2007	Communiqué concernant le lancement d'une augmentation de capital de 159 M€
22/01/2007	Geodis innove en créant un nouveau concept RFID
30/01/2007	Geodis lance son nouveau site geodis.mobi
14/02/2007	Communiqué concernant le résultat de l'augmentation de capital
20/02/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 16/02/2007)
22/02/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
27/02/2007	Résultats 2006
27/02/2007	Présentation aux analystes des résultats 2006
08/03/2007	Calendrier de communication financière
26/03/2007	Avis de convocation de l'Assemblée Générale Annuelle du 26/04/2007
11/04/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/03/2007)
27/04/2007	Assemblée Générale Mixte du 26/04/2007 : résultat des votes
27/04/2007	Descriptif du programme de rachat d'actions
01/06/2007	La nouvelle marque Geodis Wilson rentre en scène
05/06/2007	Lancement de la fondation Geodis
08/06/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 26/04/2007 et au 31/05/2007)
21/06/2007	Samsung Electronics France choisit Geodis
09/07/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/06/2007)
09/07/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
09/07/2007	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (semaine 27)
13/07/2007	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (semaine 28)
20/07/2007	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (semaine 29)
27/07/2007	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (semaine 30)
31/07/2007	Communiqué sur la mise à disposition du rapport financier semestriel 2007
31/07/2007	Communiqué sur les résultats du S1 2007
31/07/2007	Présentation aux analystes des résultats du S1 2007
01/08/2007	Rapport financier semestriel 2007
01/08/2007	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (juillet 2007)
02/08/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/07/2007)
04/09/2007	Geodis Wilson remporte un contrat prestigieux avec Astrazeneca
10/09/2007	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (août 2007)
10/09/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/08/2007)
17/09/2007	Xpedx et Geodis forment une nouvelle alliance stratégique
28/09/2007	Communiqué sur l'acquisition de Rohde & Liesenfeld par Geodis

04/10/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/09/2007)
12/10/2007	Geodis inaugure une nouvelle agence à Amiens
19/10/2007	ERP étend à l'Italie son partenariat stratégique avec Geodis
29/10/2007	Communiqué sur le chiffre d'affaires du T3 2007
30/10/2007	Information trimestrielle : T3 2007
07/11/2007	Geodis Logistics obtient la certification ISO 14001
12/11/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/10/2007)
21/11/2007	Mattel choisit Geodis pour la gestion de son centre de distribution
11/12/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/11/2007)
02/01/2008	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (décembre 2007)
08/01/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (janvier 2008- semaine 1)
10/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité
10/01/2008	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/12/2007)
11/01/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (janvier 2008 – semaine 2)
16/01/2008	M. Jean-Christophe Lecosse élu Président du bureau RFID
18/01/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (janvier 2008 – semaine 3)
28/01/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (janvier 2008 – semaine 4)
29/01/2008	Communiqué sur le chiffre d'affaires 2007
01/02/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (janvier 2008 – semaine 5)
04/02/2008	Déclaration mensuelle de transactions sur actions propres (janvier 2008)
08/02/2008	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres (février 2008 – semaine 6)
15/02/2008	Une plateforme de distribution européenne pour Meccano
26/02/2008	Communiqué sur les résultats 2007
26/02/2008	Présentation aux analystes des résultats 2007
04/03/2008	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (février 2008)

3. LISTE DES AVIS PUBLIÉS AU BALO ([HTTP://BALO.JOURNAL-OFFICIEL.GOUV.FR](http://BALO.JOURNAL-OFFICIEL.GOUV.FR)) DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007

19/01/2007	Avis concernant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
26/01/2007	Publication du chiffre d'affaires 2006
21/03/2007	Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Annuelle du 26 avril 2007
30/03/2007	Publication des comptes 2006
04/05/2007	Chiffre d'affaires du T1 2007
03/08/2007	Chiffre d'affaires S1 2007
21/09/2007	Comptes semestriels (S1 2007)
07/11/2007	Chiffre d'affaires du T3 2007
04/02/2008	Chiffre d'affaires 2007
12/03/2008	Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17/04/2008
26/03/2008	Publication des comptes 2007

4. LISTE DES AVIS FINANCIERS PUBLIÉS DANS LES ÉCHOS OU VIA LE DIFFUSEUR "LES ÉCHOS" [HTTP://WWW.LESECHOS-COMFI.FR](http://www.lesechos-comfi.fr)) DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007

19/01/2007	Résumé du prospectus (augmentation de capital de 159 M€)
14/02/2007	Avis concernant le résultat de l'augmentation de capital
20/02/2007	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital
27/02/2007	Communiqué sur les comptes 2006 (en français et en anglais)
28/02/2007	Communiqué sur les comptes 2006
06/04/2007	Communiqué sur la mise à disposition du rapport annuel 2006
10/04/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31 mars 2007)
24/04/2007	Communiqué sur le chiffre d'affaires du T1 2007 (en français et en anglais)
27/04/2007	Mise en œuvre du programme de rachat d'actions
08/06/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 26/04/2007 et au 31/05/2007)
27/06/2007	Communiqué sur le contrat de liquidité (modification des moyens mis en œuvre)
10/07/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/06/2007)
10/07/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
31/07/2007	Communiqués sur les résultats du S1 2007
01/08/2007	Communiqué sur les résultats du S1 2007 (en français et en anglais)
01/08/2007	Communiqué sur la mise à disposition du rapport financier semestriel (S1 2007)
02/08/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/07/2007)
10/09/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/08/2007)
28/09/2007	Communiqué sur l'acquisition de Rohde et Liesenfeld (en français et en anglais)
08/10/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/09/2007)
19/10/2007	Communiqué sur le contrat ERP en Italie (en français et en anglais)
29/10/2007	Communiqué sur le chiffre d'affaires du T3 2007 (en français et en anglais)
12/11/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/10/2007)
18/12/2007	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 30/11/2007)
02/01/2008	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (décembre 2007)
10/01/2008	Déclaration mensuelle sur les droits de vote (situation au 31/12/2007)
10/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité
10/01/2008	Communiqué sur l'acquisition de Rohde et Liesenfeld (en français et en anglais)
15/01/2008	Communiqué sur le calendrier financier 2008 (en français et en anglais)
29/01/2008	Communiqué sur le chiffre d'affaires 2007 (en français et en anglais)
04/02/2008	Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres (janvier 2008)
26/02/2008	Communiqué sur les résultats 2007 (en français et en anglais)
28/02/2008	Communiqué sur les résultats 2007
04/03/2008	Déclaration mensuelle de transactions sur actions propres (février 2008)

5. LISTE DES AVIS PUBLIÉS SUR EURONEXT DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007 ([HTTP://WWW.EURONEXT.COM](http://www.euronext.com))

15/01/2007	Émission de 88 782 titres Geodis
18/01/2007	Lancement d'une augmentation de capital portant sur 1 322 924 actions nouvelles
14/02/2007	Barème de répartition des souscriptions à titre réductible ; admission de 1 322 924 actions nouvelles
29/06/2007	Augmentation du nombre d'actions (assimilation) (+ 100)
21/01/2008	Augmentation du nombre d'actions en circulation (+ 133 614)

6. LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007 (DISPONIBLES SUR COMMANDE AUPRÈS DU GREFFE OU SUR [HTTP://WWW.INFOGREFFE.FR](http://www.infogreffe.fr))

- Augmentation de capital (janvier 2007) : extrait du Conseil d'Administration du 7 décembre 2006, décision du Président-Directeur Général en date du 11 janvier 2007, statuts mis à jour ;
- augmentation de capital (février 2007) : extrait de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, extrait du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007, décision du Président-Directeur Général du 17 janvier 2007, certificat du dépositaire, extrait du Conseil d'Administration du 26 février 2007, statuts mis à jour ;
- dépôt des comptes annuels (mai 2007) : rapport annuel/document de référence 2007, résolution d'affectation du résultat prise par l'Assemblée Générale Annuelle du 26 avril 2007 ;
- modification statutaire (mai 2007) : extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2007 ; statuts mis à jour ;
- modification de la composition du Conseil d'Administration (décembre 2007) : extrait du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007 ;
- augmentation de capital (janvier 2008) : extrait du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007, décision du Président-Directeur Général en date du 9 janvier 2008, statuts mis à jour.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2007

1. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

	Fidorex				Ernst & Young Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(en milliers d'euros)</i>								
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Geodis SA	203,0	214,0	20 %	13 %	331,0	340,0	7 %	11 %
- Filiales intégrées globalement	820,0	1 386,8	79 %	87 %	3 947,0	2 234,4	82 %	73 %
AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES								
- Geodis SA	17,0	Néant			Néant	10,0		0 %
- Filiales intégrées globalement		0,0	0 %	0 %	509,0	475,1	11 %	16 %
SOUS-TOTAL	1 040,0	1 600,8	100 %	100 %	4 787,0	3 059,5	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	Néant	Néant			Néant	Néant		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	Néant	Néant			Néant	Néant		
SOUS-TOTAL	0,0	0,0			0,0	0,0		0 %
TOTAL	1 040,0	1 600,8	100 %	100 %	4 787,0	3 059,5	100 %	100 %

La commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes a récemment rappelé (EC 2006-36 publié sur le site extranet de la CNCC le 5 septembre 2007) : "les honoraires relatifs aux missions d'expertise comptable, d'audit légal ou contractuel sont la contrepartie d'une prestation de services. En application des dispositions du PCG et des IFRS, l'entreprise doit enregistrer à la date de clôture le montant correspondant aux prestations réellement effectuées par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes". Les comptes de Geodis font apparaître les honoraires comptabilisés.

Contrôleurs légaux des comptes en fonction pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2007

1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société Fidorex

14, rue de Moscou – 75008 Paris

représentée par M. Pascal Housseau

Date de début du premier mandat : 22 juin 1990

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle 2008.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Société Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

représentée par M. Denis Thibon

Date de début du premier mandat : 12 juin 2002

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle 2008

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris et de Versailles.

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Société Aplitec

44, quai de Jemmapes – 75010 Paris

représentée par M. Gérard Leplé

Date du premier mandat : 12 juin 2002

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle 2008

M. Bernard Pimpaneau

23, rue Paul-Valéry – 75116 Paris

Date du début du premier mandat : 27 juin 1985

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle 2008

Responsable de l'information financière

M. Alain Picard
Secrétaire Général - Directeur Général Adjoint

Cap West –
7/9 allées de l'Europe – 92615 Clichy Cedex
Tél. : 01 56 76 22 70
Fax : 01 56 76 26 34
Site Internet : www.geodis.fr

Personne assurant la responsabilité du document de référence

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Pierre Blayau
Président-Directeur Général de Geodis

Cap West –
7/9 allées de l'Europe – 92615 Clichy Cedex
Tél. : 01 56 76 21 78
Fax : 01 56 76 26 30

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation

financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Pierre Blayau
Président-Directeur Général

Tableau de concordance du document de référence

Chapitres	pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Responsable du document de référence	245
1.2. Attestation du responsable du document de référence	245
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur pour la période couverte par les informations financières historiques	244
2.1. Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écarté ou n'ont pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information s'ils sont importants	NA
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES (CHIFFRES CLÉS)	
3.1. Présenter les informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur.	6-18
3.2. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables.	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	27 à 29 ; 193 à 202
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Historique et évolution de la Société	9 à 12
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	184
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	184
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	185
5.1.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	184
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	9 à 11
5.2. Investissements	24 et 25
5.2.1. Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document de référence.	
5.2.2. Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	19 ; 24
5.2.3. Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	19 ; 24

Chapitres	pages
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	7 à 9
6.1.1. Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs clés y afférents – en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, et	7 à 9
6.1.2. Mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	NA
6.2. Principaux marchés	
Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque période couverte par les informations financières historiques.	8 à 9
6.3. Événements exceptionnels ayant influé sur les activités ou le marché	NA
6.4. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	29
6.5. Sources de la déclaration concernant la position concurrentielle	NA
7. ORGANIGRAMME	15
7.1. Description du Groupe	13 à 14
7.2. Principales filiales	15 ; 138 à 146 ; 166 à 168
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Principales immobilisations corporelles existantes ou planifiées, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	25 à 26
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	NA
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	18 à 32 ; 87 à 92 ; 150 à 152
9.2. Résultat d'exploitation	18 à 23 ; 87 ; 150
9.2.1. Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	18 à 23
9.2.2. Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	18 à 23
9.2.3. Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	190
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Information sur les capitaux de l'émetteur	26 ; 89 ; 91 ; 151
10.2. Flux de trésorerie	23 à 26 ; 90 ; 152
10.3. Information sur les conditions d'emprunt et la structure du financement de l'émetteur	23 à 25 ; 27 à 28
10.4. Information sur les restrictions d'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	27 à 29
10.5. Information sur les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	19 ; 24 à 25
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Indiquer les principales tendances ayant affecté la production, les ventes, et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence (évolution récente)	NA

Chapitres	pages
12.2. Signaler toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours (perspectives).	39
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	NA
13.2. Rapport élaboré par des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que de l'avis des contrôleurs légaux la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.	NA
13.3. La prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	NA
13.4. si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document de référence, et le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
14.1. Organes d'administration et de direction	
a) membres des organes d'administrations, de direction ou de surveillance	213 à 228
b) associés commandités s'il s'agit d'une SCA,	NA
c) fondateurs s'il s'agit d'une société fondée depuis moins de 5 ans	NA
d) tout Directeur Général dont le nom pourrait être mentionné pour prouver que la Société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires	NA
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	229
Conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.	229
Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.	NA
Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	NA
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature aux personnes visées à l'article 14.1	230 à 233
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites et autres avantages.	135
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (PERSONNE VISÉE À L'ARTICLE 14.1)	
16.1. Date d'expiration des mandats, le cas échéant la période durant laquelle elle est restée en fonction.	213
16.2. Contrats de services liant les membres des organes d'administration et/ou de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales ou déclaration négative appropriée.	230
16.3. Informations concernant le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	74 à 75
16.4. Régime du gouvernement d'entreprise en vigueur et application de ses recommandations par l'émetteur. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas la déclaration doit être assortie d'une explication.	78
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés et si possible, si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site.	18 ; 43 à 45
17.2. Participation et stock options. Pour les personnes visées à l'article 14.1 point a) et d) fournir des informations les plus récentes possibles concernant la participations qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	36 ; 210 à 211 ; 213 ; 234 à 236
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	36 ; 48 à 49
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires, non-membres d'un organe d'administration ou de direction, détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de l'émetteur ou déclaration négative appropriée.	35 ; 204 à 206
18.2. Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou fournir une déclaration négative appropriée.	205

Chapitres	pages
18.3. Actionnaire de contrôle de l'émetteur et mesures mises en place en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas assuré de manière abusive.	77 ; 204 à 206
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de l'émetteur	NA
19. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	135 ; 171 à 172
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	238
20.2. Informations financières pro-forma	NA
20.3. États financiers	87 à 146 ; 150 à 168
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles ou semestrielles	147 à 148 ; 169 à 170
20.5. Date des dernières informations financières annuelles	31 décembre 2007
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique de distribution de dividendes	212
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	104 ; 121 ; 193 à 194
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	184
21.1.1 Montant du capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions (le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées, le nombre d'actions émises et non totalement libérées, la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture. (Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser).	184 ; 203 à 208
21.1.2. S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques.	NA
21.1.3. Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom.	205
21.1.4. Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	NA
21.1.5. Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
21.1.6. Des informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.	NA
21.1.7. Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	203 ; 205
21.2. Acte constitutif et statuts	185 à 189
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	185
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance.	77 ; 186
21.2.3. Décrire les droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	NA
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	188 à 189
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	188
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle (droits de vote double).	189
21.2.7. Indiquer le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	189

Chapitres	pages
21.2.8. Décrire les conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit.	NA
22. CONTRATS IMPORTANTS (AUTRES QUE LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE NORMAL DES AFFAIRES)	19
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	
a) l'acte constitutif ou les statuts de l'émetteur,	185
b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.	237
c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.	237
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	13 à 15 ; 20 à 23 ; 138 à 146 ; 165 à 168

